

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)



15 novembre 2021




**PRÉFÈTE
D'INDRE-
ET-LOIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE

ENTRE

Communauté de Communes TOURAINE VAL DE VIENNE

Représentée par Monsieur Christian PIMBERT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),
Ci-après désigné par le sigle CCTVV,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Madame Marie LAJUS, Préfète d'Indre et Loire,
Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Département,

Représenté par Monsieur Jean-Gérard PAUMIER,
Ci-après désignée par « le Département » ;

L'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales,

Représentée par Monsieur Jean-Gérard PAUMIER,
Ci-après désignée par « l'ADAC » ;

La Région Centre Val de Loire,

Représenté par Monsieur François BONNEAU
Ci-après désignée par « la Région » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

La commune d'Antogny le Tillac, représentée par Monsieur Serge MOREAU,

La commune d'Assay, représentée par Madame Claudine GAUCHER,

La commune d'Avon les Roches, représentée par Monsieur Pascal BLANCHARD,

La commune de Braslou, représentée par Madame Claudine LECLERC,

La commune de Braye sous Faye, représentée par Monsieur Patrick DEVYVER,

La commune de Brizay, représentée par Monsieur Jean-Claude REDUREAU,

La commune de Champigny sur Veude, représentée par Madame Aurélie ROCHER,

La commune de Chaveignes, représentée par Monsieur Philippe DUBOIS,

La commune de Chézelles, représentée par Monsieur Christian PIMBERT,

La commune de Courcoué, représentée par Monsieur Nicolas SALLE,

La commune de Crissay sur Manse, représentée par Monsieur Mark DERNONCOUR,

La commune de Cruzilles, représentée par Monsieur Daniel BRISSEAU,

La commune de Faye la Vineuse, représentée par Monsieur David CAILLETEAU,

La commune de Jaulnay, représentée par Monsieur Maurice TALLAND,

La commune de La Tour Saint Gelin, représentée par Monsieur Claude LE FUR,

La commune de Lémeré, représentée par Madame Martine JUSZCZAK,

La commune de Ligré, représentée par Monsieur Bernard THIVEL,

La commune de l'Île Bouchard, représentée par Madame Nathalie VIGNEAU,

La commune de Luzé, représentée par Madame Annabelle PARENT,

La commune de Maillé, représentée par Monsieur Bernard ELIAUME,

La commune de Marcilly sur Vienne, représentée par Monsieur Thierry BRUNET,

La commune de Neuil, représentée par Madame Natalie SENNEGON

La commune de Nouâtre, représentée par Monsieur Pierre Marie DANQUIGNY,

La commune de Noyant de Touraine, représentée par Monsieur Théo CHAMPION-BODIN

La commune de Panzoult, représentée par Monsieur Francis DESBOURDES

La commune de Parçay sur Vienne, représentée par Monsieur Olivier DURAND,

La commune de Ports sur Vienne, représentée par Monsieur Daniel POUJAUD,

La commune de Pouzay, représentée par Madame Françoise MORIN,

La commune de Pussigny, représentée par Monsieur Alain DUBOIS,

La commune de Razines, représentée par Monsieur Franck LIBEREAU,

La commune de Richelieu, représentée par Monsieur Etienne MARTEGOUTTE,

La commune de Rilly sur Vienne, représentée par Monsieur Laurent RAINEAU,

La commune de Saint Epain, représentée par Madame Florence BOULLIER,

La commune de Sainte Maure de Touraine, représentée par Monsieur Michel CHAMPIGNY,

La commune de Sazilly, représentée par Monsieur Fabrice MERLOT,

La commune de Tavant, représentée par Monsieur Jacky CORNILLAULT,

La commune de Theneuil, représentée par Madame Nadège ARNAULT,

La commune de Trogues, représentée par Monsieur Christophe ALIZON,

La commune de Verneuil le Château, représentée par Monsieur Eric BIGOT,

Le Syndicat Mixte du Pays du Chinonais, représenté par Monsieur Gilles MORTIER,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de Communes TOURAINE VAL DE VIENNE autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Dans le cadre de la lutte contre l'artificialisation, l'EPCI suit régulièrement la mise en œuvre de l'urbanisation sur son territoire et regarde sa planification avec comme objectif de diviser par deux, dans les 10 ans à venir, la surface déjà inscrite à urbaniser ; il s'engage à appliquer dans ce sens le PLUI.

Le contrat décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics. Il entérine les actions reconnues comme structurantes par les partenaires sans valoir engagement financier. Celui-ci fera l'objet d'un examen annuel par le comité de pilotage à l'automne pour l'année suivante et sera formalisé dans une convention de financement annuelle. Les dossiers de demande de subvention déposés en cours d'exercice budgétaire suivant par les collectivités devront être conformes au cadre financier ainsi arrêté.

C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

La Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) se situe dans la région Centre-Val de Loire, au sud du département de l'Indre-et-Loire, entre les agglomérations de Tours et de Châtellerauld.

Elle est traversée à l'Est par la RD910 (ancienne RN10), l'axe autoroutier A10, la voie ferrée Paris-Bordeaux et la Ligne à grande Vitesse Sud Europe Atlantique. Elle a été créée le 1er janvier 2017, suite à la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Richelieu, de la Communauté de Communes du Bouchardais et de la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine. La CCTVV regroupe donc 40 communes, 25 400 habitants soit 4.2% de la population du département, mais 11% de la surface de ce dernier (687 km²).

Son armature territoriale se caractérise par :

- **3 pôles majeurs composés de 5 communes** (l'Île-Bouchard, Sainte-Maure-de-Touraine/Noyant-de-Touraine et Richelieu/Chaveignes) qui totalisent 36,60% de la population,
- **8 pôles relais** qui regroupent 27,79% de la population : Champigny-sur-Veude, Marigny-Marmande, Nouâtre, Parçay-sur-Vienne, Pouzay, Saint-Épain, Panzoult et Ligré
- **27 pôles de proximité** qui représentent 35,60% de la population : Antogny-le-Tillac, Assay, Avon-les-Roches, Braslou, Braye-sous-Faye, Brizay, Chezelles, Courcoué, Crissay-sur-Manse, Crouzilles, Faye-la-Vineuse, Jaulnay, Lémeré, Luzé, Maillé, Marcilly-sur-Vienne, Neuil, Ports-sur-Vienne, Pussigny, Razines, Rilly-sur-Vienne, Sazilly, Tavant, Theneuil, La Tour-Saint-Gelin, Trogues et Verneuil-le-Château

L'évolution démographique est faible, le marché du logement détendu. La population et le tissu économique présentent une certaine fragilité (non diplômés, bas revenus, vieillissement, etc) contre laquelle les collectivités luttent grâce au renforcement des services et équipements publics et à une politique d'attractivité volontariste.

La CCTVV fait partie du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Chinonais.

Approuvé lors du comité syndical du 20 juin 2019 et opposable depuis le 26 juillet 2019, le SCoT du Pays du Chinonais conçoit le développement du territoire à un horizon de 18 ans.

Le PLUi de la CCTVV, qui décline les ambitions du SCoT, a été approuvé lors du conseil communautaire du 27 janvier 2020. Il est opposable depuis le 15 février 2020.

Ce document de planification s'organise autour de trois aspirations : renforcer les pôles, optimiser le potentiel agricole, économique et touristique et affirmer le cadre de vie rural.

La CCTVV, aux côtés des communes de Sainte Maure de Touraine, Richelieu et l'Île Bouchard, a signé une convention d'adhésion au Programme Petites Villes de Demain le 10 juin 2021.

Le territoire de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation d'un Contrat de Relance et Transition Ecologique.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientations stratégiques, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Article 2 – Les ambitions du territoire TOURAINE VAL DE VIENNE : Attractivité, Solidarité et Sobriété

Avec le PLUi, la Communauté de communes Touraine Val de Vienne s'est engagée en 2020 dans une politique d'aménagement cohérente à moyen et longs termes s'inscrivant dans une dynamique territoriale durable.

Le défi de demain est de faire de la transition écologique une opportunité économique pour le territoire. Alors que le territoire consomme 10 fois plus qu'il ne produit d'énergies renouvelables, il convient d'avancer vers l'autonomie énergétique : amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments privés et publics, sobriété énergétique, développement des énergies renouvelables.

Les 40 communes, la Communauté de communes et les syndicats auxquels elles adhèrent souhaitent devenir des moteurs de la transition écologique par leur exemplarité, en développant des services de proximité pour limiter les déplacements des usagers, développer l'emploi tout en contribuant à la qualité du cadre de vie.

Attractivité et dynamisme économique : Poursuivre le développement économique et la création d'emplois non délocalisables en favorisant l'activité artisanale et commerciale de proximité ainsi que les filières innovantes et exemplaires :

- Développer les conditions nécessaires à l'accueil et à l'accompagnement des entreprises et des entrepreneurs
- Accompagner les entreprises dans la prise en compte des enjeux sociétaux et numériques
- Développer les capacités d'accueil et d'accompagnement des nouveaux modes de travail (télétravail, coworking, fibre optique) pour renforcer l'économie de proximité
- Faire du slow-tourisme un levier pour l'emploi

Solidarité et vivre ensemble :

- Renforcer l'attractivité du territoire et valoriser son identité
- Favoriser l'accès à un logement adapté, sobre en consommation d'énergie
- Mailler le territoire d'équipements de santé, de sport, de culture, de loisirs, d'enfance-jeunesse, de France-service, pour tous les âges de la vie, dans le respect des compétences respectives de chaque collectivité
- Faire de la culture et des services au public des facteurs d'attractivité du territoire
- Développer les initiatives créatrices de lien social

Transition écologique : Tendre vers un territoire durable, riche de ses ressources à préserver, développer et innover pour s'adapter aux enjeux écologiques :

- Engager la transition énergétique en faveur de la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables
- Réduire et valoriser les déchets ménagers et assimilés en développant l'économie circulaire
- Développer les nouvelles formes de mobilité
- Réduire les impacts environnementaux des eaux usées et des eaux pluviales, améliorer la qualité des milieux récepteurs
- Préserver un territoire naturel et agricole, au sein duquel les milieux naturels constituent le premier atout de son attractivité et de la qualité de son cadre de vie (SOBRIETE) : œuvrer pour une meilleure gestion des ressources, préserver les paysages identitaires du territoire.

Article 3 – Les orientations stratégiques du territoire TOURAINE VAL DE VIENNE

Même s'il n'a pas fait l'objet d'une formalisation en tant que tel, le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire Touraine Val de Vienne. Il relie l'histoire de 3 anciens territoires devenus entité unique, avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. Le diagnostic et les grandes orientations stratégiques s'appuient sur les documents du SCoT, du PLUi, achevé en 2019, puis du PCAET et constituent la colonne vertébrale du projet de territoire.

Trois séminaires, animés par une coach professionnelle, en juin 2021 ont permis de décliner ces orientations stratégiques en programmes d'actions dans lesquels les projets communautaires et communaux se sont facilement intégrés

Ces orientations stratégiques ont permis aux élus du territoire de définir un projet commun de relance et de transition écologique ; elles dessinent ainsi l'armature du présent contrat.

3.1. Concernant l'économie :

Diagnostic :

Un tissu économique fragile ; taux de chômage de 13%. Avec 7 emplois présents sur le territoire pour 10 actifs occupés y résidant, Touraine Val de Vienne présente une vocation résidentielle qui génère des déplacements. Bon maillage de 3 associations d'aide à l'emploi et 2 chantiers d'insertion ; l'association Territoire zéro Chômeurs Longue Durée candidate au dispositif national pour monter une Entreprise à but d'Emploi (EBE). Le tissu économique est composé essentiellement de TPE ; seules 10 entreprises ont plus de 50 salariés ; la dynamique économique est basée sur le développement endogène. La CCTVV compte 12 ZAE communautaire et une privée. La réserve foncière sur ces zones est limitée et concentrée sur Sainte-Maure-de Touraine, à proximité des grands axes de communication ; la ZA des

Saulniers II accueille en 2021 ALDI, « locomotive commerciale », synonyme de dynamisation sur cette zone. Ce manque de terrains disponibles s'accompagne d'une absence d'offre d'immobilier d'entreprise.

Des démarches innovantes comme les tiers-lieux émergent.

La voie-verte connectée Richelieu-chinon, les 200 km de circuits cyclo touristiques jalonnés, la trentaine de sites touristiques remarquables (Château du Rivau, cité du Cardinal Richelieu, vallée de Courtineau, Crissay-sur Manse, Maison du Souvenir à Maillé, etc) sont autant d'atouts touristiques du territoire tout comme les produits locaux (fromage de chèvre AOP Sainte-Maure-de-Touraine, vin AOC Chinon, truffe, asperge, safran). La CCTVV développe donc une offre « slow tourisme » en cohérence avec la demande sociétale actuelle. Dotée d'une saison culturelle ambitieuse, celle-ci pourrait devenir un atout touristique majeur en s'invitant dans des sites patrimoniaux d'exception durant la saison touristique.

Enjeux :

- **Maintenir et développer les emplois locaux**
- **Accompagner les entreprises et leurs réseaux dans leur développement**
- **Enrichir les ZAE d'une offre locative et les équiper de la fibre,**
- **Favoriser l'émergence des tiers-lieux et des activités innovantes (TZLCD)**
- **Construire une offre touristique attractive, compétitive et porteuse de retombées économiques en s'appuyant sur le « slow tourisme » et une saison culturelle qui fait écho à la richesse du patrimoine naturel et bâti**

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : RELANCE ECONOMIQUE

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire (contexte économique nationale et mondiale, fermeture ou installation d'entreprises importantes sur le territoire, opportunités telles que l'appel à candidature TZLCD)

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Stratégie territoriale 1.1 : Développer l'emploi

- ➔ **Programme 1.1.1 : Favoriser l'innovation** à travers la création de tiers, le développement du télétravail en milieu rural favorisé par l'installation de la fibre optique sur tout le territoire
- ➔ **Programme 1.1.2 : Soutenir la création d'emplois locaux** en aidant l'aménagement de bâtiments commerciaux communaux pour que création d'emplois rime avec revitalisation des bourgs
- ➔ **Programme 1.1.3 : Optimiser les terrains et bâtiment existants pour éviter l'artificialisation des terres** : la construction de bâtiments « blancs » sur les ZA attractives permet d'enrichir le territoire d'une offre immobilière adaptable, disponible.

Stratégie territoriale 1.2 : Faire de l'écologie un levier pour l'emploi

- ➔ **Programme 1.2.1 : Développer les activités liées à l'économie sociale et solidaire** : la CCTVV soutient déjà les 3 associations qui œuvrent pour l'emploi des chômeurs sur le territoire ; elle soutient activement l'association ACTYVAL qui candidate au programme Territoire Zéro Chômeur Longue Durée qui aboutira peut-être à la création d'une Entreprise à But d'Emploi.
- ➔ **Programme 1.2.2 : Favoriser la mobilité inversée** : pour effectuer les tâches de la vie quotidienne, pour se socialiser ou encore pour consommer, les individus dépendants doivent soit être accompagnés dans leurs mobilités soit à l'inverse il faut que les biens, les services ou encore les personnes viennent à eux. C'est le concept de « mobilité inversée ».

Stratégie territoriale 1.3 : Faire du slow tourisme un levier pour l'emploi : Devenir une destination reconnue « itinérance douce et art de vivre », en complémentarité avec les châteaux de la Loire et la Loire à vélo

- ➔ **Programme 1.3.1 : Mailler le territoire de circuits itinérants connectés et scénarisés** : la CCTVV et les communes partagent la même volonté de valoriser les sentiers pédestres, cyclo touristiques et équestres existants. Leur mise en réseau et leur modernisation (par la scénarisation numérique par exemple) sont autant d'enjeux pour leur lisibilité et attractivité dans une région très touristique

- ➔ **Programme 1.3.2 : Développer les équipements et sites touristiques** : L'enjeu est de consolider l'attractivité touristique en s'appuyant sur des « pépites » naturelles, patrimoniales, culturelles ou gastronomiques et en valorisant la proximité avec les sites majeurs régionaux (Loire à vélo, châteaux de la Loire, Futuroscope) : La CCTVV et les communes partagent la même volonté de restaurer le patrimoine, moderniser les équipements et sites touristiques qui concourent à mettre en œuvre « le slow tourisme » : hébergement de qualité ou à proximité des sites majeurs.
- ➔ **Programme (en section de fonctionnement, donc hors CRTE) : Offrir un évènementiel culturel pendant la saison touristique, en s'appuyant sur le tissu associatif local** : la période estivale sera intégrée dans la saison culturelle de la CCTVV ; cet évènementiel sera en complémentarité des événements festifs et culturels organisés par les communes et le tissu associatif. Il contribuera à construire une stratégie marketing valorisant « l'itinérance douce » et notamment la Vienne.

3.2 Concernant la cohésion sociale :

Diagnostic :

Le territoire est marqué par une légère baisse démographique : le solde migratoire positif ne compense pas un solde naturel négatif. La CCTVV connaît le niveau de diplômés le plus faible du département (46 diplômés pour 100 non diplômés) et 35% des diplômés du supérieur occupent un emploi sous-qualifié, ce qui est le ratio le plus élevé du dpt (28% en moyenne). Avec 121 séniors de +65 ans pour 100 jeunes -20 ans, la CCTVV est le 2^d territoire le plus âgé du dpt après CC Loches Sud Touraine (87/100 en moyenne). Les revenus (1590 €/mois de revenus disponibles) sont plus faibles que la moyenne départementale (1740 €/mois) ; le taux de pauvreté est de 13.9%, contre 12.8% en Indre et Loire. 17.3% des jeunes ne sont pas insérés (contre 12.8% dans le département). L'attractivité territoriale est donc un enjeu majeur avec la requalification des bourgs-centres, l'adaptation des logements économes en énergie, adaptés aux personnes âgées. Richelieu, Sainte-Maure-de-Touraine et l'Île Bouchard se sont donc engagés, en lien avec la Communauté de Communes, dans le programme « Petites Villes de Demain ».

Afin de répondre aux besoins de la population et de rendre attractif le territoire, la Communauté de Communes souhaite renforcer sa politique de maillage des équipements publics structurants dans les domaines de la santé, du sport, de l'enfance-jeunesse, de France services. Les communes envisagent de rénover énergétiquement leurs bâtiments publics, notamment les groupes scolaires du premier degré et les salles polyvalentes.

Enjeux :

- Favoriser la reprise démographique en renforçant l'attractivité et l'identité du territoire
- Déployer le maillage des équipements communautaires (offre de services et d'équipements sportifs, de santé, d'enfance-jeunesse)
- Développer des équipements et services facteurs d'intégration et de cohésion sociale : nouvelles offres de loisirs, aires d'accueil des gens du voyage
- Améliorer la qualité énergétique des logements, des équipements publics, les adapter aux évolutions sociétales (vieillesse, desserrement des ménages, etc), tout en luttant contre la vacance et l'insalubrité
- Produire un habitat économe en foncier et des espaces publics de qualité répondant aux critères du développement durable

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : COHESION SOCIALE

Construire une identité du territoire Touraine Val de Vienne est une ambition affichée, maintenant que la fusion des 3 anciennes communautés de communes fait place à des projets communs. Il reste encore une dernière étape d'alignement des compétences entre CCTVV et communes qui devrait avoir lieu fin 2021-début 2022. Le maillage des équipements communautaires se renforce dans les domaines de la santé, du sport, de l'enfance-jeunesse et de France-Services, de la sécurité publique (gendarmeries), synonyme d'égalité de traitement entre les habitants. Les communes, quant à elles, confirment leur volonté de qualifier leur cœur de village et leurs équipements publics (école et salles polyvalentes) pour que le « bien vivre ensemble » soit un dénominateur commun sur le territoire.

Stratégie territoriale 2.1 : Développer l'attractivité du territoire

- **Programme 2.1.1 : Favoriser le renouvellement urbain** : la qualification des centre-bourgs est au cœur de la politique d'une dizaine de communes.
- **Le projet de politique artistique et culturel de la CCTVV** : la culture est au cœur du projet intercommunal. La CCTVV met en œuvre une politique culturelle de qualité participant au développement du territoire, qu'elle souhaite pérenniser autour des axes stratégiques suivants :
 - **Développer l'éducation artistique** à travers les 2 écoles de musique du territoire, l'une gérée directement par la CCTVV et l'autre, associative, co-financée par l'intercommunalité. Renforcer l'offre culturelle en direction des établissements scolaires permet de transmettre le goût des pratiques culturelles aux enfants. Les bibliothèques communales et la bibliothèque intercommunale participent au renforcement de la lecture publique sur le territoire. Mettre l'éducation artistique au cœur du projet culturel par une offre jeune public de qualité, source d'émancipation individuelle et d'épanouissement collectif.
 - **Faire de la culture un outil de cohésion sociale** en développant les activités culturelles pour tous, accessibles à tous, intergénérationnelles, en mettant en réseau les acteurs culturels du territoire pour les associer étroitement à la programmation et à la diffusion de l'offre culturelle.
 - **Faire de la culture un élément d'attractivité du territoire** : la saison culturelle va désormais s'étendre sur la saison estivale et mettre en valeur les lieux touristiques remarquables du territoire. Les acteurs culturels locaux, amateurs ou professionnels, seront valorisés dans le cadre de la saison culturelle afin de favoriser la création et l'innovation culturelle sur le territoire. La CCTVV et les communes poursuivent les événements culturels, sources d'attractivité touristique.

Stratégie territoriale 2.2 : Développer des équipements et services de proximité

- **Programme 2.2.1 : Diversifier et développer l'offre de soins** : le maillage des 4 Maisons de santé Pluridisciplinaire doit sans cesse s'adapter aux évolutions des besoins des professionnels de santé, anticiper les besoins des patients et porter une vision prospective sur la démographie médicale.
- **Programme 2.2.2 : Développer les équipements sportifs**. La CCTVV renforce son maillage des gymnases par la construction d'un gymnase éco-responsable à Richelieu. Les communes, dans le cadre de leurs compétences, visent la création d'une nouvelle offre : piscine couverte à Sainte-Maure-de-Touraine, piste d'athlétisme à Noyant-de-Touraine.
- **Programme 2.2.3 : Développer/Réhabiliter les équipements culturels et d'espaces de vie sociale** : L'animation et la qualité de vie du territoire passe par la rénovation énergétique et la modernisation des équipements tels que les salles polyvalentes et centre Socio-culturels. Les communes s'engagent dans la réhabilitation dans ces espaces porteurs de liens sociaux.
- **Programme 2.2.4 : Développer/Réhabiliter les équipements enfance/jeunesse** : l'accueil de nouvelles populations passe par l'accueil des enfants de 0 à 17 ans. La rénovation énergétique et l'adaptation des locaux scolaires aux enfants porteurs de handicaps concourent aussi à la vitalité et l'attractivité des communes.
- **Programme 2.2.5 : Développer/Réhabiliter les équipements pour les « populations fragiles »** : la cohésion sociale passe aussi par l'accueil des gens du voyage dans des conditions dignes : après l'aire de petits passages à l'Île-Bouchard, une deuxième aire à Richelieu est prévue en 2022 et une troisième en recherche de terrain sur le secteur de Sainte-Maure-de-Touraine.

3.3 Concernant la transition écologique :

Diagnostic :

L'objectif du SRADDET est de réduire la consommation énergétique finale du territoire régional de 43% en 2050 par rapport à 2014, soit une baisse spécifiquement dans le secteur de l'économie de -21% et dans le secteur des bâtiments de -41%.

Le territoire de la CCTVV consommerait 867.2 GWh.

Le parc immobilier est vieillissant ; en 2017 la CCTVV dénombrait 14 579 logements dont 11 461 résidences principales (80%). 70% des résidences datent d'avant la première réglementation thermique de 1974. 6.8% des ménages sont en situation de précarité énergétique et en moyenne 10.8% des revenus des ménages sont consacrés à l'énergie (mobilité et logement), nombres supérieurs aux moyennes départementale (5.7%), régionale (5%) et nationale (5.4%). Si l'OPAH qui s'achève a permis de rénover énergétiquement certains logements et d'adapter quelques résidences au

vieillesse, une nouvelle OPAH sera sans doute nécessaire pour poursuivre ce mouvement vertueux de rénovation énergétique.

La sobriété et l'efficacité énergétique sont donc les deux leviers pour réduire la consommation énergétique des bâtiments publics et privés.

Pour les émissions de GES, l'impact de l'A10 est important pour le territoire (62% des émissions du transport routier de la CCTVV) ; la ruralité du territoire implique en outre une forte dépendance au véhicule individuel.

Le SRADDET cible une production d'ENR à hauteur de sa consommation énergétique à l'horizon 2050 ; le territoire CCTVV produit 76.7 GWh, comparés à 867.2 GWh de consommation d'énergie finale en 2018.

L'état qualitatif des masses d'eau n'est pas satisfaisant et des investissements importants en matière d'assainissement collectifs sont à engager.

Enjeux :

- Améliorer la sobriété et l'efficacité énergétique du parc de logements privés et publics, mais aussi des équipements publics
- Favoriser la création de pôle multimodal autour des gares et développer l'usage des transports collectifs
- Développer les mobilités douces, les mobilités solidaires et de partage pour sortir des énergies fossiles
- Augmenter la production d'énergies renouvelables grâce à un mix énergétique
- Mettre aux normes les stations de traitement des eaux usées et améliorer la qualité des réseaux
- Protéger la biodiversité, améliorer la qualité de l'eau
- Réduire la production de déchets et trier davantage en diversifiant les filières de traitement au sein de déchèteries modernisées et optimisées.

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : TRANSITION ECOLOGIQUE

Conduire localement les transitions écologiques, énergétiques et sociétales sont des enjeux transverses à toutes les thématiques et qui doivent interroger toutes les politiques publiques et les projets engagés. Le territoire, à travers le SCOT et le PLUI adopté en 2020, est aménagé dans un souci d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. La politique de l'habitat, déjà mise en œuvre mais à poursuivre, vise à améliorer la performance énergétique et réduire l'impact écologique du secteur résidentiel et tertiaire. La première mission du PCAET sera de déterminer un mix énergétique propre au territoire et à agir en faveur de celui-ci. Mais comment impliquer davantage les habitants en favorisant les changements de comportement et en soutenant les initiatives en faveur des transitions ?

Stratégie territoriale 3.1 : Développer les énergies renouvelables

Développer la production et la consommation des énergies renouvelables avec une exemplarité sur le patrimoine public

- Programme 3.1.1 : Vers quel mix énergétique ?
- Programme 3.1.2 : Développer le photovoltaïque.
- Programme 3.1.3 : Développer la filière bois
- Programme 3.1.4 : Développer l'hydrogène
- Programme 3.1.5 : Développer la géothermie

Stratégie territoriale 3.2 : Sortir de l'énergie fossile

Améliorer la mobilité sur le territoire en accompagnant les changements de pratique par la diversification des modes de déplacement et la promotion des véhicules électriques :

- ➔ Programme 3.2.1 : Dynamiser les intermodalités : le territoire est desservi par deux gares dont une à Noyant de Touraine, à proximité de la sortie d'autoroute. La requalification urbaine du quartier de la gare est donc un enjeu pour les intermodalités. L'objectif est de mettre en place une organisation intermodale qui permette d'améliorer l'offre de transport au plus près des besoins avec efficacité.
- ➔ Programme 3.2.2 : Développer le parc de véhicules électriques. Des communes souhaitent devenir éco-exemplaires et se doter d'un parc de véhicules électriques. Le maillage des bornes de rechargement pour véhicules électriques devient donc un enjeu majeur dans cette mutation technique et sociale.
- ➔ Programme 3.2.3 : Développer et mettre en réseau les voies douces pour favoriser la proximité : Aménager des voies piétonnes en centres-bourgs ou entre villages, requalifier l'espace public pour partager les usages permettent le développement des mobilités douces. En effet, favoriser la proximité (consommation locale, télétravail, démarches numériques) optimise les déplacements et réduit l'impact carbone des déplacements.

Stratégie territoriale 3.3 : Réduire l’empreinte énergétique du parc de bâtiments publics et privés

- ➔ **Programme 3.3.1 : Rénover énergétiquement les bâtiments publics.** Des communes projettent de rénover énergétiquement leurs salles des fêtes, écoles ou mairies. Autant de travaux qui concourent à l’exemplarité de la sobriété et de l’efficacité énergétique.
- ➔ **Programme 3.3.1 : Moderniser l’éclairage public :** Réduire la consommation d’énergie d’un territoire, c’est aussi moderniser le parc d’éclairage public par un système LED moins énergivore. En diminuant leurs coûts de maintenance, les collectivités pourront investir davantage en faveur de l’efficacité énergétique. Le SIEIL est un acteur important pour mutualiser les coûts des études et des équipements.

Stratégie territoriale 3.4 : Réduire la production de déchets

- ➔ **Programme 3.4.1 : Moderniser et agrandir les déchèteries :** la CCTVV compte 4 déchèteries sur son territoire qui doivent être modernisées, agrandies, voire reconstruite par le SMICTOM afin d’accueillir davantage de filières de tri et améliorer la sécurité des usagers et des agents.
- ➔ **Programme 3.4.2 : Limiter la production de déchets. Réduire le volume des déchets, le développement du réemploi et de l’économie circulaire.** Agir pour développer l’économie circulaire sur le territoire dans le but de limiter la consommation et le gaspillage des ressources (matières premières eau, énergie) ainsi que la production de déchets par un projet de ressourcerie qui pourrait voir le jour à travers la candidature de l’association ACTYVAL au programme « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée »

Stratégie territoriale 3.5 : Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel

- ➔ **Programme 3.5.1 : Protéger la biodiversité :** préserver les réservoirs de biodiversité, les zones humides en intégrant cet enjeu dans les aménagements
- ➔ **Programme 3.5.2 : Favoriser l’agriculture raisonnée :** stabiliser un canevas d’espaces agricoles et naturels comme fondation d’une identité territoriale rurale. Encourager une agriculture respectueuse du cadre de vie, de la santé génératrice de services environnementaux (biodiversité, qualité de l’eau, stockage de carbone).
- ➔ **Programme 3.5.3 : Mettre aux normes les STEU et rénover/étendre les réseaux :** Des communes lancent de grandes opérations de construction de nouvelles STEU (Antogny le Tillac, Richelieu) tandis que d’autres les rénovent ou augmentent leurs capacités (Pouzay, Ligré), avant la prise de compétence par la CCTVV en 2026. L’objectif est de réduire les impacts des systèmes d’assainissement, les pollutions diffuses.
- ➔ **Programme 3.5.4 : Préparer le transfert de la compétence eau et assainissement à l’intercommunalité**
- ➔ **Programme 3.5.5 : Rénover le réseau d’adduction d’eau potable**

Article 4 – Le Plan d’action

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la CCTVV et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d’engagement de l’élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s’agit d’identifier :

- Les programmes territorialisés de l’ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d’industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...);
- Les contrats de l’Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l’Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
- L’intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

La CCTVV dispose déjà de plusieurs programmations ou dispositifs nationaux mis en place pour structurer son territoire dans des thématiques primordiales qui rejoignent les enjeux stratégiques définis dans son projet de territoire : SCOT, PLUi, OPAH, contrat de ruralité, CRST, PVD.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action en annexe 2.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, CEREMA, ADEME...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales -ADAC-, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme, etc, pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des

habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Un chef de projet CRTE sera recruté par la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne afin d'apporter soutien et ingénierie aux communes et à l'intercommunalité dans le suivi, mise en œuvre, révision et évaluation du CRTE.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la CCTVV assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La CCTVV s'engage à désigner dans ses services une directrice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Ce dernier sera en charge de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Un co-financement du poste du chef de projet est assuré par l'Etat.

La CCTVV s'engage :

- A animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également

après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

- A mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.
- A mettre en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Des établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Ademe, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Caisse des dépôts, l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Ces établissements ou opérateurs mobiliseront leur ingénierie et leur financement pour le montage de projets et d'investissements.

L'État porte enfin une ambition de revitalisation des territoires, au travers d'actions et de programmes interministériels qui visent à développer les territoires urbains et ruraux, tout en veillant à maîtriser l'artificialisation des sols. La restructuration du foncier existant dans les territoires, qui freine la consommation d'espaces et limite l'étalement urbain, constitue ainsi un objectif prioritaire de l'action en tant qu'elle contribue à la lutte contre l'artificialisation des sols et à l'atteinte, en 2050, du « zéro artificialisation nette ».

Cet équilibre exigeant repose sur quatre piliers complémentaires que sont :

- une stratégie territoriale à moyen terme, conçue et portée à l'échelle d'un bassin de vie, avec un projet de territoire servi par un contrat de relance et de transition écologique
- des outils opérationnels, tels que les opérations de revitalisation des territoires (ORT) ou projets partenariaux d'aménagement (PPA)
- des outils de planification locale (SCoT, PLUi)
- des moyens renforcés d'intervention pour engager des projets de restructuration et de rénovation d'espaces artificialisés (îlots urbains dégradés, friches) et créer une nouvelle offre

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, fixe une ambition claire de réduction de moitié, sur les 10 prochaines années, le rythme d'artificialisation des sols au niveau national.

L'ambition de sobriété foncière est à intégrer dans les CRTE et doit se traduire sur le plan opérationnel et réglementaire, le cas échéant avec des modalités d'accompagnement renforcé.

Les dotations aux collectivités (DSIL, DETR, FNADT) et les moyens de France relance (Fonds friche, Fonds pour la revitalisation commerciale, aides à la pierre pour le parc privé et le parc social) seront mobilisés au bénéfice des projets

d'investissement les plus vertueux, en veillant à soutenir les territoires ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à désigner un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Son soutien s'exercera principalement au titre de sa politique contractuelle avec les territoires qui s'appuie sur des programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie, sur la base d'un projet de territoire.

Sont en particulier concernées les thématiques suivantes s'inscrivant dans les priorités du CPER :

- Attractivité du territoire : atouts touristiques des territoires, projets alimentaires territoriaux
- Cohésion territoriale et sociale : structures d'exercice coordonné, revitalisation et renforcement de la centralité des villes moyennes et petites, renouvellement urbain des quartiers en politique de la ville, maillage en équipements culturels de proximité, maillage en équipements sportifs structurants notamment nautiques
- Transition écologique et énergétique : isolation des bâtiments publics et des logements sociaux, biodiversité, mobilités durables notamment développement du vélo utilitaire, urbanisme durable (friches, renaturation, aménagements urbains favorisant l'adaptation au réchauffement climatique...)

Un certain nombre de projets sont à ce titre identifiés au CRST et ont vocation, quand ils nécessitent la conjugaison des financements Etat-Région, à figurer dans le CRTE.

Les actions inscrites au CRTE pourront ainsi bénéficier des financements d'ores et déjà inscrits dans le CRST du Pays du Chinonais en cours, ou à inscrire par simple transfert de crédits ou par avenant, ou à défaut, à inscrire lors d'un prochain contrat régional à négocier pendant la durée du CRTE.

La Région pourra également, plus ponctuellement, apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE via ses autres cadres d'interventions ou les dispositifs européens.

Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques d'aménagement du territoire et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner un élu départemental dédié et un ou des référent(s) dans ses services pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.7. Maquette financière

La maquette financière est établie à l'issue d'un comité de pilotage réuni chaque automne. Elle détaille les financements prévisionnels des signataires du contrat sur les actions prêtes à être engagées en années N+1, les maîtres d'ouvrages déposeront leurs demandes de subventions auprès des différents financeurs dans le respect de ce cadre financier.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme OSMOSE.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, entre le comité de pilotage et le comité technique, en cohérence avec le Comité Local de Relance et de Cohésion Territoriale.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la CCTVV.

Il est composé de représentants des services de l'Etat, et notamment de la DDT, et des services de territoire de la CCTVV, ainsi que des représentants des collectivités départementales et régionales.

Des établissements publics et opérateurs mobilisés peuvent être associés en tant que de besoin.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives ;
- Arrêter l'annexe financière pour l'année N+1

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire Touraine Val de Vienne. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Liste des membres :

- Pour la CCTVV : Chef de projet CRTE, DGS et DGA, chargés de mission thématique en fonction des sujets abordés
- Pour la Sous-Préfecture : Secrétaire général de la sous-Préfecture de Chinon
- Pour la DDT : Directeur Adjoint de la DDT
- Pour le Département : Directeur de l'ADAC
- Pour la Région : représentant des services régionaux

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient à la Préfète, déléguée territoriale de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

La Préfète organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme OSMOSE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Ils seront précisés dans une annexe qui sera soumise au comité de pilotage.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 - Communication du CRTE

La communication sur la stratégie de développement globale mise en œuvre dans le CRTE est primordiale pour une appropriation des enjeux par tous les acteurs locaux. La signature du CRTE sera donc une étape importante pour communiquer globalement sur cette démarche innovante et s'inscrivant dans une politique nationale largement diffusée et promue par le gouvernement et les médias.

Le chef de projet, en lien avec le service communication de la CCTVV, sera chargé de mener une démarche de concertation avec les élus et les acteurs de terrain, dont les habitants font partie, afin d'assurer la connaissance et le partage du CRTE à ses différentes étapes de réalisation et permette la remontée de remarques et d'informations.

Pour cela le chef de projet pourra s'appuyer sur les moyens suivants :

- Le site Internet et les réseaux sociaux de la CCTVV
- Le journal communautaire semestriel
- Des réunions publiques de concertation, en lien avec les communes concernées, en fonction des projets.

Le chef de projet animera des groupes de maîtres d'ouvrage, tels que les communes, en « mode projet » sur une thématique commune (ex : l'éclairage public, la rénovation énergétique des logements publics, etc). Ainsi il pourra communiquer sur des stratégies globales déclinées localement. Ce sont autant de réalisations concrètes qui pourront être reprises dans les outils de communication communaux.

Le bilan annuel du CRTE sera aussi l'occasion de réaliser une communication globale auprès de la population sur la capacité du territoire à transformer en actions les enjeux de développement durable définis en amont.

Article 11 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 12 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 13 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 14 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'Orléans.

Signé à Panzoult, le xxx

Madame Marie LAJUS, Préfète d'INDRE ET LOIRE	Monsieur Christian PIMBERT, Président de la Communauté de Communes TOURAINE VAL DE VIENNE
Monsieur Jean Gérard PAUMIER, Président du Conseil départemental d'INDRE ET LOIRE	Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional de CENTRE VAL DE LOIRE
Monsieur Jean Gérard PAUMIER, Président de l'ADAC	

En présence des 40 maires de la Communauté de Communes TOURAINE VAL DE VIENNE :

Commune d'ANTOGNY LE TILLAC, M. Serge MOREAU	Commune d'ASSAY, Mme Claudine GAUCHER
Commune de AVON LES ROCHES, M. Pascal BLANCHARD	Commune de BRASLOU, Mme Claudine LECLERC
Commune de BRAYE SOUS FAYE, M. Patrick DEVYVER	Commune de BRIZAY, M. Jean Claude REDUREAU
Commune de CHAMPIGNY SUR VEUDE, Mme Aurélie ROCHER	Commune de CHAVEIGNES, M. Philippe DUBOIS
Commune de CHEZELLES, M. Christian PIMBERT	Commune de COURCOUE, M. Nicolas SALLE
Commune de CRISSAY SUR MANSE, M. Mark DERNONCOUR	Commune de CROUZILLES, M. Daniel BRISSEAU

<p>Commune de FAYE LA VINEUSE, M. David CAILLETEAU</p>	<p>Commune de Jaulnay, M. Maurice TALLAND</p>
<p>Commune de LA TOUR SAINT GELIN, M. Claude LE FUR</p>	<p>Commune de LEMERE, Mme Martine JUSZCZAK</p>
<p>Commune de LIGRE, M. Bernard THIVEL</p>	<p>Commune de l'Île Bouchard, Mme Nathalie VIGNEAU</p>
<p>Commune de LUZE, Mme Annabelle PARENT</p>	<p>Commune de MARCILLY SUR VIENNE, M. Thierry BRUNET</p>
<p>Commune de MARIGNY MARMANDE, M. Claudy FOUQUET</p>	<p>Commune de NEUIL, Mme Natalie SENNEGON</p>
<p>Commune de NOUATRE, M. Pierre Marie DANQUIGNY</p>	<p>Commune de NOYANT DE TOURAINE, M. Théo CHAMPION-BODIN</p>

Commune de PANZOULT, M. Francis DESBOURDES	Commune de PARCAY SUR VIENNE, M. Olivier DURAND
Commune de PORTS SUR VIENNE, M. Daniel POUJAUD	Commune de POUZAY, Mme Françoise MORIN
Commune de PUSSIGNY, M. Alain DUBOIS	Commune de RAZINES, M. Franck LIBEREAU
Commune de RICHELIEU, M. Etienne MARTEGOUTTE	Commune de RILLY SUR VIENNE, M. Fabrice MERLOT
Commune de SAINT EPAIN, Mme Florence BOULLIER	Commune de SAINTE MAURE DE TOURAINNE, M. Michel CHAMPIGNY
Commune de SAZILLY, M. Fabrice MERLOT	Commune de TAVANT, M. Jacky CORNILLAULT

Commune de THENEUIL, Mme Nadège ARNAULT	Commune de TROGUES, M. Christophe ALIZON
Commune de VERNEUIL LE CHATEAU, M. Eric BIGOT	Syndicat Mixte du Pays du Chinonais, M. Gilles MORTIER

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Tableau récapitulatif des orientations/stratégies territoriales/Programmes (version initiale)

Annexe 2 – Fiches actions retenues au titre du CRTE

Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE (avis de l'Etat sur les fiches actions proposées)

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)



diagnostic

15 novembre 2021



1 Table des matières

2	Préambule.....	4
2.1	Présentation générale du territoire	4
3	Profil et évolution de la démographie : Baisse démographique à enrayer ...	6
3.1	La répartition de la population	6
3.2	La dynamique démographique	6
3.3	La structure démographique	7
3.4	Le portrait socio-économique des populations.....	7
3.5	Le niveau de qualification.....	8
3.6	Le niveau de vie de la population : des ménages fragiles.....	8
3.7	Synthèse DEMOGRAPHIE.....	10
4	Habitat : des enjeux de rénovation énergétique et d'adaptation aux besoins de la population	10
4.1	Caractéristiques du parc de logements privés	10
4.2	Architecture et environnement : des atouts et des contraintes pour le développement de l'habitat	11
4.3	Le marché immobilier.....	12
4.4	Un enjeu de rénovation énergétique	12
4.5	Un enjeu d'adaptation des logements au vieillissement de la population.....	12
4.6	Un enjeu de lutte contre la vacance.....	13
4.7	Synthèse HABITAT.....	14
5	Bassins de vie et mobilités	14
5.1	Une armature territoriale multipolarisée.....	14
5.2	Une offre de transport et de mobilité variée	15
5.2.1	Les transports routiers et ferroviaires	15
5.2.2	Les mobilités douces :	16
5.2.3	Les mobilités solidaires et de partage.....	16
5.3	... mais dominée par la voiture individuelle.....	16
5.4	Synthèse BASSINS DE VIE ET MOBILITES	17
6	Un tissu économique fragile.....	18
6.1	La situation de l'emploi	18

6.2	L'économie sociale et solidaire, un outil au service de l'emploi	18
6.3	Entreprises	18
6.4	Commerces	19
6.5	Des démarches innovantes, les tiers lieux	19
6.6	Les Zones d'Activité Economique	20
6.7	Synthèse ECONOMIE	21
7	Tourisme	22
7.1	L'identité touristique	22
7.2	L'offre touristique	22
7.2.1	Les sites touristiques	22
7.2.2	Les hébergements	22
7.2.3	La restauration	23
7.3	De nombreuses richesses naturelles, culturelles et patrimoniales	24
7.4	Les itinérances douces	25
7.5	Les produits locaux	26
7.6	Les acteurs du tourisme	26
7.7	Synthèse TOURISME	26
8	Culture	27
8.1	L'offre culturelle	27
8.1.1	Une saison culturelle diversifiée :	27
8.1.2	L'enseignement musical spécialisé	28
8.1.3	La lecture publique :	28
8.1.4	Les équipements spécifiques à vocation culturelle :	28
8.1.5	Le soutien aux associations culturelle :	28
8.1.6	Le soutien à l'activité cinématographique :	29
8.1.7	Le soutien à la création artistique :	29
8.2	Synthèse CULTURE	29
9	Equipements et services	30
9.1	L'offre de santé	30
9.2	L'offre de services publics	32
9.3	L'offre enfance-jeunesse	34
9.3.1	Offre en matière de petite enfance (0-3 ans) :	34
9.3.2	Offre en matière d'enfance (3-11 ans) :	35
9.3.3	Offre en matière d'actions pour la jeunesse :	36

9.4	L'offre en matière d'éducation et de formation	37
9.5	L'offre d'équipements sportifs.....	37
9.6	Les réseaux numériques et couverture mobile.....	38
9.6.1	Développement de la fibre.....	38
9.6.2	Couverture mobile du territoire.....	40
10	Environnement (Annexe Etat des lieux écologique)	41
10.1	BIODIVERSITE.....	41
10.2	EAU ET ASSAINISSEMENT	46
10.2.1	Eau potable.....	46
10.2.2	La défense incendie.....	47
10.2.3	Les eaux usées	47
10.3	EFFICACITE ENERGETIQUE	48
10.4	MOBILITE	57
10.5	AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE	61
10.6	TRAITEMENT DES DECHETS.....	63
10.7	LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS	65

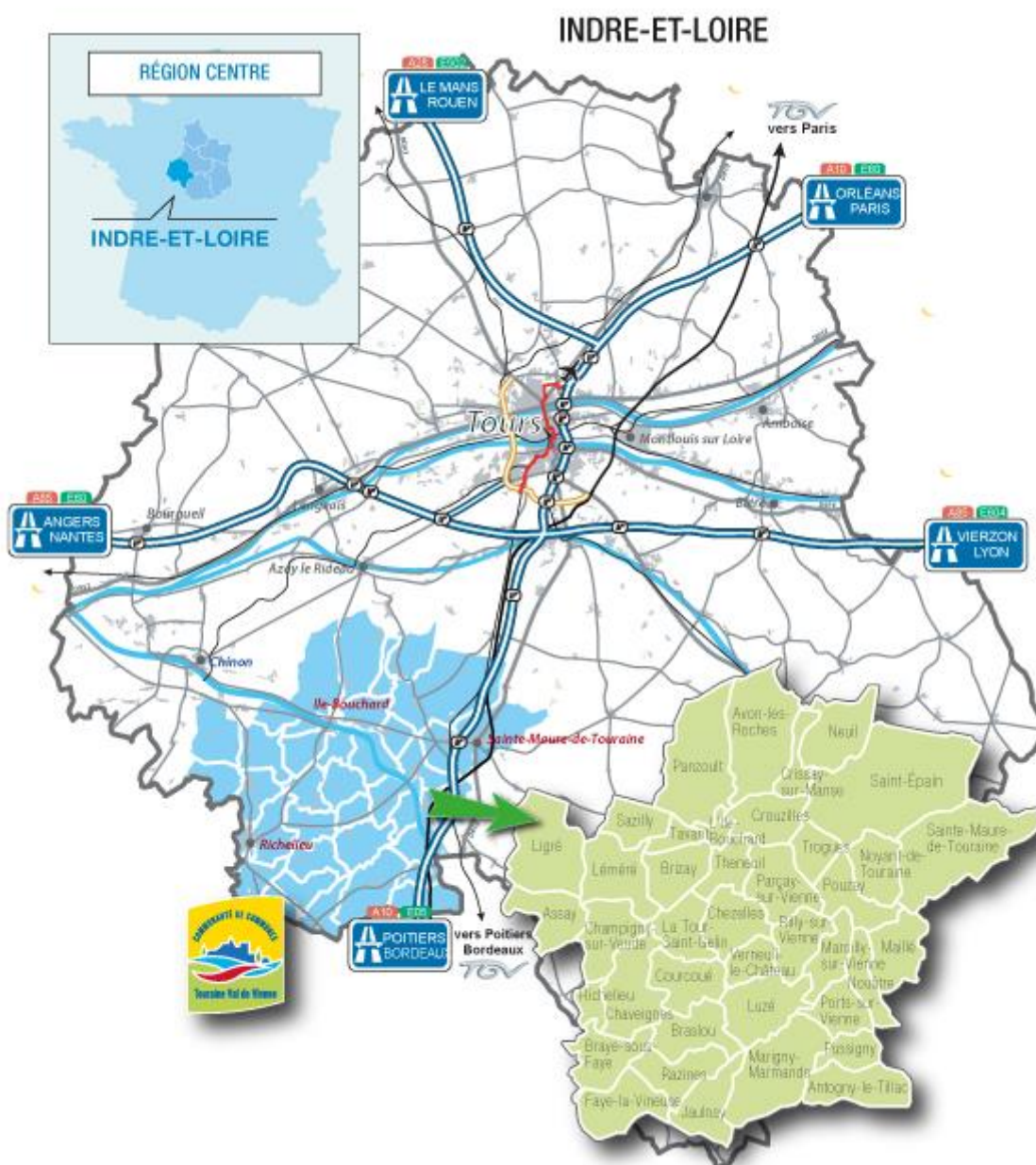
Ressources :

- *PLUi : rapport de présentation tome 1 diagnostic territorial*
- *PLUi : PADD (approuvé le 27/01/2020)*
- *PLUi : Etude environnementale*
- *PCAET : diagnostic 2019*
- *SCOT du Pays du Chinonais*
- *Contrat de ruralité (signé le 03/07/2017)*
- *Charte du PNR en cours de révision*
- *Repères CCTVV Agence d'Urbanisme et de l'Agglomération de Tours (mars 2020)*
- *Statistiques locales INSEE, portrait de territoire*
- *Rapport MaHoc Pays du Chinonais (septembre 2014)*
- *Contrat Local de Santé 2015-2018*
- *Statistiques issues des services de l'Etat (DDT), CAF, services communautaires, etc*
- *CRTE : Axe transversal du projet de territoire : Transition Ecologique TVV (présentation de la réunion DDT du 18/05/2021)*

2 Préambule

2.1 Présentation générale du territoire

La Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) est située dans la région Centre-Val de Loire, au sud du département de l'Indre-et-Loire, entre les agglomérations de Tours et de Châtelleraut. La CCTVV borde le département de la Vienne et par conséquent la région Nouvelle Aquitaine. Elle est traversée à l'Est par la RD910 (ancienne RN10), l'axe autoroutier A10, la voie ferrée paris-Bordeaux et la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique.



La Communauté de Communes Touraine Val de Vienne a été créée le 1er janvier 2017, suite à la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Richelieu, de la Communauté de communes du Bouchardais (à l'exception d'Anché et de Cravant-les-Côteaux) et de la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine (à l'exception de Ste-Catherine-de-Fierbois et de Villeperdue).

La CCTVV regroupe donc 40 communes, 25 400 habitants soit 4.2% de la population du département : Antogny-le-Tillac, Assay, Avon-les-Roches, Braslou, Braye-sous-Faye, Brizay, Champigny-sur-Veude, Chaveignes, Chézelles, Courcoué, Crissay-sur-Manse, Crouzilles, Faye-la-Vineuse, l'Île-Bouchard, Jaulnay, Lémeré, Ligré, Luzé, Maillé, Marcilly-sur-Vienne, Marigny-Marmande, Neuil, Nouâtre, Noyant-de-Touraine, Panzoult, Parçay-sur-Vienne, Ports-sur-Vienne, Pouzay, Pussigny, Razines, Richelieu, Rilly-sur-Vienne, Saint-Épain, Sainte-Maure-de-Touraine, Sazilly, Tavant, Theneuil, La-Tour-Saint-Gelin, Trogues et Verneuil-le-Château.

La CCTVV et la Communauté de Communes voisine, la CC Chinon Vienne et Loire, forment le Syndicat mixte du Pays du Chinonais qui a élaboré le Schéma de Cohérence et d'organisation Territoriale (SCoT).

Contrairement à d'autres territoires irrigués par une seule commune-centre, la CCTVV comprend **3 pôles majeurs composés de 5 communes** (l'Île-Bouchard, Sainte-Maure-de-Touraine/Noyant-de-Touraine et Richelieu/Chaveignes) qui totalisent 36,60% de la population.

Outre ces 3 pôles majeurs, l'armature territoriale, définie dans le SCoT et surtout dans le PLUi, affiche :

- **8 pôles-relais** qui regroupent 27,79% de la population : Champigny-sur-Veude, Marigny-Marmande, Nouâtre, Parçay-sur-Vienne, Pouzay, Saint-Épain, Panzoult et Ligré
- **27 pôles de proximité** qui représentent 35,60% de la population : Antogny-le-Tillac, Assay, Avon-les-Roches, Braslou, Braye-sous-Faye, Brizay, Chézelles, Courcoué, Crissay-sur-Manse, Crouzilles, Faye-la-Vineuse, Jaulnay, Lémeré, Luzé, Maillé, Marcilly-sur-Vienne, Neuil, Ports-sur-Vienne, Pussigny, Razines, Rilly-sur-Vienne, Sazilly, Tavant, Theneuil, La-Tour-Saint-Gelin, Trogues et Verneuil-le-Château

Il est à noter que, selon la grille de densité de l'INSEE, les communes de la CC sont :

- « peu denses » (27 communes et 88,77% de la population) : Antogny-le-Tillac, Avon-les-Roches, Braye-sous-Faye, Brizay, Champigny-sur-Veude, Chaveignes, Crouzilles, l'Île-Bouchard, Jaulnay, Lémeré, Ligré, Maillé, Marcilly-sur-Vienne, Marigny-Marmande, Neuil, Nouâtre, Noyant-de-Touraine, Panzoult, Parçay-sur-Vienne, Ports-sur-Vienne, Pouzay, Richelieu, Rilly-sur-Vienne, Saint-Épain, Sainte-Maure-de-Touraine, Tavant, La-Tour-Saint-Gelin
- ou « très peu denses » (11 communes et 11,23% de la population) : Assay, Braslou, Chézelles, Courcoué, Crissay-sur-Manse, Faye-la-Vineuse, Luzé, Pussigny, Razines, Sazilly, Theneuil, Trogues, Verneuil-le-Château

Le territoire de 68 710 ha (687 km²), soit 11% du département, est traversé (du Sud-Est au Nord-Ouest) par la vallée de la Vienne qui a donné son nom à l'intercommunalité. Il comprend, 70% de terres agricoles, 22% d'espaces naturels et 8% d'espaces artificialisés. C'est la Communauté de communes d'Indre et Loire dont la part de l'espace agricole est la plus importante. L'évolution démographique est lente, le marché du logement détendu. La population et le tissu économique présentent une certaine fragilité (non diplômés, bas revenus, vieillissement, etc) contre laquelle les collectivités luttent grâce au renforcement des services et équipements publics et à une politique d'attractivité volontariste.

3 Profil et évolution de la démographie : Baisse démographique à enrayer

3.1 La répartition de la population

La CCTVV affiche la **densité démographique la plus faible du département (37 habitants/km²), après la CC de Loches Sud Touraine (29 habitants/km²)**. Le territoire est trop éloigné de la métropole tourangelle pour bénéficier vraiment de sa dynamique de croissance démographique, hormis sur la partie nord-est éventuellement.

La carte montre une population plus dense dans les **3 pôles urbains (Sainte-Maure-de-Touraine, L'Île-Bouchard et Richelieu), anciens chefs-lieux de canton**.

3 autres communes comptent + de 1 000 habitants : **Saint-Épain (1 569 habs) et Noyant-de-Touraine (1 179 habs)** ; cette dernière bénéficie de l'aire urbaine de Sainte-Maure-de-Touraine, de la gare ferroviaire et de la desserte autoroutière. La commune de **Ligré**, à l'ouest du territoire (1 077 habs) s'est développée, le long de la D749, grâce à l'influence de Chinon.

Nous constatons une densité moyenne de population dans les communes proches des 3 polarités, le long des axes routiers importants (Chaveignes, Tavant, Cruzilles ou Trogues) ou le long de la Vienne (Parçay-sur-Vienne, Rilly-sur-Vienne ou Nouâtre).

En 2014, 50% de la population vivait dans les pôles secondaires du territoire définis par le SCoT : L'Île-Bouchard/Brizay/Cruzilles/Panzoult/Tavant/Theneuil ; Richelieu/Champigny sur Veude/Chaveignes et Sainte-Maure-de-Touraine/Noyant-de-Touraine.

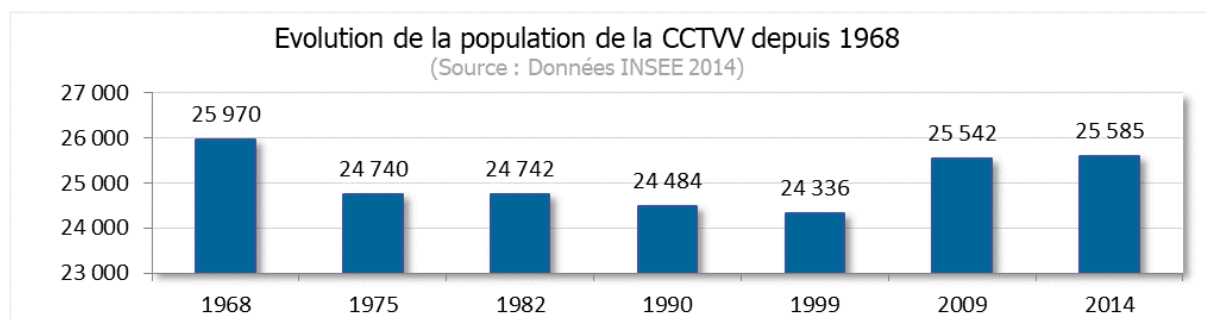
20 communes du territoire comptent moins de 500 habitants.

Le sud du territoire est marqué par une faible densité et un habitat rural dispersé.

En effet, une des particularités du territoire est **l'habitat dispersé**, avec plus de 1600 hameaux. Certaines communes ont 2 centres-bourgs (Antogny-le-Tillac), d'autres ont plusieurs villages (Ligré, Lémeré, La Tour-Saint-Gelin, Cruzilles, Nouâtre, ...) qui sont parfois plus peuplés que le bourg principal, d'autres n'ont aucun centre-bourg affirmé (Chézelles, Assay).

3.2 La dynamique démographique

Comme le montre le graphique ci-dessous, la démographie de l'intercommunalité a diminué entre 1968 et 1999 puis a connu une phase de croissance de 1999 à 2014.



Cette évolution s'est poursuivie plus modestement avant de finir par entamer une légère baisse à partir de 2018.

Population totale CCTVV – données INSEE

	2017	2018	2019	2020	2021
Population totale	26 037	25 998	25 864	25 674	25 497
Variations annuelles		-0,15%	-0,52%	-0,73%	-0,69%

Entre 2017 et 2021, la CCTVV a perdu 540 habitants, ce qui représente une variation de -2,07%.

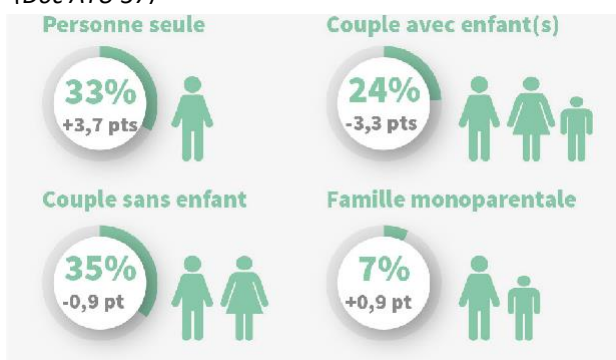
Les communes les plus attractives sont celles qui profitent du rayonnement de la métropole (Noyant-de-Touraine, Saint-Épain, Sainte-Maure-de-Touraine) ou de Chinon (Ligré, Lémeré). La population stagne dans les communes de L'Île-Bouchard, Richelieu, Marigny-Marmande et Maillé depuis une quinzaine d'années.

3.3 La structure démographique

La CCTVV affiche les caractéristiques d'une population rurale vieillissante ce qui entraîne une hausse des besoins en équipements adaptés ainsi qu'une hausse des besoins sanitaires et sociaux.

Avec 121 séniors de +65 ans pour 100 jeunes de -20 ans, CCTVV est le 2nd territoire le plus âgé du département après CC Loches Sud Touraine (87/100 en moyenne). La part des séniors âgés de 60 ans ou plus a augmenté de 4.5 points en 10 ans, contre 4.2 points à l'échelle des communautés de communes du département.

Structure familiale en 2016 et évolution depuis 2016
(Doc ATU 37)



34% des habitants ont au moins 60 ans, contre 28% à l'échelle des communautés de communes. En parallèle, 25% des habitants ont moins de 25 ans, un ratio légèrement inférieur aux territoires de comparaison (28%).

La CCTVV connaît une hausse importante de ménages par rapport à sa population depuis les années 1990 ; ce phénomène de desserrement des ménages a des conséquences sur le logement : le nombre de résidences principales augmente plus vite que

la population.

La taille moyenne des ménages est passée de 3.35 à 2.27 entre 1968 et 2014.

L'évolution de la structure familiale des ménages de Touraine Val de Vienne est proche de celle des Communautés de communes d'Indre-et-Loire. Le poids des couples avec enfant(s) a diminué de 3.3 points au profit des personnes seules (+3.7 points).

3.4 Le portrait socio-économique des populations

Population active : en 2014, 65,1% de la population du territoire avait un emploi (11,3% de retraités, 9,3% d'actifs sans emplois, 7,2% d'élèves, étudiants et stagiaires). La structure socio-professionnelle active se caractérise par une part importante d'ouvriers (1/3 de la population active), suivi d'employés dont la part est comparable à celle de la moyenne départementale (29.5%). La part d'artisans et celle d'exploitants agricoles est plus élevée que la moyenne du département, ce qui traduit le caractère rural du territoire. Par conséquent, les profils professionnels les moins représentés sont ceux des professions intermédiaires et des cadres.

3.5 Le niveau de qualification

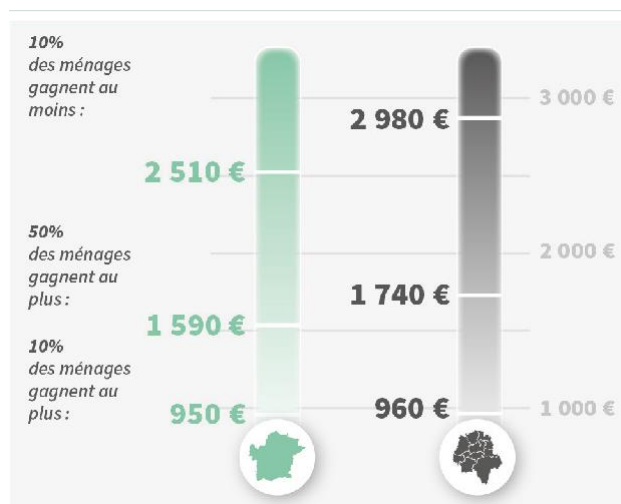
Le **niveau de diplômés** (46 diplômés pour 100 non diplômés) **est le plus faible du département** (en moyenne 102 diplômés pour 100 non diplômés en Indre-et-Loire) et 35% des diplômés du supérieur occupent un emploi sous-qualifié, ce qui est le ratio le plus élevé du département (28% en moyenne). L'éloignement des équipements scolaires du secondaire est souvent évoqué comme un frein important à la réussite scolaire et à la poursuite du parcours en études supérieures. La proportion de jeunes non insérés (jeunes de 15 à 24 ans sans emploi, ou non scolarisés ou non stagiaires) est de 17.3%, contre 14.6% en Indre-et-Loire.

3.6 Le niveau de vie de la population : des ménages fragiles

Le revenu disponible¹ médian par unité de consommation² est de 1590 euros par mois dans la Communauté de communes de Touraine Val de Vienne (contre 1 740 euros en Indre-et-Loire).

Des écarts de niveau de vie contenus : les 10% les plus aisés ont un niveau de vie 2,6 fois plus élevé que les 10% les plus modestes (cet écart atteint 3,1 en Indre-et-Loire et 3,4 en France métropolitaine).

Revenu disponible mensuel en 2016- Doc ATU 37



Le taux de pauvreté est de 13.9%, contre 12.8% dans le département.

Les populations les plus fragiles se situent dans le sud de la Communauté de Communes comme le montre la carte ci-contre.

¹ Le revenu disponible comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales, nets des impôts directs.

² L'unité de consommation permet de comparer le niveau de vie des ménages de taille différente.

Revenu disponible mensuel en 2016

- Plus de 1 900 €
- Entre 1 800 € et 1 900 €
- Entre 1 700 € et 1 800 €
- Entre 1 600 € et 1 700 €
- Moins de 1 600 €



EN BREF :

1 590 €
REVENU MEDIAN
MENSUEL

14%
DE LA POPULATION
SOUS LE SEUIL DE
PAUVRETÉ

17%
DE JEUNES NON
INSÉRÉS

75%
DE DEMANDEURS
D'UN LOGEMENT
SOCIAL TRÈS
PRÉCAIRES

(Doc ATU 37)

3.7 Synthèse DEMOGRAPHIE

<p>ATOUTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cadre de vie rural préservé ➤ Solde migratoire positif 	<p>FAIBLESSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faible variation de la population, légère diminution depuis 2017 ; ➤ Faible densité de population ➤ Solde naturel négatif ➤ Des ménages fragiles sociologiquement et économiquement
<p>OPPORTUNITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Influence de Tours et de Châtelleraut 	<p>MENACES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Vieillesse de la population ➤ Déprise démographique

➤ *Les enjeux démographiques et de cohésion sociale*

- Favoriser la hausse démographique en renforçant l'attractivité du territoire (services, emplois, qualité de vie, offre culturelle, transport), et en déclinant les orientations du PLUi et des PLH notamment par la résorption de la vacance et la mise en œuvre des OAP.
- Attirer une population plus jeune tout en adaptant les services aux populations vieillissantes.
- Assurer le maintien à domicile des personnes âgées et organiser leurs parcours résidentiels.
- Maintenir et renforcer les services qui concourent à la cohésion sociale (France Services/MSAP, entreprises d'insertion, associations d'aide à l'emploi, développement de la fibre pour tous, etc).

4 Habitat : des enjeux de rénovation énergétique et d'adaptation aux besoins de la population

4.1 Caractéristiques du parc de logements privés

Le territoire compte 14 579 logements dont 78% sont des résidences principales. **Le parc est vieillissant.** Mais la **dynamique de construction des dix dernières années est positive avec un taux de 9% soit 124 constructions par an en moyenne.** La grande majorité de ces nouvelles maisons est occupée par leur propriétaire.

Le logement social s'est développé au rythme de 13 constructions par an au cours des dix dernières années pour constituer un parc de 1 160 logements au 01/01/2018. Fin 2018, on comptait 200 demandes de logements sociaux pour 170 attributions réalisées au cours de l'année. Le rapport entre la liste des ménages en attente et le nombre de ceux qui ont emménagé dans le parc social augmente entre 2013 et 2018, de manière plus soutenue que pour l'ensemble des Communautés de communes du département.

4.2 Architecture et environnement : des atouts et des contraintes pour le développement de l'habitat

Le territoire de la CCTVV comprend un **parc immobilier ancien à l'architecture remarquable**.

Sur les 40 communes du territoire, 30 possèdent un ou plusieurs bâtiments protégés au titre des Monuments Historiques.



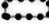






Le territoire comptabilise également deux sites patrimoniaux remarquables (Richelieu et Faye-la-Vineuse) ainsi que 5 sites inscrits.

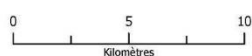
Ce patrimoine est à la fois un élément d'attractivité et d'identité territoriale, mais il est aussi un facteur d'enchérissement des coûts et de complexification des procédures pour les propriétaires qui souhaitent aménager, réhabiliter leur bâti.

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Patrimoine protégé

-  Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Zone de Protection Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
-  Site classé
-  Site inscrit
-  Monument historique
-  Périmètre de protection aux abords des monuments historiques
-  Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

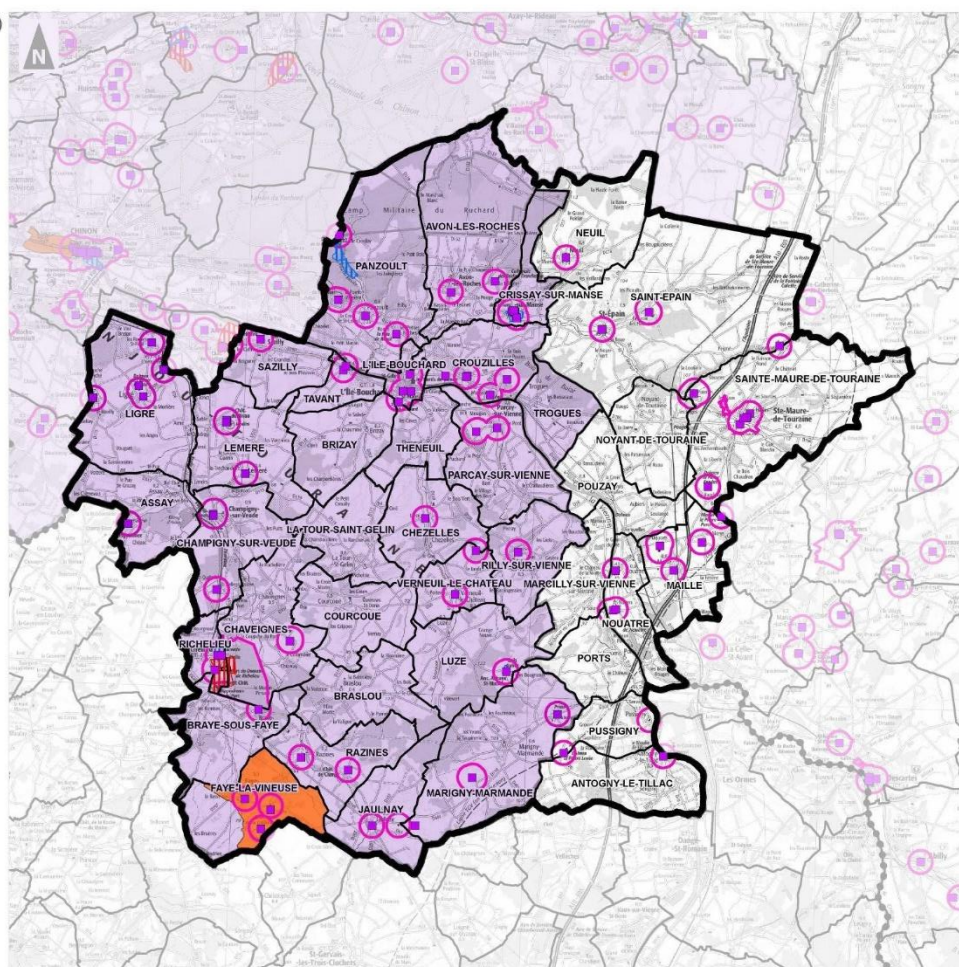


1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : auddicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : Réau des patrimoines - DDT37 - IGN - auddicé urbanisme, 2017



Les risques d'inondation : 15 communes sont concernées par un risque d'inondation de la Vienne. Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la Vienne impacte fortement ces communes et limite, voire interdit, l'urbanisation dans les secteurs concernés.

Les nuisances et contraintes des grands axes routiers et ferroviaires pèsent aussi sur l'attractivité résidentielle du territoire, surtout à l'Est.

4.3 Le marché immobilier

24% des ménages occupent leur résidence principale depuis moins de cinq ans et 39% depuis au moins 20 ans.

Le marché de Touraine Val de Vienne est légèrement moins actif que la moyenne des Communautés de communes d'Indre-et-Loire : 9% des maisons y ont changé de propriétaire au cours de la période 2013-2016. En 2016, il fallait compter 105 000 € en moyenne pour acquérir une maison sur le territoire.

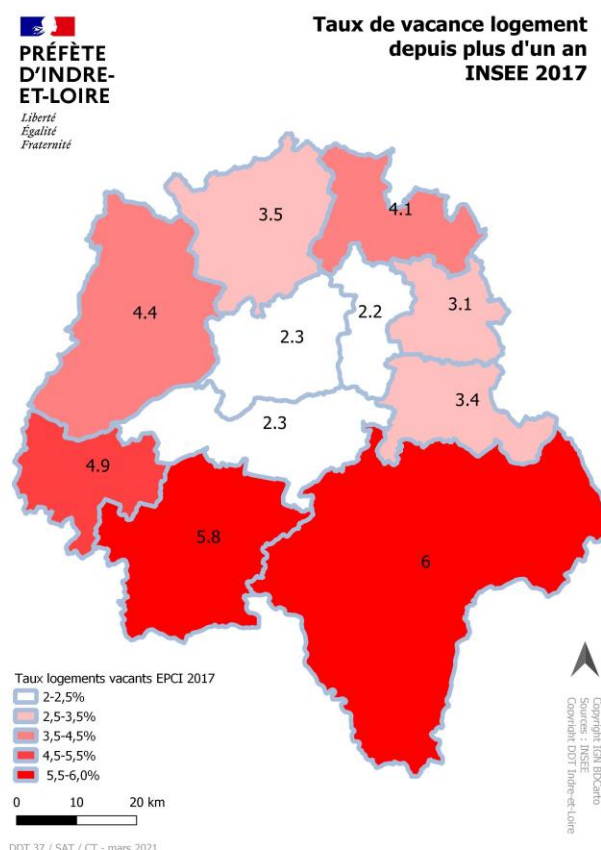
4.4 Un enjeu de rénovation énergétique

- 70% des résidences datent d'avant la 1ère réglementation thermique de 1974.
- 10,8% des revenus des ménages de la CCTVV sont consacrés à l'énergie (mobilité + logement) ce qui est supérieur aux moyennes départementale, régionale et nationale.
- La part des ménages ayant de fortes dépenses énergétiques résident dans les logements d'avant la première réglementation. 37,5% de ces ménages disposent d'un chauffage au fioul.
- OPAH : 69 dossiers ont été traités sur la période 2018-2020 contre 98 prévus soit 70% de réussite, le coût moyen en 2020 d'un projet de travaux s'élève à 2 783€ avec un taux de financement de 69%. Sur ces 69 dossiers, en plus de l'accompagnement pris en charge, la CCTVV a subventionné 41 dossiers pour une enveloppe totale de 58 792€ soit 7% des projet de travaux concernés en moyenne.

4.5 Un enjeu d'adaptation des logements au vieillissement de la population

La structure de la population connaît de profondes évolutions, par son vieillissement et le recul des classes les plus jeunes, entraînant des besoins adaptés en logements, services, équipement, mobilité...

- 45,4% des logements du parc sont des logements de 5 pièces et plus.
- 98,8% des résidences principales ne sont pas suroccupées.
- 49,16% des plus de 65 ans vivent seules.
- En 2011, 44% des logements étaient qualifiés sans confort ou ayant un confort partiel.
- Les logements sont souvent peu adaptés aux besoins des populations vieillissantes qui souhaitent cependant, pour la plupart d'entre elles, restées à domicile.
- OPAH : 70 dossiers ont été traités durant la période 2018-2020 sur 70 prévus soit un taux de réussite de 100%. Le projet moyen en 2020 s'élève à 10 000€ et est aidé à hauteur de 64%. Sur ces 70 dossiers, en plus de l'accompagnement pris en charge, la CCTVV a subventionné 6 dossiers pour une enveloppe totale de 7 200€ soit 5% du coût moyen du projet de travaux concernés.



4.6 Un enjeu de lutte contre la vacance

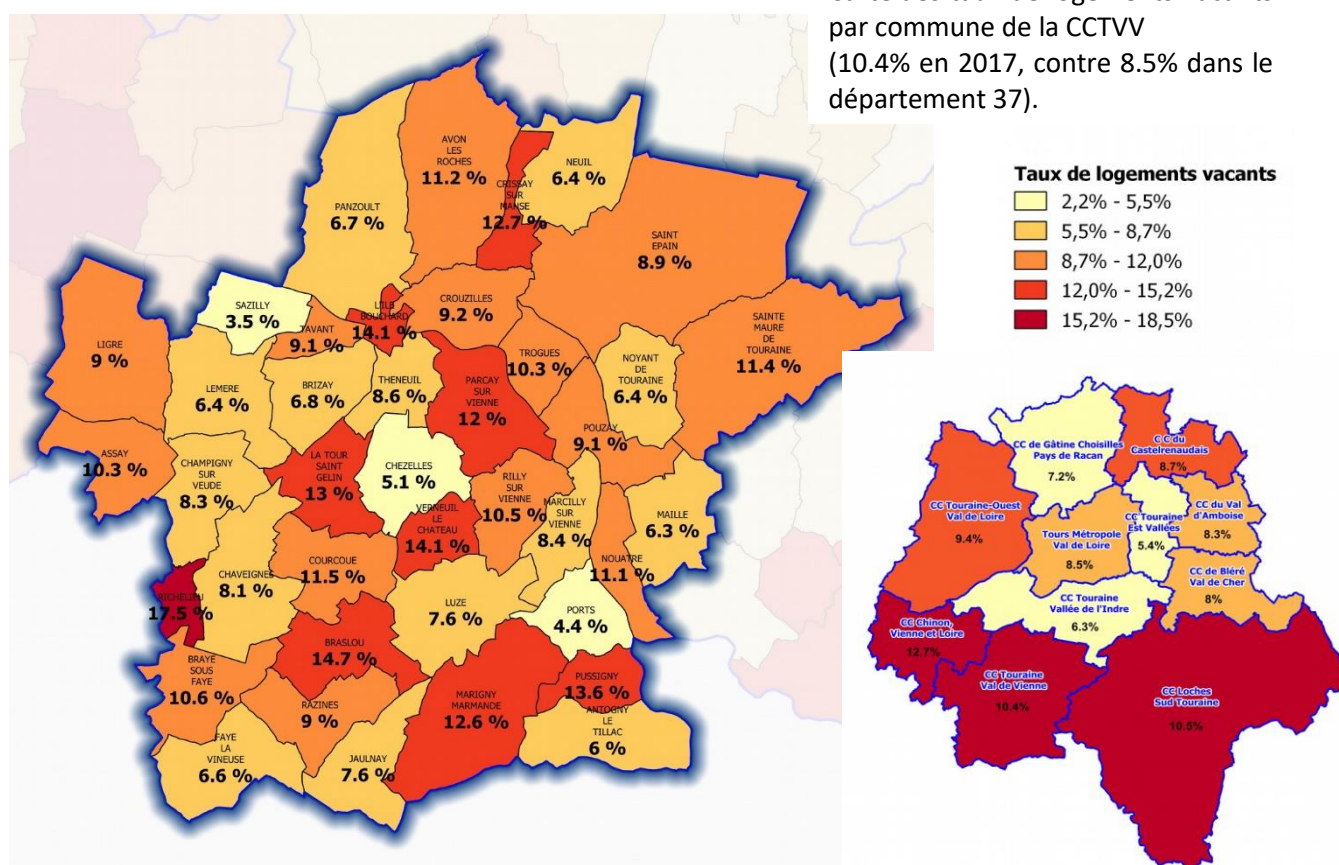
10,4% du parc sont des logements vacants (INSEE 2017) soit 1 517 logements, alors que le taux « normal pour permettre une bonne rotation du parc se situe entre 5 et 7%.

Une vacance à ce niveau dans un marché attractif est le plus souvent causée, en plus de la rétention immobilière, par une **concurrence entre l'offre récente et l'offre plus ancienne ou l'inadéquation entre les biens proposés et la recherche des ménages** (comme c'est le cas à Richelieu).

A l'échelle intercommunale, **les trois anciens chefs-lieux de cantons** occupent les parts les plus importantes de vacances. Les communes les plus rurales sont moins impactées.

Cependant le marché immobilier évolue depuis la crise sanitaire et les notaires et agences immobilières locales ont fait part d'une hausse significative de ventes de logements vacants en centre-bourg. Il conviendra de vérifier si cette tendance se confirme dans les mois à venir.

Carte des taux de logements vacants par commune de la CCTVV (10,4% en 2017, contre 8,5% dans le département 37).



Les fichiers FILOCOM de 2015 ont recensé **700 logements comme potentiellement insalubres**, classés en 7 et 8.

Via l'OPAH, une quinzaine de situations ont été repérées et sont en cours de traitement.

Les centre-bourgs sont particulièrement concernés par cette problématique.

4.7 Synthèse HABITAT

<p style="text-align: center;">ATOUS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bonne dynamique des constructions nouvelles ➤ Marché immobilier à des prix attractifs ➤ OPAH en cours, reflet de la politique volontariste des élus en la matière 	<p style="text-align: center;">FAIBLESSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Parc locatif faible et de qualité moyenne ➤ Inadéquation entre l'offre de logements et les besoins des ménages (taille, etc) ➤ Taux de logements vacants élevé ➤ Contraintes architecturales et environnementales
<p style="text-align: center;">OPPORTUNITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dispositifs tels que l'OPAH, les Petites Villes de Demain pour améliorer la qualité du bâti privé/public ancien ➤ Outils fiscaux et financiers actuels pour attirer les investisseurs et développer du locatif ➤ Chaque commune dispose d'au moins une OAP 	<p style="text-align: center;">MENACES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Désertification des centre-bourgs des pôles majeurs ➤ Paupérisation des ménages, frein à l'adaptation des logements aux besoins de la population. ➤ Vieillesse de la population

➔ Les enjeux liés à l'habitat

- **Améliorer la qualité énergétique des logements, les adapter au vieillissement de la population, lutter contre la vacance et l'insalubrité.**
- **Favoriser un habitat économe en foncier, accessible et adapté aux besoins de tous, et notamment des ménages les plus modestes.**
- **Valoriser le patrimoine bâti remarquable comme un élément d'attractivité et d'identité du territoire, et contribuer à l'adaptation spécifique des logements aux besoins des habitants.**

5 Bassins de vie et mobilités

5.1 Une armature territoriale multipolarisée

L'armature territoriale du PLUi vise à renforcer les pôles de différents niveaux :

- 3 pôles majeurs regroupant 5 communes qui concentrent les principaux services et commerces :
 - L'Île-Bouchard
 - Richelieu/Chaveignes
 - Ste-Maure-de-Touraine / Noyant-de-Touraine
- 8 pôles relais définis au regard d'un seuil de services présents sur la commune ou d'un seuil démographique :
 - Champigny-sur-Veude
 - Marigny-Marmande
 - Nouâtre
 - Parçay-sur-Vienne
 - Pouzay
 - Saint-Épain
 - Panzoult
 - Ligré

- 27 pôles de proximité :
 - Antogny-le-Tillac
 - Assay
 - Avon-les-Roches
 - Braslou
 - Braye-sous-Faye
 - Brizay
 - Chézelles
 - Courcoué
 - Crissay-sur-Manse
 - Cruzilles
 - Faye-la-Vineuse
 - Jaulnay
 - Lémeré
 - Luzé
 - Maillé
 - Marcilly-sur-Vienne
 - Neuil
 - Ports-sur-Vienne
 - Pussigny
 - Razines
 - Rilly-sur-Vienne
 - Sazilly
 - Tavant
 - Theneuil
 - La Tour-Saint-Gelin
 - Trogues
 - Verneuil-le-Château

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Renforcer les pôles

1. Accroître l'attractivité résidentielle avec une croissance annuelle de +0,35%

● Pôle majeur ● Pôle relais ● Pôle de proximité

● Autres ensembles bâtis du territoire

Répartir équitablement les objectifs d'évolution démographique et consolider les ensembles bâtis

2. Répondre aux besoins de la population en matière de logements

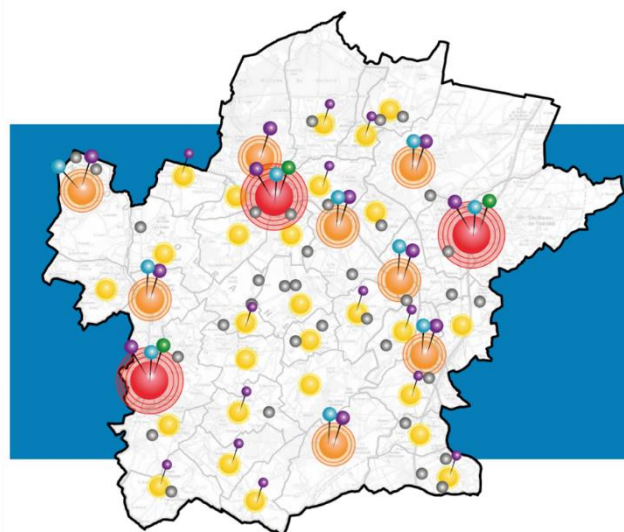
● Diversifier et adapter l'offre de logements

● Permettre l'accueil des Gens du voyage

● Conforter et valoriser le bâti isolé en milieu rural

3. Conforter les commerces, services et équipements complémentaires et de proximité

● Contribuer au maintien et au développement des commerces et services de proximité



(Pour une information sur l'état de la mise à jour de ce plan, voir le site internet de la communauté de communes.)

5.2 Une offre de transport et de mobilité variée ...

5.2.1 Les transports routiers et ferroviaires

- **Un territoire densément maillé en axes routiers** : Le maillage d'axes routiers et autoroutiers est important sur le territoire, on y compte 6 axes. On compte également 1 des 8 accès autoroutiers du département (hors métropole), même si les communes du Sud-Est restent éloignées (+ de 10 min) des principaux pôles du territoire.
- **Un réseau ferroviaire important (national et international avec 2 axes) traverse la partie Est du territoire qui accueille 2 gares** (sur les 35 que compte le département). Des travaux d'aménagement des parkings et des accès ont été réalisés par la CCTVV. Ces deux gares permettent aux navetteurs de se rendre à Tours (< 30 min) ou à Châtellerauld (20 min) mais les horaires ne sont pas toujours adaptés aux actifs et la fréquence des trains est relativement faible (12 trains par/jour).
- **Un réseau de transport en commun tourné vers la métropole** : Bus Rémi – 3 lignes quotidiennes sur le territoire + 1 ligne avec un départ unique de Rilly. La fréquence des passages est très faible et la partie sud-est du territoire n'est pas desservie.
- **Un système de Transport à la Demande (TàD) plus adapté au milieu rural** car plus souple que les transports en commun. Le TAD a été mis en place sur le Bouchardais et le Richelais lorsque le département avait la compétence mobilité. La région, qui est devenue l'Autorité Organisatrice de

la Mobilité (AOM) sur le territoire de la CCTV le 15 juillet 2021, poursuit ce service mais ne l'a pas encore étendu à l'ensemble du territoire (Sainte-Maure reste à couvrir).

- **Le transport d'utilité sociale** est un dispositif fondé sur la compétence sociale des communes qui vise à organiser de façon structurée les organisations sociales spontanées d'entraide au sein de la population.

5.2.2 Les mobilités douces :

La CCTVV dispose d'un **faible réseau de pistes cyclables, mais ce dernier s'est développé récemment** avec l'aménagement de 20 km de voie verte entre Richelieu et Chinon sur une ancienne voie ferrée. Une voie a été aussi aménagée entre Sainte-Maure-de-Touraine et la gare de Noyant-de-Touraine afin de faciliter l'accès à celle-ci par les navetteurs.

Les collectivités intègrent désormais les cheminements doux dans leurs projets d'aménagement urbain, surtout dans les centre-bourgs.

Il reste un potentiel d'anciennes voies ferrées mais **l'offre en cheminements vélo est davantage tournée vers un usage touristique** que quotidien pour les habitants.

Le caractère rural du territoire, la qualité de ses paysages et sa géographie légèrement vallonnée permettent le développement d'un réseau performant du vélo pour l'usage touristique, voire quotidien du vélo (pour les loisirs des habitants locaux).

Néanmoins, les équipements et les services de mobilités douces sont insuffisants pour accompagner ces changements de pratiques et encourager à la découverte du territoire.

5.2.3 Les mobilités solidaires et de partage

Elles sont sans doute **insuffisantes** et doivent être encouragées au regard des émissions de GES et des consommations énergétiques du secteur du transport routier.

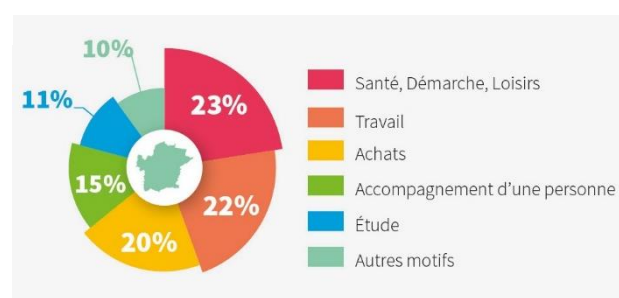
5.3 ... mais dominée par la voiture individuelle

Les 81 000 déplacements effectués chaque jour par les habitants sont très majoritairement réalisés en voiture. 90% des ménages en 2014 disposent au moins d'un véhicule.

Répartition des déplacements par mode (Sources ATU) :



Répartition des déplacements par motif :



Les déplacements domicile-travail des actifs qui résident dans la Communauté de communes Touraine Val de Vienne sont à destination de :

- la Communauté de commune elle-même à **48%** ;
- la Métropole de Tours à **17%** ;
- les autres intercommunalités du département à 23% ;
- d'autres territoires métropolitains à 12%.

Le schéma de répartition des déplacements révèle que 15% sont liés à « l'accompagnement d'une personne », traduction d'une solidarité existante sur le territoire.

44 km et 1H02 : c'est la distance et le temps moyen de déplacement d'un habitant de la CCTVV un jour de semaine. Ce temps correspond à la durée la plus faible des intercommunalités du département. 33% des déplacements sont réalisés pour le travail et les études.

28% des actifs travaillent dans leur commune de résidence pour la CCTVV. Et même pour ces personnes-là, la part de l'utilisation de la voiture individuelle reste importante (51%) et l'usage du vélo restreint. En effet la moitié des communes sont traversées par des axes routiers importants (RD 760, RD 749, RD 18) et les enjeux de sécurisation des traversées sont importantes.

L'offre de places de stationnement dans les communes est cohérente avec les besoins quotidiens, même si les parkings sont saturés autour des gares.

Pour les personnes ne travaillant pas dans leur commune de résidence, l'utilisation de la voiture est quasi systématique (93%).

3 aires de covoiturage existent sur le territoire. Elles sont situées à Sainte-Maure-de-Touraine et à Noyant-de-Touraine. Le développement de cette pratique est timide mais la numérisation du territoire pourrait la dynamiser à l'avenir.

Etat du parc de bornes de recharges pour véhicules électriques sur le territoire :

Au total, 80 prises sont présentes sur le territoire de la CCTVV avec différentes puissances proposées de 3kw à 50kw.

5.4 Synthèse BASSINS DE VIE ET MOBILITES

<p>ATOUTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 3 pôles majeurs, 8 pôles relais et 27 pôles de proximité ➤ Territoire irrigué à l'Est par la RD910, l'A10 et le TER ➤ Offre de transport à la demande sur le Richelais et le Bouchardais 	<p>FAIBLESSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence d'un pôle supérieur ➤ Déséquilibre de la desserte en transports collectifs, routiers et ferroviaires ➤ Habitat dispersé rendant difficile la mise en place de transports en commun ➤ Nuisances très fortes de la RD910, l'A10 et la LGVSEA et la voie ferrée Paris-Bordeaux
<p>OPPORTUNITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Engouement pour le vélo électrique et les mobilités douces (pour le tourisme principalement) ➤ Existence d'un maillage en liaison douce à valoriser pour un usage de loisirs, voire quotidien 	<p>MENACES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Perte d'attractivité des pôles majeurs du territoire ➤ Augmentation des émissions des GES avec l'élargissement de l'A10 ➤ Dépendance accrue à l'automobile individuelle synonyme de paupérisation

➡ Les enjeux liés aux bassins de vie et à la mobilité

- **Renforcer l'attractivité des bourg-centres pour conserver un maillage territorial équilibré et dynamique.**
- **Etendre le transport à la demande au secteur sainte-maurien, en lien avec la région.**
- **Faciliter la mobilité au sein du périmètre communautaire.**
- **Développer les mobilités douces, les mobilités solidaires et de partage.**
- **Considérer les enjeux liés aux infrastructures de transport rapides et réduire leurs nuisances.**

- **Faire en sorte que les nuisances liées aux grandes infrastructures ne soient pas un élément répulsif pour l'immobilier**

6 Un tissu économique fragile

6.1 La situation de l'emploi

Le territoire compte environ **11 000 actifs dont 9 700 actifs occupés** :

- 48% travaillent sur la CCTVV / 52% travaillent hors CCTVV (dont 33% dans la Métropole de Tours)
- Un **taux de chômage de 13%** (avec des fortes disparités entre les communes : 7% Jaulnay à 22% à Luzé)

7 200 emplois présents sur la CCTVV présentant la ventilation suivante :

- industriels = 12% (14% au niveau du 37)
- commerce = 37% (44% au niveau du 37)
- agricole = 13% (3% au niveau du 37)
- construction = 9% (7% au niveau du 37)
- administration/enseignement/santé = 29% (34% au niveau du 37)

Avec 7 emplois présents sur le territoire pour 10 actifs occupés y résidant, Touraine Val de Vienne présente une vocation résidentielle qui génère des déplacements (moyenne départementale hors métropole, 7 emplois pour 10 actifs occupés).

6.2 L'économie sociale et solidaire, un outil au service de l'emploi

Pour accompagner les personnes en recherche ou éloignées de l'emploi, le territoire bénéficie d'un **très bon maillage de 3 associations d'aide à l'emploi** : **Association Pour l'Emploi dans le Bouchardais (APEB)** **AGIR pour l'emploi à Richelieu** et le **Relais Emploi de Sainte Maure de Touraine (RESMT)**, les deux dernières étant des Associations Intermédiaires (AI) d'insertion par l'activité économique. Au total 9 salariés permanents animent ces associations qui sont, aussi, les « bras armés de l'emploi » pour les 3 France Services du territoire.

La CCTVV dédie 78 000 €/an de subventions directes pour le fonctionnement de ces associations.

Le territoire compte également **2 chantiers d'insertion** : **antenne ORCHIS (Noyant)** et **Terre de Promesses (Chézelles/Theneuil)**

La CCTVV adhère à l'association **Territoire Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD)** afin qu'une partie du territoire (20 communes – 9 800 habitants) candidate à l'été 2021 au dispositif expérimental TZCLD ; à terme une Entreprise à But d'Emploi (EBE) qui serait constituée sous forme de SCIC et dont une partie du capital pourrait être abondée par la CCTVV.

6.3 Entreprises

Le tissu économique est composé essentiellement de TPE ; 20% des entreprises emploient au moins 1 salarié et 55% des entreprises ont entre 1 et 2 salariés. **Seules 10 entreprises ont plus de 50 salariés.** Le tissu artisanal est diversifié et diffus, sans filière dominante identifiée. Un club d'entreprises (40 membres) sur la CCTVV, Forces actives, cherche à fédérer les acteurs locaux mais ceux-ci proviennent essentiellement du Richelais.

La dynamique économique est basée sur le **développement endogène**.

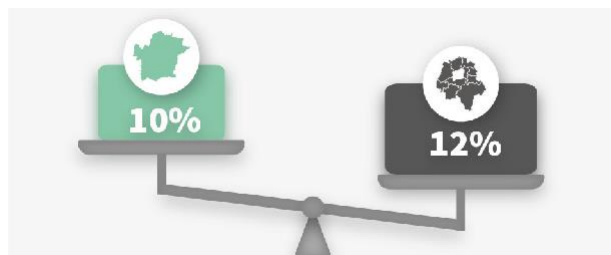
Le nombre d'entreprises est stable sur les dernières années mais les créations concernent surtout des micro-entreprises, peu créatrices d'emplois. 4030 établissements sont implantés sur le territoire au 01/01/2018.

14 800 m² de locaux ont été construits en moyenne chaque année entre 2006 et 2016, soit 10% de la production de locaux, hors Métropole sur la période.

Le zonage « Zone de Revitalisation Rurale », ainsi que des dispositifs d'aides économiques locales (DIACRE et aide à l'immobilier d'entreprises) sont des facilitateurs de projets.

Le réseau de communication structurant est un atout économique pour le territoire même s'il irrigue essentiellement l'est de la CCTVV (A10, gare de Noyant, plusieurs départementales à forts trafics : D760 (axe Loches-Chinon / 3000 véhicules/jour), D910 (axe Tours-Poitiers/ 7000 véhicules/jour), D749 (axe Châtellerault – Chinon / 2500 véhicules/jours)).

Le cercle des trois premiers employeurs du territoire est composé de **deux établissements publics, la 14^{ème} Base de Soutien du Matériel de Nouâtre et le centre hospitalier de Sainte-Maure- de-Touraine et d'un établissement privé, ITM Logistique Alimentaire International.**



5% des établissements implantés (soit 203 établissements) ont leur siège en dehors de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne. Cette part est égale à la moyenne dans le département hors métropole. Ce taux révèle une dépendance assez faible à des centres de décision extérieurs au territoire.

6.4 Commerces

La CCTVV représente **4% de l'offre commerciale du département d'Indre-et-Loire** ; elle compte **205 commerces de détail et CHR (stable depuis 2014), soit environ 900 emplois.**

Le niveau d'équipement est plutôt satisfaisant (taux d'équipement de 18 établissements pour 1000 habitants (19 en moyenne sur le 37) **mais réparti inégalement sur le territoire.** En effet, sur 40 communes, 14 n'ont aucun commerce et 15 n'en ont que 1 ou 2.

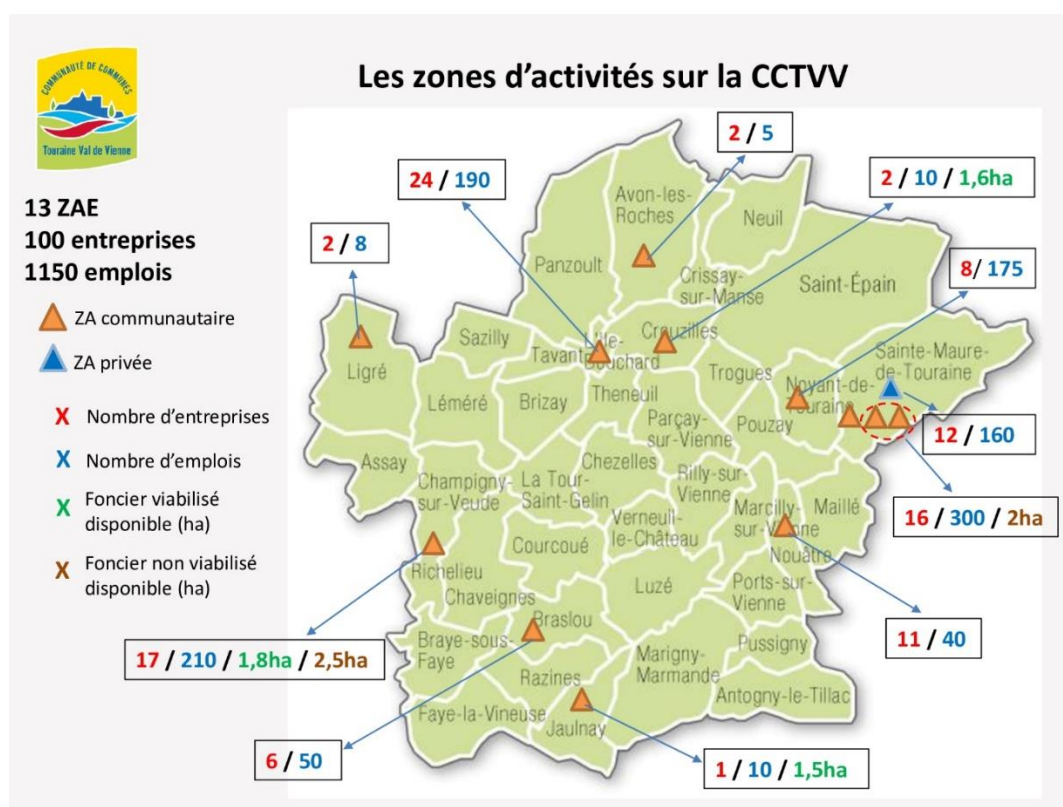
Les 3 pôles commerciaux (Sainte-Maure/Noyant, Richelieu/Chaveignes, l'Île-Bouchard) concentrent donc 148 commerces. 2 Unions Commerciales peinent à animer ces pôles.

Des friches commerciales sont malheureusement identifiées à Sainte-Maure-de-Touraine et Nouâtre, représentant de véritables points noirs urbains. La CCTVV est propriétaire de l'ancien centre commercial de Nouâtre et cherche à le réhabiliter.

6.5 Des démarches innovantes, les tiers lieux

- Espace de co-working « Cité Richelieu » de portage privé, en centre-ville à proximité de France Service.
- Projet communal/privé à l'étude à Noyant (ancienne gare dans le cadre de l'AAP « 1001 gares »).
- Espace Public Numérique de Ports-sur-Vienne doté en 2021 d'un conseiller numérique France Service.
- Espace socio-culturel des 2 Rivières de Ports-sur-Vienne organisé et équipé en centre de séminaire et de conférence.

6.6 Les Zones d'Activité Economique



La CCTVV compte 12 ZAE communautaires et une ZAE privée.

Ces ZAE accueillent 100 entreprises et 1200 emplois, soit 1 emploi sur 6 de la CCTVV.

Malgré le retard du développement de la fibre, ces ZAE affichent un fort taux d'occupation (85%) et une seule friche industrielle est identifiée (SARIA industrie à Avon-les-Roches).

Certaines zones souffrent tout de même d'un manque d'attractivité, comme celles de Jaulnay et de Cruzilles.

La réserve foncière sur ces zones est limitée (8 ha viabilisés et 7.5 ha non viabilisés), concentrée sur le secteur de Sainte-Maure-de-Touraine.

Après 10 ans de sommeil, un premier terrain de la ZA des Saulniers II à Sainte-Maure-de-Touraine a été vendu le 17 avril dernier à une « locomotive » commerciale, ALDI, synonyme de redynamisation pour cette zone dont l'aménagement avait été confié à la SET.

Il n'y a quasiment plus d'offre publique en matière d'immobilier d'entreprises et l'offre privée est très faible, d'où une absence de réactivité face aux demandes.

Les baisses régulières des bases fiscales économiques de la CCTVV traduisent la fragilité du tissu économique local. En 2021, les bases d'imposition prévisionnelles au titre de la CFE sont de 5 027 000 € contre 5 824 450 € en 2020 (bases d'imposition effectives).

La CVAE, reflet de la vitalité des entreprises, était de 700 593 € en 2019, 721 367 € en 2020, mais 683 424 € en 2021.

6.7 Synthèse ECONOMIE

<p style="text-align: center;">ATOUTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bonne diversité commerciale ➤ A10/ Gare de Noyant 	<p style="text-align: center;">FAIBLESSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence d'offre d'immobilier d'entreprise ➤ Une partie du territoire mal irrigué par les axes de communication structurants ➤ Faible qualification de la main-d'œuvre
<p style="text-align: center;">OPPORTUNITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Forte présence de l'artisanat ➤ Nouvelle attractivité de la ZA des Saulniers II à Sainte Maure de Touraine 	<p style="text-align: center;">MENACES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Difficultés de transmission ➤ Concurrence des ZAE voisines (Isoparc, Véron) ➤ Impact sur l'emploi en cas de défaillance des rares employeurs importants

➔ *Les enjeux liés à l'économie*

- **Maintenir et développer les emplois,**
- **Accompagner les entreprises et leurs réseaux,**
- **Enrichir les ZAE d'une offre locative et les équiper de la fibre,**
- **Favoriser l'émergence des tiers-lieux et des activités innovantes (TZCLD).**

7 Tourisme

La CCTVV est située dans un ensemble touristique « Val de Loire » de renommée mondiale. Elle ne dispose pas de sites touristiques majeurs et emblématiques mais le territoire est couvert par plusieurs sites d'intérêt touristique positionnés dans un environnement naturel préservé.

7.1 L'identité touristique

La CCTVV se trouve **au cœur d'un territoire concurrentiel** au niveau touristique. Bien qu'elle dispose d'offres touristiques variées de qualité, **elle ne parvient pas à s'affirmer vis-à-vis des territoires voisins** devenus très attractifs.

L'appartenance de la CCTVV à la destination « Touraine Val de Loire », qui bénéficie d'un rayonnement international, et sa proximité avec les châteaux de la Loire et sites touristiques majeurs (Futuroscope...) ne lui permettent pas encore d'être **une destination à part entière, au-delà d'une simple étape de visite.**

7.2 L'offre touristique

L'offre touristique, concentrée le long des vallées de la Vienne, de la Veude et de la Manse, interagit avec le chinonais.

7.2.1 Les sites touristiques

Située aux confins de la Touraine et du Poitou, à proximité immédiate de sites très attractifs (Abbaye de Fontevraud, château et jardins de Villandry, Forteresse de Chinon), le territoire de la CCTVV possède en outre ses propres richesses et recense **une trentaine de sites touristiques.**

Parmi ceux-ci, le château du Rivau et ses jardins de conte de fées qui accueille plusieurs dizaines de milliers de visiteurs chaque année, labellisé « Qualité Tourisme », détenteur de la marque touristique régionale « Grand Site du Val de Loire » et membre de l'association « Château de la Loire-Vallée des Rois » (80 membres à l'échelle des régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire).

7 labels, marques et associations³ sont recensés au sein de Touraine Val de Vienne. Crissay-sur-Manse est classé parmi les « Plus beaux villages de France ». Le label Val de Loire – Unesco couvre 1 commune sur 40 de l'intercommunalité.

Des professionnels détiennent le label Qualité Tourisme dans les communes de Lémeré et Maillé, la « Maison du Souvenir ».

Le château du Rivau et l'espace Richelieu sont membres de l'association « Château de la Loire-Vallée des Rois » (80 membres à l'échelle des régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire).

En revanche, le site des Passerelles, dédié à la découverte du fromage de chèvre AOP Sainte-Maure-de-Touraine, dispose d'une scénographie vieillissante qu'il faudrait renouveler.

7.2.2 Les hébergements

Le territoire Touraine Val de Vienne dispose d'une offre d'hébergements touristiques importante et variée, avec **plus de 230 hébergements et un potentiel de 5 300 lits.**

³ Labels « Unesco », « Jardin remarquable », « Plus beaux villages de France », « Entreprise du patrimoine vivant », « Qualité tourisme », l'association « Château de la Loire-Vallée des Rois », marque « Grands sites du Val de Loire ».

Près de **50 % de cette capacité est offerte par de l'hébergement de plein air** qui repose en grande partie sur le Parc des Allais*** à Trogues (1699 lits). Au total, on dénombre 9 terrains de camping, **proposant 637 emplacements** dont 49% classés au moins 3 étoiles. **L'intercommunalité représente 14% des emplacements de camping** du département hors métropole.

Avec le Parc des Allais, l'autre pôle d'hébergement à forte capacité du territoire est le **Relai du Plessis à Chaveignes, résidence de tourisme classée 3* avec 720 lits**.

Le territoire compte également **64 chambres d'hôtel** réparties dans **5 établissements**, soit environ 2,5% des chambres d'hôtel d'Indre-et-Loire hors métropole (moyenne 10%). Une large part de ces chambres sont dans des hôtels classés 3 étoiles et plus.

Si ces hôtels sont essentiellement concentrés sur les villes centres de Richelieu et Sainte-Maure-de-Touraine (75% de la capacité d'accueil hôtelière totale), **les gîtes ruraux et chambres d'hôtes sont assez bien répartis sur le territoire**.

L'évolution positive des indicateurs de taxe de séjour ces dernières années (**137 000 € de taxe déclarée par les hébergeurs en 2019 pour 216 000 nuitées**) démontre la richesse en hébergements touristiques sur le territoire.




7.2.3 La restauration

On dénombre 57 restaurants en 2018, soit 9% des restaurants d'Indre-et-Loire hors métropole. Le territoire ne compte aucun restaurant étoilé au guide Michelin.

Le territoire compte toutefois 2 restaurants Gault&Millau et Maitres Restaurateurs à L'île-Bouchard et Sazilly, ainsi qu'un chef Maitre Restaurateur à Sainte-Maure-de-Touraine.

L'offre de restauration sur le territoire est limitée tant quantitativement que qualitativement, avec une « **culture touristique** » **assez faible** en termes d'horaires et jours d'ouverture et d'accueil.





Principaux sites touristiques

-  Patrimoine bâti
-  Patrimoine culturel
-  Sites naturels ou de loisirs

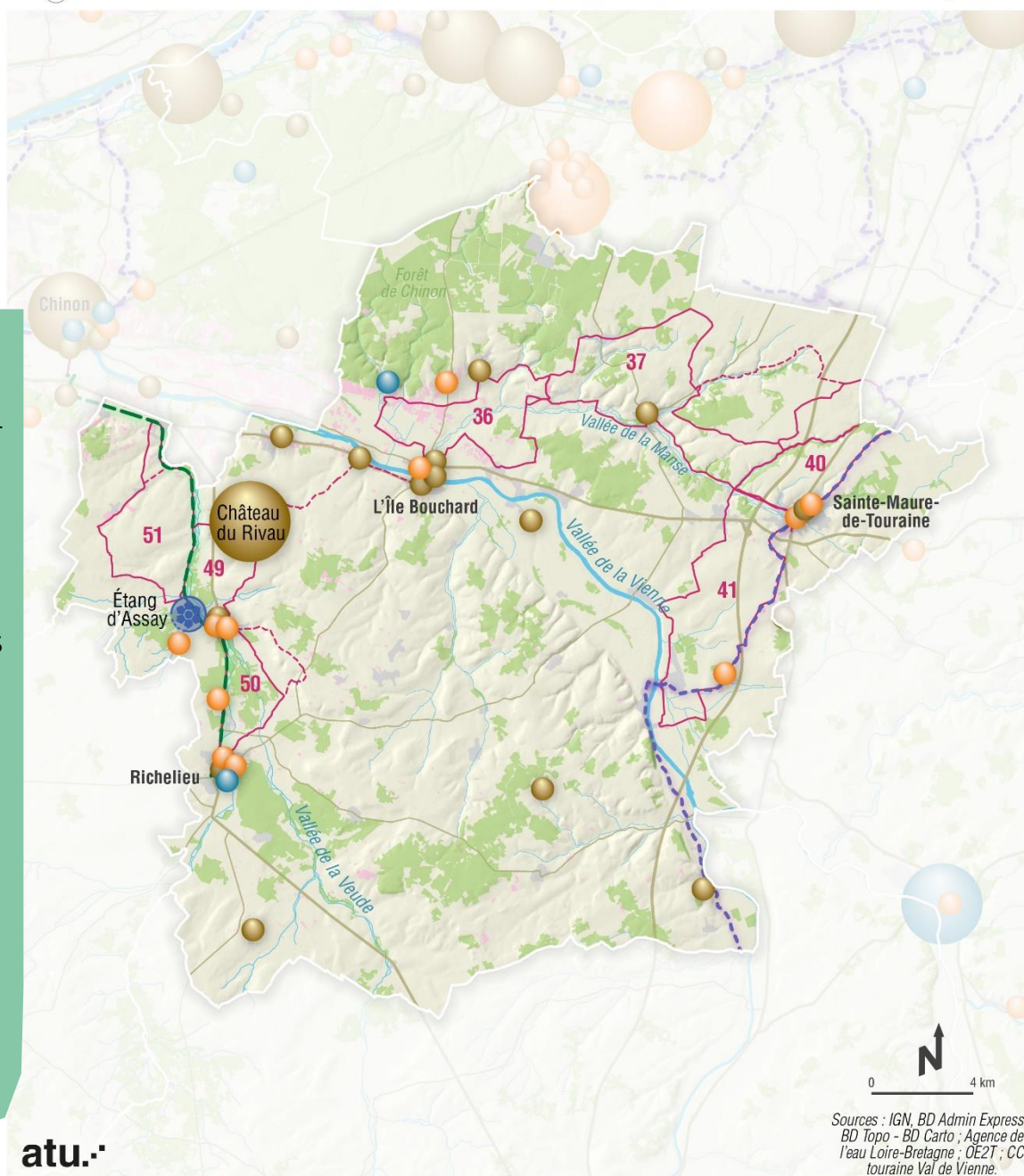
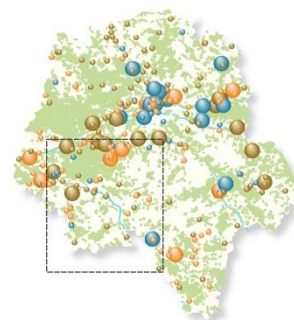
Nombre d'entrées

-  10 000 entrées ou plus
-  Moins de 10 000 entrées

Parcours cyclo-touristiques

-  Eurovéloroute
-  Voie verte
-  Boucle cyclo-touristique
-  Itinéraire alternatif
- 37** Numéro de boucle

-  Espace Naturel Sensible

**EN BREF**

52
CHAMBRES D'HÔTEL

637
EMPLACEMENTS DE
CAMPING

29
SITES TOURISTIQUES
RECENSÉS

7
LABELS, MARQUES
ET ASSOCIATIONS

4,2%
DE L'EMPLOI PRIVÉ
DANS LE SECTEUR
DU TOURISME

atu.

Sources : IGN, BD Admin Express -
BD Topo - BD Cartho ; Agence de
l'eau Loire-Bretagne ; OÉ2T ; CC
touraine Val de Vienne.

7.3 De nombreuses richesses naturelles, culturelles et patrimoniales

Touraine Val de Vienne jouit d'un **cadre de vie agréable, dans un environnement naturel de qualité à préserver**. Une grande variété de milieux naturels et de paysages participe à la **qualité de vie** et à

l'attractivité du territoire : la Vienne, affluent majeur de la Loire, les plateaux et collines du Richelais, le plateau de Sainte Maure avec un paysage ouvert sur de grandes cultures ponctuées de bois, la vallée de Courtineau, le vignoble...

Néanmoins, le potentiel de la Vienne reste trop peu mis en valeur et ne constitue pas un véritable produit d'appel touristique. L'offre de loisirs associée est également peu présente, avec un seul lieu propice à la baignade avec une plage surveillée à proximité du camping de l'Île-Bouchard. En matière de nautisme léger, des locations de canoés sont proposées départ du camping de Marcilly-Sur-Vienne.

3 Espaces Naturels Sensibles sont présents sur le territoire : le coteau de la Rebufière à Rilly Sur Vienne, le coteau de Ports-sur-Vienne, l'étang d'Assay. Ce dernier étang a été récemment aménagé et valorisé par le département d'Indre et Loire. Ce classement contribue à la préservation de ce patrimoine naturel.

D'autre part, le territoire est bien pourvu en patrimoine culturel et architectural. **Richelieu, exemple unique en France d'urbanisme du XVII^e siècle**, se caractérise par son originalité avec sa forme rectangulaire et ses rues parfaitement symétriques.

Le territoire compte d'autres sites appréciés des touristes qui souhaitent prendre le temps de découvrir en profondeur ses **pépites architecturales et patrimoniales** : Le village de Crissay-sur-Manse classé « Plus beau village de France », la Maison du Souvenir à Maillé, la cave de Panzoult sculptée dans une ancienne carrière retraçant l'histoire de la Sibylle écrite par Rabelais, en sont de parfaits exemples. Ou bien encore, le site de maisons rouges de Ports-sur-Vienne, emplacement du barrage hydraulique arrasé en 1998, dont il reste la maquette. Mais aussi, l'initiative de la réalisation d'une application de réalité augmentée par la commune de Ports-sur-Vienne pour être accompagné dans la découverte du territoire. La commune d'Avon-les-Roches est, elle aussi, dotée d'une appli pour la découverte du patrimoine bâti et naturel.

Cependant, le fait que ces sites soient entre les mains d'acteurs divers complique le travail de mise en réseau et aboutit à des stratégies de développement isolées les unes des autres.

Par ailleurs, de nombreuses églises, collégiales et abbayes ponctuent le paysage, **preuve d'un patrimoine religieux et vernaculaire de premier ordre** : Collégiale Saint Georges de Faye la Vineuse, Sainte Chapelle Saint Louis de Champigny Sur Veude, Eglises Saint Gilles et Saint Maurice à l'Île-Bouchard, Prieuré Saint Léonard à l'Île-Bouchard, collégiale des Roches Tranchelion à Avon-les-Roches, Eglise Romane Saint Nicolas à Tavant avec ses fresques du XI^e siècle, Abbaye de Noyers à Nouâtre...

7.4 Les itinérances douces

L'itinérance douce est très présente sur le territoire Touraine Val de Vienne avec **plus de 200 km de circuits cyclo-touristiques jalonnés**, articulés autour de la voie verte Richelieu-Chinon (connectée à la Loire à Vélo), et de l'Eurovéloroute St Jacques. Il s'agit d'une **offre cyclo-touristique de 1^{er} plan pour laquelle les services** (loueurs, réparateurs de vélos, bornes de recharge...) **restent cependant à développer.**

De **nombreux sentiers de randonnée pédestres** communaux sont également présents, parmi lesquelles 4 sont labellisés « Balade en Touraine » : Crissay sur Manse, Avon les Roches, Panzoult et Champigny Sur Veude). Cette offre pédestre manque toutefois de structuration à l'échelle du territoire, où l'on rencontre des signalétiques et niveaux d'entretien hétérogènes.

De plus, 2 itinéraires pédestres à rayonnement international passent sur ou à proximité immédiate du territoire : le chemin de Saint Jacques de Compostelle (voie de Tours passant par Sainte Maure) et le GR3 qui passe à Chinon.

Ces dernières années, la CCTVV a beaucoup investi dans l'itinérance douce (boucles cyclo-touristiques, voie verte) et des outils de valorisation ont été créés (scénographie et outils numériques de la voie verte). Néanmoins, les nombreux atouts et les équipements créés restent à être valorisés et connectés entre eux, pour développer un maillage qui irriguera le territoire.

La CCTVV a donc positionné son développement touristique sur le SLOW TOURISME, dans l'objectif d'être identifiée comme une destination « tourisme vert ».

7.5 Les produits locaux

Plusieurs produits du terroir font la richesse gastronomique de la CCTVV. Le fromage de chèvre **AOP Sainte Maure de Touraine** et le vin **AOC Chinon** sont les plus connus. Si l'**asperge** est également un produit très présent, d'autres comme le **safran** et la **truffe** relèvent encore des curiosités insoupçonnées mais n'en demeurent pas moins appréciés des fins gourmets.

On constate cependant un **manque d'animations autour de la découverte et dégustation de ces produits locaux** (rando gourmandes, marchés fermiers), qui permettraient de les valoriser davantage et participer à l'attractivité touristique du territoire.

7.6 Les acteurs du tourisme

En 2017, la fusion des Offices de Tourisme a eu pour objectif de promouvoir le territoire à une échelle plus vaste en s'appuyant sur la notoriété de « Chinon, Azay, Val de Loire ».

Statutairement, la CCTVV est compétente pour la promotion du tourisme, déléguée à l'office de tourisme, la gestion et l'entretien de la voie verte, du camping de Marcilly Sur Vienne (mis en DSP) et des Passerelles. Elle est également compétence pour la création et entretien d'itinéraires cyclo, VTT et équestres ainsi que pour la valorisation de la Vienne à travers la création d'escalas touristiques.

De leur côté, les communes aménagent et entretiennent les sentiers communaux, gèrent des musées ou sites historiques : Musée de Richelieu, Eglise de Tavant, etc...

Des associations œuvrent également pour le développement touristique du territoire et sont soutenues par les collectivités locales : Musée du Souvenir à Maillé, Musée du Bouchardais.

Les acteurs privés sont nombreux et variés. **Le secteur du tourisme emploie 123 salariés privés**, soit 4,2% de l'emploi salarié privé en 2018 (contre 4% dans le département 37 hors Métropole).

7.7 Synthèse TOURISME

<p style="text-align: center;">ATOUS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Offre « slow tourisme » avec voie-verte, Vienne, boucles cyclo et pédestres ➤ Patrimoine bâti et naturel reconnu à découvrir : Richelieu, Château du Rivau, Crissay sur Manse, vallée de Courteineau, Maison du Souvenir à Maillé ➤ Forte capacité d'hébergements dont 2 grandes structures + nouveau gîte de Ligré sur la VV ➤ Un touriste connecté dans ses déplacements 	<p style="text-align: center;">FAIBLESSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Durée de séjour des touristes trop faible ➤ Faiblesse de l'offre de services pour les touristes (dépannage vélos, restauration le dimanche ou en août, etc) ➤ Une communication touristique à développer davantage
<p style="text-align: center;">OPPORTUNITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Engouement pour le slow tourisme ➤ Des clientèles de plus en plus sensibles à la qualité environnementale des lieux qu'elles visitent ➤ Candidature de Richelieu pour les Petites Cités de caractère ➤ Développement du Wifi-touristique et du WIFI4EU 	<p style="text-align: center;">MENACES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Manquer le virage du numérique pour le tourisme ➤ Devenir le territoire « dortoir » touristique du Chinonais ➤ Réduire le territoire à une « terre de passage »

➤ Les enjeux du tourisme

- **Valoriser les équipements et les outils mis en place sur le territoire**
- **Définir un positionnement axé sur les atouts du territoire, le « slow tourisme »**
- **Forger une identité de destination touristique reconnue**
- **Construire une offre touristique attractive, compétitive et porteuse de retombées économiques**

8 Culture

8.1 L'offre culturelle

Les interventions culturelles de la CCTVV s'articulent autour de la diffusion culturelle, de l'enseignement musical spécialisé, de l'activité cinématographique et des champs dédiés à la lecture publique. Chaque proposition artistique cherche à fédérer ces différents axes afin de donner cohérence et sens au projet. Au niveau de la localisation, la programmation s'appuie sur les salles équipées ou non et sur les lieux de patrimoine naturel et bâti afin de proposer des spectacles dans des cadres variés, répondant ainsi au critère d'originalité. Les manifestations à l'extérieur permettent aussi de proposer de nouvelles formes artistiques, tels que les arts de la rue ou le cirque. Toutefois, cette organisation nécessite de disposer d'un matériel adapté et de s'appuyer sur les réseaux associatifs locaux et les communes.

8.1.1 Une saison culturelle diversifiée :

- Une programmation ambitieuse de spectacles envers les scolaires et le jeune public (écoliers et collégiens).
 - Cette saison avec les écoles représente environ une dizaine de spectacles avec une trentaine de représentations.
 - Sur une saison, les enfants de toutes les écoles peuvent assister à un spectacle. En 2019, 5 340 élèves concernés
 - Le transport des enfants est organisé et pris en charge par la CCTTV
 - Des spectacles sont organisés dans les RAM et les haltes-garderies
 - Un partenariat pluriannuel avec la Maison du Souvenir de Maillé favorisant la culture de la Paix
- Une programmation communautaire tout public répartie sur le territoire
 - la programmation représente environ un spectacle par mois. 991 personnes accueillies en 2019
- La volonté politique d'étendre la programmation sur la période estivale
- L'organisation régulière de Master class en direction du monde associatif local pour partager la compétence et l'expérience des artistes professionnels invités
- L'accueil de résidences d'artistes
- Une action en milieu hospitalier /EHPAD à Ste Maure de Touraine, L'Ile Bouchard, Richelieu
- Une opération « coups de cœur » en partenariat avec les bibliothèques associatives et communales du territoire
- Un partenariat avec la Région (PACT) et le Département

8.1.2 L'enseignement musical spécialisé

- L'Ecole de Musique Intercommunale (EMI)
 - Une formation pédagogique complète comprenant la Formation Musicale, la Formation Instrumentale et la Pratique collective.
 - 128 élèves, 23 disciplines enseignées
 - 13 enseignants dont 3 musiciens intervenants en milieu scolaire
 - Un projet d'Orchestre à l'école qui se déroule sur un cycle de 2 années
 - Manifestations artistiques organisées durant l'année :
 - Ateliers pédagogiques
 - 10 auditions
 - La fête de fin d'année
 - Une EMI installée dans des locaux municipaux à Sainte-Maure de Touraine (partagés et pas toujours adaptés) et à Saint-Epain.

- Un partenariat pluriannuel avec l'association Ecole de musique du Pays de Richelieu
 - 40 élèves, 12 disciplines, 6 enseignants
 - Des cours qui se déroulent dans les locaux du collège de Richelieu
 - Des ateliers musiques actuelles dispensés aux élèves du collège
 - Une association fragile

8.1.3 La lecture publique :

- Une bibliothèque intercommunale située sur la commune de l'Île Bouchard
 - Une collection de 8 490 documents pour plus de 5 000 prêts effectués
 - Un budget d'acquisition de 12 000€, 264 livres jeunesse, 313 autres documents
 - Des accueils de groupe, avec l'EHPAD, les écoles maternelles de proximité, les Accueils de loisirs
 - Des évènements tout au long de l'année : Concours de poésie, animations Saint-Valentin, Coups de cœur jeunesse, accueil de conteur
- Un réseau de 10 bibliothèques municipales et associatives, dont :
 - 2 bibliothèques potentiellement structurantes
 - 1 bibliothèque communale professionnalisée
 - 4 bibliothèques communales gérées par des bénévoles
 - 3 bibliothèques associatives dans des locaux communaux

8.1.4 Les équipements spécifiques à vocation culturelle :

- La salle de spectacle « Le Cube » disposant de 180 places assises
- La salle de spectacle d'Antogny le Tillac
- Les salles communales peuvent être mises à disposition

8.1.5 Le soutien aux associations culturelle :

La programmation cherche aussi à s'appuyer sur les partenariats associatifs. Les acteurs associatifs nombreux sur le territoire sont forces de proposition pour élargir l'offre culturelle et, par conséquent, les publics intéressés.

- 27 associations bénéficient d'un financement de la communauté de communes pour une enveloppe de 76 420€ en 2021.

- Des partenariats renforcés auprès des associations organisant des évènements réputés et reconnus :
 - Les « Pussifolies » à Pussigny
 - Le festival de Cape et d’Epée à Richelieu
 - Le festival du Dôme

8.1.6 Le soutien à l’activité cinématographique :

Trois salles de cinéma sont réparties sur le territoire :

- Le Cube à l’Ile Bouchard, 180 places
 - Une programmation annuelle en partenariat avec l’association Ciné Off
 - L’espace Trianon à Sainte Maure de Touraine, 140 places
 - Les Richelais du Cardinal à Richelieu, 246 places
- Un financement de la CCTVV afin de soutenir les initiatives associatives :
 - Les Richelais du Cardinal (Richelieu)
 - Ensemble au cinéma (Nouâtre)
 - Foyer des Jeunes section cinéma (Sainte-Maure de Touraine)

8.1.7 Le soutien à la création artistique :

Une ou deux résidences d’artistes sont organisées par la Communauté de communes, chaque année, pour favoriser la création artistique, dans des disciplines variées, favoriser la pérennisation d’équipes artistiques, aider des créateurs peu diffusés et renforcer la présence artistique sur le territoire et la rencontre avec la population.

8.2 Synthèse CULTURE

<p style="text-align: center;">ATOUTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une offre culturelle diversifiée, pour tous les publics (dont scolaires et publics dits « empêchés » tels qu’EHPAD) et accessible (délocalisée, tarifs attractifs) ➤ Des festivals associatifs et/ou communaux ➤ Des partenariats de projets dynamiques (Ecole et cinéma, SME, CPIE, Cine off, etc) ➤ Des projets pédagogiques existants : orchestre à l’école, interventions en milieu scolaire par l’EMI, soutien à l’atelier musiques actuelles au collège de Richelieu ➤ Maillage de bibliothèques sur le territoire 	<p style="text-align: center;">FAIBLESSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des salles de diffusions de spectacles peu équipées techniquement +faible jauge ➤ Une compétence qui s’exerce partiellement sur le territoire faute de moyens financiers (Interventions en milieu scolaire) ➤ Réseau de bibliothèques non formalisé (pas de SIGB ni de catalogue en ligne communs) ➤ Une bibliothèque intercommunale, héritée de la fusion des 3 CC (alors que toutes les autres sont municipales et/ou associatives)
<p style="text-align: center;">OPPORTUNITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une stratégie politique volontariste d’articuler tourisme et culture ➤ Un flux touristique à capter pendant la saison estivale 	<p style="text-align: center;">MENACES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une incertitude sur la pérennité des financements ➤ Quelle pérennité de l’école de musique associative du Richelais ? ➤ Un essoufflement du bénévolat

Les enjeux de la culture

- Faire de la culture un facteur d'attractivité du territoire, notamment en saison estivale.
- Assurer une programmation culturelle accessible à tous, tout en maintenant une offre de qualité
- Soutenir les actions culturelles associatives tout en gardant la maîtrise budgétaire tant communale qu'intercommunale
- Clarifier l'exercice de la compétence culturelle entre les communes et la CCTVV

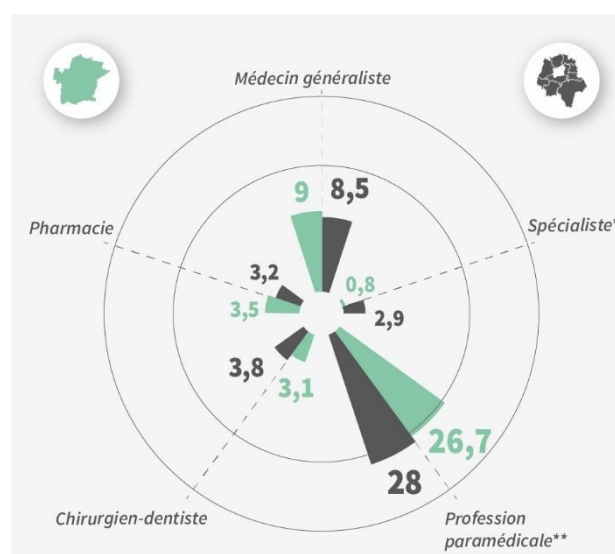
9 Equipements et services

9.1 L'offre de santé

La CC Touraine Val de Vienne accueille 101 professionnels de santé en 2018, ce qui représente un ratio de 4 professionnels pour 1 000 habitants. Il est légèrement inférieur à la moyenne des Communautés de communes d'Indre-et-Loire (4,3 pour 1 000).

2,9 consultations possibles chez un médecin généraliste par habitant et par an, soit un potentiel inférieur à la moyenne départementale (4,1).

Densité de professionnels pour 10 000 habitants (Source : ATU)



La CCTVV a développé un réseau de Maisons de Santé pluridisciplinaire à l'Île Bouchard, Richelieu, Sainte Maure de Touraine et Saint Epain. Elles ont pour objectifs :

- Faciliter l'accès aux soins : accessibilité des bâtiments, des parkings, regroupement de l'offre de santé
- La prise en charge des Soins Non Programmés (obligation Plan de Santé 2022)
- L'accueil de nouveaux professionnels de santé en développant notamment l'accueil des étudiants
- La mise en réseau des professionnels de santé, en lien avec la Communauté Professionnelle Territoriale de la Santé (CPTS) de la Rabelaisie.

Ce réseau doit s'adapter aux nouvelles demandes de la patientèle et à l'évolution du métier de professionnel de santé.

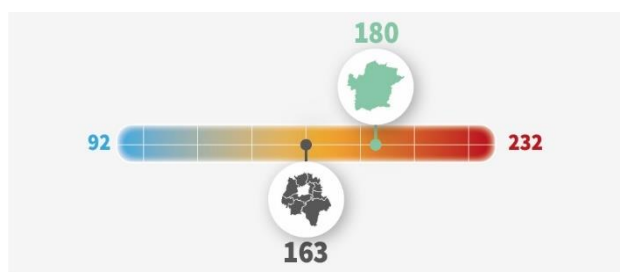
Les maisons médicales, hors MSP, et des cabinets de spécialistes souffrent de difficultés de reprise lors des départs en retraite des professionnels de santé, comme à Champigny sur Veude ou le dentiste à l'Île Bouchard. A Nouâtre, les cabinets médicaux appartiennent à la CCTVV (hors compétence MSP) et nécessitent de gros travaux de rénovation.

Le développement du sport santé et du sport sur ordonnance apparaît à travers, par exemple, le centre de remise en forme physique à l'Île Bouchard animé par un coach sportif.

Avec 432 lits comptabilisés en 2018, Touraine Val de Vienne dispose de **180 places en EHPAD pour 1 000 séniors âgés de 80 ans ou plus**, soit une offre légèrement supérieure à la moyenne des Communautés de communes d'Indre-et-Loire (163 pour 1 000).

Le parcours résidentiel des personnes âgées par la création de structures d'accueil temporaire pour les personnes âgées et le répit des aidants est un enjeu sur le territoire.

Nombre de places en Ehpad pour 1 000 séniors âgés d'au moins 80 ans



Synthèse sur l'offre de santé :

<p>ATOUTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maillage des 4 MSP communautaires ➤ Un hôpital à Sainte Maure de Touraine ➤ Offre de soins diversifiée et de proximité ➤ Un réseau de professionnels de santé très dynamique et volontaire (implication dans la CPTS et le CLS) 	<p>FAIBLESSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Démographie médicale vieillissante avec des départs en retraite non remplacés ➤ Difficultés de recrutement de nouveaux médecins généralistes, notamment dans le Richelais ➤ Manque de cabinets disponibles dans les MSP du Sainte Maurien et du Bouchardais
<p>OPPORTUNITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueil de jeune(s) médecin(s) à la MSP de Richelieu ➤ Volonté de développement des gérants des MSP 	<p>MENACES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fermeture des cabinets médicaux de proximité ➤ Disparition de certaines spécialités sur le territoire

🔄 ENJEUX :

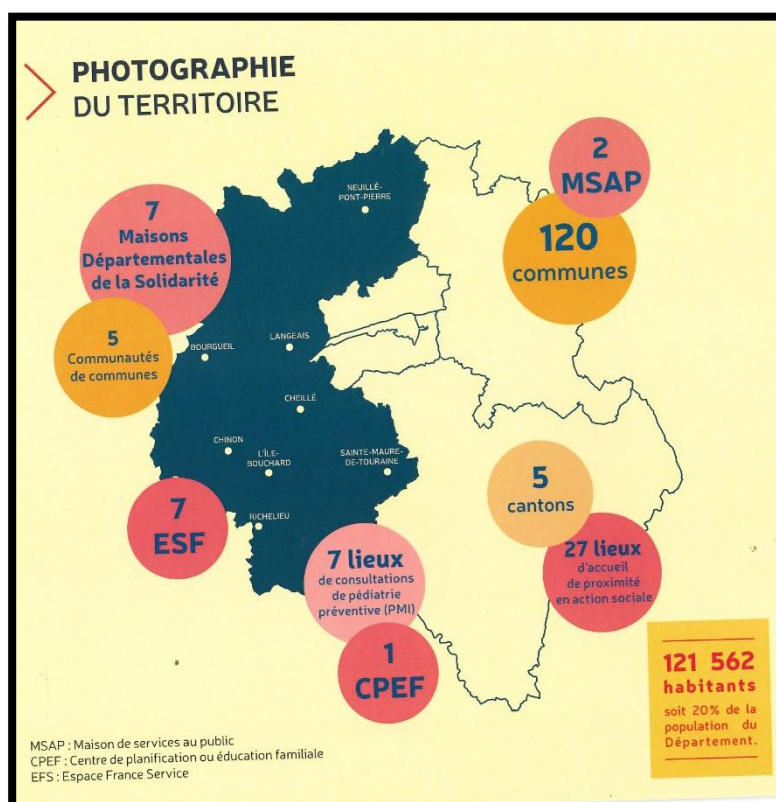
- **Valoriser les MSP pour attirer des nouveaux professionnels de santé**
- **Répondre aux besoins de la patientèle, notamment en matière de soins non programmés**
- **Diversifier l'offre de soins sur le territoire.**

9.2 L'offre de services publics

Le territoire est maillé en Maisons de Services avec 3 structures réparties sur l'ensemble du territoire : **MSAP du Bouchardais à Panzoult/L'île Bouchard, France Services à Sainte-Maure de Touraine et à Richelieu**

- ↗ un service de proximité pour aider les habitants en apportant des réponses de 1^{er} niveau dans leurs démarches administratives
 - ↗ une fréquentation en constante évolution
 - ↗ le partenariat avec des opérateurs nationaux
 - ↗ des agents formés régulièrement par ces opérateurs
 - ↗ un renforcement constant des missions
 - ↗ contribution à la lutte contre l'illectronisme et la fracture numérique
 - ↗ facteur de cohésion sociale
- 3 gendarmeries présentes sur le territoire (sainte-maure de touraine, l'île bouchard et richelieu)
 - ↗ mise aux normes des gendarmeries avec la construction des 2 nouvelles gendarmeries à L'île Bouchard et Richelieu

Sans être un Espace France Service, l'espace Public Numérique à Ports-Sur-Vienne contribue à la lutte contre la fracture numérique grâce à l'attribution nationale d'un Conseiller Numérique FS.



Par ailleurs, la compétence « sociale » exercée par le département se concrétise par le réseau des Maisons Départementales de la Solidarité présentes sur le territoire et rattachées au Territoire Grand Ouest du Département d'Indre et Loire :

- **MDS à l'île Bouchard** avec une antenne dans les locaux de France services à **Richelieu**
- **MDS à Sainte Maure de Touraine**

Chaque MDS est structurée autour d'une fonction accueil-information-orientation des publics et de 4 pôles métiers (action sociale, enfance, Protection Maternelle et Infantile et insertion).

La mutualisation des locaux de la MDS et de France Services à Richelieu a permis d'offrir un nouveau service à la population du Richelais : une consultation de protection maternelle et infantile ainsi que la possibilité de rencontrer un assistant social ou une conseillère en économie sociale et familiale.

Permanences MDS	Nombre d'accueils téléphoniques en 2020	Nombre d'accueils physiques en 2020
MDS de l'Île Bouchard, antenne de Richelieu qui se situe dans les locaux de France Services.	3 129	566
MDS de Sainte Maure de Touraine,	3 026	638

Sources : Bilan d'activité 2020 des MDS (Territoire grand Ouest) édité par le Département

<p style="text-align: center;">ATOUTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maillage du territoire en MSAP/France services et EPN ➤ Présence de 3 gendarmeries dont 2 en construction ➤ Présence du département à travers le maillage des MDS 	<p style="text-align: center;">FAIBLESSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un désengagement progressif de la présence de l'Etat sur le territoire ➤ Des publics parfois difficiles au sein des MSAP/FS
<p style="text-align: center;">OPPORTUNITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La création d'un réseau MSAP/FS pour un meilleur partage d'expériences ➤ Une labellisation pour une homogénéisation du fonctionnement des FS : gage de qualité 	<p style="text-align: center;">MENACES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une montée en charge des missions sans pouvoir disposer de moyens supplémentaires au sein des MSAP/FS ➤ Contraintes financières pour la collectivité pour assurer le fonctionnement : la pérennité des subventions étatiques requise ➤ Fragilisation des publics renforcée avec la crise sanitaire traversée en 2021-21

ENJEUX :

- **Maintenir et renforcer les services qui concourent à la cohésion sociale**
- **Veiller à la présence d'une offre en services et en équipements suffisante et de qualité proposée à travers un maillage pertinent et équilibré du territoire avec un accès pour tous.**

9.3 L'offre enfance-jeunesse

Le maillage des multi-accueils, Relais Assistants Maternels et Accueil de Loisirs Sans Hébergement est assuré par la CCTVV puisqu'elle porte ces compétences-là. Les Accueils périscolaires, les Maisons d'Assistants Maternels sont de compétences communales.

9.3.1 Offre en matière de petite enfance (0-3 ans) :

Le nombre de naissance enregistré sur le territoire est en baisse pour la 2^{ème} année consécutive. La baisse du nombre des – 3 ans est de - 9.75% entre 2020 et 2021

Offre d'accueil sur le territoire : 655 places pour 605 enfants de – de 3 ans : 59 places en accueil collectif réparties sur les 3 pôles d'attractivité du territoire et 596 places en accueil individuel.

L'offre d'accueil est donc suffisante pour répondre au besoin des familles, à ce jour.

L'accueil individuel :

Le territoire compte, en 2019, 170 assistants maternels pour 596 places dont 2 Maisons d'Assistants Maternels (MAM) à Sainte Maure de Touraine et Ligré.

Les 3 Relais d'Assistants Maternels, situés à Sainte maure de Touraine, l'île Bouchard et Richelieu ont pour missions d'accompagner les parents-employeurs, de rompre l'isolement des professionnels et des parents en étant un lieu de ressources et de favoriser la formation des professionnels. Les RAM de Sainte Maure et de l'île Bouchard sont gérés en régie directe par la CCTVV, celui de Richelieu par une association.

43% des assistants maternels du territoire ont plus de 55 ans ; l'équilibre actuel est donc précaire.

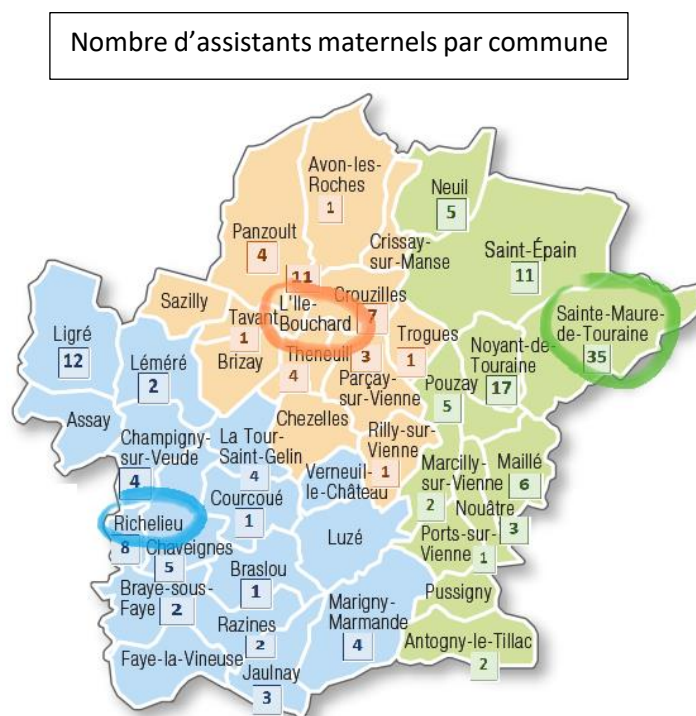
L'accueil collectif :

3 multi-accueils de gestion associative offrent 59 places et accueillent 178 enfants différents en 2019 :

- Coccinelle à l'île Bouchard : 18 places ; 64% d'occupation en 2020 à cause de la crise sanitaire, mais 80% en 2019
- Caramel à Richelieu : 15 places ; 62% d'occupation en 2020 à cause de la crise sanitaire, mais 83% en 2019
- Pirouette à Sainte Maure de Touraine : 26 places pour 58% d'occupation en 2020, mais 79% en 2019

Même si la gestion de ces multi-accueils est associative, la compétence « construction, aménagement et gestion de Multi-accueil et de RAM » appartient à la CCTVV qui assume donc le reste à charge annuel financier (pour information, 175 842 € au CA 2020 de la CCTVV).

L'offre d'accueil individuel, cumulée à celle de l'offre en accueil collectif permet donc de couvrir les besoins à l'échelle du territoire.



9.3.2 Offre en matière d'enfance (3-11 ans) :



En 2016 : 2 157 enfants de 3 à 11 ans sur le territoire

La CCTVV gère directement 6 accueils de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans, conformément à sa compétence en la matière (mercredis et vacances scolaires), grâce à une équipe de 16 à 32 animateurs. Elle offre 276 places au plus fort de l'activité et a accueilli 516 enfants différents en 2020 ; le taux d'occupation était de 50% en 2020, mais de 60% en 2019.

Ces centres de loisirs sont gérés selon un seul règlement intérieur, des tarifs unifiés, ainsi qu'un programme d'activités mutualisé. La participation moyenne des familles est de 9.24 €/jour (entre 3.50 à 14.50 € selon quotient familial) et le coût net de la CCTVV est de 11.90 € par place journalière ouverte. Le reste à charge pour la CCTVV était de 177 607 € en 2020.

Nous constatons une bonne répartition des structures sur le territoire en terme géographique mais un taux de couverture en nombre de place d'accueil de loisirs qui reste faible : 11.22% alors qu'il est de 24% au niveau départemental.

L'importante vétusté des locaux sur 2 des 6 sites, à l'Île Bouchard et Nouâtre, fragilise fortement l'équilibre de l'offre à moyen terme.

L'accueil périscolaire du matin et du soir est géré par les communes ou par des syndicats intercommunaux à vocation scolaire. Sur le territoire, 5 d'entre eux sont habilités par les services de l'Etat : les PEP37 à Champigny sur Veude, le SIEPVV à Nouâtre ainsi que ceux gérés par les mairies de l'Île Bouchard, Sainte Maure de Touraine et Richelieu.

9.3.3 Offre en matière d'actions pour la jeunesse :

En 2016 : 1 362 jeunes de 12 à 17 ans sur le territoire

Un « espace jeunes » pour les 11-14 ans est situé à Sainte Maure de Touraine ; il est ouvert le mercredi de 12H30 à 18H30 et pendant les vacances scolaires de 9H30 à 18H30. Durant les vacances scolaires, des navettes gratuites transportent les jeunes des 4 ALSH de St Epain, l'Île Bouchard, Richelieu et Nouâtre vers Sainte Maure de Touraine. 96 adolescents différents ont été accueillis en 2020. La participation moyenne des familles est de 10.04 €/jour (selon quotient familial) en « pass'journée » ou gratuite lors d'une fréquentation en ½ journée sans repas ; le coût net de la CCTVV est de 23.47 € par place journalière ouverte.

L'accompagnement des jeunes de 14 à 17 ans consiste davantage à l'aide au montage de projets (organisation et financement d'une sortie, d'un départ en séjour) ou bien à l'organisation d'ateliers de sensibilisation sur les thématiques choisies par les jeunes ou repérés par les acteurs jeunesse.

Par ailleurs, les 2 animateurs jeunesse interviennent dans les 4 collèges publics du territoire.

La CCTVV s'est également inscrit dans le réseau des promeneurs du net (dispositif CAF) afin de créer du lien avec les jeunes via les réseaux sociaux.

La Maison des Adolescents du Chinonais :

La CCTVV, au titre de sa compétence « Maison des Adolescents » subventionne à hauteur de 20 000 € par an le fonctionnement de cet équipement installé à Chinon mais dont une permanence est ouverte à Sainte Maure de Touraine le mercredi après-midi.

La MDA est accessible aux parents et aux jeunes seuls ou accompagnés C'est un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation de l'adolescent et/ou de son parent quelle que soit la difficulté rencontrée (social, médical, juridique...);

C'est un lieu facilement identifiable, gratuit permettant un accueil confidentiel et anonyme

L'accompagnement à la parentalité :

La CCTVV est dotée d'un **REAAP, Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Accompagnement à la Parentalité.**

Ce dispositif est co-animé par la CC-TVV et la CAF Touraine. Il coordonne les actions parentalité portées par les différents acteurs du territoire. La CCTVV dans ce cadre organise également des actions destinées aux parents

Il n'y a pas de lycées sur le territoire : les structures jeunesse ont donc des difficultés à conserver du lien avec les jeunes après le collège ; ces derniers sont plus attirés par leur lieu de scolarité et/ou les villes plus importantes qui bénéficient d'une offre de services plus diversifiée et ludique.

Les données CAF montrent que 13.55% des jeunes de 16 à 20 ans et plus vivant chez leurs parents sont sans activité connue de la CAF, ce taux est de 10.24% à l'échelle départementale.

Synthèse sur l'enfance-jeunesse :

<p style="text-align: center;">ATOUTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bon maillage territorial pour la petite enfance et l'enfance ➤ REAAP, MDA, animateurs jeunes pour l'aide à la parentalité ➤ Des associations dynamiques, gestionnaires d'équipements 	<p style="text-align: center;">FAIBLESSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un seul espace « jeunes » à Sainte Maure de Touraine ➤ Pas de lycée sur le territoire ➤ Démographie vieillissante des assistants maternels ➤ Mobilité des personnes pour bénéficier des structures
<p style="text-align: center;">OPPORTUNITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Volonté de la CAF de développer les actions envers les jeunes ➤ Des projets privés et/ou communaux de MAM 	<p style="text-align: center;">MENACES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des locaux ALSH inadaptés à l'île Bouchart et Nouâtre ➤ Difficultés à recruter dans le domaine de l'animation

➤ **ENJEUX :**

- **Adapter les locaux aux normes en matière de sobriété énergétique**
- **Offrir des activités adaptées aux jeunes, cohérentes avec leurs préoccupations et accessibles (maillage de l'offre sur le territoire, mobilité)**
- **Promouvoir et valoriser le métier des assistants maternels et les diplômés de l'animation**

9.4 L'offre en matière d'éducation et de formation

Les 40 communes disposent de 30 établissements élémentaires (dont 2 privés) répartis de manière homogène sur tout le territoire et comptabilisent 2 200 élèves, à la rentrée 2020. Les écoles primaires sont dotées pour la plupart d'accueils périscolaires.

Il y a également 5 collèges à Sainte-Maure, l'île Bouchard, Nouâtre et 2 à Richelieu (dont 1 privé) qui regroupent environ 1300 collégiens.

9.5 L'offre d'équipements sportifs

En matière d'équipements sportifs couverts, le territoire bénéficie d'un maillage structurant de qualité autour des pôles de Sainte Maure et l'île Bouchard : 3 gymnases, 1 salle tennis de table/gymnastique, 2 dojos.

Environ 2500 utilisateurs (clubs et scolaires), 37 clubs utilisateurs, 300h d'occupation hebdomadaire, 100% d'occupation des créneaux entre 18h et 21h du lundi au vendredi (données 2019).

Ces équipements couvrent la partie nord et est du territoire, et sont saturés. La partie sud-ouest est en revanche dépourvue d'équipement couvert multisport.

Par ailleurs, un accès inégal aux gymnases communautaires pour les écoles du territoire est à noter.

Le territoire est couvert par un tissu associatif sportif important, mais fragile.

La CCTVV a développé un partenariat avec 2 associations multisports pour le soutien de leurs emplois dans le cadre de conventions pluriannuelles.

Il y a une absence de visibilité globale de l'offre sportive à l'échelle du territoire et l'information est presque uniquement diffusée à l'échelle de la commune. L'offre sportive et les coordonnées des acteurs sont très évolutives ; une mise à jour régulière est indispensable.

Le territoire dispose de nombreux sentiers (communaux) et de boucles cyclo-touristiques. La qualité des paysages, la richesse du patrimoine et une topographie légèrement vallonnée sont des atouts indéniables pour réfléchir à la création d'itinéraires sports de nature.

Le territoire compte 2 piscines non couvertes, estivales, mais ces équipements sont vieillissants.

Synthèse sur le sport :

<p style="text-align: center;">ATOUTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Offre importante d'équipements sportifs structurants : 3 gymnases et 2 dojos communautaires ➤ Nombreux sentiers de randonnée inscrits au PDIPR ➤ Nombreuses associations spécialisées dans la randonnée 	<p style="text-align: center;">FAIBLESSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence d'équipement sportif couvert multisport de qualité (aux normes) sur le quart sud-ouest de l'intercommunalité ➤ Saturation des créneaux d'utilisation dans les équipements communautaires couverts ➤ Offre en équipement aquatique insuffisante pour assurer l'enseignement de la natation
<p style="text-align: center;">OPPORTUNITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Construction d'un gymnase communautaire à Richelieu 	<p style="text-align: center;">MENACES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inégalité de traitement des élèves en termes d'accès aux équipements sportifs

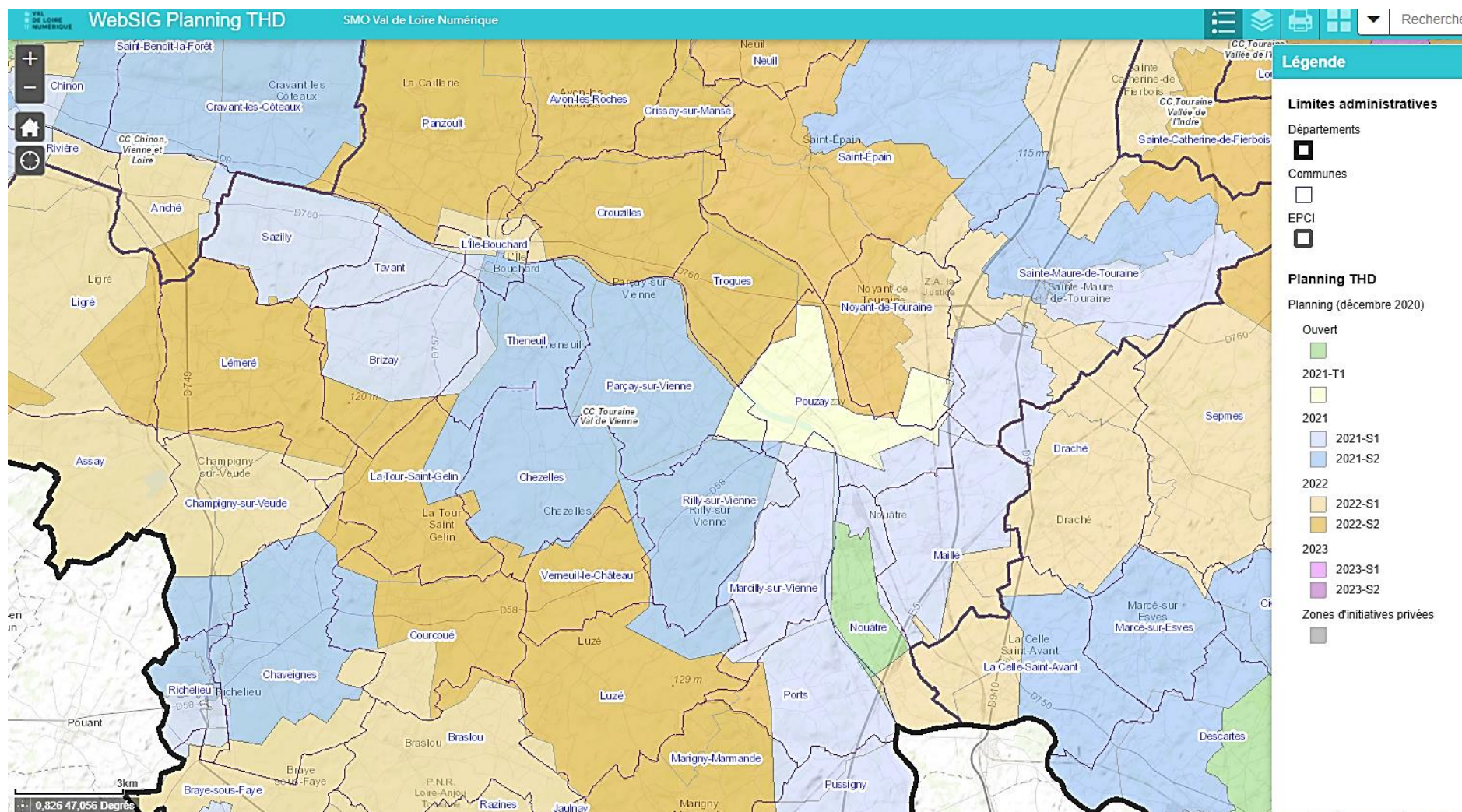
🔗 **ENJEUX :**

- **Renforcer le maillage en équipements sportifs couverts structurants**
- **Favoriser l'accès des scolaires aux équipements couverts**
- **Améliorer la visibilité de l'offre associative sportive à l'échelle intercommunale**
- **Développer un tourisme sportif d'action avec une offre d'activités de pleine nature**

9.6 Les réseaux numériques et couverture mobile

9.6.1 Développement de la fibre

En 2017, la Communauté de Communes a adhéré au SMO Val de Loire Numérique, à qui elle a délégué le déploiement de la fibre optique. Une délégation de service public sous forme concessive a été attribuée par le SMO à TéléDiffusion de France (TDF) pour 27 ans en vue de construire et gérer l'infrastructure. Le programme global d'investissement à l'échelle des départements d'Indre et Loire et du Loir et Cher se chiffre à 490 millions d'euros. La CCTVV contribue à hauteur de 608 258€ répartis sur 4 ans. Afin de couvrir l'ensemble du territoire et répondre aux besoins de la population, le délégataire construira 16 777 prises et 6 Nœuds de Raccordement Optique. Alors que le planning de déploiement prévoit une fin de travaux à l'horizon 2023, l'ensemble des communes de la CCTVV devrait prétendre à la fibre d'ici la fin 2022. Bien que le lancement de ce projet d'envergure ait connu de nombreux retards, quelques communes commencent à obtenir des lignes ouvertes à la commercialisation, telles que Sainte-Maure-de-Touraine, Richelieu, Nouâtre, Pouzay... La fibre est un atout majeur pour le développement du territoire qui offre une connexion stable et rapide. Cette technologie facilite le télétravail et les échanges. Les perspectives et les possibilités deviennent multiples pour les particuliers comme pour les entreprises.



Carte diffusée et actualisée en mai 2021, par le SMO aux élus présente le planning prévisionnel des travaux de la fibre.

En parallèle, le syndicat Val de Loire Numérique construit les premières « briques » pour tendre vers un « smart territoire ». Ainsi, un réseau d'accès à internet sécurisé et gratuit pour les particuliers est mis en place sur certains sites touristiques. La Communauté de Communes, en collaboration avec le Département d'Indre et Loire et la Région Centre, participe et contribue financièrement à ce maillage. Enfin, dans le cadre du marché conclu avec TDF pour la fibre, une borne wifi est offerte à chaque collectivité afin d'ouvrir la voie aux différents usages du numérique.

9.6.2 Couverture mobile du territoire

En ce qui concerne la téléphonie mobile, la couverture globale est encore insatisfaisante. En effet le territoire comptabilise encore de nombreuses zones blanches. De nombreux bourgs disposent encore d'une mauvaise couverture ou ne sont pas couverts par les trois opérateurs historiques que sont Bouygues, Orange et SFR. Ainsi, l'offre de téléphonie mobile accessible est peu diversifiée et ne permet pas une réelle mise en concurrence des opérateurs.

La Communauté de Communes a transmis la liste des zones les moins couvertes à l'Etat, dans le cadre du programme New Deal. Différentes études radio ont été réalisées, comme à Braslou, Brizay, Parçay-sur-Vienne, Panzoult, l'Île Bouchard et d'autres le seront prochainement.

10 Environnement (Annexe Etat des lieux écologique)

10.1 BIODIVERSITE

- Un territoire doté de richesses naturelles

× 2 sites **Natura 2000** sont identifiés sur le territoire avec :

- une **Zone de Protection Spéciale (ZPS)** d'une surface totale de 5 671 ha, à l'ouest, en limite de la commune de Sazilly (prairies et habitats humides et boisés)
- Une **Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** d'une surface totale de 1 214 ha, située sur les communes d'Avon les Roches, Neuil et Crissay sur Manse (milieux de landes humides)

× 22 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (**ZNIEFF**) sont présentes, dont 19 ZNIEFF de type 1 (ex : pelouses : milieux ouverts mésophiles à xériques sur Ports sur Vienne, Rilly...) et 3 ZNIEFF de type 2 (Vallée de Courtineau à Saint-Epain et Sainte-Maure de Touraine, Coteaux de la Vienne à Panzoult, Massif forestier de chinon à Avon les Roches et Panzoult).

× 3 sites **classés en Espaces Naturels Sensibles (ENS)** de haute valeur écologique et paysagère sont présents :

- Le Coteau de la Rebufière à Rilly sur Vienne d'une surface de 12 ha, au sein duquel des orchidées, cigales, mantes religieuses, criquets de barbarie, brebis solognotes peuvent y être observés
- A Ports sur Vienne, une flore peu commune pousse sur les falaises abruptes du coteau dominant la vallée de la Vienne.
- Le complexe piscicole d'Assay est composé d'un grand étang de 33 ha et d'une zone humide de 11 ha constituée de petits bassins ayant servi à l'élevage des brochets.

× L'inventaire des **zones à dominante humide** réalisé à l'échelle du bassin versant de la Vienne a permis d'identifier des zones humides principalement réparties le long des vallées de la Vienne, de la Manse et de la Veude. Également, mais dans une moindre mesure, elles sont présentes le long des vallées de la Bourouse, du Ruau et du ruisseau de la Maugonne. Il s'agit essentiellement de boisements, de prairies et de terres arables humides.

× **5 milieux naturels différents** sont recensés sur le territoire :

- Milieux boisés
- Milieux prairiaux
- Milieux bocagers
- Milieux ouverts secs
- Milieux de landes.

Pour chacun de ces milieux, leurs caractéristiques propres influencent certains types d'espèces à s'y établir, favorisant ainsi leur grande diversité faunistique et floristique.

- **Un territoire tourné vers la préservation et la valorisation de sa biodiversité**

× La majorité des communes de la CCTVV appartient au périmètre du **Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine (PNR LAT)**.

Construit autour d'un projet fort de préservation des patrimoines et de valorisation des ressources locales, le PNR LAT, grâce à ses missions (ex : protection et gestion du patrimoine naturel et culturel, aménagement du territoire, accueil, éducation, expérimentation, recherche...) s'inscrit pleinement dans le développement durable.

× **Déclinaison locale du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)**, le Plan Climat Air Energie Territorial (**PCAET**) de la CCTVV est en cours d'élaboration.

× La **Trame Verte et Bleue (TVB)** de la CCTVV : un outil incontournable du développement durable du territoire construit sur le modèle de la TVB du PNRLAT et son AMO avec un atlas par commune.

Dans un souci de préservation de cette biodiversité, la TVB de la CCTVV vise à maintenir les continuités écologiques entre les milieux favorisant ainsi leur capacité à résister, voire à se restaurer face au changement climatique.

Synthèse des TVB d'échelons supérieurs, la TVB de la CCTVV identifie :

- Des **réservoirs de biodiversité** au sein des milieux boisés (ex : Panzoult, Avon les Roches...), ouverts tels que les prairies (ex : Pussigny, Ports-sur-Vienne...), humides et aquatiques (ex : Pouzay, Marcilly-sur-Vienne, l'étang d'Assay...), bocagers

- Des **corridors écologiques** associés à des sous-trames comme les « bois, bocages et landes » au Nord-Ouest du territoire ou les « milieux humides et aquatiques » correspondant à la Vienne, la Manse, la Bourouse et la Veude

- Des **éléments fragmentant** sont présents sur le territoire, notamment la ligne LGV et de nombreux obstacles à l'écoulement de certains cours d'eau (la Manse, la Veude et la Bourouse).

Face au changement climatique, la TVB apparaît essentielle pour permettre l'adaptation des espèces.

- **Entre plateau et vallées : un territoire avec un relief peu marqué mais avec des enjeux forts pour la gestion des eaux pluviales**

Le relief du territoire est peu marqué, la vallée de la Vienne constitue le point le moins élevé, tandis que le **plateau** situé au sud est le plus élevé aux environs de 140 m.




La présence de **quatre vallées et de leurs affluents** induit des enjeux forts en matière de gestion des eaux pluviales. Les pentes peuvent être source de ruissellements et d'érosion. Des risques de débordements en fond de vallée, comme sur les versants induisent une urbanisation limitant les risques aux personnes et aux biens.

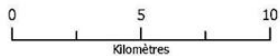
Le réseau hydrographique de la CCTVV est **complexe et organisé autour de la Vienne**.

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)


Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

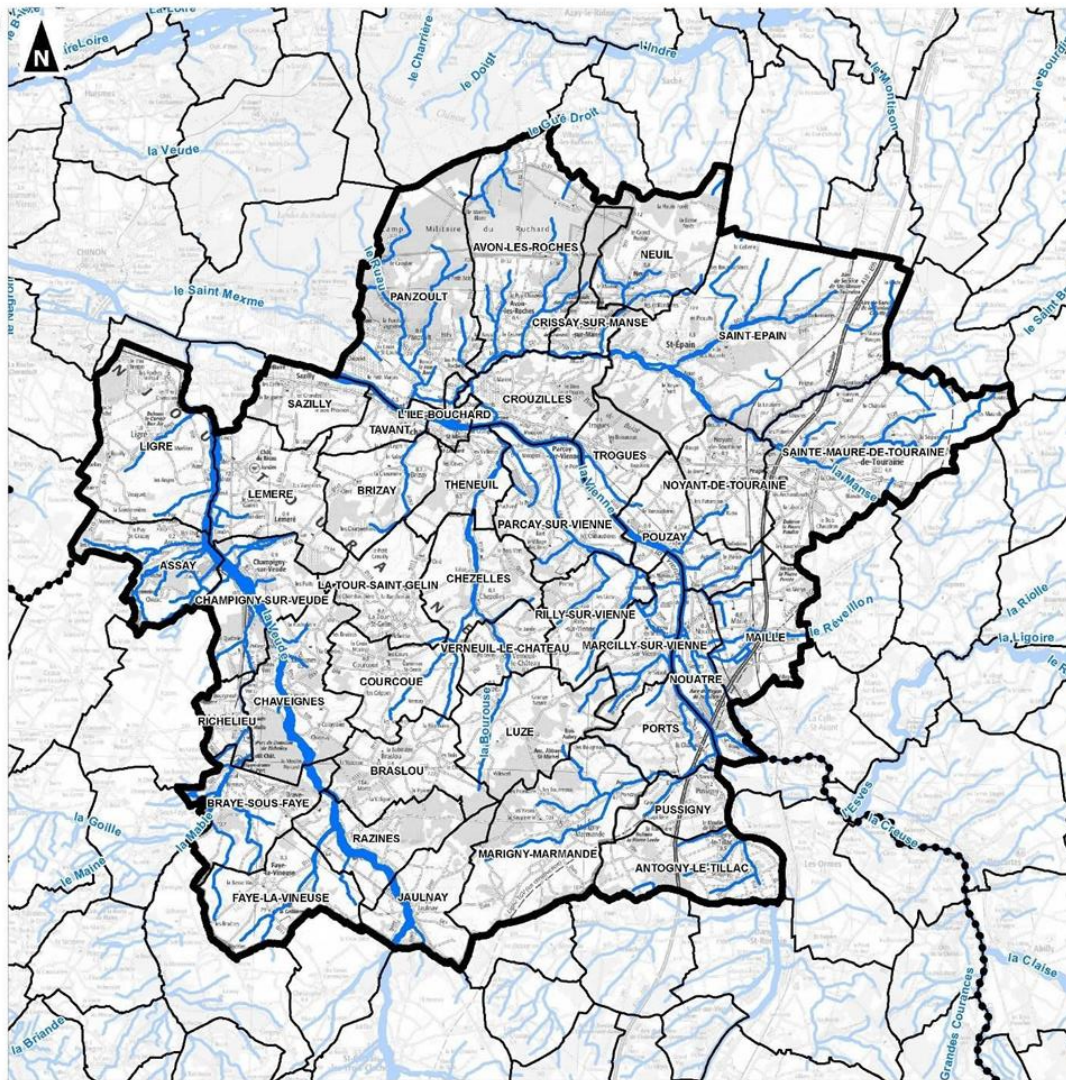
Hydrographie

-  Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Réseau hydrographique

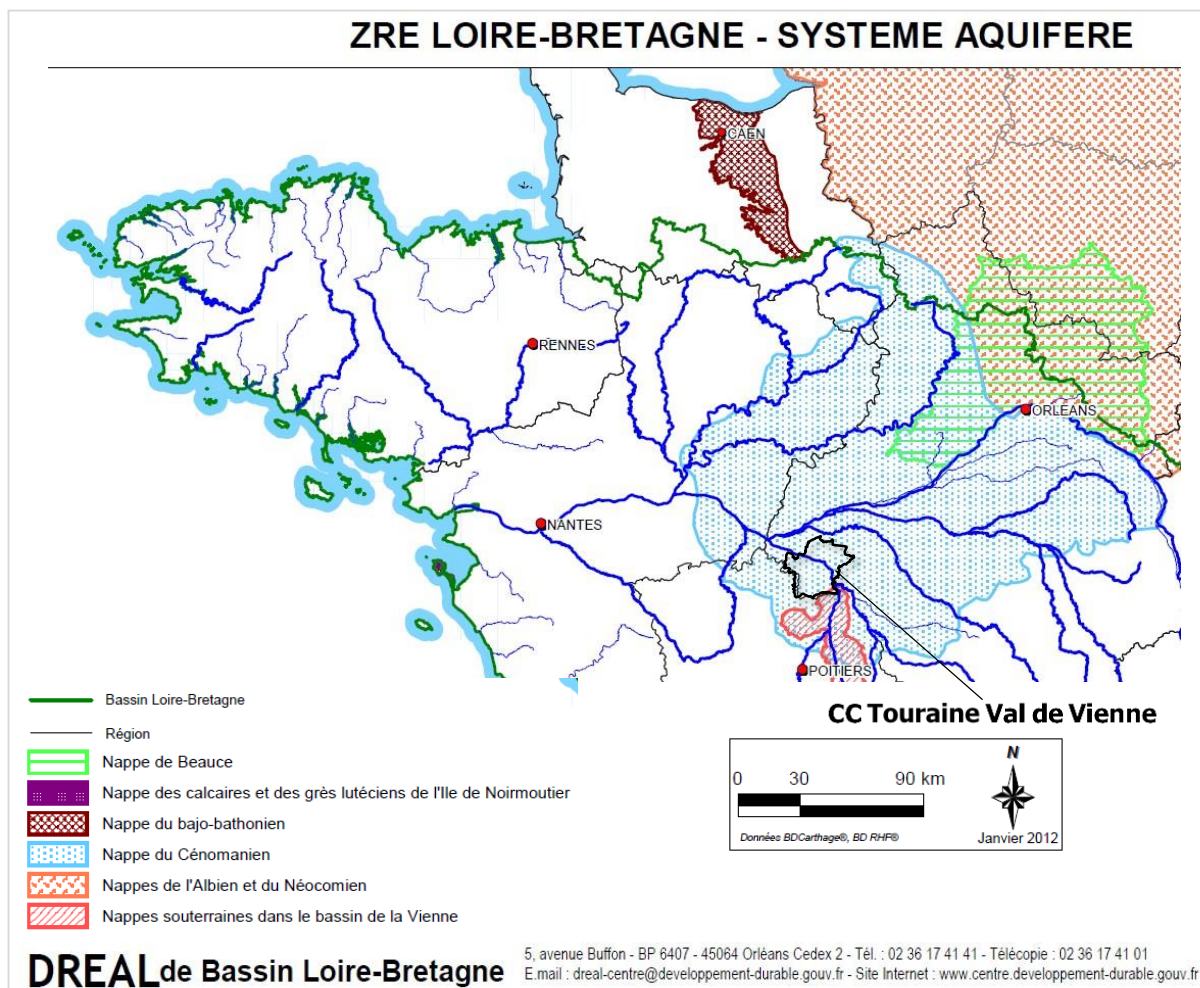


1:150 000
 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

 Réalisation : auddice urbanisme, 2017
 Source de fond de carte : IGN, SCAN100
 Sources de données : SANDRE - IGN - auddice urbanisme, 2017



En termes de qualité de la ressource, la CCTVV se situe en **Zone de Répartition des eaux (ZRE)** pour la nappe du Cénomaniens, caractérisée par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins.



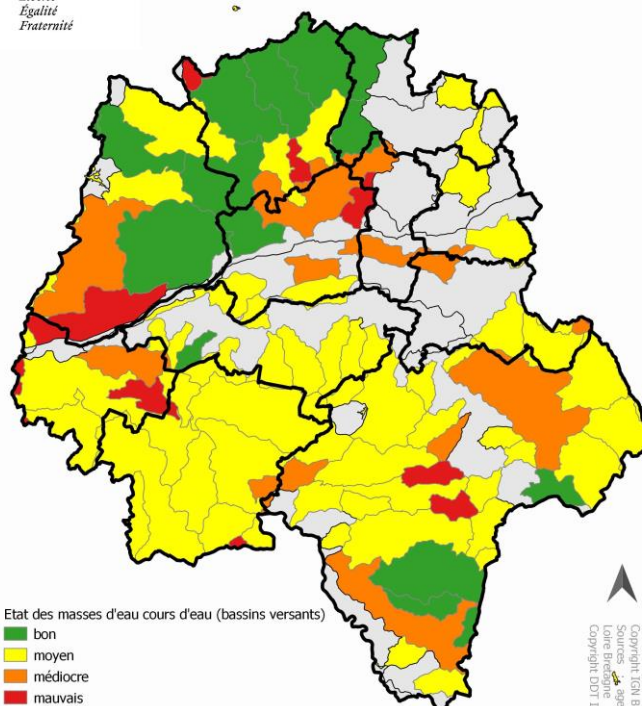
Le territoire est également classé en **zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole**. L'état quantitatif des masses d'eau souterraine est globalement satisfaisant. Toutefois, l'état chimique des eaux est parfois perturbé par la présence de nitrates et de pesticides.

A contrario, **l'état écologique des eaux superficielles est très moyen**.

Selon les données sur les prélèvements quantitatifs en eau du site de la Banque Nationale des Prélèvements en Eau (BNPE), près de 5 millions de m³ d'eau sont prélevés, dont 60% destinées à l'irrigation, 35% à l'alimentation en eau potable et 5% à l'industrie.

Le réchauffement climatique entraîne une augmentation de la température des lacs et rivières conduisant à **une dégradation de leur qualité biologique mais aussi chimique**. L'intensité accrue des précipitations pourrait aggraver la **pollution de l'eau**, dans la mesure où ces précipitations emmèneraient avec elles davantage de polluants vers les aquifères souterrains, et ce d'autant plus que l'érosion associée à ces précipitations intenses rend ces substances plus mobiles. **L'érosion** a également pour conséquence d'accroître la turbidité de l'eau. Enfin, l'accroissement des températures et l'allongement des périodes d'étiage pourraient entraîner **une progression des épisodes de contamination par les cyanobactéries, limitant la fréquentation des zones de baignade**.

Etat écologique des masses d'eau
superficielles
AELB - Etat des Lieux 2019



Etat des masses d'eau cours d'eau (bassins versants)

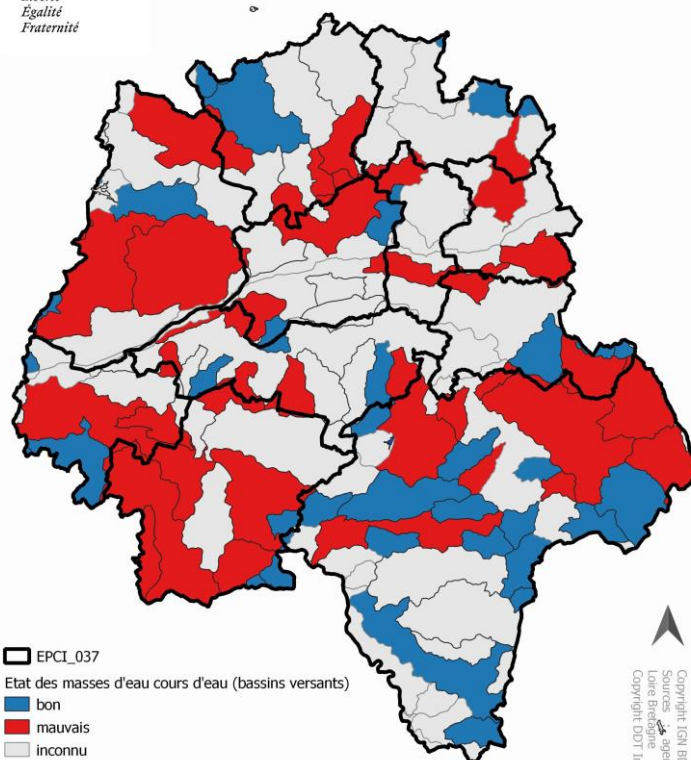
- bon
- moyen
- médiocre
- mauvais
- inconnu
- EPCI_037

0 10 20 km
DDT 37 / SAT / CT - mars 2021

■ inconnu
□ EPCI_037

0 10 20 km
DDT 37 / SAT / CT - mars 2021

Etat chimique des masses d'eau
superficielles
AELB - Etat des Lieux 2019



Etat des masses d'eau cours d'eau (bassins versants)

- bon
- mauvais
- inconnu
- EPCI_037

0 10 20 km
DDT 37 / SAT / CT - mars 2021

L'ensemble du périmètre de la CCTVV appartient au périmètre du **SDAGE Loire-Bretagne**, approuvé en 2015. Il définit pour les années 2015 à 2021 les orientations de préservation, de gestion des milieux aquatiques, humides et de la ressource en eau, mais également des objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque « masse d'eau ». (ex : cours d'eau, plan d'eau, nappe souterraine...).

Enfin, seules les communes d'Antogny le Tillac et Pussigny sont aujourd'hui concernées par un SAGE, celui du **SAGE Vienne**, approuvé en 2006 dont les enjeux suivent les grandes lignes du SDAGE Loire-Bretagne 2016_2021 :

- L'amélioration de la qualité des eaux de surface
- La lutte contre l'eutrophisation (accumulation de nutriments dans un milieu)
- La protection et la réhabilitation des écosystèmes aquatiques
- La lutte contre les inondations.

Le **SAGE du bassin de la Vienne Tourangelle** est en cours d'élaboration.

→ Les actions engagées par le **Syndicat de la Manse Etendu (SME)** répondent pleinement à ces enjeux dans le cadre de la compétence GeMAPI, plus particulièrement sur les cours d'eau de la Manse, du Ruau, du Réveillon, de la Veude et de la Veude de Ponçay via deux contrats territoriaux signés avec différents partenaires, tels que l'Agence de l'eau Loire Atlantique, le Conseil régional, le Conseil départemental, des associations départementales et la Chambre d'Agriculture.

10.2 EAU ET ASSAINISSEMENT

➔ La CCTVV n'est actuellement pas compétente en matière d'eau et d'assainissement. Elle le sera au plus tard le 01/01/2026.

10.2.1 Eau potable

En dehors des communes de Sainte-Maure de Touraine et de L'Île Bouchard, qui ont la compétence de gestion et de distribution de l'eau potable sur leur territoire respectif (en régie), les autres communes sont adhérentes à des **Syndicats Intercommunaux d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP)**.

Le territoire de la CCTVV se découpe ainsi en **9 SIAEP et 1 Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable** ayant chacun pour missions d'assurer : la production, le transfert et la distribution de l'eau potable dans chacune de ses communes membres.

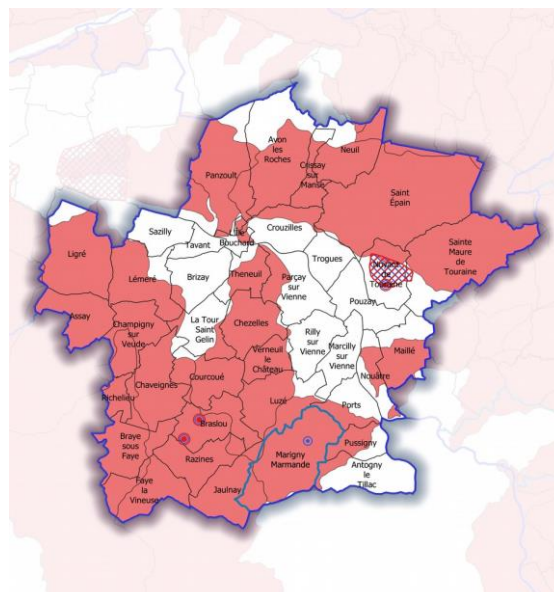
L'habitat diffus sur le territoire accentue la complexité de desserte en eau potable de l'ensemble des habitations.

La CCTVV comprend **24 captages** qui font l'objet d'un périmètre de protection rapproché voire éloigné. Les **3 captages** de Braslou (2) et de Noyant de Touraine (1) sont classés **prioritaires** par le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021. Ces derniers doivent ainsi disposer d'une aire d'alimentation délimitée et un plan d'actions mis en œuvre afin de réduire, voire supprimer les nitrates et/ou les produits phytosanitaires au droit des captages. Le captage de Noyant de Touraine a fait l'objet d'une étude précédant un futur plan d'actions.

↪ L'évolution des précipitations sous l'action du réchauffement climatique reste très minime. Toutefois, il est à prévoir un **assèchement des sols en période estivale**, pouvant avoir des **répercussions sur la recharge des aquifères** en cette période de l'année. La **pression quantitative** sur la ressource en eau risque donc de s'accroître à l'horizon 2050. D'autant plus que les besoins en eau pour l'arrosage ou le rafraîchissement risquent d'augmenter en été en raison de l'augmentation des périodes de forte chaleur.

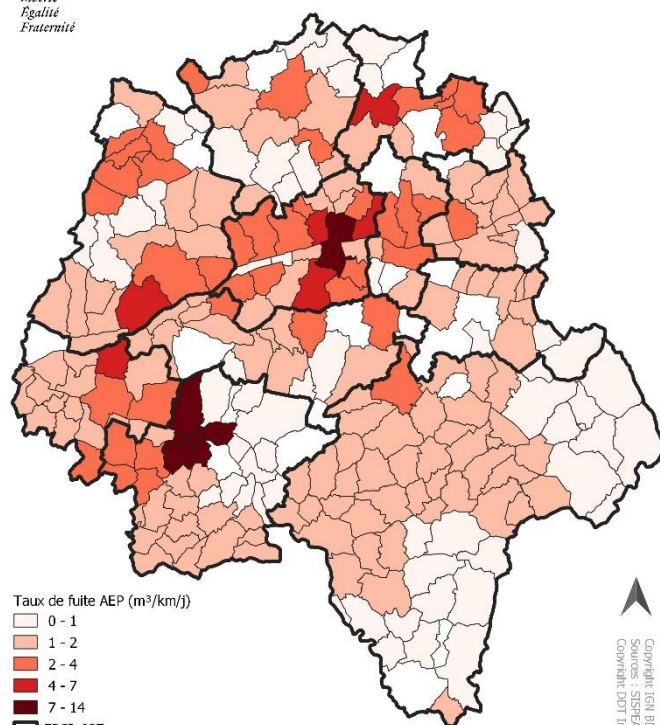


Zones vulnérables nitrates



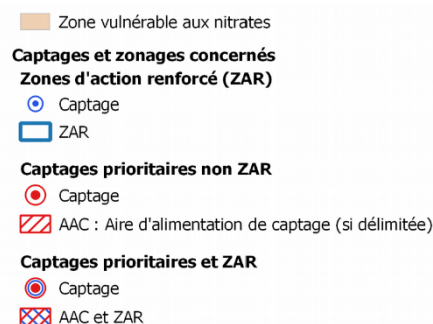
Zones vulnérables produits phytosanitaires

Taux de fuite reseau AEP
SISPEA 2016
(m³/km/j)



DDT 37 / SAT / CT - mars 2021

Copyright ITCN EcoCarto
Système SISPEA
Copyright DDT Indre-et-Loire



🔄 **ENJEUX sur l'utilisation durable du milieu naturel :**

- **Préparer le transfert de compétence « eau » à l'intercommunalité au plus tard en 2026**
- **Améliorer la qualité des masses d'eau**
- **Rénover les réseaux d'eau potable pour réduire les taux de fuite.**
- **Délimiter deux périmètres d'aire d'alimentation de captage à Braslou**

10.2.2 La défense incendie

Elle est sous la responsabilité des communes qui doivent s'assurer du bon fonctionnement mécanique et hydraulique du réseau par des campagnes de contrôle.

La desserte des hameaux et de l'habitat diffus est souvent insuffisante en raison de l'absence de borne incendie, de débits inférieurs aux attentes ou à des bornes incendie ne présentant pas le débit requis.

10.2.3 Les eaux usées

Assainissement collectif :

31 communes sur les 40 de la CCTVV disposent d'un **système d'assainissement collectif** avec un total de **35 stations d'épuration (STEP)** qui desservent le territoire, traitant principalement les eaux usées des bourgs (effluents domestiques).

Les effluents en provenance des sites industriels ou d'activités sans pré-traitement ne sont pas traités par ces STEP.

Des STEP secondaires, traitant les eaux usées des hameaux de grande taille existent sur les communes de Ligré, Parçay et Rilly-sur-Vienne. Pour la commune de Trogues, la STEP ne traite que les eaux du camping. L'enveloppe urbaine ne possède ainsi pas de STEP.

Sur les 9 communes n'ayant pas de STEP, **7 d'entre elles ont un bourg en assainissement individuel** (Assay, Lémeré, Sazilly, Brizay, Chézelles et Trogues). Les communes de Marcilly-sur-Vienne et de Maillé sont reliées à celle de Nouâtre. La partie de la commune de Chaveignes, en continuité urbaine directe avec la ville de Richelieu est reliée à sa STEP. Mais le bourg de Chaveignes, est, quant à lui, en assainissement individuel.

En termes de capacité, certaines STEP ont le potentiel de prendre en charge de nouveaux habitants (ex : Champigny sur Veude, la Tour Saint-Gelin, Ports-sur-Vienne...). D'autres (Richelieu, Antogny le Tillac) nécessitent une réflexion approfondie quant aux réparations conséquentes voire la construction de nouvelles STEU au regard des coûts. Celle de Ligré présente un fonctionnement fluctuant et un début de saturation.

☞ Du fait du réchauffement climatique et **l'augmentation des phénomènes météorologiques** exceptionnels, notamment des événements pluviométriques intenses pourraient entraîner ponctuellement **des charges supplémentaires**, ainsi que des problèmes de **débordement des réseaux ou bassins et de rejets dans les milieux**.

Par ailleurs, une problématique généralement rencontrée concerne les apports d'eaux parasites (eaux météoriques, eaux de nappe) dans les réseaux d'assainissement, du fait de mauvais branchements ou de la vétusté des ouvrages. Ces eaux parasites satureront les réseaux et font dysfonctionner les stations d'épuration, **limitant les possibilités de nouveaux branchements**

Assainissement Non Collectif :

Pour les habitations non desservies par le réseau public de collecte des eaux usées, des **installations d'assainissement non-collectif** sont mises en place afin de traiter les eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

L'habitat diffus, caractéristique du territoire intercommunal, complique en effet, la desserte en assainissement collectif. Ainsi, une partie importante des logements du territoire possèdent un assainissement individuel.

Entre 2005 et 2008, les diagnostics initiaux des installations d'assainissement non collectif ont été réalisés par les anciennes communautés de communes. Sur 44 communes, 4 035 visites/4566 installations ont été réalisées par le SATESE. 40% d'entre elles étaient non conformes.

Depuis 2018, 45 installations ont été réhabilitées grâce à des aides de l'Agence de l'eau.

🔄 ENJEUX sur l'utilisation durable du milieu naturel :

- **Préparer le transfert de compétence « assainissement » à l'intercommunalité en 2026**
- **Mettre aux normes les STEU non conformes et améliorer la qualité des réseaux**
- **Adapter les capacités de traitement des STEU à l'évolution de la population**

10.3 EFFICACITE ENERGETIQUE

L'objectif du SRADDET est de réduire la consommation énergétique finale du territoire régional de 43% en 2050 par rapport à 2014, soit une baisse spécifiquement dans le secteur de l'économie de - 21% et dans le secteur des bâtiments de - 41%.

Le territoire de la CCTVV consommerait 867.2 GWh.

- Consommations énergétiques : le transport : 1^{er} secteur concerné

✖ Le **secteur des transports** est le premier consommateur du territoire pouvant s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Le territoire de la CCTVV est étalé en surface (684 km²) ce qui implique une quantité de route importantes (entre des petites communes notamment)
- La présence de l'autoroute A10 dont la circulation est importante.

↳ En effet, les communes de Sainte-Maure-de-Touraine et Saint-Epain représentent 29% de la consommation énergétique (et 22% de la population). Ramené au nombre d'habitant, l'influence de l'A10 est majeure sur les consommations, les communes peu peuplées et traversées par celle-ci apparaissent comme les plus consommatrices.

✖ La consommation du **secteur résidentiel est conséquente du fait** :

- De logements d'une surface importante
- De logements anciens et/ou peu rénovés et donc d'une qualité thermique moyenne

✖ De même, la consommation de l'**agriculture** est notable liées aux surfaces agricoles et au nombre d'exploitation.

✖ A l'inverse, la consommation du **secteur tertiaire est assez faible** sur le territoire.

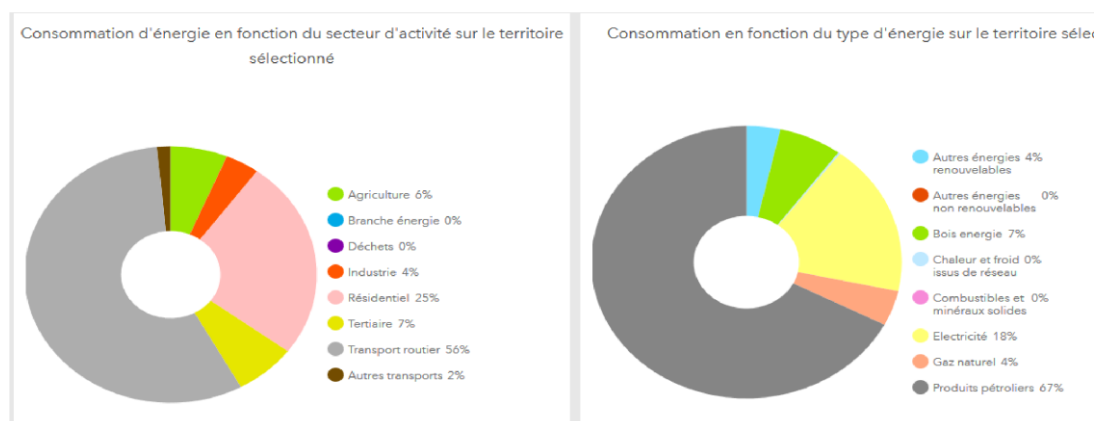
- Emissions de GES

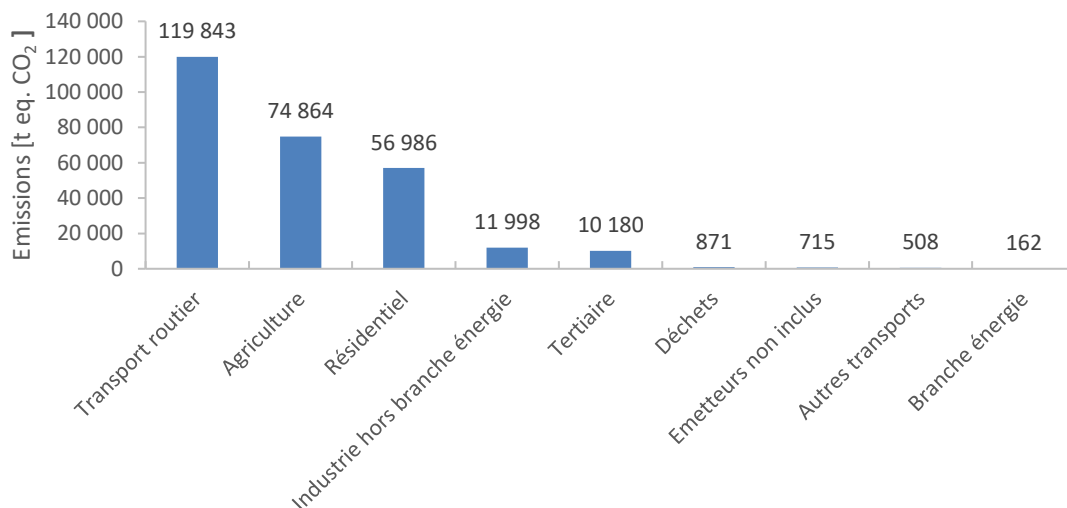
Pour les émissions de GES, l'impact de l'A10 est important sur le territoire (62% des émissions du **transport routier** de la CCTVV), particulièrement sur les communes de Sainte-Maure-de-Touraine et de Saint-Epain.

Le passage à 2x3 voies est basé notamment sur des estimations d'augmentation du nombre de véhicules par jour (par prolongement linéaire des résultats du modèle de trafic) à environ 38 549 Véh./jour en 2043 soit une augmentation de 39,4 % par rapport à 2014. Cette prévision d'augmentation correspond à une augmentation des émissions de GES (à typologie de véhicules constante) sur la CCTVV de 25 697 t éq. CO₂/an soit 21% des émission de 2012 du secteur des transports ou encore de 9% des émissions globales de la collectivité.

La ruralité du territoire implique **une utilisation accrue du véhicule personnel**.

L'agriculture, très présente sur le territoire a également un impact important sur les émissions de GES. **Le résidentiel** est aussi émissif avec l'utilisation de produits pétroliers (réseaux de gaz naturel peu développés), des habitations anciennes, le plus souvent grande en surface et peu rénovées.





Emissions de GES par secteur sur la CCTVV en 2012 - Source : LIG'AIR (issu du Diagnostic du PCAET)

L'impact GES de la ligne LGV SEA (passage des trains) est estimé à 327,5 t eq. CO₂/an sur le territoire (non comptabilisé en 2012) soit 228 fois moins que l'autoroute A10 et seulement 0,3% des émissions du secteur des transports.

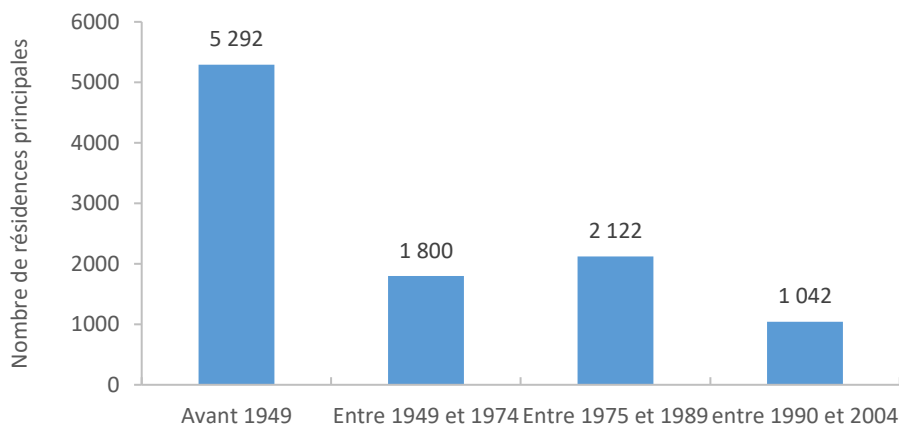
Le principal émetteur de GES est pour **73% le CO₂**. Les émissions de CH₄ et N₂O, d'origine majoritairement agricole, contribuent quant à elles à hauteur de 23%. Ces niveaux d'émissions ne sont pas négligeables.

→ Les transports routiers (et ainsi l'A10 et la RD 910) sont aussi sources d'émissions de **polluants atmosphériques**, notamment les oxydes d'azote provenant de la combustion de carburants fossile, sans toutefois dépasser les seuils sanitaires.

- Un parc immobilier à rénover énergétiquement

× Une majorité des logements a été **construit avant 1974**.

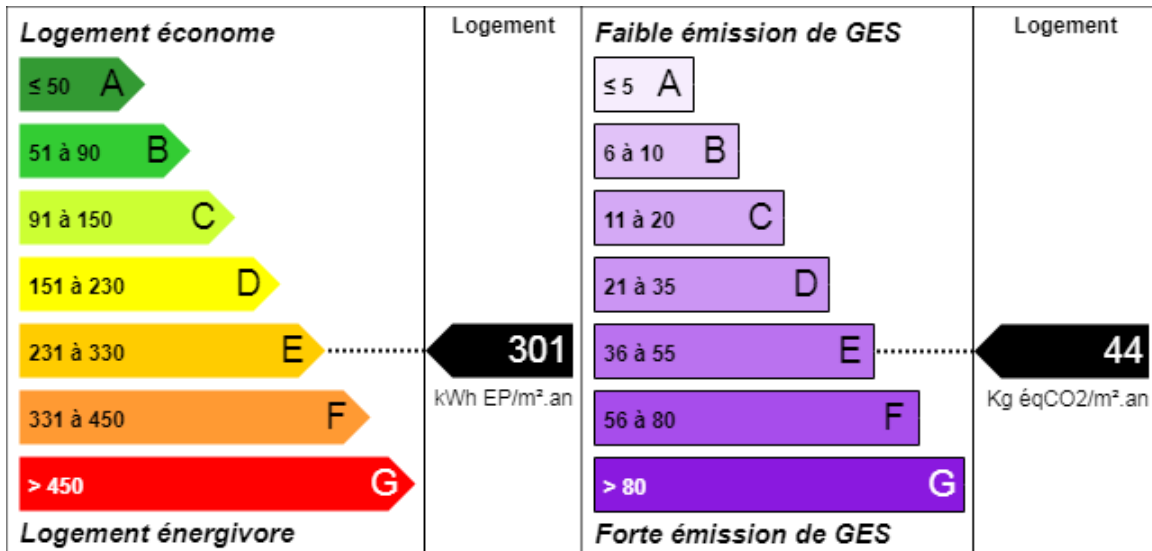
En 2017, la CCTVV dénombrait **14 579 logements** dont **11 461 résidences principales (80%)**. 70% des résidences datent d'avant la 1^{ère} réglementation thermique de 1974.



Année de construction des résidences principales - Source : INSEE RP2006 (issu du Diagnostic du PCAET)

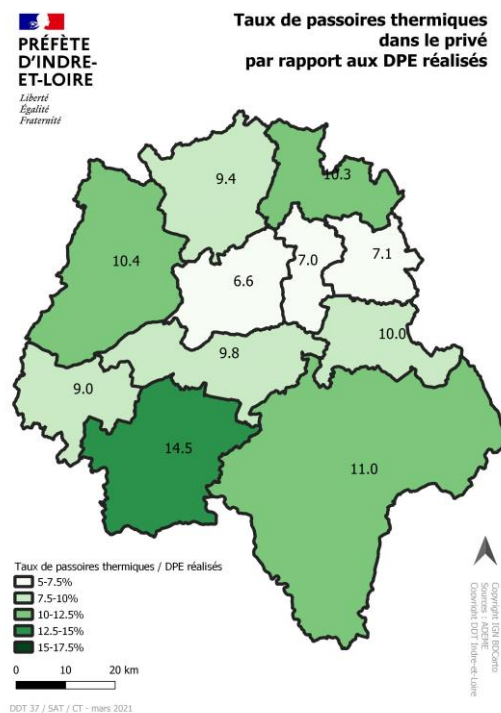
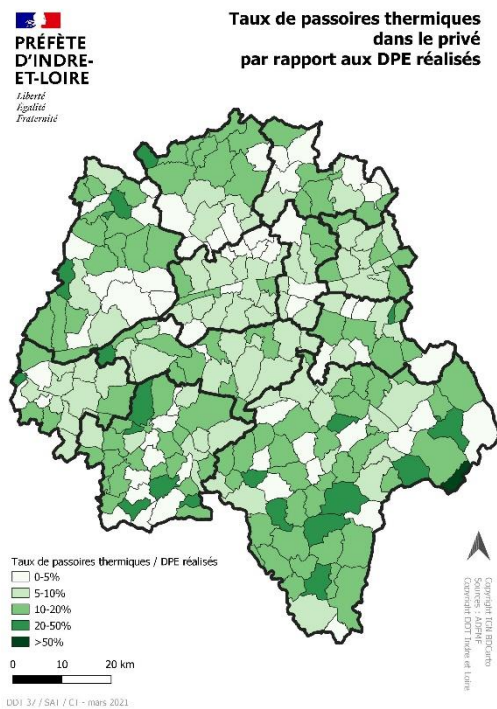
74% des consommations du résidentiel sont dédiées au chauffage des logements. De plus le chauffage est réalisé à 56% (en consommation) par des produits pétroliers ce qui montre la forte dépendance du territoire aux produits pétroliers.

Les logements sont en effet **énergivores avec une étiquette moyenne classée E et également émissifs en GES** :

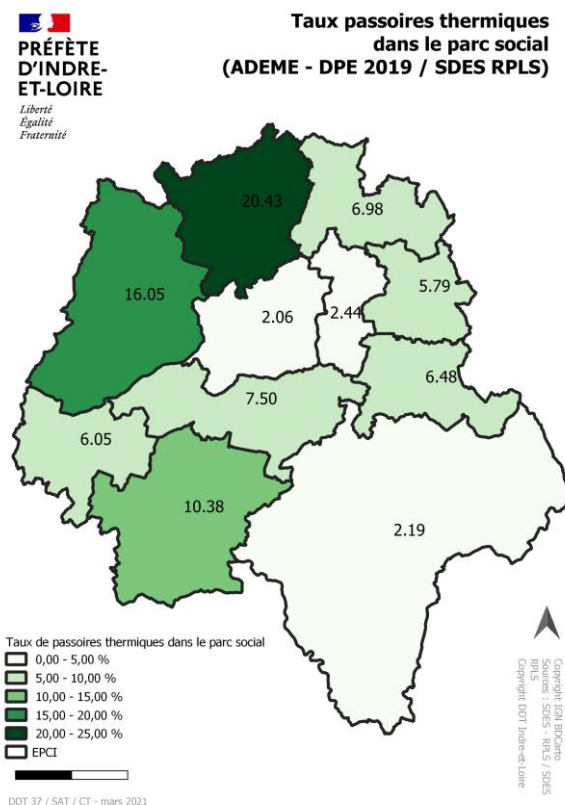
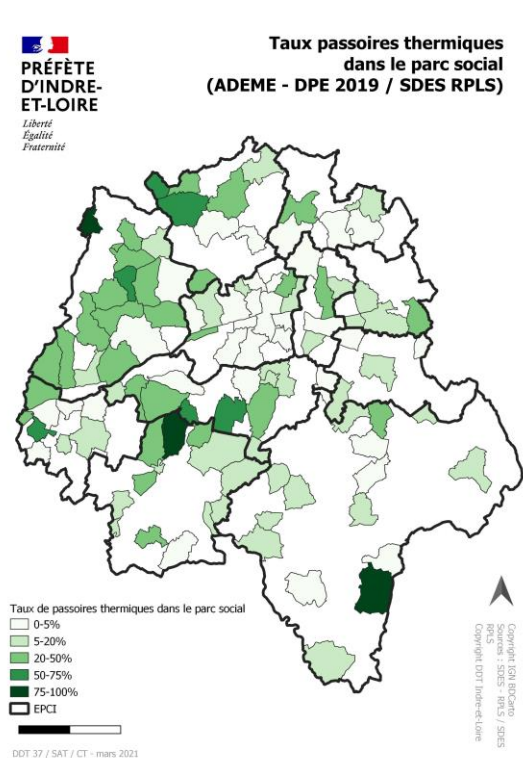


Etiquette énergie/GES moyenne du parc - Source : INSEE, LIG'AIR, ENERGIO (issu du Diagnostic du PCAET)

Cartes sur le nombre de passoires énergétiques dans les logements privés par rapport aux DPE réalisés (Département : 8 025 passoires sur 100 795 DPE)



Sources 2020 : <https://data.ademe.fr/datasets/dpe-3>



1700 logements disposent d'un DPE F ou G sur 45 576 logements sociaux (conventionnés et hors de la catégorie SEM). Les passoires énergétiques sont notées F ou G. Elles représentent une consommation énergétique >330 kWh par m² et par an.

✖ Des ménages en précarité énergétique

Indicateur	CCTVV	Indre-et-Loire	Centre-Val de Loire	France
Part des ménages en précarité énergétique (%)	6,8%	5,7%	5,0%	5,4%

Source : PRECARITER, Energies Demain, propriété d'Enedis – 2012 (issu du Diagnostic du PCAET)

6.8% des ménages sont en situation de précarité énergétique et en moyenne et 10,8% des revenus des ménages sont consacrés à l'énergie (mobilité et logement), nombres supérieurs aux moyennes départementale, régionale et nationale.

✖ La présence de copropriétés en situation fragile ou dégradée

L'Anah a recensé **45 copropriétés en situation fragile ou dégradée**, classées de A à D en fonction du degré de dégradation (faible à fort).

Les copropriétés les plus fragiles ou potentiellement dégradées sont surtout localisées sur le secteur de Sainte-Maure de Touraine, au sein duquel, 5 copropriétés sont classées en B, 2 en C et 1 en D.

✖ Une prédominance du chauffage au fioul et GPL : émissif en polluants

Plus de **35% des ménages se chauffent au fioul ou au GPL**, sources d'émissions de polluants. En effet, si la combustion de fioul et de gaz est source d'émissions d'oxydes d'azote NO_x et dioxyde de soufre SO₂, la biomasse utilisée largement sur le territoire est responsable de la majorité des émissions de polluants atmosphériques, en particulier des composés organiques volatiles hors méthane et des particules fines.

Energie de chauffage	CCTVV	Indre-et-Loire	Centre-Val de Loire	France Continentale
Gaz	17,0%	11,2%	12,9%	12,7%
Fioul	37,5%	31,8%	35,1%	33,3%
Electricité	16,6%	13,6%	13,1%	10,9%
GPL	41,0%	35,3%	39,5%	34,4%
Bois	6,7%	4,2%	5,3%	8,0%

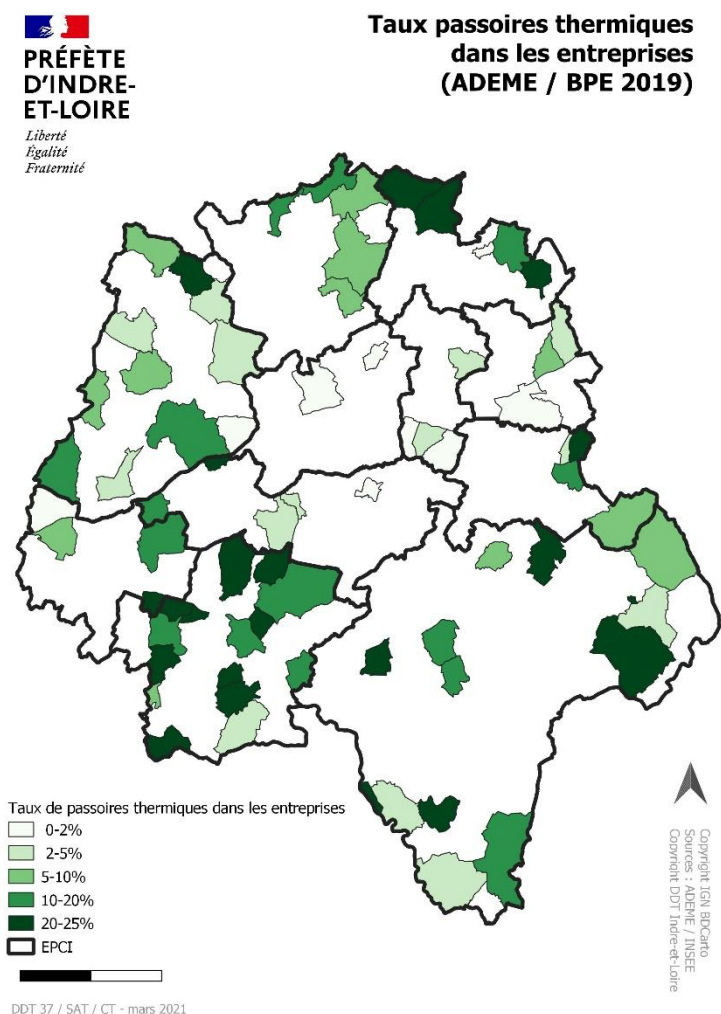
Part des ménages ayant un TEE* Logement > 10% des revenus disponibles selon l'énergie de chauffage (%) – Source : PRECARITER, Energies Demain, propriété d'Enedis – 2012 (issu du Diagnostic du PCAET)

*Taux d'Effort Énergétique (TEE) Logement : part du revenu disponible consacrée aux dépenses énergétiques du logement. Le seuil de définition de la vulnérabilité énergétique du logement retenu est de 10%.

Les ménages se chauffant au bois sont ceux pour lesquels cette part est la plus faible.

✕ La CCTVV dispose sur son territoire de **77 artisans RGE** tous domaines d'activités confondus.

Même les bâtiments publics comptent aussi des passoires thermiques :



➤ **ENJEUX sur l'efficacité énergétique :**

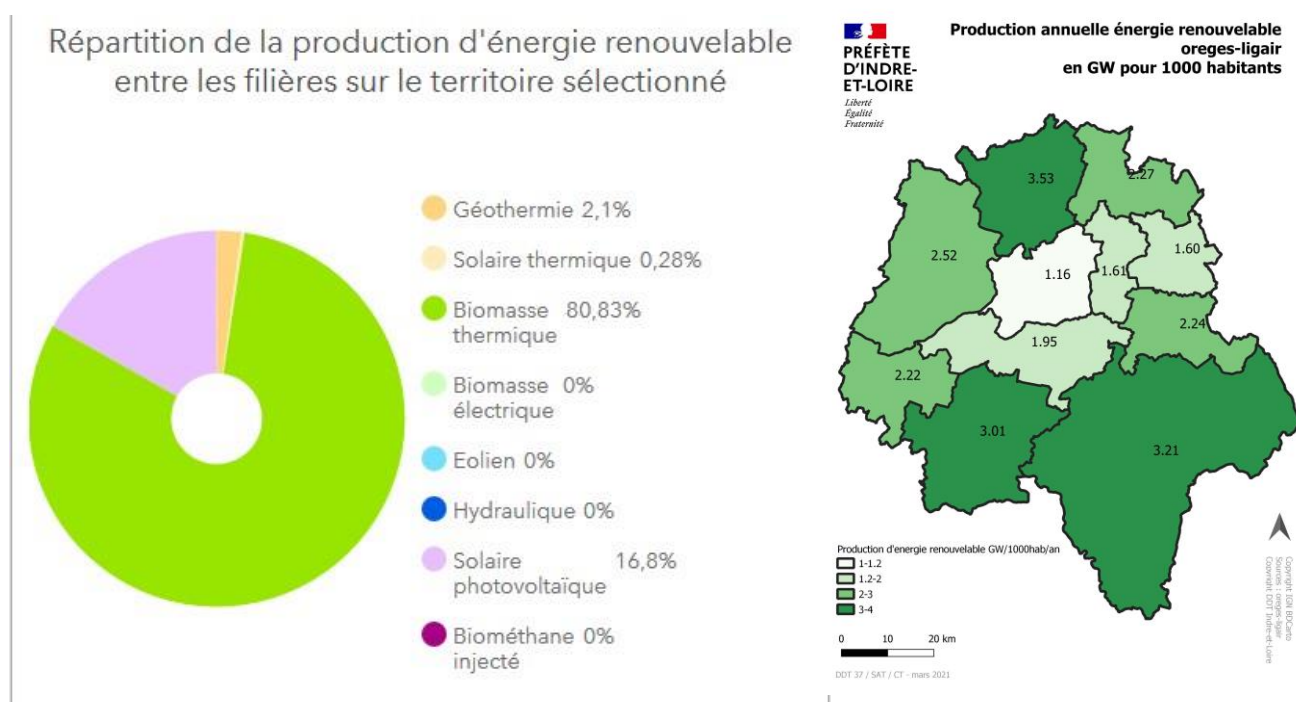
- Réduire la consommation énergétique des locaux des collectivités locales, de l'habitat et des entreprises
- Conforter le rôle des gares afin de favoriser l'utilisation du ferroviaire
- Développer les parkings relais voitures et vélos
- Soutenir les plateformes de co-voiturage existantes.

- Un potentiel d'énergies renouvelables à étudier

Le SRADDET cible une production d'ENR à hauteur de la sa consommation énergétique à l'horizon 2050.

La consommation d'énergie finale en 2018 est de 867.2 GWh sur la CCTVV

La production d'ENR est de 76.7 GWh.



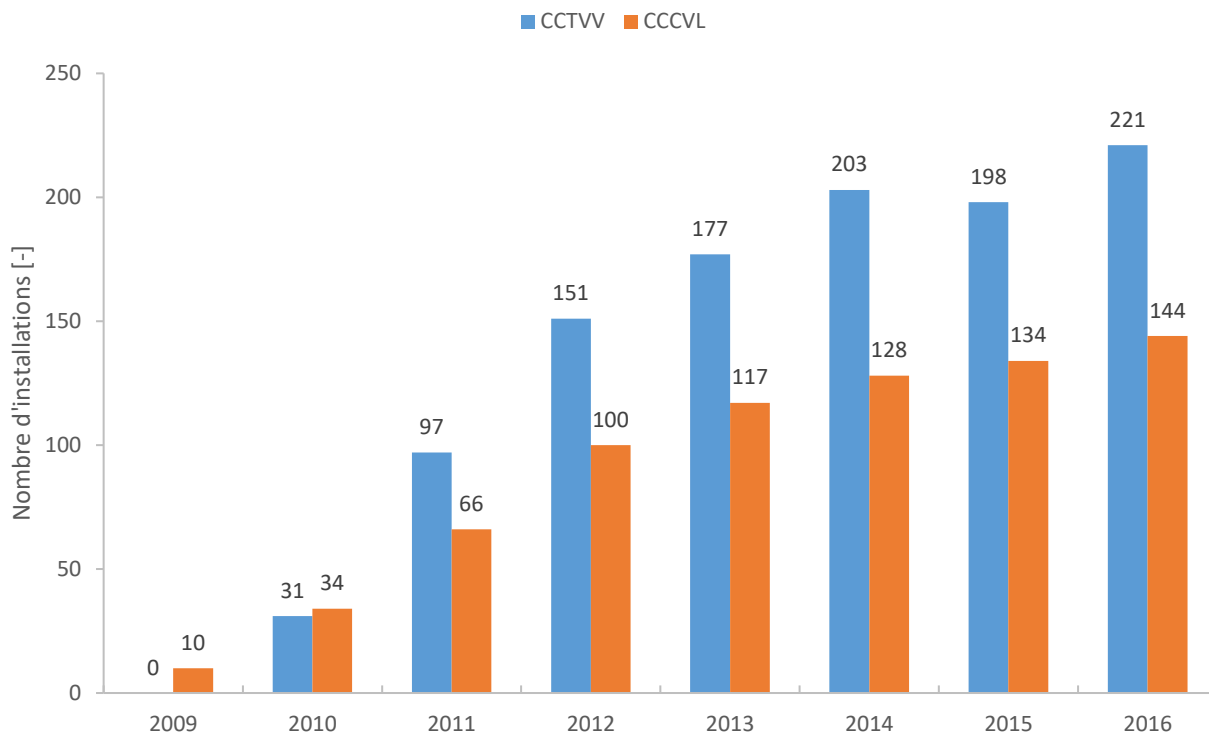
<https://ligair.maps.arcgis.com/apps/opdashboard/index.html#/b3ed1c48a1bf4ff596ab5608608caaf>

× **Eolien :**

Aujourd'hui, il n'y a pas d'éolienne sur le territoire mais des projets sont en cours d'analyse. Une analyse au cas par cas est effectuée par la Préfecture.

× **Solaire photovoltaïque :**

Le recensement des installations montre une évolution importante du nombre d'installations entre 2008 et 2016. La puissance installée (en 2012) est de 11,75 MW sur la CCTVV pour 151 installations.



Nombre d'installation de solaire photovoltaïque - Source : SOeS (issu du Diagnostic du PCAET)

Cela est principalement lié au **parc solaire au sol de Ruchard** situé sur la commune d'Avon-les-Roches et géré par la société EDF-EN dont la puissance installée est de 10,8 MWc (soit 92% de la puissance installée sur la CCTVV) et qui produit 11,85 GWh/an (production prévisionnelle) soit la consommation annuelle de 5 000 habitants. Elle est constituée de 240 panneaux solaires pour une surface de 340 m² répartis sur une surface de 30 ha.

En 2012, le bilan de la production est estimé à 13.5 GWh/an.

D'autres projets sont en cours, sur des sites de délaissés de la ligne LGV SEA, (en proximité immédiate de l'aire de repos de l'autoroute A10) notamment sur Nouâtre et Maillé avec :

- Maillé : la superficie des parcelles représente une superficie d'environ 46 340 m² et 3,3ha seront exploités pour une puissance potentielle de 2.5 MW.
- Nouâtre : la superficie des parcelles représente une superficie d'environ 20ha, mais seulement 7,5ha seront exploités. Cela permet de développer un projet de 4,4 MW.
- Ports-sur-Vienne : la superficie des parcelles représente environ 7 à 10 ha. Cela permet, à terme, d'envisager de développer 5 à 7 MW.

× Biogaz :

Deux installations de **méthanisation** sont recensées par la Chambre d'Agriculture en 2019. La première est située à Courcoué (CCTVV) et la seconde à Champigny-sur-Veude (CCTVV). L'unité de Champigny-sur-Veude exploite 5 000 m³ de lisiers et 4 100 tonnes de déchets solide et elle permet de produire de l'électricité (équivalent à la consommation d'environ 1 200 habitations) et de la chaleur pour le chauffage de la ferme, du séchoir à fourrages.

× Réseau de chaleur bois :

Il n'y a pas de données disponibles sur les récoltes de bois à destination d'un usage énergétique sur le territoire. Néanmoins, l'outil ALDO développé par l'ADEME pour l'estimation des stocks et des flux de carbone des sols, des forêts et des produits bois donne une estimation des récoltes de bois. Celle-ci se

base sur un calcul théorique considérant un taux de prélèvement égal à celui de la grande région écologique et une répartition entre usage égale à celui de la région administrative.

EPCI	Production de bois énergie [m ³]	Production de bois énergie [GWh]	Consommation de bois énergie [GWh]	Pourcentage de la consommation couvert par la production locale [%]
CCTVV	22 111	45,6	70,6	65%

Facteur de conversion : 0,51 t MS/m³, PCI du bois sec : 5,06 MWh/tMS, rendement des installations de 80%

Le pourcentage de couverture de la consommation par la production reste théorique, le bois découpé pouvant être exporté vers d'autres territoires pour être transformé. Le bois buche consommé par les particuliers reste néanmoins le premier poste de consommation de bois énergie sur le territoire (95% de la consommation). Le bois importé provient principalement des grosses chaufferies devant assurer des flux importants de bois-énergie.

Il n'y a, par ailleurs, pas de fournisseur de bois énergie référencé sur le site Fibois Centre Val de Loire (Arbocentre) sur le territoire (et très peu dans le département de manière générale).

Une **chaufferie collective et un réseau de chaleur et d'isolation thermique** d'un groupe de 8 logements et immeubles sur Maillé ont été recensés sur le territoire par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat d'Indre et Loire (ALEC 37) et listée ci-dessous :

Commune	INSEE	Tonnage annuel de bois [t]	Production énergétique théorique [MWh]
Maillé	37142	60	243

Chaufferies bois existantes - Source : ALEC (issu du Diagnostic du PCAET)

× **Géothermie :**

13 installations sur nappe assistées par pompe à chaleur chez des particuliers sont identifiées sur la CCTVV par le Conseil Régional du Centre-Val de Loire au 08 janvier 2018, représentant une production de 1 040 MWh (source : OREGES).

× **Hydroélectricité :**

Aucune installation d'hydroélectricité n'est recensée sur le territoire dans la base du SOeS 2012.

➔ **ENJEUX sur les Energies Renouvelables :**

- Favoriser le développement des Energies Renouvelables avec un mix énergétique à déterminer dans le cadre du PCAET
- Inventorier les anciens sites industriels disponibles

10.4 MOBILITE

- Un territoire déséquilibré en matière de transport ferroviaire

Equipé de **deux gares à l'Est du territoire** (à Noyant-de-Touraine et Maillé), le territoire bénéficie également des gares limitrophes de Ports-de-Piles et de Chinon. Ces lignes ferroviaires permettent un accès en moins de 30 minutes à Tours et Châtelleraut, appréciées par les navetteurs. Toutefois, la fréquence est faible (une dizaine de trains/jour) avec des soucis de corrélation entre les horaires d'arrivées et de travail. Une saturation des parkings en heure de pointe est aussi soulignée.

L'offre ferroviaire s'accompagne depuis peu de **la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Sud-Europe Atlantique** traversant six communes de l'intercommunalité sans les desservir par une gare. Ainsi, celle-ci, bien que présente physiquement sur le territoire, les habitants n'en ressentent que ses **nuisances du fait de l'absence de desserte locale**.

- La présence d'un péage autoroutier : un levier de développement mais une autoroute source de nuisances

Le territoire est doté d'un **accès autoroutier à l'A10** entre Noyant-de-Touraine et Sainte-Maure-de-Touraine permettant de rendre une majorité des communes du territoire à une demi-heure de pôles supérieurs (Tours ou Châtelleraut) offrant des équipements et services plus spécifiques et divers.

L'autoroute se présente comme **un levier de développement** pour les activités de ce secteur et favorise l'émergence de pratiques telles que le covoiturage (une aire de covoiturage est présente à Sainte-Maure-de-Touraine).

Toutefois, cette infrastructure génère **des nuisances** subies par les habitants résidant à proximité. De plus, les passages au-dessus (ponts) ou en dessous (tunnels) de l'autoroute sont parfois étroits et présentent ainsi des difficultés de traversée pour les engins les plus volumineux (engins agricoles, camions, ...). Son élargissement en cours en 2x3 voies renforce les impacts pour les 9 communes concernées avec des impacts :

- au niveau des traversées supérieures ou inférieures, déjà étroites, qui seront par conséquent plus allongées
- sur l'activité agricole adjacente avec le rapprochement de l'infrastructure des terres labourables
- sonores et visuels pour les habitants à proximité immédiates
- sur la biodiversité environnante.

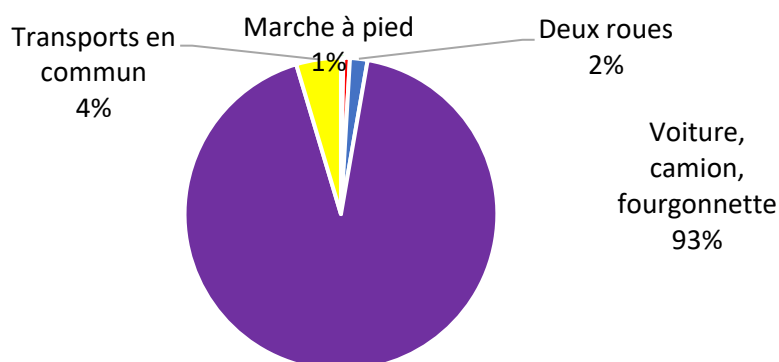
- Un territoire densément maillé en axes routiers

Sur le territoire, **6 axes** structurent le réseau, convergeant vers l'un des pôles du territoire puis vers Chinon, Châtelleraut ou Tours aux fréquentations journalières relativement modérées à l'échelle régionale mais importantes à l'échelle locale :

- La RD 910, reliant Châtelleraut à Tours en passant par Sainte-Maure-de-Touraine ;
 - La RD 760 traversant le territoire d'Est en Ouest (en passant par L'Île Bouchard et Sainte-Maure de Touraine) ;
 - La RD 757 traversant le territoire du Sud au Nord (en passant par Richelieu et L'Île Bouchard) ;
 - La RD 749 reliant notamment Richelieu à Chinon ;
 - La RD 58 reliant notamment Chaveignes à Noyant-de-Touraine ;
- Et la RD 18 longeant la Vienne.

Les autres voies du territoire ont une **vocation de desserte locale**.

- **Une utilisation majoritaire de la voiture individuelle**



Moyens de transport des personnes travaillant hors de leur commune de résidence pour la CCTVV - Source : INSEE RP2012 (Issu du diagnostic PCAET CCTVV)

Pour les personnes ne travaillant pas dans leur commune de résidence, l'utilisation de la voiture est majoritaire (> 90%). Les quelques déplacements en transports en commun sont principalement ferroviaire.

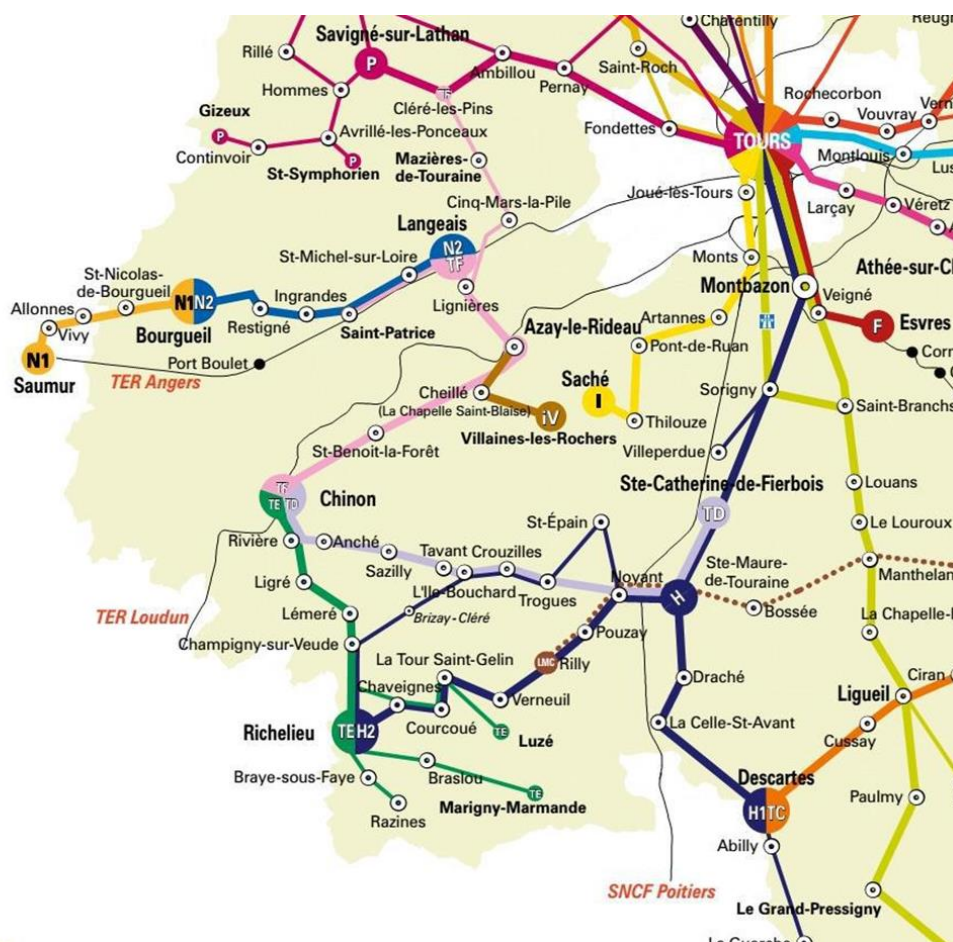
- **Des mobilités de transport en commun tournées vers la métropole tourangelle**

A l'échelle départementale, **l'organisation régionale des pôles majeurs les lignes du réseau Rémi** est essentiellement orientée **vers la métropole tourangelle** qui concentre entreprises, équipements et services.

Les fréquences de chacune des lignes, vers Tours ou Chinon, sont peu **conséquentes** avec, de manière générale, deux départs le matin (entre 6h et 8h), deux le midi (entre 12h et 14h) et deux en soirée (vers 18h). Seuls les départs de Chinon vers Richelieu ou Sainte-Maure de Touraine sont plus nombreux en fin de journée (entre 16h et 19h) en corrélation avec les trajets et horaires des lycéens.

Ainsi, **trois lignes de bus Rémi** reliant Richelieu à Tours (en passant par Sainte-Maure-de-Touraine ou L'Île Bouchard), Sainte-Maure-de-Touraine à Chinon (en passant par L'Île Bouchard) et Chinon à Richelieu circulent quotidiennement sur le territoire.

Une **quatrième ligne** au départ de Rilly-sur-Vienne jusqu'au lycée d'Amboise (passant par Sainte-Maure-de-Touraine) offre un départ unique (dans le sens de Rilly-sur-Vienne à Amboise) le lundi à 6h25 et deux retours possibles le mercredi midi (14h05) et le vendredi soir (18h05).



Plan du réseau Rémi en Indre-et-Loire - Source : Conseil Régional Centre-Val-de-Loire

La partie Sud-Est du territoire intercommunal est dépourvue de desserte du réseau Rémi. Une absence qui porte préjudice à ce secteur puisque les limites administratives avec la région de la Grande Aquitaine, font que la desserte en transport collectif vers Châtelleraut ou Poitiers (qui aurait pu compenser cette absence) est inexistante sur territoire.

- **Un co-voiturage encore timide**

Le principe de covoiturage se développe dans cette partie Est du territoire équipé **d'aires de co-voiturage** mais reste timide au sein du territoire rural de la CCTVV.

3 aires sont situées sur Noyant de Touraine et Sainte-Maure de Touraine avec des capacités variables de 20 places pour la plus importante à la sortie autoroutière et des aires plus petites sur celles situés sur la route de Chinon et au Point du jour à Sainte-Maure-de-Touraine.

Le dispositif s'apparente généralement à de l'entraide de voisinage via le bouche-à-oreille ou la connaissance entre les habitants.

Le covoiturage présente des opportunités pour les trajets quotidiens domicile-travail à condition que les actifs se rendent sur des sites d'emplois communs ou des arrêts de transports collectifs.

Différentes plateformes numériques existent afin de renforcer le déploiement de ce type de pratique sur le territoire. Toutefois, les applications les plus connues à l'échelle nationale (exemple : blablacar.fr) reste les plus utilisées par les usagers du covoiturage.

- **Des mobilités solidaires et de partage insuffisantes**

Adapté aux territoires ruraux dont les besoins de mobilité sont les plus prégnants, **le Transport A la Demande (TAD)** permet d'apporter une réponse aux personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion.

Mis en place sur les territoires **du Bouchardais et du Richelais**, ce service régional est appelé à être **étendu** sur le reste du territoire communautaire aujourd'hui non couvert, **le Sainte-Maurien**.

Des évolutions dans ses modalités sont également sollicitées comme l'affranchissement des limites administratives des ex-cantons pour privilégier les déplacements de proximité et des bassins de vie, l'élargissement de l'offre (liaisons intra-muros pour les pôles de centralité, points d'arrêts complémentaires...).

L'association **Services de Fraternité**, située sur Braslou, contribue également localement à ce service de mobilité solidaire.

- Les transports scolaires

Aujourd'hui, la gestion des transports scolaires pour la CCTVV en tant qu'AO2, représente un coût annuel de près de 70 000 € avec un reste à charge d'environ 21 000 €/an, une fois les aides régionales déduites. Cette proximité auprès de la population pour les inscriptions et la gestion quotidienne des transports scolaires est primordiale.

→ **Année 2020-2021 : 1 111 élèves** inscrits aux transports scolaires

- Des cheminements doux en voie de développement

× **Une faiblesse des pistes cyclables**

Des initiatives communales en faveur des modes actifs se sont mises en place afin de **renforcer la sécurité des usagers** grâce à un aménagement qui décompose la voie de circulation en une bande de circulation centrale et, de chaque côté, une bande pour les cyclistes et piétons. Au regard des rues anciennes parfois très étroites, les communes rencontrent de réelles difficultés pour mettre en œuvre cet aménagement.

Ces **initiatives locales** contribuent à offrir une alternative de déplacement vers des équipements spécifiques (école, gare (ex : liaison cyclable entre Sainte-Maure-de-Touraine et la gare de Noyant de Touraine), ...), sur de courts trajets et à assurer des liaisons vers et entre les lieux de départ des modes de transports collectifs (arrêt de bus, gares, aire de covoiturage...).

× **Un potentiel de développement des cheminements doux**

Le territoire présente un vrai potentiel pour **renforcer l'offre de cheminement de modes actifs** pour une pratique journalière. L'offre de cheminement **touristique est étoffée** et se compose de **4 grands circuits de randonnée labellisés « balade en Touraine »** (Crissay sur Manse, Champigny sur Veude, Avon les roches et Panzoult) ; ainsi que de **8 grands circuits cyclotouristiques « La Touraine à Vélo »** situés en majorité dans la partie Nord et Ouest du territoire.

Certaines anciennes voies ferrées permettent de venir compléter les possibilités de déplacements à vélo avec notamment la **Voie Verte reliant Chinon à Richelieu**. Ouverte en 2017, cet itinéraire de 20km (prolongation de la Loire à Vélo), thématique et connecté, exclusivement réservé aux cyclos permet de relier deux villes riches en histoire. Elle est utilisée pour les déplacements quotidiens locaux (écoles, collège, lycée, commerces) et également par les touristes.

Les anciens axes ferroviaires ont en effet les atouts d'être déjà existants mais également d'offrir un confort et une sécurité dans le cheminement.

- Des bornes de recharge pour véhicules électriques réparties sur l'ensemble du territoire

Au total, 80 prises sont présentes sur le territoire de la CCTVV avec différentes puissances proposées de 3kw à 50kw.

➤ **ENJEUX sur la mobilité :**

- **Conforter le rôle des gares afin de favoriser l'utilisation du ferroviaire**
- **Développer les parkings relais voitures et vélos**
- **Soutenir les plateformes de co-voiturage existantes**
- **Négocier, travailler avec la Région l'extension du Transport à la Demande sur le territoire sainte maurien.**
- **Favoriser la mise en place du Transport d'Utilité Sociale par les communes**

10.5 AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE

- Des vocations de sols très variées

Le territoire agricole de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne se caractérise surtout par des vocations de sols très variées : **plaines cérésières** fertiles en moitié Sud, **coteaux viticoles** classés au Nord-Ouest, une ponctuation de **cultures de légumineuse** et une géologie particulière avec la présence de troglodytes, historiquement utilisés pour la culture du champignon notamment. Le territoire agricole de Touraine Val de Vienne se situe sur **deux petites régions agricoles** :

- Le Richelais au Sud
- La région de Sainte-Maure au Nord

- Une agriculture tournée vers des cultures végétales

En 2016, la répartition des surfaces par type de cultures met en lumière **l'orientation végétale** des productions agricoles. La part des **grandes cultures est nettement plus importante** avec une occupation du sol **prédominante du blé tendre** des surfaces déclarées à la PAC. Celui-ci est toutefois en rotation avec le tournesol, le maïs, le colza et l'orge. Elle représente plus des trois-quarts des surfaces agricoles déclarées à la PAC. Les surfaces en blé tendre atteignent 37 %. Le plateau du Richelais est caractérisé par ce type de culture omniprésente dans le paysage.

Au second rang, les prairies dont 2,9% de prairies permanentes. Ces dernières correspondent principalement aux zones d'extension de crue des cours d'eau parfois remplacées par de la vigne sur les coteaux orientés sud.

Viennent ensuite les **cultures spécialisées**, principalement composées de **légumes à fleur** (1,37%) et de **verger** (0,14%).

Les **vignes représenteraient 1,4% surfaces** principalement sur le secteur du Bouchardais. Elles sont sous-estimées dans cette base de données comme expliqué précédemment.

- Une Surface Agricole Utile (SAU) stable mais un nombre d'exploitations en baisse

Le nombre d'exploitations agricoles est d'environ **450** sur la CCTVV avec une SAU totale de **44 296 ha**. Cette SAU des exploitations ramenées à la commune du siège social permet d'identifier les centres de décision et révèle la dynamique agricole communale. Une part parfois importante des terres agricoles est en effet cultivée par des agriculteurs de communes voisines. Les agriculteurs de Saint-Epain (4 712ha), Sainte-Maure-de-Touraine, Marigny-Marmande et de Ligré (plus de 2 300 ha) sont ceux qui cultivent les plus vastes espaces en 2010. On peut noter une croissance des surfaces cultivées par les exploitations agricoles de Chaveignes, Theneuil, Rilly-sur-Vienne, Ports et Antogny-le-Tillac entre 1988 et 2010.

- **Une occupation parcellaire majoritairement dédiée aux grandes cultures**

✗ Les **grandes cultures, occupent 85% du parcellaire agricole** géoréférencé dans le RPG. Elles regroupent plusieurs familles de cultures annuelles, néanmoins les céréales dominent nettement l'assolement :

- Les **céréales** : blé tendre 16 258 ha, maïs 5 312 ha, orge 3 800 ha et autres céréales 2 131 ha en 2016 ;
- Les **oléagineux** : tournesol principalement 4 291 ha et tournesol 3 848 ha en 2016 ;
- Les **protéagineux** : moins de 250 ha en 2016.

✗ Les **prairies couvrent 6% du parcellaire agricole**, auquel il convient **d'ajouter les espaces en herbe** entretenus par les particuliers pour leurs animaux de loisirs. Ces surfaces « non-professionnelles » ne sont pas géolocalisées, on peut néanmoins supposer qu'elles sont importantes du fait de la passion équestre du territoire. Les prairies sont généralement localisées dans les vallées inondables - vallées de la Vienne, de la Veude, du Mâble, de la Manse - où la vocation des sols n'est pas compatible avec la mise en culture ou l'activité de maraichage.

✗ Environ **710 ha** sont consacrés au **maraichage de plein champ ou en serres froides** dans les terres sableuses irriguées. Le développement de cette activité maraichère témoigne de la **qualité des sols** particulière et de la **facilité d'accès à l'eau**. La majorité se situe sur les communes de Rilly-sur-Vienne, Parçay-sur-Vienne, Marcilly-sur-Vienne, Marigny- Marmande, Jaulnay et Faye-la-Vineuse.

Plus de **60 ha de vergers** sont déclarés en 2016. La majorité des surfaces se situe sur la commune de Saint-Epain (production de pommes de table)

✗ En termes de **viticulture**, Le territoire de Touraine Val de Vienne compte **3 Appellations d'Origine Controlée** sur une surface totale de 622 ha :

- **L'AOC Chinon** créée en 1937, s'étend les bords de la Vienne en partie sur le périmètre de l'appellation Touraine ;
- **L'AOC Touraine**, reconnue par décret de 1939, s'étend sur les départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher ;
- **L'AOC Crémant de Loire**, reconnue par décret en 1975, s'étend en partie sur le périmètre de l'appellation Touraine.

Ces appellations s'étendent sur un territoire plus large que celui de la CCTVV.

La viticulture génère des **paysages emblématiques identitaires du territoire**. Elle participe à sa renommée. Elle est aussi à l'origine d'un **tourisme international**. Treize communes sont concernées par la présence d'au moins une AOP viticole.

✗ En outre, le territoire est totalement couvert par l'**Appellation d'Origine Protégée caprine laitière** « Sainte-Maure- de-Touraine ». Néanmoins, les élevages caprins, nombreux à l'est de la CCTVV, sont peu visibles sur le territoire.

→ **La présence d'Appellations sur le territoire est le signe d'une agriculture de forte qualité.**

✗ **L'horticulture et les pépinières**, de faible emprise en surface, concourent également à la renommée du territoire agricole.

- Le développement d'une agriculture « bio » et des circuits-courts

✖ Avec plus de **3 240 ha de surfaces classées en « bio »**, l'agriculture biologique est bien présente sur le territoire de la CCTVV (vins, fruits et légumes, viandes, lait...) avec **une dynamique de conversion** en développement, surtout en polyculture- élevage et en viticulture.

✖ **Les circuits courts** représentent un **levier important de développement et de maintien de l'emploi agricole**. Ils permettent à la fois le maintien d'une activité économique locale, mais en crée également.

On recense **1 marché de producteurs** (le K'Di fermier à Chaveignes) et **3 AMAP** (Paniers de la manse à Saint-Epain, les Mains de la Terre à Richelieu et la Gare à manger à Lémeré) + la Ruche qui dit oui à Sainte Maure de Touraine, structure de vente de produits locaux créée en 2015.

Le développement des filières biologiques et de la vente directe s'inscrit ainsi dans **l'évolution de la pratique de l'agriculture avec un retour vers les productions locales et biologiques**. Ce développement s'accompagne de nouveaux besoins pour les exploitants notamment avec une **diversification des activités complémentaires à l'exploitation agricole** (accueil pédagogique et l'hébergement touristique principalement).

🔄 **ENJEUX sur l'agriculture et l'alimentation durable :**

- **Soutenir les activités et actions de promotion des producteurs locaux**
- **Soutenir la diversification de la production agricole pour contribuer à renforcer les circuits courts**

10.6 TRAITEMENT DES DECHETS

- Une compétence déléguée au SMICTOM du Chinonais

La compétence des déchets « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » appartient à la Communauté de Communes, mais cette dernière l'a déléguée au **SMICTOM du Chinonais**, auquel la CCTVV appartient et y est représentée.

Sur un territoire de **75 communes** avec **75 687 habitants** desservis (donnée 2019), le SMICTOM du Chinonais assure :

- **La collecte** des ordures ménagères résiduelles, des déchets recyclables et des points d'apport volontaire
- **Le traitement** via le centre de tri des déchets recyclables (capacité de 4 000 à 5 000 tonnes/an d'emballages et papiers, **l'Unité de valorisation Énergétique des OMR** (Ordures Ménagères Résiduelles) et le **compostage domestique**
- Les **11 déchèteries**.

→ Sur l'ensemble du périmètre du SMICTOM du Chinonais, ce sont plus de **400 000 km parcourus** en 2019 et **24 810 heures de service**. **Le taux de collecte sélective** (emballages, papiers, verre + cartons déchèteries/OM collectés+ cartons déchèteries) **progresses légèrement** avec un taux de 32.41 % en 2019, contre 30.2 % en 2018.

La **valorisation des déchets** du SMICTOM du Chinonais évolue également **positivement** et atteint **75.6 %** en 2019. (73.1% en 2018).

- **Des tonnages d'ordures ménagères en augmentation**

Entre 1984 et 2019, une augmentation de **37.84 % du tonnage** total d'ordures ménagères (OM + emballages + verre + journaux + magazines) a été observée.

En effet, en 2019, le ratio est de **306 kg/hab/an** contre 222 kg/hab/an en 1984.

- **Des tonnages conséquents en déchèteries**

Au total, **22 638 Tonnes** ont été collectées en 2019 sur les 11 déchèteries.

↳ Pour la CCTVV, les éléments sont les suivants :

- **Déchets banals** : 8 531 Tonnes (+0.29% par rapport à 2018)
- **Déchets dangereux** : 88 Tonnes (-4% par rapport à 2018)

- **Des équipements avec un avenir incertain**

▪ **Un centre de tri à Chinon**

Il a été construit et mis en service en 1999.

Situé au sein de la zone industrielle nord de Chinon, en 2019, ce **sont 4 505 Tonnes** qui ont été triés au sein de ce centre. Environ **80% du tonnage SMICTOM entrant est valorisé. Le taux de refus est de 17%**. Ce centre de tri est obsolète et le SMICTOM a donc adhéré à la SPL TRI VAL DE LOIRE (8 collectivités du 37, 41 et 72 pour un total d'environ 900 000 habitants), maître d'ouvrage de la construction d'un centre de tri interdépartemental.

• **Une Unité de Valorisation Énergétique à Saint-Benoît la Forêt**

Construite au cours des années 1982 et 1983, elle a été mise en service en octobre 1983. Autorisée à traiter **23 000 Tonnes/an, sa capacité technique réelle est de 19 000 Tonnes/an**.

La moitié de la vapeur produite par l'incinération des déchets est réutilisée pour la consommation propre de l'usine ou revendue au Centre Hospitalier du Chinonais, proche de l'usine.

16 564 Tonnes y ont été traitées en 2019 avec plus de **7 500 heures de fonctionnement du four**.

Des contrôles continus avec analyses sont réalisés et différentes mesures ont été prises pour en limiter les impacts sur l'environnement :

- **Traitement des fumées** par voie semi-humide afin de limiter les émissions atmosphériques
- **Maintien de l'installation en dépression et hall de déchargement fermé** afin de limiter les odeurs
- **Gestion des eaux de process en circuit fermé** : pas de rejet sur l'extérieur.

- **Des travaux à engager au sein des déchèteries**

Du fait de la modification de la **règlementation ICPE fin 2012**, des travaux de mise en conformité et de sécurisation des accès sont nécessaires.

Les déchèteries doivent être agrandies, modernisées, adaptées afin d'accueillir toujours plus de filières de tri puisque l'interdiction de la mise en décharge de déchets ultimes et la hausse de la TGAP nécessitent de développer la valorisation des déchets. Les équipements doivent donc être adaptés à ces nouvelles contraintes.

Enfin, les déchèteries sont sujettes à **des problèmes récurrents en matière de vols et d'incivilités**. Ces travaux permettront également de doter les sites de système de surveillance et de protection.

→ Pour la CCTVV, lors des études réalisées en 2013-2015 (à actualiser) les travaux suivants étaient pressentis :

- **Construction nouvelle** : déchèterie de L'Île Bouchard
- **Agrandissement** : déchèteries de Noyant-de-Touraine et de Richelieu
- **Rénovation** : déchèterie de Ports-sur-Vienne

- Des coûts en constante augmentation

Le coût de la gestion des déchets sur le territoire ne cesse d'augmenter, résultat de la hausse des tonnages, de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), de l'évolution constante des marchés de prestation accompagnée, parfois, d'une baisse des recettes liées à la reprise des matériaux et des filières de traitement de plus en plus exigeantes avec des coûts de tri plus élevés...

→ Les contributions demandées par le SMICTOM sont de plus en plus élevées avec un coût moyen/habitant en 2019 de 92.99 €, légèrement supérieur à la moyenne nationale de 92.50 €. La CCTVV n'a pas d'autre choix que de répercuter ces augmentations lors du calcul de la REOM.

🔄 **ENJEUX sur les déchets :**

- Réduire la production de déchets par des actions de promotion et de communication du SMICTOM
- Participer à la construction d'une usine de traitement des déchets innovante à l'échelle du Chinonais ou du département, à travers la participation au SMICTOM
- Rénover les déchèteries du territoire pour répondre à la nécessité d'optimiser le tri des déchets afin d'en incinérer ou stocker le minimum
- Limiter la hausse de la redevance OM et débattre de l'opportunité du passage à la Taxe d'ordures ménagères

10.7 LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

- Une consommation foncière raisonnée

Les surfaces artificialisées ont augmenté de + de 15% en Indre et Loire entre 2006 et 2014 (+11.5% en Région CVL entre 2006 et 2014) ; la population de la région CVL a augmenté dans le même temps de 2.9% et celle de l'Indre et Loire de 4%.

Le SRADDET a pour objectif de diviser par deux la consommation d'espaces naturels et forestiers d'ici 2025 pour tendre vers 0 artificialisation nette en 2030.

Sur le territoire de la CCTVV, sans la prise en compte de la consommation foncière issue de la construction de la LGV, ce sont près de 112 hectares consommés depuis 2007, avec en moyenne 11,24 hectares d'artificialisés par année. L'intercommunalité a connu une consommation foncière raisonnée par rapport aux EPCI voisins, qui caractérise les territoires ruraux ayant une faible pression foncière.

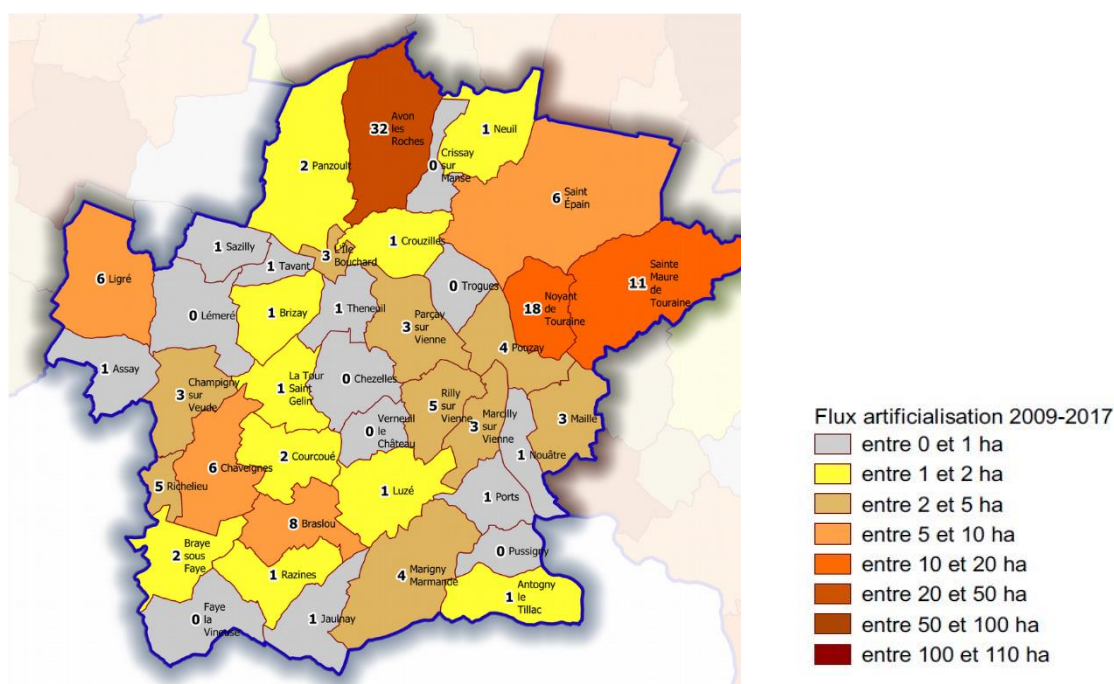
Cette enveloppe est répartie de la manière suivante :

- **Agriculture** : près de **19 ha** consommés, **moins de 17%** des surfaces artificialisées
- **Economie** : près de **12 ha** consommés, soit **11%** des surfaces artificialisées
- **Habitat** : près de **75 ha** consommés, soit **66%** des surfaces artificialisées
- **Equipement** : près de **7 ha** consommés, soit **6%** des surfaces artificialisées.

→ En prenant compte de l'emprise des travaux de la LGV, ce sont près de **400 hectares** qui ont été consommés dont **288 hectares dédiés à la construction de la LGV**. Cette enveloppe est répartie de la manière suivante :

- **Agriculture** : près de **19 ha** consommés, **moins de 5%** des surfaces artificialisées
- **Economie** : près de **12 ha** consommés, soit **3%** des surfaces artificialisées,
- **Habitat** : près de **75 ha** consommés, soit **19%** des surfaces artificialisées

- **Équipement** : près de **7 ha** consommés, **moins de 2%** des surfaces artificialisées
- **LGV** : près de **288 ha** consommés, soit **72 %** des surfaces artificialisées.



- **L'habitat : 1^{er} consommateur de foncier**

L'activité ayant consommé le plus d'espaces est celle liée à l'habitat.

Entre 2007 et 2017, les **communes les plus consommatrices pour l'habitat** sont les communes de **Sainte-Maure de Touraine, Noyant-de-Touraine et Ligré**. Dans le cas des deux premières communes, il s'agit de territoire dynamique avec la sortie de l'autoroute A10 et la Gare de Noyant-Sainte-Maure. Pour la commune de Ligré, celle-ci s'est développée de façon étalée le long de la RD 760, ce qui justifie ces 7,12 ha ;

Quelques communes ont connu un développement d'activités économiques, notamment dans les zones commerciales comme Sainte-Maure de Touraine et Chaveignes ou encore les zones d'activités pour Champigny-sur-Veude, Richelieu et L'Île Bouchard ; **et d'autres de façon plus ponctuelle** comme Saint-Epain, Panzoult et Crozilles.

Il est également important de noter que 22 des 40 communes (soit plus de la moitié) ont accueilli de nouveaux bâtiments à vocation agricole, attestant d'une certaine dynamique en la matière. Les équipements nouveaux sont essentiellement des équipements publics type siège de la Communauté de communes à Panzoult ou caserne de pompier à Tavant.

- **Des orientations de lutte contre cette artificialisation au sein du PLUi**

Pour limiter l'artificialisation des sols, le PLUi limite les extensions urbaines en :

- Projetant près de **50% des logements neufs à l'intérieur du tissu urbain**
- Prévoyant la réoccupation de plus de 320 logements vacants ou par changement de destination
- **Définissant strictement les zones urbaines** et en définissant un volume de **zones à urbaniser répondant aux besoins identifiés.**
- En appliquant le nombre de logements maximum à l'ha par OAP selon les trois niveaux de l'armature territoriale

La réduction de la consommation liée à l'habitat passe également par **une gestion raisonnée des espaces consommés, grâce à une augmentation des densités.** Entre 2005 et 2017, les opérations de logements ayant généré une artificialisation des sols avaient une densité moyenne de 8,3 logements/ha. Avec une densité moyenne des OAP de 13,5 ha, le PLUi prévoit de **multiplier la densité des principales opérations de logements par 1,5** par rapport aux densités observées ces dernières années. L'augmentation des densités permet de réduire la consommation foncière tout en s'assurant de répondre aux besoins en logements identifiés.

Concernant le volet économique, le PLUi vise à favoriser **la densification des zones d'activités existantes**, avec la définition des sites les plus stratégiques pour le développement économique du territoire intercommunal.

Cela se traduit réglementairement par :

- **Au sein des OAP :**
 - Application d'une densité moyenne de 12, 14 ou 15 logements/ha sur les OAP selon la catégorie de la commune.
- **Au sein du règlement :**
 - Délimitation stricte des zones urbaines, surfaces classées en zone à urbaniser réduites
 - Règle d'implantation facilitant les opérations de densification en zone UA, UB et UZ.

→ **Le PLUi limite ainsi les zones à urbaniser à une surface de 144,89 ha** sur l'ensemble du territoire dont :

- 90,50 ha à vocation d'habitat
- 38,79 ha à vocation économique
- 7,34 ha à vocation mixte
- 8,26 ha à vocation d'équipements.

- **État d'avancement du PLUi**

Le PLUi de la CCTVV a été approuvé par le conseil communautaire du 27 janvier 2020. Il est opposable depuis le 15 février 2020.

- Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme

Au sein des documents d'urbanisme en vigueur avant le PLUi, 157,07 hectares étaient classés en zone à urbaniser.

Au 1er janvier 2018, parmi ces 157,07 hectares, seuls 11,58 hectares ont été consommés, essentiellement pour de l'habitat, soit 7,37%.

- Évolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières

Le bilan des surfaces du PLUi est le suivant :

- Zone urbaine = 1 580,89 ha, soit 2,31% du territoire
- Zone à urbaniser = 148 17 ha, soit 0,22% du territoire
- Zone agricole = 47 096,26 ha, soit 68,89% du territoire
- Zone naturelle = 19 543,24 ha, soit 28,59% du territoire

Le tableau ci-dessous permet de comparer l'évolution du nombre d'hectares dans chacune des zones entre les anciens documents d'urbanisme et le PLUi :

Secteurs	Documents d'urbanisme en vigueur avant le PLUi		PLUi approuvé le 27 janvier 2020	
	Ha	%	Ha	%
Zone urbaine	1 950,89	3,01	1 580,89	2,31
Zone à urbaniser	166,64	0,26	148,17	0,22
Zone agricole	28 475,93	43,93	47 096,26	68,89
Zone naturelle	15 964,94	24,63	19 543,24	28,59
Zone non constructible (pour les cartes communales)	18 266,49	28,18 %	/	/
TOTAL	64 824, 89 ha	100 %	68 368,56 ha	100 %

Avant l'approbation du PLUi, 4 communes du territoire ne possédaient aucun document d'urbanisme et n'apparaissent pas dans le tableau (Antogny-le-Tillac, Assay, Neuil et Verneuil-le-Château). C'est pour cela que le total des surfaces en ha est plus important avec le PLUi.

- Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter)

Selon l'article R.151-1 du Code de l'Urbanisme, le rapport de présentation analyse les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis identifiés (...), ainsi que des autres espaces bâtis identifiés par le rapport lui-même.

Dans le cadre du PLUi, une analyse a été menée au sein de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) des communes. Cette analyse relève des espaces disponibles qui sont classés en différentes catégories :

- Terrains mobilisables : assimilés aux « dents creuses », ce sont des parcelles sans enjeu agricole, naturel ou hydraulique. Une rétention foncière de 60% a été appliquée sur ces espaces, on estime donc que 2 terrains sur 5 de cette catégorie seront bâtis à l'horizon 2035.
→ 296 logements pourraient être construits sur ces espaces en tenant compte de la rétention foncière.
- Terrains densifiables : parcelles susceptibles d'être découpées en vue de créer un nouveau lot à bâtir. Rétention foncière de 75%.

- Sites potentiels de renouvellement urbain : espaces actuellement urbanisés mais délaissés ou sous-utilisés. Contrairement aux terrains densifiables, la construction principale devra être détruite ou subir d'importantes modifications. Rétention foncière de 80%.
 - ➔ 114 logements pourraient être construits sur les terrains densifiables et les sites de renouvellement urbain en tenant compte de la rétention foncière.
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) à l'intérieur des enveloppes urbaines : secteurs faisant l'objet d'une réflexion d'aménagement d'ensemble. Rétention foncière de 33%.
 - ➔ 214 logements pourraient être construits grâce aux OAP dans le tissu urbain.

Au total, le PLUi prévoit que 621 logements pourront être réalisés dans les tissus urbains existants, en mobilisant du foncier déjà urbanisé et en intégrant les sites potentiels de friches urbaines.

- Surfaces désartificialisées

Au vu du tableau ci-avant, le PLUi a désartificialisé 388,47 ha de terrains qui étaient classés en zone urbaine ou en zone à urbaniser dans les précédents documents d'urbanisme et qui se retrouvent, dans le PLUi, en zone agricole ou naturelle.

➤ **ENJEUX sur l'artificialisation des sols :**

- **Recycler les friches urbaines et d'activité en priorité avant d'augmenter la consommation de foncier**
- **Résorber la vacance à travers le programme « Petites Villes de demain » et l'OPAH**
- **Favoriser l'implantation d'écoquartiers**

ANNEXE n°1 AU CRTE :

Tableau initial des ORIENTATIONS / STRATEGIES TERRITORIALES/PROGRAMMES ET propositions des FICHES ACTIONS (au 03/08/2021)

Orientation	Stratégie territoriale	Programme	Numéro de fiche-action	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage
Orientation 1 –Relance économique	Développer l'emploi	Favoriser l'innovation	111_01	Création d'un tiers lieu dans une gare	CCTVV
	Développer l'emploi	Favoriser l'innovation	111_02	Mise en place d'un espace de co-working	LEMERE
	Développer l'emploi	Soutenir la création d'emplois locaux	112_01	Aménagement d'un point multiservices, dernier commerce de centre bourg, dans un local vacant	MAILLE
	Développer l'emploi	Soutenir la création d'emplois locaux	112_02	Extension de surface d'accueil du public pour le restaurant "le Rillois"	RILLY SUR VIENNE
	Développer l'emploi	Soutenir la création d'emplois locaux	112_03	Programme de formation pour mettre en adéquation l'offre et la demande + mise en valeur d'entreprises "pépites"	CCTVV (Fonctionnement)
	Développer l'emploi	Optimiser les terrains et bâtiments existants pour éviter l'artificialisation des terres	113_01	Construction de deux ateliers blancs sur la ZAC des Saulniers II à ste Maure de Touraine	CCTVV
	Développer l'emploi	Optimiser les terrains et bâtiments existants pour éviter l'artificialisation des terres	113_02	Construction de deux ateliers blancs sur la ZI de Richelieu/Champigny sur Veude	CCTVV
	Faire de l'écologie un levier pour l'emploi	Développer les activités liées à l'économie sociale et solidaire	121_01	Portage immobilier (création ou réhabilitation) pour le programme Territoire Zéro Chômeur Longue Durée	CCTVV
	Faire de l'écologie un levier pour l'emploi	Favoriser les circuits-courts	122_01	Diagnostic et esquisse d'un plan d'actions en faveur d'une alimentation durable en Pays du Chinonais	Syndicat mixte du pays du Chinonais
	Faire de l'écologie un levier pour l'emploi	Favoriser la mobilité inversée	123_01	Identifier et inventorier le portage immobilier de distributeurs automatiques alimentaires sur le territoire	A définir
	Faire du slow tourisme un levier pour l'emploi	Développer et mettre en réseau les voies douces	131_01	Développement d'une offre slow tourisme : cyclotouristique, pédestre, équestre et fluvial (cales de mise à l'eau à la Vienne)	CCTVV
	Faire du slow tourisme un levier pour l'emploi	Développer des équipements/sites touristiques	132_01	Réhabilitation du gîte communal (efficacité énergétique et maintien du classement 3 épis Nouvelles Normes gîtes de Fce)	ANTOGNY LE TILLAC
	Faire du slow tourisme un levier pour l'emploi	Développer des équipements/sites touristiques	132_02	Aménagement de toilettes sèches sur l'aire de pique nique de la Fontaine de Jable, à proximité du Château du Rivau	LEMERE
	Faire du slow tourisme un levier pour l'emploi	Développer des équipements/sites touristiques	132_03	Création d'un parcours en eau vive sportif et touristique par utilisation de la masse d'eau; création de sentiers touristiques "nature et sensations" avec mise en valeur de la biodiversité; aménagement d'un espace évènementiel d'accueil grand public en réseau	PORTS-SUR-VIENNE
	Faire du slow tourisme un levier pour l'emploi	Développer des équipements/sites touristiques	132_04	Consolidation et mise en valeur du château de Nouâtre (dont création d'un parcours touristique)	NOUATRE
Orientation 2 –cohésion sociale	Développer l'attractivité du territoire	Mutualiser les moyens et équipements	211_01	Acquérir, centraliser et mutualiser le matériel communautaire	CCTVV
	Développer l'attractivité du territoire	Promouvoir l'identité du territoire, le sentiment d'appartenance des élus et de la population	212_01	A définir	A définir
	Développer l'attractivité du territoire	Favoriser le renouvellement urbain	213_01	Aménagement de la 2de tranche du lotissement « secteur des Amandiers » intégrant les objectifs du PLUI d'éco-conditionnalité	CHAVEIGNES
	Développer l'attractivité du territoire	Favoriser le renouvellement urbain	213_02	Construction de 3 logements locatifs adaptés dans le lotissement des Amandiers	CHAVEIGNES
	Développer l'attractivité du territoire	Favoriser le renouvellement urbain	213_03	Aménagement d'espaces publics en cœur de village	LUZE
	Développer l'attractivité du territoire	Favoriser le renouvellement urbain	213_04	Réalisation de deux écoquartiers ...vers l'écobourg de Ports sur Vienne	PORTS-SUR-VIENNE
	Développer l'attractivité du territoire	Favoriser le renouvellement urbain	213_05	Création d'îlots de fraîcheur dans les quartiers urbains et résidentiels	SAINTE MAURE DE TOURAINE
	Développer l'attractivité du territoire	Favoriser le renouvellement urbain	213_06	Requalification du centre-bourg (3ème tranche)	NOUATRE
	Développer l'attractivité du territoire	Favoriser le renouvellement urbain	213_07	Aménagement d'espaces publics en cœur de village	CRISSAY SUR MANSE
	Développer l'attractivité du territoire	Favoriser le renouvellement urbain	213_08	Aménagement d'espaces publics en cœur de village	PANZOULT

Orientation	Stratégie territoriale	Programme	Numéro de fiche-action	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage
Orientation 2 –cohésion sociale	Développer l'attractivité du territoire	Favoriser le renouvellement urbain	213_09	Modification du PLUI, élaboration d'un cahier de recommandations architecturales et adaptation des périmètres de protection des Monuments Historiques	CCTVV
	Développer l'attractivité du territoire	Favoriser le renouvellement urbain	213_10	programme Petites Villes de Demain	RICHELIEU
	Développer l'attractivité du territoire	Favoriser le renouvellement urbain	213_11	programme Petites Villes de Demain	L'ILE BOUCHARD
	Développer l'attractivité du territoire	Favoriser le renouvellement urbain	213_12	programme Petites Villes de Demain	SAINTE MAURE DE TOURAINE
Orientation 2 –cohésion sociale	Développer des équipements et services de proximité	Diversifier et développer l'offre de soins	221_01	Elaborer et mettre en œuvre collectivement le Contrat Local de Santé du Pays du Chinonais	Syndicat mixte du pays du Chinonais
	Développer des équipements et services de proximité	Diversifier et développer l'offre de soins	221_02	Extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de l'île Bouchard	CCTVV
	Développer des équipements et services de proximité	Diversifier et développer l'offre de soins	221_03	Rénovation des cabinets médicaux et paramédicaux à Nouâtre	CCTVV
	Développer des équipements et services de proximité	développer les équipements sportifs	222_01	Construction d'un gymnase multisports à Richelieu	CCTVV
	Développer des équipements et services de proximité	développer les équipements sportifs	222_02	Construction d'une piste d'athlétisme	NOYANT DE TOURAINE
	Développer des équipements et services de proximité	développer les équipements sportifs	222_03	Construction d'un centre aquatique communal	SAINTE MAURE DE TOURAINE
	Développer des équipements et services de proximité	développer/réhabiliter les équipements culturels et d'espaces de vie sociale	223_01	Rénovation énergétique de la salle polyvalente Anne de Rohan	SAINTE MAURE DE TOURAINE
	Développer des équipements et services de proximité	développer/réhabiliter les équipements culturels et d'espaces de vie sociale	223_02	Réhabilitation du pôle culturel (dont rénovation énergétique)	ANTOGNY LE TILLAC
	Développer des équipements et services de proximité	développer/réhabiliter les équipements culturels et d'espaces de vie sociale	223_03	Restauration des peintures de l'Eglise Saint Léger	NOUATRE
	Développer des équipements et services de proximité	développer/réhabiliter les équipements culturels et d'espaces de vie sociale	223_04	Réhabilitation d'une ancienne école en tiers-lieu (salles et espaces extérieurs de convivialité, jardins partagés)+acquisition de terrains adjacents pour densifier le centre-bourg	BRASLOU
	Développer des équipements et services de proximité	développer/réhabiliter les équipements culturels et d'espaces de vie sociale	223_05	Réhabilitation de la salle polyvalente (dont rénovation énergétique)	BRAYE SOUS FAYE
	Développer des équipements et services de proximité	développer/réhabiliter les équipements culturels et d'espaces de vie sociale	223_06	Réhabilitation du centre Montpensier (dont rénovation énergétique)	CHAMPIGNY SUR VEUDE
	Développer des équipements et services de proximité	développer/réhabiliter les équipements culturels et d'espaces de vie sociale	223_07	Aménagement et rénovation thermique d'un bâtiment public vacant en espace de vie sociale intergénérationnelle	CROUZILLES

Orientation	Stratégie territoriale	Programme	Numéro de fiche-action	Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage
Orientation 2 –cohésion sociale	Développer des équipements et services de proximité	développer/réhabiliter les équipements culturels et d'espaces de vie sociale	223_08	Rénovation énergétique et extension de la salle polyvalente	LUZE
	Développer des équipements et services de proximité	développer/réhabiliter les équipements culturels et d'espaces de vie sociale	223_09	Rénovation énergétique du bâtiment des associations	RICHELIEU
	Développer des équipements et services de proximité	développer/réhabiliter les équipements culturels et d'espaces de vie sociale	223_10	Réhabilitation de la salle des fêtes (dont rénovation énergétique)	SAINT EPAIN
	Développer des équipements et services de proximité	développer/réhabiliter les équipements culturels et d'espaces de vie sociale	223_11	Réhabilitation d'un bâtiment vacant en bibliothèque communale	THENEUIL
	Développer des équipements et services de proximité	développer/réhabiliter les équipements culturels et d'espaces de vie sociale	223_12	Evolution du chauffage de la salle socio-culturelle vers un système de Pompe à Chaleur	MARCILLY SUR VIENNE
	Développer des équipements et services de proximité	développer/réhabiliter les équipements culturels et d'espaces de vie sociale	223_13	Réhabilitation et extension de la salle des fêtes (en 2 phases)	COURCOUE
	Développer des équipements et services de proximité	Développer/Réhabiliter les équipements enfance-jeunesse	224_01	Rénovation énergétique de l'école	AVON LES ROCHES
	Développer des équipements et services de proximité	Développer/Réhabiliter les équipements enfance-jeunesse	224_02	Restructuration de l'école (dont rénovation énergétique)	LA TOUR SAINT GELIN
	Développer des équipements et services de proximité	Développer/Réhabiliter les équipements enfance-jeunesse	224_03	Aménagement d'un city-Park	RILLY SUR VIENNE
	Développer des équipements et services de proximité	Développer/Réhabiliter les équipements enfance-jeunesse	224_04	Extension et rénovation énergétique de l'ALSH communautaire à l'île Bouchard	CCTVV
	Développer des équipements et services de proximité	Développer/Réhabiliter les équipements enfance-jeunesse	224_05	Réhabilitation d'un ancien atelier communal en accueil de loisirs extra- et périscolaire	CCTVV
	Développer des équipements et services de proximité	Développer/Réhabiliter les équipements enfance-jeunesse	224_06	Création d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM)	MARCILLY SUR VIENNE
	Développer des équipements et services de proximité	Développer/Réhabiliter les équipements enfance-jeunesse	224_07	Création d'un city stade/aire de jeux	MARIGNY-MARMANDE
	Développer des équipements et services de proximité	Développer/Réhabiliter les équipements enfance-jeunesse	224_08	Création d'un bâtiment garderie périscolaire et micro-crèche	MARIGNY-MARMANDE
	Développer des équipements et services de proximité	Développer/réhabiliter des équipements pour les populations fragiles	225_01	Aménagement de France Services du Bouchardais et siège CCTVV	CCTVV
	Développer des équipements et services de proximité	Développer/réhabiliter des équipements pour les populations fragiles	225_02	Equipeement adapté des structures d'accueil temporaires pour les personnes âgées	PORTS-SUR-VIENNE
	Développer des équipements et services de proximité	Développer/réhabiliter des équipements pour les populations fragiles	225_03	Création d'une aire de petits passages à Richelieu	CCTVV
	Développer des équipements et services de proximité	Développer/réhabiliter des équipements pour les populations fragiles	225_04	Création d'une aire de petits passages à proximité de Ste Maure de Touraine	CCTVV
	Développer les énergies renouvelables	Vers quel mix énergétique?	311_01	Mission pour identifier et favoriser les potentiels en énergies renouvelables	CCTVV
	Développer les énergies renouvelables	Développer le photovoltaïque	312_01	Installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics	MARIGNY-MARMANDE
Développer les énergies renouvelables	Développer le photovoltaïque	312_02	Installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics	RILLY SUR VIENNE	

Orientation	Stratégie territoriale	Programme	Numéro de fiche action	Nom de projet de la Fiche action	Maitre d'ouvrage
Orientation 3 – Transition écologique	Développer les énergies renouvelables	développer la filière bois	313_01	Construction d'une chaufferie biomasse alimentant les équipements publics du pôle éducatif et sportif	SAINTE MAURE DE TOURAINE
	Développer les énergies renouvelables	développer la filière bois	313_02	Structuration d'une filière bois énergie locale sur le Pays du chinonais	Syndicat mixte du pays du Chinonais
	Développer les énergies renouvelables	développer l'hydrogène	314_01	A définir	A définir
	Développer les énergies renouvelables	Développer la géothermie	315_01	Géothermie du gymnase du Richelais	CCTVV
	Sortir de l'énergie fossile	Dynamiser les intermodalités	321_01	Requalification urbaine du quartier de la gare pour renforcer l'intermodalité entre les mobilités douces et les transports collectifs et individuels	NOYANT DE TOURAINE
	Sortir de l'énergie fossile	Développer le parc de véhicules électriques	322_01	Installation de bornes de recharges pour véhicules électriques	LEMERE
	Sortir de l'énergie fossile	Développer le parc de véhicules électriques	322_02	Acquisition d'un véhicule utilitaire communal	NOYANT DE TOURAINE
	Sortir de l'énergie fossile	Développer le parc de véhicules électriques	322_03	Création d'un service de mise à disposition de véhicules électriques en autopartage	SAINTE MAURE DE TOURAINE
	Sortir de l'énergie fossile	Développer et mettre en réseau les voies douces pour favoriser la proximité	323_01	Aménagement des mobilités douces piétons Rue de la Croix Moussé	CHAVEIGNES
	Sortir de l'énergie fossile	Développer et mettre en réseau les voies douces pour favoriser la proximité	323_02	Création d'espaces de stationnement sécurisés pour les deux roues	SAINTE MAURE DE TOURAINE
	Sortir de l'énergie fossile	Développer et mettre en réseau les voies douces pour favoriser la proximité	323_04	Acquisition de parcelles à la SNCF sur l'emprise de l'ancienne voie de chemin de fer	NOUATRE, POUZAY, TROGUES
Orientation 3- Transition écologique	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Rénover énergétiquement le parc de logements privés et publics	331_01	Bilan et perspective des services publics et privés de la rénovation énergétique sur le Pays du Chinonais	Syndicat mixte du pays du Chinonais
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Rénover énergétiquement le parc de logements privés et publics	331_02	Point info Habitat et Rénovation énergétique sur la CCTVV	CCTVV
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Rénover énergétiquement le parc de logements privés et publics	331_03	Définition d'un dispositif opérationnel d'amélioration du parc de logements privés (Etude puis réalisation)	CCTVV
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Rénover énergétiquement le parc de logements privés et publics	331_04	Réhabilitation d'un bâtiment communal en logements locatifs ou en commerce (dont rénovation énergétique)	CHAMPIGNY SUR VEUDE
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Rénover énergétiquement le parc de logements privés et publics	331_05	Rénovation énergétique du parc de logements locatifs communaux et de la mairie	CHAVEIGNES
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Rénover énergétiquement le parc de logements privés et publics	331_06	Rénovation énergétique d'un logement communal	CHEZELLES
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Rénover énergétiquement le parc de logements privés et publics	331_07	Rénovation énergétique de la "maison du presbytère" (logement communal)	PARCAY SUR VIENNE
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Rénover énergétiquement le parc de logements privés et publics	331_08	Isolation énergétique par l'extérieur de 2 logements communaux	PARCAY SUR VIENNE
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Rénover énergétiquement le parc de logements privés et publics	331_09	réhabilitation d'un logement communal (dont rénovation énergétique), sis au 11 Grande rue	THENEUIL
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Rénover énergétiquement le parc de logements privés et publics	331_10	Rénovation énergétique d'un bâtiment locatif communal (9 rue du 25 août 1944)	MAILLE
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Rénover énergétiquement le parc de logements privés et publics	331_11	Rénovation énergétique et aménagement de 2 logements locatifs communaux	PANZOULT
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Rénover énergétiquement le parc de logements privés et publics	331_12	Rénovation énergétique d'un logement locatif communal	CROUZILLES

Orientation	Stratégie territoriale	Programme	Numéro de fiche-action	Nom de projet de la Fiche action	Maitre d'ouvrage
Orientation 3- Transition écologique	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Rénover énergétiquement le parc de logements privés et publics	331_13	Rénovation énergétique d'un ensemble de 6 logements locatifs communaux, rue Descartes	RILLY SUR VIENNE
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Rénover énergétiquement les bâtiments publics	332_01	Isolation thermique par l'extérieur de bâtiments communaux	LEMERE
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Rénover énergétiquement les bâtiments publics	332_02	Isolation énergétique de la salle des fêtes	LIGRE
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Rénover énergétiquement les bâtiments publics	332_03	Rénovation thermique des bâtiments de l'école primaire et du périscolaire	L'ILE BOUCHARD
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Rénover énergétiquement les bâtiments publics	332_04	Rénovation thermique et phonique des locaux scolaires	MAILLE
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Rénover énergétiquement les bâtiments publics	332_05	Rénovation énergétique de l'école	RILLY SUR VIENNE
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Rénover énergétiquement les bâtiments publics	332_06	Rénovation énergétique de la mairie	RILLY SUR VIENNE
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Moderniser l'éclairage public	333_01	Renouvellement des éclairages de l'espace public par un système LED , moins énergétivore	CHAMPIGNY SUR VEUDE
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Moderniser l'éclairage public	333_02	Renouvellement des éclairages de l'espace public par un système LED , moins énergétivore	LEMERE
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Moderniser l'éclairage public	333_03	Renouvellement des éclairages de l'espace public par un système LED , moins énergétivore	L'ILE BOUCHARD
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Moderniser l'éclairage public	333_04	Renouvellement des éclairages de l'espace public par un système LED , moins énergétivore	NOUATRE
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Moderniser l'éclairage public	333_05	Renouvellement des éclairages de l'espace public par un système LED , moins énergétivore	PANZOULT
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Moderniser l'éclairage public	333_06	Renouvellement des éclairages de l'espace public par un système LED , moins énergétivore, sur 3 secteurs en 3 ans	PARCAY SUR VIENNE
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Moderniser l'éclairage public	333_07	Renouvellement des éclairages du terrain d'honneur du stade Marc Desaché par un système LED , moins énergétivore	SAINTE MAURE DE TOURAINE
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Moderniser l'éclairage public	333_08	Renouvellement des éclairages de l'espace public par un système LED , moins énergétivore	THENEUIL
	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Moderniser l'éclairage public	333_09	Renouvellement des éclairages de l'espace public par un système LED , moins énergétivore	CRISSAY SUR MANSE
Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments/équipements publics	Moderniser l'éclairage public	333_10	Renouvellement des éclairages du stade par un système LED , moins énergétivore	BRASLOU	
Réduire la production de déchets	Moderniser et agrandir les déchèteries	341_01	Moderniser/agrandir/ Construire les déchèteries	SMICTOM	
Réduire la production de déchets	Limiter la production de déchets et favoriser le réemploi	342_01	Ressorcerie (Territoire Zéro Chômeur Longue Durée)	A définir	
Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel	Protéger la biodiversité	351_01	Restauration d'une zone humide	PANZOULT	

Orientation	Stratégie territoriale	Programme	Numéro de fiche-action	Nom de projet de la Fiche action	Maitre d'ouvrage
Orientation 3- Transition écologique	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel	Protéger la biodiversité	351_02	Acquisition de matériels spécialisés pour surcroît d'activités lié à la protection de la biodiversité	NOYANT DE TOURAINE
	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel	Protéger la biodiversité	351_03	Création d'un étang	COURCOUE
	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel	Protéger la biodiversité	351_04	Installation de citernes souples aux Maisons rouges, pour la lutte contre les incendies	NOUATRE
	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel	Favoriser l'agriculture raisonnée	352_01	Création d'un espace permaculture partagé	PORTS-SUR-VIENNE
	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel	Favoriser l'agriculture raisonnée	352_02	Diagnostic et esquisse d'un plan d'actions en faveur d'une alimentation durable en Pays du Chinonais	Syndicat mixte du pays du Chinonais
	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel	Mettre aux normes les STEU et rénovation/extension des réseaux	353_01	Construction d'une nouvelle station d'épuration et amélioration du réseau (postes de refoulement)	ANTOGNY LE TILLAC
	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel	Mettre aux normes les STEU et rénovation/extension des réseaux	353_02	Mise aux normes et extension de la STEP	POUZAY
	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel	Mettre aux normes les STEU et rénovation/extension des réseaux	353_03	Réhabilitation de 2 stations de relevage des eaux usées	MAILLE
	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel	Mettre aux normes les STEU et rénovation/extension des réseaux	353_04	Amélioration de la qualité des cours d'eau de la Maugonne et de la Manse par l'extension réseau d'assainissement aux lieux dits "la Borderie- les Caves"	NEUIL
	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel	Mettre aux normes les STEU et rénovation/extension des réseaux	353_05	Construction d'une nouvelle station d'épuration et déconstruction de l'ancienne station	RICHELIEU
	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel	Mettre aux normes les STEU et rénovation/extension des réseaux	353_06	Réhabilitation complète de la STEU du bourg et du Rouilly	LIGRE
	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel	Mettre aux normes les STEU et rénovation/extension des réseaux	353_07	Construction d'une nouvelle station d'épuration et déconstruction de l'ancienne station	CHAMPIGNY SUR VEUDE
	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel	Préparer le transfert de compétences eau et assainissement	354_01	études financières et techniques pour les transferts de compétences eau et assainissement	CCTVV
	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel	Rénover les réseaux d'AEP	355_01	Rénovation du réseau d'eau potable	Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable
	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel	Préserver la qualité de l'eau	356_01	programme de lutte contre l'érosion des sols et gestion des eaux pluviales pour le bassin de la Vienne. Préservation de la qualité de l'eau	PORTS-SUR-VIENNE
	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel	Préserver la qualité de l'eau	356_02	Restauration de la fontaine de Vauzelles	RILLY SUR VIENNE

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)



orientations stratégiques déclinées en fiches actions

15 novembre 2021




**PRÉFÈTE
D'INDRE-
ET-LOIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINNE VAL DE VIENNE SOMMAIRE

ORIENTATION STRATEGIQUE n°1 : RELANCE ECONOMIQUE (Pages 6 à 25)

Stratégie territoriale 1.1 : Développer l'emploi (Pages 6 à 16)

- ➔ Programme 1.1.1 : Favoriser l'innovation (Pages 6 à 10)
- ➔ Programme 1.1.2 : Soutenir la création d'emplois locaux (Pages 11 à 12)
- ➔ Programme 1.1.3 : Optimiser les terrains et bâtiment existants pour éviter l'artificialisation des terres (Pages 13 à 16)

Stratégie territoriale 1.2 : Faire de l'écologie un levier pour l'emploi (Pages 17 à 20)

- ➔ Programme 1.2.1 : Développer les activités liées à l'économie sociale et solidaire (Pages 17 à 18)
- ➔ Programme 1.2.2 : Favoriser la mobilité inversée (Pages 19 à 20)

Stratégie territoriale 1.3 : Faire du slow tourisme un levier pour l'emploi (Pages 21 à 25)

- ➔ Programme 1.3.1 : Développer et mailler le territoire de voies douces (Pages 21 à 23)
- ➔ Programme 1.3.2 : Développer les équipements et sites touristiques (Pages 24 à 25)

ORIENTATION STRATEGIQUE n°2 : COHESION SOCIALE (Pages 26 à 86)

Stratégie territoriale 2.1 : Développer l'attractivité du territoire (Pages 26 à 43)

- **Programme 2.1.1 : Favoriser le renouvellement urbain** (Pages 26 à 43)

Stratégie territoriale 2.2 : Développer des équipements et services de proximité (Pages 44 à 86)

- **Programme 2.2.1 : Diversifier et développer l'offre de soins** (Pages 44 à 51)
- **Programme 2.2.2 : Développer les équipements sportifs** (Pages 52 à 58)
- **Programme 2.2.3 : Développer et réhabiliter les équipements culturels et d'espaces de vie sociale** (Pages 59 à 69)
- **Programme 2.2.4 : Développer et réhabiliter les équipements enfance et jeunesse** (Pages 70 à 79)
- **Programme 2.2.5 : Diversifier et réhabiliter les équipements pour les « populations fragiles »** (Pages 80 à 86)

ORIENTATION STRATEGIQUE n°3 : TRANSITION ECOLOGIQUE (pages 87 à 164)

Stratégie territoriale 3.1 : Développer les énergies renouvelables (Pages 87 à 99)

- **Programme 3.1.1 : Vers quel mix énergétique** (Pages 87 à 88)
- **Programme 3.1.2 : Développer le photovoltaïque** (Pages 89 à 91)
- **Programme 3.1.3 : Développer la filière bois** (Pages 92 à 96)
- **Programme 3.1.4 : Développer l'hydrogène** (Page 97)
- **Programme 3.1.5 : Développer la géothermie** (Pages 98 à 99)

Stratégie territoriale 3.2 : Sortir de l'énergie fossile (Pages 100 à 106)

- **Programme 3.2.1 : Dynamiser les intermodalités** (Pages 100 à 102)
- **Programme 3.2.2 : Développer le parc de véhicules électriques** (Pages 103 à 104)
- **Programme 3.2.3 : Développer et mettre en réseau les voies douces pour favoriser la proximité** (Pages 105 à 106)

Stratégie territoriale 3.3 : Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments publics et privés (Pages 107 à 136)

- **Programme 3.3.1 : Rénover énergétiquement les bâtiments publics** (Pages 107 à 116)
- **Programme 3.3.2 : Moderniser l'éclairage public** (Pages 117 à 136)

Stratégie territoriale 3.4 : Réduire la production de déchets (Pages 137 à 140)

- **Programme 3.4.1 : Moderniser et agrandir les déchèteries** (Pages 137 à 138)
- **Programme 3.4.2 : Limiter la production de déchets** (Pages 139 à 140)

Stratégie territoriale 3.5 : Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel (Pages 141 à 164)

- **Programme 3.5.1 : Protéger la biodiversité** (Pages 141 à 142)
- **Programme 3.5.2 : Favoriser l'agriculture raisonnée** (Pages 143 à 147)
- **Programme 3.5.3 : mettre aux normes les STEU et rénovation/extension des réseaux d'assainissement** (Pages 148 à 160)
- **Programme 3.5.4 : préparer le transfert de la compétence eau et assainissement** (Pages 161 à 162)
- **Programme 3.5.5 : Rénover le réseau d'adduction d'eau potable** (Pages 163 à 164)



CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°111-01
(Axe 01-Stratégie 01-Programme 01-Action 01)

Grand axe n°01	RELANCE ECONOMIQUE
Stratégie territoriale n°01	Développer l'emploi
Programme n° 01	Favoriser l'innovation
Action n°01 (Fiche-action n°111_01)	Aménagement d'un tiers-lieu au sein de la gare de Noyant de Touraine
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE (EPCI à fiscalité propre)
Description de l'action	<p>La crise sanitaire a été un accélérateur des mutations des pratiques de travail. Le travail en distanciel prend une part de plus en plus importante et n'est pas toujours compatible avec la vie privée (problème d'espace, de réseaux...). Afin d'accompagner ce mouvement la CCTVV souhaite lancer une réflexion sur la création d'un nouveau tiers-lieu sur le secteur stratégique de Sainte-Maure/Noyant (proximité de la gare de Noyant, de la sortie de l'A10, de la D910).</p> <p>Une initiative privée a émergé fin 2018 sur le secteur de Richelieu avec l'espace de séminaire/co-working « Cité Richelieu ».</p> <p>La SNCF a déclassé une grande partie de la gare de Noyant-de-Touraine pour n'en conserver qu'une partie pour ses équipes de maintenance.</p> <p>Le projet de tiers-lieu pourrait investir environ 100m2 en rez-de-chaussée.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Innover dans les nouvelles pratiques de travail ▪ Créer de l'emploi en leur offrant un environnement favorable ▪ Diminuer les déplacements pendulaires et l'émission de GES ▪ Développer l'attractivité résidentielle du territoire ▪ Rénover énergétiquement et thermiquement des

	bâtiments publics existant plutôt que de consommer du nouveau foncier
Partenaires	<p>Des discussions avec la SNCF (propriétaire du bâti) sont en cours pour inscrire cette opération dans l'appel à projets « 1001 gares ». Si cette opération était retenue, la SNCF prendrait à sa charge les travaux incombant au propriétaire (gros œuvres).</p> <p>La CCTVV va missionner l'ADAC pour établir le programme des travaux nécessaires.</p> <p>Groupe « Rénovation énergétique », animé par le chef de projet CRTE et comprenant les autres communes volontaires ayant un projet de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics (oui/non)</p>
Coût prévisionnel	<p>Travaux : 60 000 € HT</p> <p>Mobilier : 10 000 € HT</p> <p>Coût prévisionnel : 70 000 € HT</p>
Plan de financement	A définir en fonction de la participation de la SNCF
Dispositifs mobilisés	AAP « 1001 gares »
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> – 4ème trimestre 2021 : enquête besoin – 1er trimestre 2022 : consultation ADAC pour le programme des travaux et son chiffrage – 3ème trimestre 2022 : AAPC travaux – 4ème trimestre 2022 : travaux – 1er trimestre 2023 : fin des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'heures d'ouverture du tiers lieu • Nombre d'adhérents au tiers-lieu • Taux de remplissage du tiers lieu • Participation au groupe « Rénovation énergétique », animé par le chef de projet CRTE et comprenant les autres communes volontaires ayant un projet de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics (oui/non)
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation énergétique d'un bâtiment, • Limitation des déplacements pendulaires pour les utilisateurs, • Encouragement des déplacements doux

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°111-02
(Axe 01-Stratégie 01-Programme 01-Action 02)

Grand axe n°01	RELANCE ECONOMIQUE
Stratégie territoriale n°01	Développer l'emploi
Programme n° 01	Favoriser l'innovation
Action n°02 (Fiche-action n°111_02)	Mise en place d'un espace de co-working
Maître d'ouvrage	LEMERE (Commune)
Description de l'action	<p>Les espaces de co-working sont de puissants messages de bienvenue, et des espaces rêvés d'ouverture, d'accueil et d'orientation vers tous ceux qui visitent un lieu. Ces tiers-lieux recréent du lien qui participe au « mieux vivre ensemble ».</p> <p>Par sa convivialité et ses usages diversifiés, c'est un moyen simple et innovant de créer l'interaction avec de nouveaux arrivants, qu'ils s'agissent de clients visitant une entreprise, de télétravailleurs souhaitant partager un tiers-lieu ou de touristes de passage en recherche d'un espace Internet.</p> <p>Un espace de co-working permet d'optimiser l'espace et de mutualiser les outils et les coûts de fonctionnement (photocopieurs, chauffage, salle de réunion, etc). Le développement des bureaux dédiés a multiplié les outils de travail. En créant des espaces partagés, on se rend aussi compte que de nombreux doublons existent. Et que l'espace de travail privatif peut intelligemment être remplacé par un espace partagé.</p> <p>Cet espace permettra aussi de revaloriser des locaux inexploités et vacants, donc accompagnera la transition écologique.</p> <p>Les espaces de co-working font écho aux préoccupations des jeunes générations : décroïsonner les spécialités, sortir des codes vestimentaires et hiérarchiques</p>

	<p>traditionnels, travailler efficacement, mais dans la convivialité, réduire les émissions à effet de serre par le travail à distance.</p> <p>Les meilleurs talents sont précieux et peuvent se permettre de choisir leurs missions, leur employeur et donc leur environnement de travail. La crise sanitaire 2020-2021 l'a bien mis en exergue et offre une opportunité à saisir pour les territoires ruraux proches des villes (ici Chinon).</p> <p>Lémeré, peut alors, à ce titre, apporter une solution aux jeunes urbains lassés de leur environnement en aménageant un écosystème professionnel et social rassurant qui participe à l'amélioration de la qualité de vie.</p> <p>L'arrivée de la fibre est une opportunité pour la réalisation de ce projet.</p> <p>La commune souhaite donc étudier l'aménagement d'un espace co-working dans un bâtiment vacant afin de ne pas artificialiser du foncier et optimiser et rénover énergétiquement les locaux existants.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Innover dans les nouvelles façons de travailler ▪ Créer de l'emploi en leur offrant un environnement favorable ▪ Diminuer les déplacements pendulaires et l'émission de GES ▪ Développer l'attractivité résidentielle et touristique de la commune ▪ Rénover énergétiquement et thermiquement des bâtiments publics existant plutôt que de consommer du nouveau foncier
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Service « Développement économique » de la CCTVV, chambres consulaires ▫ ADAC ▫ Groupe « Rénovation énergétique », animé par le chef de projet CRTE et comprenant les autres communes ayant un projet de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics
Coût prévisionnel	Nature des travaux : A définir après études

	Coût prévisionnel : A définir après études
Plan de financement	A définir après études
Dispositifs mobilisés	Prochain CRST CRTE
Calendrier	Etudes préalables : 2023 Date prévisionnelle de début de travaux : 2024 Date prévisionnelle de fin de travaux : 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'heures d'ouverture de l'espace de co-working • Nombre d'adhérents à l'espace de co-working • Taux de remplissage de l'espace de co-working • Diversité des publics fréquentant cet espace (télétravailleurs, administrés, touristes) • Participation au groupe « Rénovation énergétique », animé par le chef de projet CRTE et comprenant les autres communes volontaires ayant un projet de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics (oui/non)
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des mouvements pendulaires • Organisation performante d'une offre de services numériques limitant les déplacements • Réduction de la fracture numérique • Mixité sociale entre télétravailleurs, touristes, habitants en recherche d'informations diverses

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°112-01
(Axe 01-Stratégie 01-Programme 02-Action 01)

Grand axe n°01	RELANCE ECONOMIQUE
Stratégie territoriale n°01	Développer l'emploi
Programme n° 02	Soutenir la création d'emplois locaux
Action n°01 (Fiche-action n°112_01)	Aménagement d'un point multi-services, dernier commerce du centre-bourg, dans un local vacant
Maître d'ouvrage	MAILLE (Commune)
Description de l'action	<p>Le dernier commerce situé dans le bourg de Maillé a fermé ses portes il y a quelques années. La commune dispose de bâtiments vacants, situés dans le cœur de village, disponibles pour la création d'un commerce de proximité, multi-services (bar/épicerie/espace associatif).</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Relancer un commerce de proximité pour dynamiser le centre-bourg et répondre à la demande des touristes visitant la Maison du Souvenir ▪ Mobiliser les habitants autour d'un projet fédérateur et participatif ▪ Création d'emplois ▪ Favoriser la vente en circuits-courts de produits locaux ▪ Rénovation d'un bâtiment public vacant ▪ Optimisation de la consommation d'énergie en utilisant le réseau de chaleur communal et la chaufferie biomasse existante
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambre de commerce (étude de marché en annexe) ▪ ADAC (étude en annexe) ▪ La population : Maillé a lancé une consultation des habitants de la commune sur le projet de café et espaces multiservices afin de les mobiliser et de connaître leurs besoins (consultation en annexe)
Coût prévisionnel	Nature des travaux :

	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et honoraires - Rénovation thermique - Aménagement du bâtiment - Aménagements extérieurs <p>Coût prévisionnel : 240 000 € HT</p>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - DETR/DSIL (40%) : 96 000 € - Département (40%) : 96 000 € - Autofinancement (20%) : 48 000 € <p>Total recettes prévisionnelles : 240 000 €</p>
Dispositifs mobilisés	CRTE
Calendrier	<p>Etudes préalables : 2021</p> <p>Date prévisionnelle de début de travaux : 2d semestre 2022</p> <p>Date prévisionnelle de fin de travaux : juin 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants à la consultation des habitants et à la réunion publique de présentation des résultats • Degré d'implication des habitants dans le projet (création d'une association, crowdfunding) • Ouverture du commerce • Diversité de l'offre commerciale (produits locaux, services, guichet poste communale, etc)
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Maitrise et sobriété foncière de l'emprise du projet par la réhabilitation de bâtiments existants mais vétustes • Recherche d'une amélioration des performances énergétiques et thermiques : qualité du bâti (=étiquette énergie), kWh produits ou économisés, tonnes de CO2 évitées, qualification RGE, etc)

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°113-01
(Axe 01-Stratégie 01-Programme 03-Action 01)

Grand axe n°01	RELANCE ECONOMIQUE
Stratégie territoriale n°01	Développer l'emploi
Programme n° 03	Optimiser les terrains et bâtiments existants pour éviter l'artificialisation des terres
Action n°01 (Fiche-action n°113_01)	Construction d'ateliers blancs sur la ZAC des Saulniers II à Sainte Maure de Touraine
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE (EPCI à fiscalité propre)
Description de l'action	<p>Pour l'accueil d'activités artisanales sur le territoire de la CCTVV, l'offre publique immobilière est inexistante (100% d'occupation des ateliers blancs) et l'offre privée est extrêmement limitée.</p> <p>La demande régulière ne peut donc plus être satisfaite. La CCTVV souhaite mailler son territoire avec de nouveaux ateliers blancs (2 cellules jumelées de 250m2 chacune)</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Répondre aux demandes de locaux disponibles en zones d'activités ▪ Créer de l'emploi en leur offrant un environnement favorable ▪ Optimiser l'espace disponible ▪ Dynamiser le développement de la ZA des Saulniers II en y implantant 2 locaux disponibles
Partenaires	<p>La CCTVV assurera la maîtrise d'ouvrage et à terme la gestion locative des locaux.</p> <p>Des discussions avec la SET (propriétaire du foncier) sont en cours pour le lien d'implantation sur la ZAC qui déterminera le prix de cession du terrain nécessaire (environ 2500m2).</p>
Coût prévisionnel	– Travaux : 360 000 € HT

	<ul style="list-style-type: none"> - Maitrise d'œuvre : 32 000 € HT - Acquisition terrain : 42 000 € HT - Honoraires et frais divers : 14 000 € HT <p>Dépenses d'investissement : 448 000 € HT</p>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Etat -DETR (30%) : 134 400 € - Région – CRST : 75 800 € - Total subvention : 210 200 € (47%) - Autofinancement CCTVV : 237 800 € (53%) <p>Recettes prévisionnelles : 448 000 € HT</p>
Dispositifs mobilisés	CRST 2018-2023 : intégré dans la révision du CRST à mi-parcours
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 4ème trimestre 2021 : lancement AAPC maîtrise d'œuvre - 1er trimestre 2022 : acquisition - 2ème trimestre 2022 : dépôt PC et AAPC travaux - 4ème trimestre 2022 : travaux - 2ème trimestre 2023 : fin des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de m² créés • Nombre de baux signés • Nombre d'emplois créés
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'artificialisation supplémentaire de terre, le projet étant prévu dans une ZAC existante • Atteinte d'une performance énergétique élevée des bâtiments

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°113-02
(Axe 01-Stratégie 01-Programme 03-Action 02)

Grand axe n°01	RELANCE ECONOMIQUE
Stratégie territoriale n°01	Développer l'emploi
Programme n° 03	Optimiser les terrains et bâtiments existants pour éviter l'artificialisation des terres
Action n°02 (Fiche-action n°113_02)	Construction d'ateliers blancs sur la ZI de Richelieu-Champigny sur Veude
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE (EPCI à fiscalité propre)
Description de l'action	<p>Pour l'accueil d'activités artisanales sur le territoire de la CCTVV, l'offre publique immobilière est inexistante (100% d'occupation des ateliers blancs) et l'offre privée est extrêmement limitée. La demande régulière ne peut donc plus être satisfaite. La CCTVV souhaite mailler son territoire avec de nouveaux ateliers blancs (2 cellules jumelées de 250m2 chacune)</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Répondre aux demandes de locaux disponibles en zones d'activités ▪ Créer de l'emploi en leur offrant un environnement favorable ▪ Optimiser l'espace disponible
Partenaires	<p>La CCTVV assurera la maîtrise d'ouvrage et à terme la gestion locative des locaux.</p> <p>La CCTVV a déjà la maîtrise foncière du terrain (environ 3 500m2).</p>
Coût prévisionnel	– Travaux : 360 000 € HT

	<ul style="list-style-type: none"> – Maîtrise d’œuvre : 32 000 € HT – Honoraires et frais divers : 33 000 € HT <p>Dépenses d’investissement : 425 000 € HT</p>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> – Etat -DETR (30%) : 127 500 € – Région – CRST : 83 950 € – Total subvention : 211 450 € (50%) – Autofinancement CCTVV : 213 550 € (50%) <p>Recettes prévisionnelles : 425 000 € HT</p>
Dispositifs mobilisés	Futur CRST
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> – 2ème trimestre 2022 : lancement AAPC maîtrise d’œuvre – 4ème trimestre 2022 : dépôt PC et AAPC travaux – 2ème trimestre 2023 : travaux – 4ème trimestre 2023 : fin des travaux
Indicateurs d’évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de m² créés • Nombre de baux signés • Nombre d’emplois créés
Critères d’éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d’artificialisation supplémentaire de terre, réaffectation d’un terrain nu au sein d’une ZI • Atteinte d’une performance énergétique élevée des bâtiments

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°121-01
(Axe 01-Stratégie 02-Programme 01-Action 01)

Grand axe n°01	RELANCE ECONOMIQUE
Stratégie territoriale n°02	Faire de l'écologie un levier pour l'emploi
Programme n° 01	Développer les activités liées à l'économie sociale et solidaire
Action n°01 (Fiche-action n°121_01)	Portage immobilier (création ou réhabilitation) pour le programme Territoire Zéro Chômeur Longue Durée
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE (EPCI à fiscalité propre)
Description de l'action	<p>ACTYVAL, structure associative de préfiguration à la candidature Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), a pu commencer à identifier des besoins non satisfaits sur notre territoire auprès des habitants et collectivités. Parmi les activités susceptibles d'être mises en place par la future Entreprise à but d'Emploi (EBE) est ressortie celle d'une ressourcerie.</p> <p>A ce jour, les études de besoins et d'impacts doivent être approfondies au sein de la commission « activités » mise en place au niveau du Comité Local pour l'Emploi (CLE). Le CLE doit s'assurer que cette activité soit bien complémentaire et non concurrente avec des entreprises locales (ex : La Chèvre Verte à Sainte-Maure-de-Touraine).</p> <p>Même si le travail de recensement du besoin est porté par ACTYVAL, le maître d'ouvrage pour développer cette nouvelle offre de services éco-responsables reste à identifier : EBE ? (si le territoire est retenu dans le cadre de l'appel à projet TZCLD). Si ce n'est pas le cas : SMICTOM ? Communauté de Communes ? Autre</p>

	<p>structure privée ? (ex : TRI 37 sur la CC Gâtine Choisille Pays de Racan)</p> <p>La Communauté de Communes Touraine Val de Vienne pourrait éventuellement participer au projet TZLCD par le biais d'un portage immobilier sur un terrain et dans des conditions à définir.</p> <p>Objectifs de la mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des emplois d'insertion répondant aux besoins des personnes très éloignées de l'emploi - Faciliter le développement d'initiatives issues de l'économie sociale et solidaire - Développer des offres de services éco-responsables (Cf fiche n°342-01 sur la ressourcerie) - Optimiser l'occupation des terrains communautaires
Partenaires	<p>Association ACTYVAL, candidate à l'AAP Territoire Zéro Chômeur Longue Durée</p> <p>Département au titre de ses compétences sociales, Etat</p> <p>SMICTOM et son prestataire COVED si le projet porte sur la création d'une ressourcerie</p> <p>Communes membres</p>
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'emplois créés</p> <p>Nombre d'ha occupés</p> <p>Nombre d'activités éco-responsables créées</p> <p>Implication des communes</p>
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de matériaux recyclés et/ou locaux • Réduction, gestion et valorisation des déchets • Tonnage de mise en décharge évité • Prise en compte des métiers porteurs de la transition écologique et énergétique, ou ceux de l'économie sociale et solidaire • Création d'emplois locaux non-délocalisables <p>Introduction dans les marchés de travaux de clauses environnementales et de clauses relatives à l'emploi et à l'insertion sociales</p>

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°122-01
(Axe 01-Stratégie 02-Programme 02-Action 01)

Grand axe n°01	RELANCE ECONOMIQUE
Stratégie territoriale n°02	Faire de l'écologie un levier pour l'emploi
Programme n° 02	Favoriser la mobilité inversée
Action n°01 (Fiche-action n°122_01)	Identifier et inventorier le portage immobilier de distributeurs automatiques alimentaires sur le territoire
Maître d'ouvrage	A DEFINIR
Description de l'action	<p>Lors des séminaires de préparation du CRTE visant à faire émerger les besoins du territoire, le projet d'identifier et inventorier le portage immobilier de distributeurs automatiques alimentaires sur le territoire a été abordé.</p> <p>Ce type d'appareil se présente la plupart du temps comme un automate composé de casiers. Chaque casier comporte un plat ou type d'aliment qui est visible grâce à une porte transparente. Évidemment, pour la conservation des produits, l'automate est couplé à une chambre froide. Ces machines acceptent tout mode de paiement.</p> <p>Atouts de ce type de distribution alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Disponibilité. En effet, peu importe vos horaires, il est possible de vous y approvisionner en permanence. ➤ Mise en valeur des produits et cultivateurs locaux, grâce aux distributeurs à casiers : le producteur couvre une plus grande surface de vente sans avoir besoin d'être présent ➤ Modèle économique respectueux de l'environnement ; les distributeurs permettent aux producteurs d'écouler leurs surplus de production, ce qui évite els risques de gaspillage alimentaire ; c'est un système de circuit court sans intermédiaire, ce qui diminue les besoins de transport, de stockage, de conditionnement et de

	<p>toute l'activité polluante associée.</p> <p>Pour le moment, les initiatives privées ou publiques/privées se sont limitées à la mise en place de distributeurs de pain (3 équipements sur le territoire).</p> <p>Aucun maître d'ouvrage n'est à ce jour identifié.</p> <p>Une étude de faisabilité et de besoins seront nécessaires, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier la gamme de produits proposés - Recenser les apporteurs intéressés - Recenser les projets privés en cours (ex : l'île bouchard) - S'assurer d'une non interférence avec les activités de tournées alimentaires existantes.
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> – Etude de besoins : A définir – Etude des lieux d'implantation et des producteurs intéressés à la démarche : A définir – Installation des distributeurs automatiques : A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de points de vente créés • Nombre de produits en vente • Nombre de producteur participant à la démarche innovante • Fréquentation des points de vente • Chiffre d'affaires des points de vente
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Maitrise et sobriété foncière de l'emprise du projet par l'utilisation de terrain déjà aménagés, et disponibles • Atteinte d'une performance énergétique élevée des matériels installés

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°131-01
(Axe 01-Stratégie 03-Programme 01-Action 01)

Grand axe n°01	RELANCE ECONOMIQUE
Stratégie territoriale n°03	Faire du slow tourisme un levier pour l'emploi
Programme n° 01	Développer et mailler le territoire de voies douces
Action n°01 (Fiche-action n°131_01)	Développement d'une offre « slow tourisme » : cyclo-touristique, pédestre, équestre et fluvial (cales de mise à l'eau à la Vienne)
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE (EPCI à fiscalité propre)
Description de l'action	<p>Le territoire de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne est situé dans un ensemble touristique « Val de Loire » de renommée mondiale mais encore trop ancrée dans une logique de « cueillette ». Elle possède des infrastructures et des atouts touristiques variés mais ne dispose pas de site touristique majeur et emblématique qui l'identifierait immédiatement comme une destination touristique incontournable. En revanche, Le territoire dispose des marqueurs positifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un environnement naturel et préservé, ➤ Un patrimoine architectural diffus et remarquable : Château du Rivau, Crissay sur Manse, Richelieu, Champigny sur Veude, Tavant, sites troglodytiques de la vallée de Courtineau, abbaye de Bois-Aubry à Luzé... ➤ Une connexion proche avec des sites touristiques majeurs : Loire à vélo, châteaux de la Loire, Futuroscope...

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une rivière, la Vienne, qui traverse le territoire d'est en ouest et qui offre tous les attraits de circuits en canoë, kayak ou paddle. ➤ De nombreux sentiers de randonnée pédestre ➤ Une proximité avec l'agglomération tourangelle qui représente un flux touristique potentiel à capter ➤ Un maillage de routes de campagne qui sillonnent le territoire et de boucles cyclo-touristiques de qualité ➤ Expérience acquise avec la réalisation de la voie verte entre Richelieu et Chinon et sa scénarisée sur le terrain et avec des outils numériques <p>La stratégie touristique de la CCTVV consiste donc à construire un positionnement différenciant, axé slow tourisme.</p> <p>Forte de ses atouts et de ses expériences, la CCTVV souhaite développer l'itinérance douce en s'appuyant sur les caractères de son territoire : authenticité, convivialité, familial, art de vivre, au cœur de l'histoire de France et des jardins de Touraine.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer le maillage du territoire avec les boucles cyclo-touristiques, les sentiers pédestres, les circuits équestres, l'itinérance, nautique sur la Vienne (canoë, kayak...) • Interconnecter ces circuits entre eux • Développer les services vélos : abris sécurisés, bornes de recharge, locations et réparations de vélos, consignes... • Participer au développement des emplois et activités liés au tourisme • Scénariser ces itinérances douces : Réalisation d'une application dédiée, d'une charte graphique, d'une signalétique, pose de totems, stations thématiques le long des circuits <p>Avec ce projet, les retombées économiques attendues sont liées à l'augmentation de la fréquentation touristique : nuitées, séjours clés en main multi-activités, taxe de séjour, augmentation du CA des socio-professionnels du tourisme : hébergeurs, restaurateurs, producteurs de produits locaux</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Les socio-professionnels du tourisme : hébergeurs, restaurateurs, producteurs de produits locaux...

	<ul style="list-style-type: none"> – Office de tourisme Azay-le Rideau-Chinon, Val de Vienne – Communautés de communes limitrophes afin de faciliter les passages touristiques entre les territoires – L'Agence Départementale Touristique – La Région Centre – Les associations et organismes liés aux activités pédestres, équestres, nautiques, VTT
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : A définir après étude financée par la Région dans le cadre de la révision du CRST (25 000 €)
Plan de financement	Recettes prévisionnelles : A définir
Dispositifs mobilisés	CRST 2018-2023 : intégré dans la révision du CRST à mi-parcours CRTE
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Etude préalable : sept 2021/mars 2022 • Mise en œuvre du programme d'actions : De 2022 à 2024. • Achèvement du programme en mai 2024.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre km circuits vélos réalisés • Nbre de km circuits pédestres actualisés • Nbre de km circuits équestres réalisés • Nbre de cales de mise à l'eau réalisées sur la Vienne. • Nbre de canoës/kayaks recensés chez les loueurs locaux • Augmentation de la taxe de séjour
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Encouragement au développement des mobilités douces

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°132-01
(Axe 01-Stratégie 03-Programme 02-Action 01)

Grand axe n°01	RELANCE ECONOMIQUE
Stratégie territoriale n°03	Faire du « slow tourisme » un levier pour l'emploi
Programme n° 02	Développer/réhabiliter les équipements/sites touristiques
Action n°01 (Fiche-action n°132_01)	Réhabilitation du gîte communal (dont rénovation énergétique)
Maître d'ouvrage	ANTOGNY LE TILLAC (Commune)
Description de l'action	Réhabilitation du gîte communal visant à économiser l'énergie et à l'adapter au cahier des charges Gîtes de France (aménagement, équipements, confort, etc) Objectifs poursuivis : <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics • Réduction de la consommation d'énergie • Réduction des charges supportées par la commune • Développement de l'occupation du gîte communal • Maintien du classement en 3 épis Nouvelles normes Gîtes de France
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Gîtes de France ▫ ADAC ▫ Groupe « Rénovation énergétique », animé par le chef de projet CRTE et comprenant les autres communes ayant un projet de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics
Coût prévisionnel	Nature des travaux : <ul style="list-style-type: none"> – Etudes et honoraires : 5 000 € – Electricité (modernisation et remplacement des lampes par des LED), isolation :15 000 € – Plomberie : 25 000 € – Peintures : 20 000 €

	Coût prévisionnel : 65 000 € HT
Plan de financement	DETR/DSIL (40%) : 26 000 € Région + département (40%) : 26 000 € Autofinancement : 13 000 €
Dispositifs mobilisés	CRTE
Calendrier	Etudes préalables : Date prévisionnelle de début de travaux : 1er semestre 2022 Date prévisionnelle de fin de travaux : 2d semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la consommation énergétique (comparaison des factures avant et après travaux) • Augmentation de la fréquentation du gîte communal après travaux (nombre de nuitées) • Participation au groupe « Rénovation énergétique », animé par le chef de projet CRTE et comprenant les autres communes volontaires ayant un projet de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics (oui/non)
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche d'une amélioration significative des performances énergétiques et thermiques : qualité du bâti (=étiquette énergie), kWh produits ou économisés, tonnes de CO2 évitées, qualification RGE • Réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre avant et après travaux • Mise en place de systèmes et équipements permettant de contrôler et de limiter la consommation d'eau potable

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°211-01
(Axe 02-Stratégie 01-Programme 01-Action 01)

Grand axe n°02	COHESION SOCIALE
Stratégie territoriale n°01	Développer l'attractivité du territoire
Programme n° 01	Renouvellement urbain
Action n°01 (Fiche-Action n°211-01)	Construction de 3 logements locatifs dans le lotissement communal « secteur des Amandiers »
Maître d'ouvrage	CHAVEIGNES (Commune)
Description de l'action	<p>Le PLUi de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne classe Chaveignes en « pôle majeur » et prévoit une projection de 15 logements/hectare, soit 26 logements minimum sur la 2ème tranche du terrain du lotissement des Amandiers. Le projet consiste en la construction de 2 ou 3 logements locatifs sur un terrain communal.</p> <p>Afin de densifier les tissus urbains existants et de limiter la consommation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers, le PLUi prévoit, pour les opérations de renouvellement urbain ou d'occupation de foncier ceinturé par l'urbanisation, des densités minimales brutes similaires à celles des opérations en extension urbaine selon les groupes de communes.</p> <p>Cette opération s'inscrit donc dans les objectifs d'aménagement du territoire, voulus par les élus de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne lors de l'élaboration du PLUi pour ainsi offrir à la population une gamme de logement incluant 20 % de « petits » logements (T1 à T3) dont le territoire a besoin.</p> <p>Dès l'aménagement de la zone, une attention particulière sera portée sur la maîtrise foncière.</p> <p>La maîtrise d'œuvre sera assurée par un architecte paysagiste.</p> <p>L'imperméabilisation des sols sera limitée par une</p>

	<p>gestion intégrée des eaux pluviales, des stationnements « verts », la plantation de haies d'essences locales, des espaces verts qualitatifs et collectifs. La gestion du tri (composteurs collectifs...).</p> <p>Au titre de la maîtrise des énergies : étude pour des systèmes de chauffage respectueux de l'environnement et économiquement viable afin de garantir aux locataires des budgets raisonnables sur ces postes.</p> <p>Au cahier des charges il sera envisagé des systèmes de chauffage bois, géothermie ou tout autre système garantissant de très faibles consommations énergétiques. Les constructions intégreront une part significative de matériaux biosourcés.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Revitaliser le centre-bourg en densifiant le tissu urbain existant. ▪ Optimiser l'emprise du lotissement par une gestion économe en foncier (terrains moins grands, espaces collectifs, jardins intergénérationnels partagés). ▪ Attractivité résidentielle de la commune. ▪ Répondre à un besoin en petits logements adaptés T2-T3 notamment pour les séniors.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Département ▪ ADAC ▪ Région
Coût prévisionnel	<p>Coût prévisionnel : 350 000 euros HT</p> <p>A définir selon les études</p>
Plan de financement	<p>Etat (DETR/DSIL) (35%) : 122 500 €</p> <p>Région (CRST) (25%) : 87 500 €</p> <p>Département (20%) : 70 000 €</p> <p>Autofinancement (20%) : 70 000 €</p> <p>Total recettes prévisionnelles : 350 000 €</p>
Dispositifs mobilisés	<p>CRST (dossier à proposer au prochain contrat en 2024)</p> <p>CRTE</p>
Calendrier	<p>Etudes préalables : 2024</p> <p>Choix du maître d'œuvre : 2024</p> <p>Date prévisionnelle de début de travaux : 2026</p> <p>Date prévisionnelle de fin de travaux : 2027</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Surface végétalisée • M² mis en location • Part de matériaux biosourcés • Mise en place de composteur collectif : oui/non
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche d'une amélioration des performances énergétiques et thermiques : qualité du bâti

	<p>(=étiquette énergie), KWh produits ou économisés, tonnes de CO2 évitées, qualification RGE, matériaux bio-sourcés (laine de bois, ouate de cellulose, etc)</p> <ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'une étude de faisabilité d'approvisionnement en énergies renouvelables et le recours, si possible, à un système de production d'énergies renouvelables ou autonome (chaufferie bois, chauffe-eau solaire, installation photovoltaïque, géothermie...)
--	---

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE

Fiche action n°211-02

(Axe 02 et 03-Stratégies 01 et 05 -Programme 01-Action 02)

Grand axe n°02 et 03	COHESION SOCIALE et TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégies territoriales n°01 et 05	Développer l'attractivité du territoire, développer les continuités écologiques et contribuer à la mobilité auto-partagée
Programme n° 01	Renouvellement urbain, préservation de la biodiversité, réduction de la consommation énergétique et de l'artificialisation du sol
Action n°02 (Fiche-Action n°211-02)	Réalisation de deux écoquartiers ... vers l'écobourg de PORTS-sur-Vienne
Maître d'ouvrage	PORTS-sur-Vienne (Commune)
Description de l'action	<p>Le territoire de la CCTVV est en baisse démographique sévère comme l'atteste depuis 2015 le PLH, le SCoT, le PLUi. Le PLU de la commune de PORTS-sur-Vienne affiche sa stabilité démographique depuis plusieurs années. Ainsi, tant dans le PLU communal de 2017 que dans le PLUi de 2020, le recensement des potentiels d'accueil de nouveaux habitants a été réalisé à travers les maisons vacantes et les dents creuses pour redonner au tissu urbain sa dynamique ou bien encore les OAP pour répondre aux besoins d'extension urbaine, dans le respect défini tant par le PLU que par le PLUi. Des OAP bien entendu vertueuses pour à la fois densifier le tissu existant, limiter l'emprise sur les terres agricoles et réduire au maximum l'artificialisation du sol.</p> <p>Stratégies et objectifs poursuivis : Dès l'approbation du PLU en 2017 avec sa mise en application au 1er septembre, la municipalité de PORTS-sur-Vienne s'est entouré des conseils les plus judicieux en matière d'aménagement urbain en associant à sa démarche le service de la ville durable de la DDT 37 et celui de l'ADAC du CD 37. Ainsi est né le programme de réalisation de deux espaces d'écoquartier sur l'OAP retenue</p>

	<p>en densification de l'espace urbain et dans le respect du porté à connaissance de l'Etat dans le cadre du PLU. Le groupe de pilotage s'est attaché les services du collectif « virage » constitué de jeunes urbanistes/paysagistes lauréats du prix national de l'urbanisme 2016. Une association et un professionnel de la permaculture ont rejoint le CoPil constitué d'élus et de citoyens intéressés par la démarche.</p> <p>La commune est propriétaire des terrains de l'OAP. Le concept d'aménagement a été proposé par le groupe virage et adopté successivement par le CoPil et le conseil municipal. Un des deux espaces d'écoquartier requiert un permis d'aménagement qui a été délivré en 2019. L'autre espace est un espace qui sera commercialisé par lot.</p> <p>Intégré au concept d'aménagement fondé sur la démarche d'écoquartier en cours de labellisation de l'étape 2, les éléments de continuité écologique ont contribué à la réflexion pour aboutir à la réalisation d'une forêt-jardin sur l'espace de la rue de la Vienne et à une aire d'accueil ludique et de détente sur l'espace du clos du presbytère.</p> <p>Ainsi, alors que la norme fixée par les documents d'urbanisme est de 12 logements à l'hectare, le programme de PORTS-sur-Vienne s'établit à hauteur de 31 logements à l'hectare et zéro artificialisation du sol.</p> <p>Opportunément, il se trouve que le clos du presbytère intègre une maison « bien sans maître » qui a vocation tout naturellement à intégrer le programme de l'écobourg.</p> <p>Outre le positionnement des espaces d'extension au sein de l'enveloppe du bourg, le programme se complète par un espace de permaculture sous forme de jardin partagé équipé d'une serre bioclimatique et d'un poulailler collectif, mais également par un programme de véhicules électriques en autopartage. Ces deux derniers volets ouvrent le programme des écoquartiers sur l'ensemble du village pour constituer le concept d'écobourg...on peut également renverser la définition pour affirmer que le bourg devient écoquartier.</p> <p>Pour compléter les services communaux, le volet mobilité est pris en charge à la fois par la création d'un parc de voitures auto-partagées et d'un service de Transport d'Utilité Sociale</p>
Partenaires	DDT , ADAC, Collectif virage, ADEME, SET
Coût prévisionnel	<p>La nature des travaux relatifs à la réalisation des différentes composantes de l'écobourg porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les études nécessaires à la formalisation des divers concepts qui composent le programme - Les réseaux qui sont nécessaires à la commercialisation des parcelles - La forêt-jardin - L'espace permaculture

	<ul style="list-style-type: none"> - Le parc de voitures en autopartage - La réhabilitation de la maison « bien sans maître » <p>Coût prévisionnel : 280 000 euros HT</p>
Plan de financement	<p>Etat CRTE : 140 000 € Autofinancement : 140 000 €</p> <p>Total recettes prévisionnelles : 280 000 €</p>
Dispositifs mobilisés	<p>Ce programme n'entre dans aucun dispositif connu à ce jour mais répond en tous points au diagnostic du territoire. Il fait cependant l'objet du label national, délivré par les services de l'Etat, « écoquartier »</p>
Calendrier	<p>Etudes préalables : faites (voir annexes) APS, Choix du maître d'œuvre : Fait Acquisition : Fait Date prévisionnelle de début de travaux : Octobre 2021 Date prévisionnelle de fin de travaux : Juin 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Réalisations successives des composantes de l'écobourg Nombre de lots vendus</p>

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°211-03
(Axe 02-Stratégie 01-Programme 01-Action 03)

Grand axe n°02	COHESION SOCIALE
Stratégie territoriale n°01	Développer l'attractivité du territoire
Programme n° 01	Favoriser le renouvellement urbain
Action n°03 (Fiche-Action n°211-03)	Programme « Petites Villes de Demain »
Maître d'ouvrage	RICHELIEU (Commune)
Description de l'action	<p>La commune de Richelieu possède un riche patrimoine bâti d'exception.</p> <p>Les enjeux sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre la mise en valeur du patrimoine. ➤ Conforter la ville comme pôle de proximité du bassin de vie du Richelais. C'est la clé de voute de la vitalité de la ville pour les années à venir. ➤ Inscrire notre ville dans une démarche éco-responsable. ➤ Améliorer le cadre et la qualité de vie de nos habitants ; ➤ Consolider les services à la population <p>La commune a donc adhéré, aux côtés de l'Île Bouchard, Sainte Maure de Touraine et la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne au programme « Petites Villes de Demain », par convention du 10/06/2021</p>
Partenaires	A définir selon les études et actions
Coût prévisionnel	A définir selon les études et actions
Plan de financement	A définir selon les études et actions
Dispositifs mobilisés	A définir selon les études et actions
Calendrier	A définir selon les études et actions
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir selon les études et actions

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Annexe de la Fiche action n°211-03

<i>Grand axe n°02</i>	COHESION SOCIALE
	<i>Développer l'attractivité du territoire</i>
	<i>Favoriser le renouvellement urbain</i>
	Aménagement des promenades (Avenue du Québec)
Maître d'ouvrage	RICHELIEU (Commune)
<i>Description de l'action</i>	<i>Afin de préserver le centre historique de Richelieu du passage de poids lourds, le département a réalisé une déviation. La commune souhaite saisir cette opportunité pour réaménager l'Avenue du Québec. L'objectif est de repenser l'organisation des stationnements en réduisant notamment la voirie. Cela permettra également de favoriser la réduction de la vitesse de circulation et de mettre en valeur le parcours touristique autour des douves. Le réseau d'assainissement et l'éclairage public devront également être repris.</i>
<i>Partenaires</i>	ADAC, ABF, SIEL, SAFEGE, Syndicat d'eau, DRAC
<i>Coût prévisionnel</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de la voirie et des trottoirs de l'Avenue du Québec : 465 000 euros HT • Promenade le long des douves : 250 000 euros HT • Surcout de 10% lié à la crise sanitaire : 71500 euros HT • Maîtrise d'œuvre et prestations intellectuelles : 100 000 euros HT TOTAL : 886 500 euros HT
<i>Plan de financement</i>	DRAC : 443 250 euros (50%) DSIL et DETR : 165 950 euros Département : 100 000 euros Autofinancement : 177 300 euros (20%)
<i>Dispositifs mobilisés</i>	Convention cadre de développement culturel avec la DRAC CRTE

	<i>Petites Villes de Demain Appui du département dans le cadre du déclassement de la RD</i>
<i>Calendrier</i>	<i>Etude de faisabilité : 03/2021 APS, choix du maître d'oeuvre : 01/2022 Avant Projet Définitif : 2022 Date prévisionnelle de début de travaux : 2022 Date prévisionnelle de fin de travaux : 2023</i>
<i>Indicateurs d'évaluation proposés</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre de passages de véhicules (voitures et poids lourds) annuel</i> • <i>Nombre de visiteurs pédestres annuel sur les promenades</i>
<i>Critères d'éco conditionnalité</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Création d'une noue à proximité de la promenade piétonne pour favoriser la gestion des eaux pluviales</i> • <i>Maintien de la circulation en zone 30</i> • <i>Diagnostic phytosanitaire des platanes</i> • <i>Reprise des bandes enherbées</i>

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Annexe de la Fiche action n°211-03

	Création d'un site multisports et de loisirs
Maître d'ouvrage	RICHELIEU (Commune)
<i>Description de l'action</i>	<p>Le site de la piscine municipale compte également 2 terrains de tennis et une surface enherbée ceinte de murs à l'intérieur du domaine du Parc de Richelieu. Très fréquenté par les jeunes, il représente une réelle opportunité pour y aménager un espace de loisirs et améliorer le cadre de vie de la population richelaise.</p> <p>Cette action entre dans les objectifs suivants déclinés dans le programme « Petites villes de Demain » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la mise en valeur du patrimoine pour renforcer le rayonnement et l'attractivité de la cité... - Conforter la ville comme pôle de services de proximité du bassin de vie du Richelais
<i>Coût prévisionnel</i>	TOTAL : 150 000 euros HT
<i>Plan de financement</i>	Etat : 120 000.00 € CCTVV : 30 000.00 € Autofinancement : 26 000.00 €
<i>Dispositifs mobilisés</i>	CRTE Petites Villes de Demain
<i>Calendrier</i>	Etude de faisabilité : 06/2021 APS, choix du maître d'œuvre : 11/2021 Avant Projet Définitif : 01/2022 Date prévisionnelle de début de travaux : 09/2022 Date prévisionnelle de fin de travaux : 03/2023

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Annexe de la Fiche action n°211-03

	Pérennisation de l'opération « Richelieu en Arts »
Maître d'ouvrage	RICHELIEU (Commune)
<i>Description de l'action</i>	<p>Depuis 6 ans, RICHELIEU organise « Richelieu en Arts » : à partir des Journées Européennes du Patrimoine (15/06), une quinzaine d'artisans d'art accueillent touristes et locaux, dans des boutiques éphémères : peintre décorateur, créatrice de bijoux, costumier, mosaïste, feutrier-designer textile, créatrices de sacs et accessoires de mode, taxidermiste... font découvrir leur savoir-faire.</p> <p>L'objectif de la municipalité est de pérenniser cette opération.</p> <p>La municipalité souhaite mettre en lumière les artisans locaux, régionaux voire d'envergure nationale et mieux faire connaître leurs métiers et leurs univers.</p> <p>Cette manifestation constitue avant tout des moments de rencontres privilégiés entre les artisans et le public permettant de découvrir ou redécouvrir les dimensions techniques et artistiques de ces métiers.</p> <p>Cette action entre dans les objectifs suivants déclinés dans le programme « Petites villes de Demain » :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Poursuivre la mise en valeur du patrimoine pour renforcer le rayonnement et l'attractivité de la cité et renforcer sa place parmi les sites touristiques incontournables de la Touraine et du Val de Loire . Conforter la ville comme pôle économique et de services de proximité du bassin de vie du Richelais
<i>Partenaires</i>	Département, région, CCTVV, Institut nationale des métiers d'art, Chambre de l'Artisanat et des Métiers, Ateliers d'Arts de France, la Nouvelle République
<i>Coût prévisionnel</i>	Rénovation de 3 logements : 80 000.00 € Création de 2 prix : 10 000.00 € Signalétique : 20 000.00 € Aide aux loyers des boutiques : 10 000.00 € Communication : 10 000.00 € TOTAL : 130 000 euros HT
<i>Plan de financement</i>	Département : 2 500.00 €

	<i>Région : 2 500.00 €</i> <i>Etat : 94 000.00 €</i> <i>CCTVV : 5 000.00 €</i> <i>Autofinancement : 26 000.00 €</i>
<i>Dispositifs mobilisés</i>	<i>CRTE</i> <i>Petites Villes de Demain</i>
<i>Calendrier</i>	<i>Etude de faisabilité : 09/2021</i> <i>APS, choix du maître d'œuvre : 10/2021</i> <i>Avant Projet Définitif : 12/2021</i> <i>Date prévisionnelle de début de travaux : 03/2022</i> <i>Date prévisionnelle de fin de travaux : 06/2022</i>
<i>Indicateurs d'évaluation proposés</i>	<i>Nombre de visiteurs</i>
<i>Critères d'éco conditionnalité</i>	

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Annexe de la Fiche action n°211-03

<i>Grand axe n°02</i>	COHESION SOCIALE
<i>Stratégie territoriale n°01</i>	<i>Développer l'attractivité du territoire</i>
<i>Programme n° 03</i>	<i>Favoriser le renouvellement urbain</i>
	Aménagement de la Place des religieuses
Maître d'ouvrage	RICHELIEU (Commune)
<i>Description de l'action</i>	<i>Richelieu, ville du 17^{ème} siècle, est bâtie en totale symétrie et dispose de 2 places : Place du Marché (réhabilitée en 2010) et Place des religieuses qui nécessite, à son tour, un réaménagement. Une étude de l'ADAC est en cours. Les actions porteront sur : du génie civil, des aménagements urbains, des plantations, de la signalétique et du mobilier urbain.</i>
<i>Partenaires</i>	ADAC, ABF, DRAC
<i>Coût prévisionnel</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de génie civil : 720 000 euros HT • Plantations : 50 000 euros HT • Signalétique et mobilier urbain : 71500 euros HT • Maîtrise d'œuvre et études : 80 000 euros HT TOTAL : 900 000 euros HT
<i>Plan de financement</i>	Département (FDSR) : 27 000 euros Etat (DRAC et DSIL) : 693 000 euros Autofinancement : 180 000 euros
<i>Dispositifs mobilisés</i>	CRTE Petites Villes de Demain Convention cadre de développement culturel avec la DRAC
<i>Calendrier</i>	<i>Etude de faisabilité : 06/2021</i> <i>APS, choix du maître d'oeuvre : 11/2021</i> <i>Avant Projet Définitif : 03/2022</i> <i>Date prévisionnelle de début de travaux : automne 2022</i> <i>Date prévisionnelle de fin de travaux : été 2023</i>

, CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Annexe de la Fiche action n°211-03

<i>Grand axe n°02</i>	COHESION SOCIALE
<i>Stratégie territoriale n°01</i>	<i>Développer l'attractivité du territoire</i>
<i>Programme n° 03</i>	<i>Favoriser le renouvellement urbain</i>
	Aménagement d'espaces publics dans certains quartiers de la ville
Maître d'ouvrage	RICHELIEU (commune)
<i>Description de l'action</i>	<p>Les différentes aires de jeux de la ville sont maintenant vétustes et la municipalité a décidé de les rénover. Cette action entre dans les objectifs suivants déclinés dans le programme « Petites villes de Demain » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la mise en valeur du patrimoine pour renforcer le rayonnement et l'attractivité de la cité... - Conforter la ville comme pôle de services de proximité du bassin de vie du Richelais
<i>Partenaires</i>	ABF
<i>Coût prévisionnel</i>	<p>Génie civil : 25 000.00 € Structures de loisirs : 48 000.00 € Mobilier urbain et signalétique : 7 000.00 €</p> <p>TOTAL : 80 000 euros HT</p>
<i>Plan de financement</i>	<p>Etat : 64 000 euros HT Autofinancement : 16 000 euros HT</p>
<i>Dispositifs mobilisés</i>	<p>CRTE Petites Villes de Demain</p>
<i>Calendrier</i>	<p>Etude de faisabilité : 06/2021 APS, choix du maître d'œuvre : 11/2021 Avant Projet Définitif : 01/2022 Date prévisionnelle de début de travaux : 09/2023 Date prévisionnelle de fin de travaux : 05/2025</p>

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Annexe de la Fiche action n°211-03

<i>Grand axe n°02</i>	COHESION SOCIALE
<i>Stratégie territoriale n°01</i>	<i>Développer l'attractivité du territoire</i>
<i>Programme n° 03</i>	<i>Favoriser le renouvellement urbain</i>
	Réfection de l'éclairage public
Maître d'ouvrage	RICHELIEU
<i>Description de l'action</i>	<i>Une première tranche de modernisation de l'éclairage public a été entamée en 2018. Il s'agit maintenant de lancer la 2ème et dernière tranche qui consiste à changer les armoires de commande par des systèmes astronomiques (allumage et extinction en fonction de la luminosité du jour) et changer les lampes à vapeur de mercure.</i>
<i>Partenaires</i>	<i>ABF, SIEIL</i>
<i>Coût prévisionnel</i>	<i>TOTAL : 80 000 euros HT</i>
<i>Plan de financement</i>	
<i>Dispositifs mobilisés</i>	<i>CRTE Petites Villes de Demain CRST</i>
<i>Calendrier</i>	<i>Etude de faisabilité : 03/2021 APS, choix du maître d'œuvre : 06/2021 Avant Projet Définitif : 07/2021 Date prévisionnelle de début de travaux : septembre 2021 Date prévisionnelle de fin de travaux : décembre 2021</i>
<i>Critères d'éco conditionnalité</i>	<i>Diminuer la consommation énergétique de la ville par l'optimisation des horaires d'éclairage public et par l'utilisation de lampes à LED.</i>

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°211-04
(Axe 02-Stratégie 01-Programme 01-Action 04)

Grand axe n°02	COHESION SOCIALE
Stratégie territoriale n°01	Développer l'attractivité du territoire
Programme n° 01	Favoriser le renouvellement urbain
Action n°04 (Fiche-Action n°211-04)	Programme « Petites Villes de Demain »
Maître d'ouvrage	L'ILE BOUCHARD (Commune)
Description de l'action	<p>L'île Bouchard possède un riche patrimoine bâti et une situation géographique sur la Vienne qui lui confèrent authenticité et attractivité résidentielle et touristique. La qualification de l'espace public, la revitalisation des commerces des quartiers Saint Gilles et Saint Maurice, de part et d'autre de l'île, est donc un enjeu majeur pour le rayonnement de l'île Bouchard sur son bassin de vie. La commune a donc adhéré, aux côtés de Richelieu, Sainte Maure de Touraine et la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne au programme « Petites Villes de Demain », par convention du 10/06/2021.</p> <p>Une première demande de subvention au titre de « Petites Villes de Demain » a été réalisée le 20 juillet 2021 afin de financer des études et permis d'aménager du site de la gare que la commune souhaite voir transformer en un lieu d'échanges intergénérationnels ou de tiers lieu.</p>
Partenaires	A définir selon les études et actions
Coût prévisionnel	A définir selon les études et actions
Plan de financement	A définir selon les études et actions
Dispositifs mobilisés	A définir selon les études et actions
Calendrier	A définir selon les études et actions
Indicateurs d'évaluation et critères d'éco-conditionnalité	A définir selon les études et actions

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°211-05
(Axe 02-Stratégie 01-Programme 1-Action 05)

Grand axe n°02	COHESION SOCIALE
Stratégie territoriale n°01	Développer l'attractivité du territoire
Programme n° 01	Favoriser le renouvellement urbain
Action n°05 (Fiche-Action n°211-05)	Programme « Petites Villes de Demain »
Maître d'ouvrage	SAINTE MAURE DE TOURAINE (Commune)
Description de l'action	<p>La Ville de Sainte-Maure-de-Touraine est une commune de 4 334 habitants et d'une superficie de 40,41 km², située dans le département de l'Indre-et-Loire, à équidistance de Tours (37) et de Châtelleraut (86). Desservie par un axe autoroutier et traversée par l'ancienne Nationale 10 reliant Paris à Bordeaux, elle bénéficie d'une situation et d'une accessibilité privilégiées. Son cadre physique et paysager, l'histoire de son développement ainsi que son patrimoine ont forgé son identité et son attractivité.</p> <p>La commune a su tirer parti de ses atouts pour atteindre la taille d'une petite ville, aujourd'hui indispensable aux équilibres économiques et sociaux du territoire de la Communauté de Communes Touraine - Val de Vienne, dont elle constitue le pôle urbain structurant (économie, social, mobilité trans-territoriale...). Dans un cadre géographique fortement marqué par la ruralité du Sud Touraine, la commune doit organiser son développement afin de répondre aux besoins de ses différentes fonctionnalités (résidentielle, économique, de services...) et offrir à sa population des équipements publics adaptés, sociaux, sportifs et culturels et des espaces de nature et de loisirs.</p> <p>La Ville de Sainte-Maure-de-Touraine, dans le cadre d'une démarche écoresponsable, cherche à répondre aux enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Stimuler et renforcer la dynamique économique et le développement des activités et des emplois

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner la croissance démographique et résidentielle tout en préservant et en valorisant le cadre rural, atout majeur d'attractivité du territoire ➤ Diversifier et améliorer la mobilité pour un territoire connecté ➤ Veiller à l'existence d'une offre de services et d'équipements suffisante et de qualité, à travers un maillage pertinent et équilibré du territoire ➤ Développer une offre touristique en adéquation avec son patrimoine à restaurer <p>La commune a donc adhéré, aux côtés de Richelieu, l'Île Bouchard et la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne au programme « Petites Villes de Demain », par convention du 10/06/2021</p>
Partenaires	A définir selon les études et actions Animateur du dispositif : chef de projet PVD
Coût prévisionnel	A définir selon les études et actions
Plan de financement	A définir selon les études et actions
Dispositifs mobilisés	A définir selon les études et actions
Calendrier	A définir selon les études et actions
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir selon les études et actions
Critères d'éco-conditionnalité	A définir selon les études et actions

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°221-01
(Axe 02-Stratégie 02-Programme 01-Action 01)

Grand axe n°02	COHESION SOCIALE
Stratégie territoriale n°02	Développer des équipements et services de proximité
Programme n° 01	Diversifier et développer l'offre de soins
Action n°01 (Fiche-action n°221_01)	Elaborer et mettre en œuvre collectivement le Contrat Local de Santé du Chinonais
Maître d'ouvrage	SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU CHINONNAIS (porteur du Contrat Local de Santé), ainsi que les acteurs porteurs de fiches-actions inscrites au CLS (EPCI sans fiscalité propre)
Description de l'action	<p>Le Contrat Local de Santé est un outil qui permet de répondre au besoin de transversalité que pose la question de la santé. Issu de la loi du 21 juillet 2009 dite « Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires », il correspond à une dynamique collective, un projet participatif, une réponse adaptée au plus près des besoins de la population.</p> <p>Il vise notamment à réduire les inégalités sociales et territoriales de sante, mais également à mettre en œuvre des actions pour une offre de santé de proximité (La santé selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé).</p> <p>Porté par le Pays du Chinonais, un premier CLS a été mise en œuvre de 2015 à 2018, avec succès.</p> <p>Depuis janvier 2021, une animatrice recrutée par le Pays est chargée de la rédaction du second CLS. Ce dernier, une fois signé, sera mis en place pour une durée de 3 à 5 ans.</p> <p>Les 49 881 habitants du Pays du Chinonais pourront apprécier les bénéfices :</p> <p>1) D'une coordination des acteurs et des actions : Développement de la mise en réseau des acteurs et des actions proposées sur le territoire afin qu'elles</p>

bénéficient à l'ensemble de la population. Cela passe par le développement d'actions communes et la garantie d'accès à l'action pour tous les publics.

Faire remonter aux partenaires compétents les besoins du territoire auxquels ils pourraient répondre.

2) D'une communication pertinente et adaptée :

Diffuser largement grâce aux canaux de communication, les actions existantes sur le territoire et celles organisées par les partenaires, afin de les faire mieux connaître et de leur donner un impact plus important.

3) Du développement d'actions :

Développer des actions portées par le Pays du Chinonais ou par les partenaires, répondant aux besoins de santé de la population.

Ex : actions de sensibilisation, de prévention et de promotion de la santé.

Proposer un accompagnement aux communes et aux partenaires qui souhaitent monter une action.

Le CLS est un outil qui vise à agir plus particulièrement sur les déterminants de santé et la prévention, en cela il permet d'agir façon très transversale sur les différents champs en lien avec la santé (sport, alimentation, logements, qualité de l'environnement, prévention des conduites à risque...). Il doit s'articuler avec les efforts de la Communauté Professionnelle territoriale de Santé (constituée des professionnels de santé) qui elle vise avant tout à organiser les parcours de santé. CLS et CPTS vont travailler sur des points de convergence tels que l'amélioration de l'attractivité du territoire pour permettre le maintien et le développement de la couverture médicale.

Ainsi, parmi les actions prioritaires déjà identifiées figurent :

- L'agrandissement de la maison de santé de l'Ile-Bouchard (pour accueillir de nouveaux médecins et spécialités) ;
- La construction d'un Cabinet médical à Chouzé-sur-Loire ;
- L'équipement de cabinet et Maisons de Santé pour développer la télémédecine ;
- Un travail de recherche et d'amélioration des conditions d'accueil de nouvelles spécialités, en particulier en carence sur le territoire (pédopsychiatres...) ;
- Un travail également pour développer l'accueil de

	<p>stagiaires dans les structures médicales ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration des logements des personnes âgées pour favoriser le maintien à domicile ; - L'installation de parcours sportifs et de santé sur les communes, de circuits de randonnées et pistes cyclables...
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les communes et communautés de communes ; • L'Agence Régionale de Santé • Le Conseil Départemental • Le Conseil Régional • La Caisse Primaire d'Assurance Maladie • La CPTS • Les associations et structures concernées par la Santé du Pays du Chinonais
Coût prévisionnel	<p><u>Dépense de fonctionnement</u> :</p> <p>Le poste de l'animatrice du CLS est financé par le Pays du Chinonais, l'ARS et la Région.</p> <p><u>Dépenses d'investissements estimées</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un Cabinet médical à Chouzé-sur-Loire : coût à définir - Extension de la Maison de Santé de l'Île-Bouchard : à définir par la CC TVV (maître d'ouvrage) - L'équipement de cabinets et Maisons de Santé pour développer la télémédecine : 300 000 € HT - L'installation de parcours sportifs et de santé sur 6 communes : 150 000 € HT
Plan de financement	<p>Concernant la mise en place d'actions, le CLS ne possède pas de financement alloué. Les porteurs d'actions devront donc s'appuyer sur des financements via les appels à projets et les financements disponibles en fonction des thématiques abordées, avec l'accompagnement de l'animatrice du CLS.</p>
Calendrier	<p>Une fois signé (automne 2021), le Contrat Local de Santé est mis en place pour une durée de 3 ans.</p> <p>Les actions du CLS se déroulent tout au long du contrat.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions mises en œuvre (Bilans annuels des actions réalisées + bilan final) • Renouvellement des professions médicales et paramédicales + Nombre de nouveaux professionnels de santé installés (généralistes et spécialistes) • (autres à définir avec le plan d'actions)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°221-02
(Axe 02-Stratégie 02-Programme 01-Action 02)

Grand axe n°02	COHESION SOCIALE
Stratégie territoriale n°02	Développer des équipements et services de proximité
Programme n° 01	Diversifier et développer l'offre de soins
Action n°02 (Fiche-action n°221_02)	Extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire du Bouchardais
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE (EPCI à fiscalité propre)
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes Touraine Val de Vienne a maillé son territoire d'un réseau de Maisons de Santé Pluridisciplinaires : L'Île Bouchard, Sainte Maure de Touraine, Saint Epain et Richelieu. Elle possède même un cabinet médical à Nouâtre.</p> <p>La surface actuelle de la MSP du Bouchardais est de 472 m². Les professionnels de santé expriment un besoin supplémentaire de 8 nouveaux cabinets, soit +152 m². Aucun des professionnels de santé prévu dans l'extension n'était présent à la signature du projet de santé initial en 2016.</p> <p>Coût global estimé à 400 000 € HT</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mailler le territoire de Maisons de santé Pluridisciplinaires (4 sur la CCTVV à l'Île Bouchard, Sainte Maure de Touraine, Saint Epain, Richelieu) en aménageant des locaux adaptés aux professionnels de santé • Diversifier l'offre de santé locale en favorisant l'accueil de nouveaux professionnels de santé • Répondre aux besoins émergents des médecins généralistes et professionnels de santé et des patients • Optimiser l'accueil des étudiants en médecine et anticiper ainsi les départs en retraite des professionnels de santé

	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner et renforcer la dynamique de coordination du Pôle de Santé Ambulatoire du Bouchardais, en lien avec la CPTS du Chinonais, pour optimiser la gestion des soins non programmés (une des priorités du plan santé 2022), accueillir des professionnels paramédicaux et du second recours, développer l'éducation thérapeutique, développer un pôle mère-enfant.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • La structure de gestion de la MSP (SCM du Bouchardais) • La CPTS • L'Agence Régionale de Santé • Le Conseil Départemental • Le Conseil Régional • La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : 400 000 € HT Estimatif avant étude ADAC
Plan de financement	<p>Etat (30%) : 120 000 € Département (20%) : 80 000 € Région CRST (30%) : 120 000 € TOTAL SUBVENTIONS (80%), soit 320 000 € Autofinancement CCTVV (20%) : 80 000 €</p> <p>Total recettes : 400 000 €</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> – 2ème semestre 2021 : étude préalable ADAC – 1er semestre 2022 : acquisition d'une parcelle adjacente si nécessaire – 1er trimestre 2023 : lancement maîtrise d'œuvre – 2ème trimestre 2023 : Dépôt de PC et lancement AAPC marchés de travaux – 2024 : Travaux – 1er semestre 2025 : Achèvement des travaux
Dispositifs mobilités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat Local de santé ▪ CRST (retenu au titre de la révision du CRST) ▪ CRTE
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de nouveaux professionnels de santé installés définitivement (et non plus dans des locaux provisoires inadaptés), ▪ Offres nouvelles de soins sur le territoire ▪ Amélioration qualitative de l'organisation de la MSP ▪ Ouverture de nouveaux créneaux de Soins Non

	Programmés
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none">▪ Maitrise et sobriété foncière de l'emprise du projet par la réhabilitation de bâtiments existants▪ Recherche d'une amélioration des performances énergétiques et thermiques : qualité du bâti (=étiquette énergie), KWh produits ou économisés, tonnes de CO2 évitées, qualification RGE, etc)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°221-03
(Axe 02-Stratégie 02-Programme 01-Action 03)

Grand axe n°02	COHESION SOCIALE
Stratégie territoriale n°02	Développer des équipements et services de proximité
Programme n° 01	Diversifier et développer l'offre de soins
Action n°03 (Fiche-action n°221_03)	Réhabilitation des cabinets médicaux à Nouâtre
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE (EPCI à fiscalité propre)
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes Touraine Val de Vienne a maillé son territoire d'un réseau de Maisons de Santé Pluridisciplinaires : L'île Bouchard, Sainte Maure de Touraine, Saint Epain et Richelieu.</p> <p>Elle possède aussi 3 cabinets médicaux à Nouâtre (1 médecin, des infirmiers et 1 kinésithérapeute) dans un ancien centre commercial dégradé et vétuste, composé de 2 ailes.</p> <p>Cet ensemble sera d'abord divisé en deux blocs immobiliers (phase n°1) ; puis la partie occupée par les 3 cabinets va être réhabilitée et 1 cabinet supplémentaire sera aménagé afin d'accueillir un potentiel professionnel de santé (phase n°2)</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mailler le territoire de Maisons de santé Pluridisciplinaire en aménageant des locaux adaptés aux professionnels de santé • Diversifier l'offre de santé locale en favorisant l'accueil de nouveaux professionnels de santé • Réhabiliter un bâtiment vétuste • Répondre aux besoins émergents des médecins généralistes et professionnels de santé et des patients

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les professionnels de santé • La CPTS • L'Agence Régionale de Santé • Le Conseil Départemental • Le Conseil Régional • La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Coût prévisionnel	<p>Phase 1 (séparation des 2 ailes du bâtiments) : 62 602 € HT</p> <p>Phase 2 (réhabilitation de l'aile avec les cabinets médicaux existants + aménagement d'un nouveau cabinet) : 278 000 € HT</p> <p>Dépenses d'investissement prévisionnelles, après études ADAC : 340 602 € HT</p>
Plan de financement	<p>Etat (30%) : 102 181 €</p> <p>Région CRST (30%) : 102 181 €</p> <p>Département (20%) : 68 120 €</p> <p>Autofinancement CCTVV (20%) : 68 120 €</p> <p>Total recettes : 340 602 €</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> – Etudes préalables : 2023 – Début de travaux : 2024 – Fin de travaux : 2025
Dispositifs mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat Local de santé ▪ CRST (Prochain CRST) ▪ CRTE
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de nouveaux professionnels de santé installés définitivement (et non plus dans des locaux vétustes),
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maitrise et sobriété foncière de l'emprise du projet par la réhabilitation de bâtiments existants ▪ Recherche d'une amélioration des performances énergétiques et thermiques : qualité du bâti (=étiquette énergie), kWh produits ou économisés, tonnes de CO2 évitées, qualification RGE, etc)

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°222-01
(Axe 02-Stratégie 02-Programme 02-Action 01)

Grand axe n°02	COHESION SOCIALE
Stratégie territoriale n°02	Développer les équipements et services de proximité
Programme n° 02	Développer les équipements sportifs de proximité
Action n°01 (Fiche-Action n°222-01)	Construction du gymnase multisports du Richelais
Maître d'ouvrage	CC TOURAINE VAL DE VIENNE (EPCI)
Description de l'action	<p>Extrêmement vétuste, le gymnase (départemental) situé à Richelieu ne répond plus aux attentes des usagers ni aux normes permettant aux sportifs d'évoluer dans des conditions acceptables. D'autre part, l'accueil du public dans cet équipement n'est pas possible.</p> <p><u>Objectifs poursuivis :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mailler le territoire en équipements sportifs (3 complexes sportifs couverts communautaires : Sainte Maure, Ile Bouchard, Nouâtre) en permettant aux usagers de pratiquer le sport dans de bonnes conditions - Permettre aux associations de dynamiser leur offre d'activités, créer des manifestations de plus grande ampleur - Accompagner la pratique des activités physiques et sportives en mettant un équipement de qualité à la disposition des écoles <p><u>Nature des travaux :</u> Construction d'une salle de sport de 1056 m², de 4</p>

	<p>vestiaires pour les usagers + 2 pour les arbitres, locaux de rangement, 1 tribune de 100 places, 1 bureau et un espace de convivialité. Surface totale : 1665 m². A l'extérieur, un parking sera créé avec 30 places dont 3 PMR.</p> <p>Coût prévisionnel : 2 200 000 € HT dont 80 000 € HT pour permettre l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture*</p> <p><i>*Travaux préalables permettant l'installation d'une centrale photovoltaïque (potelets supports des panneaux, étanchéité de la toiture...).</i></p>
Partenaires	<p>2018 : Réalisation d'une enquête de définition des besoins réalisée auprès des clubs et des écoles du bassin du Richelais.</p> <p>2020 : ADAC/CAUE pour la réalisation du programme</p> <p>2020/2021 : Discussion avec la mairie de Richelieu pour l'acquisition du foncier et l'implantation du projet</p> <p>2021 : Accompagnement de l'ALEC37 pour la réalisation d'une étude de faisabilité géothermie (rédaction du cdc de l'étude)</p>
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> – Travaux construction : 1 900 000 € HT – Plus-value photovoltaïque : 80 000 € HT – MO construction : 153 000 € HT – Etudes, frais tech. Divers : 67 000 € HT <p>Total dépenses prévisionnelles : 2 200 000 € HT</p>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> – Etat DSIL (24%) : 527 000 € (attribués) – Région CRST (33%) : 721 000 € (Révision OK) – Département (4,5%) : 100 000 € (attribués) – Ag. Nat du Sport (ANS) (13,5%) : 300 000 € (attribués) – Autofinancement CCTVV (25%) : 552 000 € <p>TOTAL RECETTES : 2 200 000 €</p>
Dispositifs mobilisés	<p>CRST (intégré dans la révision du CRST à mi-parcours) CRTE</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> – 10/06/2021 : Dépôt PC – Septembre 2021 : consultation des entreprises – Novembre 2021 : Attribution des marchés

	<ul style="list-style-type: none"> – Décembre 2021 : Début des travaux – Décembre 2022 : Réception
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> – Economies réalisées par rapport à un système de chauffage gaz ou électrique – Nombre de licenciés dans les clubs – Création de nouveaux clubs : oui/non – Offre de nouvelles pratiques : oui/non ; combien ? – Nombre d'élèves des écoles primaires ? – Volume horaire d'occupation /an
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> – Energie renouvelable envisagée avec l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture (montage et portage à l'étude) – Réflexion sur l'installation d'une géothermie (étude de faisabilité rendue par un BE le 18/06/2021) – Atteinte d'une performance énergétique élevée des bâtiments, et recours aux énergies renouvelables – Introduction dans les marchés de travaux de clauses environnementales et de clauses relatives à l'emploi et à l'insertion sociales

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°222-02
(Axe 02-Stratégie 02-Programme 02-Action 02)

Grand axe n°02	COHESION SOCIALE
Stratégie territoriale n°02	Développer les équipements et services de proximité
Programme n° 02	Développer les équipements sportifs de proximité
Action n°02 (Fiche-Action n°222-02)	Construction d'une piste d'athlétisme
Maître d'ouvrage	NOYANT DE TOURAINE (Commune)
Description de l'action	<p>La commune de Noyant de Touraine souhaite dynamiser le sport sur son territoire en construisant une piste d'athlétisme. La sortie d'autoroute, la RD 760 et la gare forment un nœud stratégique de communications qui permet de promouvoir Noyant de Touraine comme « ville sportive » au sein de la CCTVV.</p> <p>La zone PLUi Nep est dédiée à un tel équipement.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion de la pratique sportive avec des équipements adaptés ▪ Offrir un équipement sportif de qualité aux élèves de la MFR (à 50 m), de l'école RPI Noyant-Trogues, du collège de Sainte Maure (2 km) et de Nouâtre (8 km) ▪ Aménagement d'un terrain réglementaire pour le Rugby Club de la Manse ▪ Revitalisation du stade de Noyant de Touraine avec la venue du RCM depuis 2020 ▪ Besoin existant et demande de l'association d'athlétisme d'une piste d'athlétisme au niveau du territoire Sainte-Maurien, actuellement seul un couloir existe sur la commune de Sainte Maure
Partenaires	ANS, associations sportives du territoire

Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Etudes, maîtrise d’œuvre : 85 000 € – Construction piste d’athlétisme : 765 200 € – Achat du terrain : 50 000 € – Création de voirie : 70 000 € <p>Coût prévisionnel : 970 200 € HT</p>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> – DETR/DSIL : 400 200 € – CRST : 170 000 € – Département : 200 000 € – Autofinancement : 200 000 € <p>Total recettes : 970 200 €</p>
Dispositifs mobilisés	<p>CRST (fiche action n°22 : équipements sportifs et de loisirs) CRTE</p>
Calendrier	<p>Etudes préalables : 2025 APS, choix du maître d’œuvre : 07/2025 Avant Projet Définitif : 12/2025 Date prévisionnelle de début de travaux : 03/2026 Date prévisionnelle de fin de travaux : Fin 2026</p>
Indicateurs d’évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la fréquentation des équipements sportifs • Création d’un club d’athlétisme • Augmentation de la fréquence d’utilisation de cet équipement par les écoles primaires et collèges
Critères d’éco conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise et sobriété foncière de l’emprise du projet par l’utilisation de terrain déjà aménagés, et disponibles • Utilisation de matériaux, de produits et procédés présentant un bilan environnemental satisfaisant • Introduction dans les marchés de travaux de clauses environnementales et de clauses relatives à l’emploi et à l’insertion sociales

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°222-03
(Axe 02-Stratégie 02-Programme 02-Action 03)

Grand axe n°02	COHESION SOCIALE
Stratégie territoriale n°02	Développer les équipements et services de proximité
Programme n° 02	Développer les équipements sportifs de proximité
Action n°03 (Fiche-Action n°222-03)	Construction d'un centre aquatique communal
Maître d'ouvrage	SAINTE MAURE DE TOURAINE (Commune)
Description de l'action	<p>La ville de Sainte Maure de Touraine dispose d'une piscine d'été particulièrement vétuste (bassin fissuré, équipements techniques vieillissants et énergivores, bâtiment non isolé). La construction d'un nouvel équipement aquatique, couvert, de proximité, structurant à l'échelle de son bassin de vie, participera au développement de l'offre éducative, sportive et de loisirs. Ce projet intégrera nécessairement la recherche d'un niveau de performance énergétique ambitieux.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un équipement éducatif, sportif et de loisirs de proximité ouvert toute l'année • Rénovation énergétique du bâtiment d'accueil • Réduction de la consommation d'énergie et en eau
Partenaires	ANS, associations sportives aquatiques du territoire
Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Destruction de l'ancienne piscine d'été – Construction d'un nouvel équipement aquatique, couvert, ouvert toute l'année <p>Coût prévisionnel : 5 000 000 € HT</p>
Plan de financement	<p>DETR/DSIL : 1 000 000 €</p> <p>ANS : 500 000 €</p> <p>CRST : 1 000 000 €</p>

	<p>F2D : 500 000 € Autofinancement : 2 000 000 €</p> <p>Total recettes : 5 000 000 €</p>
Dispositifs mobilisés	<p>CRST Dispositif Petites Villes de Demain CRTE</p>
Calendrier	<p>Etudes préalables : 06/2021 APS, choix du maître d'oeuvre : 06/2022 Avant Projet Définitif : 12/2022 Date prévisionnelle de début de travaux : 01 / 2024 Date prévisionnelle de fin de travaux : 06/2025</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la fréquentation annuelle entre l'ancienne et la nouvelle piscine • Nombre de classes scolaires fréquentant l'équipement annuellement • Evolution de la consommation d'eau entre ancien et nouveau système
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude de faisabilité d'approvisionnement en énergies renouvelables et le recours, si possible, à un système de production d'énergies renouvelables ou autonome (chaufferie bois, chauffe-eau solaire, installation photovoltaïque, géothermie...) • Atteinte d'une performance énergétique élevée des bâtiments, et si possible au recours aux énergies renouvelables • Mise en place de systèmes et équipements permettant de contrôler et de limiter la consommation d'eau potable • Introduction dans les marchés de travaux de clauses environnementales et de clauses relatives à l'emploi et à l'insertion sociales

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°223-01
(Axe 02-Stratégie 02-Programme 03-Action 01)

Grand axe n°02	COHESION SOCIALE
Stratégie territoriale n°02	Développer des équipements et services de proximité
Programme n° 03	Développer/réhabiliter les équipements culturels et espaces de vie sociale
Action n°01 (Fiche-action n°223_01)	Réhabilitation d'une ancienne école en tiers lieu (salles et espaces extérieurs de convivialité, jardins partagés) et acquisition de terrains adjacents pour densifier le centre-bourg
Maître d'ouvrage	BRASLOU (Commune)
Description de l'action	<p>La commune de Braslou souhaite réhabiliter le groupe scolaire, inoccupé depuis plusieurs années, en un tiers-lieu : création de salles, d'espaces de convivialité et de jardins partagés.</p> <p>En outre elle souhaite acquérir le terrain mitoyen de cet ensemble immobilier afin de densifier la construction de logements en cœur de bourg.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics • Réduction de la consommation d'énergie • Optimisation du mode de chauffage écologique entre le tiers lieu et le logement communal existant mitoyen • Création d'un espace d'activités intergénérationnelles pour la population • Aménagement d'un espace commun favorable au mieux vivre ensemble • Redynamisation du village et des relations entre les Braslousiens et les habitants des communes voisines

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • ADAC : étude réalisée en mai 2021 (jointe en annexe) • Groupe « Rénovation énergétique », animé par le chef de projet CRTE, rassemblant les communes ayant des projets similaires
Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Restauration de l'ensemble immobilier avec un mode de chauffage écologique qui alimenterait le logement communal mitoyen – Aménagement des espaces extérieurs <p>Coût prévisionnel : 335 000 € HT</p>
Plan de financement	<p>DETR/DSIL (40%) : 134 000 € Département (10%) : 33 500 € ADEME (10%) : 33 500 € Région (20%) : 67 000 € Autofinancement (20%) : 67 000 €</p> <p>Total recettes : 335 000 €</p>
Dispositifs mobilisés	CRST, CRTE
Calendrier	<p>Programme : ADAC mai 2021 Etudes préalables : Mars 2023 Choix du maître d'œuvre : Juin 2023 APD : Octobre 2023 Date prévisionnelle de début de travaux : Mars 2024 Date prévisionnelle de fin de travaux : avril 2025</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la consommation énergétique (comparaison des factures avant et après travaux) • Augmentation de la fréquentation du site après travaux • Participation au groupe de travail « Rénovation énergétique », animé par le chef de projet CRTE : Oui/Non
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise et sobriété foncière de l'emprise des projets par la réhabilitation de bâtiments vétustes et/ou vacants • Atteinte d'une performance énergétique élevée des bâtiments, et si possible au recours aux énergies renouvelables • Recherche d'une amélioration significative des performances énergétiques et thermiques : qualité du bâti (=étiquette énergie), kWh produits ou économisés, tonnes de CO2 évitées, qualification RGE

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°223-05
(Axe 02-Stratégie 02-Programme 03-Action 05)

Grand axe n°02	COHESION SOCIALE
Stratégie territoriale n°02	Développer des équipements et services de proximité
Programme n° 03	Développer/réhabiliter les équipements culturels et espaces de vie sociale
Action n°05 (Fiche-action n°223_05)	Réhabilitation du centre Montpensier (dont rénovation énergétique)
Maître d'ouvrage	CHAMPIGNY SUR VEUDE (Commune)
Description de l'action	<p>La commune souhaite réhabiliter le centre Montpensier datant de 1983 et composé d'un sas d'accueil faisant également office de vestiaires, de deux salles polyvalentes, de toilettes et d'une cuisine.</p> <p>Le bâtiment n'ayant pas eu de rénovation particulière depuis lors, de nombreux postes de travaux sont à prévoir. Un diagnostic de la charpente vient d'être réalisé et un renforcement de la toiture s'imposera afin de recevoir une isolation thermique.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration des performances énergétiques et du confort acoustique ▪ Mise aux normes des installations électriques et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ▪ Réhabilitation du chauffage et de la production d'eau chaude, de la ventilation et de l'éclairage ▪ Réduction de la consommation d'énergie ▪ Réduction des charges supportées par la commune ▪ Développement de l'occupation de la salle polyvalente
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • ADAC-CAUE • Groupe « Rénovation énergétique » animé par le chef de projet CRTE et rassemblant les communes volontaires ayant un projet de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics

Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Travaux de toiture et préparation : 139 000 € HT – Travaux de ravalement, menuiserie, chauffage, électricité : 230 000 € HT – Travaux de rénovation intérieure : 448 000 € – Aménagements extérieurs : 54 000 € – M.O et études diverses : 135 000 € <p>Coût prévisionnel : 1 006 000 € HT</p>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> – DETR/DSIL (50%) : 503 000 € – Région : 115 000 € – FDSR : 100 000 € – Autofinancement : 288 000 € <p>Total recettes prévisionnelles : 1 006 000 €</p>
Dispositifs mobilisés	Prochain CRST, CRTE
Calendrier	<p>Etudes préalables : Mars 2021 (en annexe)</p> <p>APS : octobre 2021</p> <p>Date prévisionnelle de début de travaux : Septembre 2023</p> <p>Date prévisionnelle de fin de travaux : 1er semestre 2025</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la consommation énergétique (comparaison des factures avant et après travaux) • Augmentation de la fréquentation du pôle culturel après travaux • Participation au groupe « Rénovation énergétique » animé par le chef de projet CRTE et rassemblant les communes volontaires ayant un projet de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise et sobriété foncière de l'emprise du projet par la réhabilitation de bâtiments • Recherche d'une amélioration significative des performances énergétiques et thermiques : qualité du bâti (=étiquette énergie), kWh produits ou économisés, tonnes de CO2 évitées, qualification RGE • Réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre avant et après travaux

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°223-06
(Axe 02-Stratégie 02-Programme 03-Action 06)

Grand axe n°02	COHESION SOCIALE
Stratégie territoriale n°02	Développer des équipements et services de proximité
Programme n° 03	Développer/réhabiliter les équipements culturels et espaces de vie sociale
Action n°06 (Fiche-action n°223_06)	Aménagement et rénovation thermique d'un bâtiment public vacant en espace de vie sociale intergénérationnelle
Maître d'ouvrage	CROUZILLES (Commune)
Description de l'action	<p>La commune de Crouzilles, riche de son patrimoine bâti en tuffeau, souhaite réhabiliter la maison de gare désaffectée et aménager un terrain de 1700m². Cet ensemble est idéalement placé en centre-bourg le long de l'ancienne voie de chemin de fer, lieu de promenade et de détente.</p> <p>La rénovation énergétique de la maison de gare permettra l'accueil convivial des aînés et des associations tandis que les aménagements extérieurs transformeront une friche en espaces de jeux, de convivialité et d'animations (parking paysager, aire de jeux, aire de repos et de détente, toilettes publics...)</p> <p>C'est le projet principal du mandat de la municipalité car essentiel à la revitalisation de la vie communale, du fait de l'absence de salle associative, d'aire de jeux et de rencontres.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics non isolés et énergivores • Réduction de la consommation d'énergie

	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un espace d'activités et de rencontres intergénérationnelles pour la population • Aménagement d'un espace commun favorable au mieux vivre ensemble • Redynamisation du village
Partenaires	ADAC : étude réalisée en mars 2021 (jointe en annexe) Groupe « rénovation énergétique » animé par le chef de projet CRTE et rassemblant les communes ayant des projets similaires
Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Rénovation thermique de la maison de la gare : 129 000 € HT – Préau et sanitaires : 30 000 € HT – Aménagement des espaces extérieurs : parking paysager, aire de jeux, aire de repos et de détente, toilettes publiques : 190 000 € HT <p>Coût prévisionnel : 349 000 € HT</p>
Plan de financement	<p>DETR/DSIL (40%) : 139 600 € Département (30%) : 104 700 € Région : 34 800 € Autofinancement : 69 900 €</p> <p>Total recettes : 349 000 €</p>
Dispositifs mobilisés	CRST : ce dossier a été retenu au titre de la rénovation thermique (6 800 €) et du volet « mieux être social » (28 000 €)
Calendrier	<p>Programme : ADAC : mars 2021 Etudes préalables : bilan thermique + ABF : 2021 Choix du maître d'œuvre : 4^{ème} trimestre 2021 APD : 1^{er} semestre 2022 Date prévisionnelle de début de travaux : 1^{er} trimestre 2023 Date prévisionnelle de fin de travaux : 3^{ème} trimestre 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation énergétique • Augmentation de la fréquentation du site après travaux • Participation au groupe « rénovation énergétique » animé par le chef de projet CRTE et rassemblant les communes ayant des projets similaires
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Maitrise et sobriété foncière de l'emprise du projet par la réhabilitation de bâtiments existants mais vétustes

	<ul style="list-style-type: none">• Recherche d'une amélioration des performances énergétiques et thermiques : qualité du bâti (=étiquette énergie), KWh produits ou économisés, tonnes de CO2 évitées, qualification RGE, etc)• Réalisation éventuelle d'une étude de faisabilité d'approvisionnement en énergies renouvelables et le recours, si possible, à un système de production d'énergies renouvelables ou autonome (chaufferie bois, chauffe-eau solaire, installation photovoltaïque, géothermie...)
--	--

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°223-07
(Axe 02-Stratégie 02-Programme 03-Action 07)

Grand axe n°02	COHESION SOCIALE
Stratégie territoriale n°02	Développer des équipements et services de proximité
Programme n° 03	Développer/réhabiliter les équipements culturels et espaces de vie sociale
Action n°07 (Fiche-action n°223_07)	Rénovation énergétique du bâtiment des associations
Maître d'ouvrage	RICHELIEU (Commune)
Description de l'action	<p>Ancienne caserne de gendarmerie, située en secteur sauvegardé du Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur, ce bâtiment a été reconverti dans les années 80 pour y accueillir diverses associations.</p> <p>Le projet de réhabilitation prévoit une intervention sur les locaux pour créer deux salles associatives au rez-de-chaussée et des bureaux dédiés aux associations à l'étage, en ayant comme objectif de passer de la classe énergétique D à B.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics ▪ Réduction de la consommation d'énergie de la salle polyvalente ▪ Réduction des charges supportées par la commune ▪ Développement de l'occupation du bâtiment
Partenaires	ADAC Groupe « Rénovation énergétique », animé par le chef de projet CRTE et rassemblant les autres communes ayant un projet de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics

Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Travaux de dépose et préparation : 33 000 e HT – Façade et toiture : 87 000 € HT – Aménagements intérieurs : 214 000 € HT – Spécificités scénarios ECB : 200 000 € HT – Aménagements extérieurs : 19 000 € HT <p>Coût prévisionnel : 601 000 € HT</p>
Plan de financement	<p>DETR/DSIL : 234 000 € Région : 120 000 € Département : 126 500 € Autofinancement : 120 200 €</p> <p>Recettes totales prévisionnelles : 601 000 €</p>
Dispositifs mobilisés	<p>CRST Petites Ville de Demain CRTE</p>
Calendrier	<p>Etudes préalables : Avril 2021 APS : Septembre 2021 APD : Novembre 2021 Date prévisionnelle de début de travaux : Printemps 2022 Date prévisionnelle de fin de travaux : Hiver 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la consommation énergétique (comparaison des factures avant et après travaux) • Augmentation de la fréquentation du bâtiment associatif après travaux • Diversification des activités (nombre d'associations fréquentant la salle avant et après travaux) • Participation au groupe « Rénovation énergétique », animé par le chef de projet CRTE et rassemblant les autres communes ayant un projet de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics : oui/non
Critères d'éco conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Maitrise et sobriété foncière de l'emprise du projet par la réhabilitation de bâtiments existants mais vétustes • Recherche d'une amélioration des performances énergétiques et thermiques : qualité du bâti (=étiquette énergie), kWh produits ou économisés, tonnes de CO2 évitées, qualification RGE, etc)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°223-08
(Axe 02-Stratégie 02-Programme 03-Action 08)

Grand axe n°02	COHESION SOCIALE
Stratégie territoriale n°02	Développer des équipements et services de proximité
Programme n° 03	Développer/réhabiliter les équipements culturels et espaces de vie sociale
Action n°08 (Fiche-action n°223_08)	Réhabilitation de la salle des fêtes (dont rénovation énergétique)
Maître d'ouvrage	SAINT EPAIN (Commune)
Description de l'action	Implantée en centre-bourg, à proximité des commerces et services, la salle polyvalente nécessite des travaux de réhabilitation (dont rénovation thermique) après une étude énergétique. Objectifs poursuivis : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction de la consommation d'énergie ▪ Réduction des charges supportées par la commune ▪ Développement de l'occupation de la salle des fêtes par une adaptation des locaux aux besoins festifs et culturels
Partenaires	Phi 3 Architecte – ENERGIO : Etude thermique
Coût prévisionnel	Nature des travaux : Rénovation thermique et réhabilitation de la salle des fêtes Coût prévisionnel : 585 000 € HT
Plan de financement	A définir
Dispositifs mobilisés	Prochain CRST CRTE
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> – Etudes préalables : Mai 2021 – APS : Eté 2021 – APD : En cours

	<ul style="list-style-type: none"> – Date prévisionnelle début de travaux : Fin 2022 – Date prévisionnelle fin de travaux : Fin 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Baisse de la consommation énergétique ▪ Augmentation de la fréquentation après travaux
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Maitrise et sobriété foncière de l'emprise du projet par la réhabilitation de bâtiments existants mais vétustes • Recherche d'une amélioration des performances énergétiques et thermiques : qualité du bâti (=étiquette énergie), KWh produits ou économisés, tonnes de CO2 évitées, qualification RGE, etc) • Réalisation éventuelle d'une étude de faisabilité d'approvisionnement en énergies renouvelables et le recours, si possible, à un système de production d'énergies renouvelables ou autonome (chaufferie bois, chauffe-eau solaire, installation photovoltaïque, géothermie...)

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°224-01
(Axe 02-Stratégie 02-Programme 04-Action 01)

Grand axe n°02	COHESION SOCIALE
Stratégie territoriale n°02	Développer des équipements et services de proximité
Programme n° 04	Développer/réhabiliter les équipements enfance-jeunesse
Action n°01 (Fiche-action n°224_01)	Extension et rénovation énergétique de l'accueil de loisirs extra-scolaire à L'Île Bouchard
Maître d'ouvrage	CCTVV (EPCI à fiscalité propre)
Description de l'action	<p>La CCTVV exerce la compétence « accueil de loisirs extra-scolaire » et a maillé le territoire de 6 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les 3/12 ans.</p> <p>Afin de conserver cette offre de service avec le maillage actuel, la CC TVV doit engager les travaux de mise aux normes et d'aménagement des locaux hébergeant l'accueil de loisirs de l'Île Bouchard. Il convient également de valoriser l'espace extérieur, véritable atout pour une structure de loisirs.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics ▪ Réduction de la consommation d'énergie ▪ Réduction des charges de fonctionnement supportées par les collectivités locales ▪ Accueil des enfants dans de bonnes conditions sur les temps périscolaires et extra-scolaires. ▪ Réhabilitation d'un bâtiment existant pour ne pas consommer de foncier supplémentaire
Partenaires	CAF, département, région, DDCS
Coût prévisionnel	Nature des travaux : – Rénovation complète du bâtiment

	<p>– Création d'un espace de restauration ; jusqu'à présent les enfants se rendaient à pieds à la salle des fêtes, sur l'île.</p> <p>Coût prévisionnel : 583 000 €</p>
Plan de financement	<p>Etat DETR/DSIL : 150 200 € Département : 16 200 € (déjà attribués) Subventions CAF : 160 000 € Région (CRST) : 140 000 € (inscrit révision CRST) Autofinancement : 116 600 €</p> <p>Recettes prévisionnelles : 583 000 €</p>
Dispositifs mobilisés	<p>CRST futur Contrat Global (CAF) CRTE</p>
Calendrier	<p>Etudes préalables : Mai 2016 APS/APD : 1^{er} semestre 2021 Attribution des marchés de travaux : 06/09/2021 Date prévisionnelle de début de travaux : fin 2021 Date prévisionnelle de fin de travaux : Fin 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Baisse de la consommation énergétique (comparaison des factures avant et après travaux) ▪ Normes d'hygiène respectées (oui/non) ▪ Optimisation des dépenses de fonctionnement publiques (comparaison entre les coûts avant et après travaux pour les 2 collectivités) : gain en €
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maitrise et sobriété foncière de l'emprise du projet par la réhabilitation de bâtiments existants mais vétustes ▪ Recherche d'une amélioration des performances énergétiques et thermiques : qualité du bâti (=étiquette énergie), KWh produits ou économisés, tonnes de CO2 évitées, qualification RGE, etc)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°224-02
(Axe 02-Stratégie 02-Programme 04-Action 02)

Grand axe n°02	COHESION SOCIALE
Stratégie territoriale n°02	Développer des équipements et services de proximité
Programme n° 04	Développer/réhabiliter les équipements enfance-jeunesse
Action n°02 (Fiche-action n°224_02)	Réhabilitation d'un ancien atelier municipal en accueil de loisirs péri- et extra-scolaire à Nouâtre
Maître d'ouvrage	CCTVV (à confirmer) (EPCI à fiscalité propre)
Description de l'action	<p>Le bâtiment préfabriqué qui accueille l'actuel centre de loisirs sans hébergement a été mis à disposition de la commune de Nouâtre à la Communauté de communes lors du transfert de compétence. Ces locaux hébergent aussi la garderie périscolaire communale. Cependant ce bâtiment est très vétuste, voire insalubre.</p> <p>Une étude ADAC déterminera les conditions de réhabilitation d'un ancien atelier municipal à proximité de l'école en accueil de loisirs périscolaire (de compétence communale) et extrascolaire (de compétence intercommunale).</p> <p>Comme le bâtiment est occupé à 68% par la CCTVV et 32% par le SIEPVV (syndicat scolaire), alors la CCTVV devrait être maître d'ouvrage et percevoir un fonds de concours de la commune de 32% du reste à charge.</p> <p>Le SIEPVV participera au fonctionnement du futur bâtiment, à hauteur aussi de 32%.</p> <p>Une convention entre la CCTVV, le SIEPVV et la commune de Nouâtre devra être rédigée.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics ▪ Réduction de la consommation d'énergie ▪ Réduction des charges de fonctionnement

	<p>supportées par les collectivités locales</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil des enfants dans de bonnes conditions sur les temps périscolaires et extra-scolaires. ▪ Réhabilitation d'un bâtiment existant pour ne pas consommer de foncier supplémentaire ▪ Poursuivre la mutualisation des moyens entre la commune et la CCTVV
Partenaires	CAF, département, région, DDCS
Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Rénovation complète de l'ancien atelier municipal <p>Coût prévisionnel : A définir</p>
Plan de financement	Subventions CAF, Etat, Région à solliciter Fonds de concours de la commune à hauteur de 32% du reste à charge (après subventions réelles)
Dispositifs mobilisés	CRST futur Contrat Global (CAF) CRTE
Calendrier	<p>Etudes préalables : fin 2021</p> <p>APS/APD : 2022</p> <p>Montage dossier de subventions : 2023 (attente prochain CRST)</p> <p>Date prévisionnelle de début de travaux : 2024</p> <p>Date prévisionnelle de fin de travaux : 2025</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Baisse de la consommation énergétique (comparaison des factures avant et après travaux) ▪ Normes d'hygiène respectées (oui/non) ▪ Nbre d'ha consommés ▪ Vacance d'un bâtiment résorbée (oui/non) ▪ Optimisation des dépenses de fonctionnement publiques (comparaison entre les coûts avant et après travaux pour les 2 collectivités) : gain en €
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maitrise et sobriété foncière de l'emprise du projet par la réhabilitation de bâtiments existants mais vétustes ▪ Recherche d'une amélioration des performances énergétiques et thermiques : qualité du bâti (=étiquette énergie), kWh produits ou économisés, tonnes de CO2 évitées, qualification RGE, etc)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°224-03
(Axe 02-Stratégie 02-Programme 04-Action 03)

Grand axe n°02	COHESION SOCIALE
Stratégie territoriale n°02	Développer des équipements et services de proximité
Programme n° 04	Développer/réhabiliter les équipements enfance-jeunesse
Action n°03 (Fiche-action n°224_03)	Création d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM)
Maître d'ouvrage	MARCILLY SUR VIENNE (Commune)
Description de l'action	<p>L'absence de structures d'accueil pour jeunes enfants est de plus en plus marquée sur nos territoires ruraux. Les parents sont obligés d'effectuer de nombreux kilomètres pour déposer leurs enfants dans des structures d'accueil avant de se rendre sur leurs lieux de travail.</p> <p>Le projet de création d'une Maison d'Assistants Maternels permet de réduire durablement et de façon significative les déplacements quotidiens des parents. Cette nouvelle structure sera une réponse à de fortes sollicitations en termes d'accueil d'enfants en bas âge pour de nombreuses familles en apportant des conditions adaptées au développement des enfants. Devant les constats alarmants d'absence de structures individuelles, de baisse du nombre des assistants maternels et face à l'émergence du besoin de professionnalisation de cette activité, la municipalité a retenu par délibération le projet d'installation d'une structure associative d'assistants maternels. Cette structure innovante sur le secteur géographique devra répondre aux critères de la PMI pour l'accueil de 12 enfants simultanément.</p> <p>La future structure sera économe en énergie de façon à limiter au maximum toutes les charges de fonctionnement ; en outre elle sera idéalement située dans le cœur du village, à proximité des écoles, du point d'arrêt du bus scolaire et des espaces de jeux</p>

	<p>municipaux.</p> <p>La MAM présentera ainsi toutes les facilités d'accès nécessaires réservées à cette activité</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Répondre aux fortes sollicitations des parents en termes d'accueil d'enfants en bas âge tout en apportant des conditions adaptées au développement de ceux-ci. ▫ Favoriser le développement du métier d'assistants maternels en construisant un lieu d'activité mutualisé et adapté ▫ Construction de bâtiments à faible consommation d'énergie
Partenaires	ADAC, CAF, département, région, DDCCS, Association des assistants maternels identifiée par la commune
Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux :</p> <p>Acquisition du terrain (négociation en cours)</p> <p>Construction d'un bâtiment de type BBC sur un terrain aménagé avec aire de jeux et parking. Ce bâtiment répondra aux exigences de la PMI en termes de nombre de pièces et de surfaces. Devant l'attente des familles et des porteurs de projet de l'association, les élus municipaux souhaitent que cette structure soit opérationnelle pour le 1er trimestre 2023.</p> <p>Poste 1 : Acquisition du terrain : 25 000 € HT Poste 2 : Frais d'études : 46 368 € HT Poste 3 : coordinateur SPS, contrôles : 16 229 € HT Poste 4 : Construction du bâtiment : 463 680 € HT Poste 5 : Aménagement des abords : 15 000 € HT Poste 6 : Equipements mobiliers : 15 000 € HT</p> <p>Coût prévisionnel : 526 277 € HT</p>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> – Etat (DETR/DSIL) : 165 000 € – Région (CRST) : 87 000 € – Département : 165 000 € – Autofinancement : 109 277 € <p>Total des recettes prévisionnelles : 526 277 €</p>
Dispositifs mobilisés	<p>CRST 2018-2023 : Projet retenu lors de la révision du CRST à hauteur de 87 000 €</p> <p>Dispositifs CAF (CTG)</p>
Calendrier	Etudes préalables : 1er semestre 2021 (ADAC)

	<p>APS : juillet 2021 APD : septembre 2021 Acquisition : septembre 2021 Date prévisionnelle de début de travaux : Mars 2022 Date prévisionnelle de fin de travaux : Janvier 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de places d'accueil créées ▪ Nombre de familles accueillies ▪ Nombre d'assistants maternels au sein de la MAM ▪ Nombre de création de postes
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maitrise et sobriété foncière de l'emprise du projet par l'utilisation de terrain déjà aménagés, et disponibles ▪ Atteinte d'une performance énergétique élevée des bâtiments, et si possible au recours aux énergies renouvelables ▪ Mise en place de systèmes et équipements permettant de contrôler et de limiter la consommation d'eau potable ▪ Introduction d'exigences environnementales dans la mise en œuvre du chantier

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°224-04
(Axe 02-Stratégie 02-Programme 04-Action 04)

Grand axe n°02	COHESION SOCIALE
Stratégie territoriale n°02	Développer des équipements et services de proximité
Programme n° 04	Développer/réhabiliter les équipements enfance-jeunesse
Action n°04 (Fiche-action n°224_04)	Création d'un bâtiment garderie périscolaire et micro-crèche
Maître d'ouvrage	MARIGNY-MARMANDE (Commune)
Description de l'action	<p>La commune de Marigny-Marmande est un petit village de 600 habitants dont 20% de la population a moins de 14 ans. Elle dispose d'une école de 80 enfants soit 4 classes (maternelle, primaire) et d'une garderie périscolaire mais n'est pas équipée de micro crèche/multi accueil.</p> <p>Une seule assistante maternelle agréée exerce encore sur la commune et les multi-accueils/micro crèches les plus proches sont situés à plus de 15mn : entre 15 et 30 km. Le conseil municipal constatant cette carence en assistants maternels a décidé de développer un mode de garde adapté pour les enfants de moins de 4 ans et accessible à la population locale.</p> <p>Il s'agit de permettre aux familles de concilier leur vie professionnelle et familiale et contribuer ainsi à l'épanouissement des enfants.</p> <p>La Communauté de Communes Touraine Val de Vienne a les compétences « création, gestion des Relais Assistants Maternels, des multi-accueils et des centres de loisirs extrascolaires » alors que la création et gestion des micro-crèches relève de la compétence communale.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Créer 12 places en micro-crèche pour les 0-4 ans • Accueillir des enfants dans de bonnes conditions sur les temps périscolaires • Faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale des habitants de Marigny-Marmande et alentours
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> – CAF, – Département, – Région, – DDCS
Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Création d'un bâtiment complet pour la structure Micro-crèche (12 places, 110 à 120 m²) : 470 000 € – Création d'un bâtiment complet pour la garderie périscolaire (100m²) : 330 000 € <p>A noter la mise en place prévue de panneaux photovoltaïque sur le bâtiment. Coût prévisionnel : 800 000 € HT (avant études en cours par l'ADAC)</p>
Plan de financement	A définir
Dispositifs mobilisés	CRST futur Contrat Global (CAF) CRTE
Calendrier	<p>Etudes préalables : mi 2021</p> <p>Montage dossier de subventions : 2022 (attente prochain CRST)</p> <p>Date prévisionnelle de début de travaux : 2023</p> <p>Date prévisionnelle de fin de travaux : 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la consommation énergétique (comparaison des factures avant et après travaux) • Normes d'hygiène respectées (oui/non) • Nbre d'ha consommés • Nombre de places de micro-crèches créées • Optimisation des dépenses de fonctionnement communales (comparaison entre les coûts avant et après travaux pour la garderie périscolaire) : gain en €
Critères d'éco conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude de faisabilité d'approvisionnement en énergies renouvelables et le recours, si possible, à un système de

	<p>production d'énergies renouvelables ou autonome (chaufferie bois, chauffe-eau solaire, installation photovoltaïque, géothermie...)</p> <ul style="list-style-type: none">• Atteinte d'une performance énergétique élevée des bâtiments, et si possible au recours aux énergies renouvelables• Mise en place de systèmes et équipements permettant de contrôler et de limiter la consommation d'eau potable• Introduction dans les marchés de travaux de clauses environnementales et de clauses relatives à l'emploi et à l'insertion sociales
--	---

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°225-01
(Axe 02-Stratégie 02-Programme 05-Action 01)

Grand axe n°02	COHESION SOCIALE
Stratégie territoriale n°02	Développer des équipements et services de proximité
Programme n° 05	Diversifier et réhabiliter des équipements pour les populations fragiles
Action n°01 (Fiche-action n°225_01)	Aménagement des locaux France Services du Bouchardais (à Panzoult) et du siège CCTVV
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE (EPCI à fiscalité propre)
Description de l'action	<p>La CCTVV a maillé le territoire de bureaux d'accueil Maisons de services au public, devenus France Services. Suite à la fermeture du trésor public, les élus ont décidé d'aménager ces locaux afin de transformer la MSAP en France Services.</p> <p>En outre le départ de la trésorerie à Panzoult permet d'accueillir des agents qui étaient éloignés du siège ainsi que de nouveaux agents.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mailler le territoire en France Services avec une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire communautaire - Proposer une offre de services homogène sur tout le territoire à proximité des usagers - Renforcer les partenariats - Créer un réseau pour un meilleur partage d'expériences - Renforcer le travail en commun des équipes au siège de la CCTVV, éviter les déplacements
Partenaires	Préfecture Opérateurs nationaux signataires de la convention départementale France Services

Coût prévisionnel	<p>Dépenses d'investissement FS : 38 000 € HT Dépenses aménagement du siège dont passage à l'éclairage LED dans tous les bureaux : 150 000 €</p> <p>Dépenses de fonctionnement : 50 000 € /an environ</p>
Plan de financement	<p>En fonctionnement pour FS: Etat (FNADT/ FNFS) : 30 000 € en 2021</p> <p>En investissement FS: <i>La 1^{ère} tranche de travaux (2021) n'a pu être subventionnée (montant autofinancé par la CCTVV de 25 000 € HT)</i></p> <p>Pour la 2nd tranche de travaux FS : Etat (80%) : 10 400 € Autofinancement CCTVV (20%) : 2 600 € Recettes totales : 13 000 € HT</p> <p>Pour les travaux du siège : Etat (50%) : 75 000 € Département (30%) : 45 000 € Autofinancement : 30 000 €</p>
Calendrier	<p>1^{ère} tranche : 2nd et 3^{ème} trimestres 2021 2^{ème} tranche : 2nd et 3^{ème} trimestres 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de partenaires nationaux impliqués ▪ Nouvelle offre de service
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction des déplacements des usagers en proposant un service de proximité ▪ Maitrise et sobriété foncière de l'emprise du projet par la réhabilitation de bâtiments existants ▪ Moderniser l'éclairage des bureaux avec des équipements optimisés pour offrir un meilleur rendement ▪ Réduire la consommation d'énergie ▪ Diminuer les coûts de maintenance supportées par la collectivité pour lui permettre d'investir plus encore en faveur de l'efficacité énergétique.

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°225-02
(Axe 02-Stratégie 02-Programme 05-Action 02)

Grand axe n°02	COHESION SOCIALE
Stratégie territoriale n°02	Développer des équipements et services de proximité
Programme n° 05	Diversifier et réhabiliter des équipements pour les populations fragiles
Action n°02 (Fiche-action n°225_02)	Création d'une aire de petits passages pour les gens du voyage à Richelieu
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE (EPCI à fiscalité propre)
Description de l'action	<p>Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage met en avant, dans son article 6 pour le territoire, la préconisation de création de trois aires de petits passages sur les secteurs de L'île Bouchard, Sainte-Maure-de-Touraine et Richelieu.</p> <p>La CCTVV a acté la priorisation de l'aménagement des trois aires de petits passages préconisées dans le schéma départemental comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1ère priorité : aménagement de l'aire de petits passages sur le secteur de l'île-Bouchard pour répondre à la demande constante des familles du secteur : aire réalisée, aménagée et mise en service en juin 2020. • 2de priorité : confortement de l'aire de petits passages déjà existante sur la commune de Richelieu (<i>objet de la présente fiche action</i>). • 3^{ème} priorité : Aménagement d'une aire de petits passages sur le secteur de Sainte Maure de Touraine. <p>Nature des travaux ou dépenses : L'aménagement du terrain déjà existant sur la</p>

	<p>commune de Richelieu consiste à y apporter les éléments nécessaires à une aire de petits passages à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les réseaux d'eau et d'électricité, - Le ramassage des ordures ménagères, - Un revêtement adapté à la circulation et au stationnement d'une dizaine de caravanes, - Une solution technique pour la gestion et des eaux usées, - Un aménagement paysager, adapté au terrain et à l'usage des gens du voyages <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les services qui concourent à la cohésion sociale • Apporter une réponse à la problématique du stationnement illicite des gens du voyage sur le territoire • Mailler le territoire communautaire en proposant une aire de petits passages à proximité de chacun des 3 pôles (L'Île-Bouchard, Richelieu et Sainte-Maure-de-Touraine)
Partenaires	Le terrain appartient à la CCTVV qui travaille en collaboration avec les gestionnaires de réseaux (eau, électricité), le SMICTOM et la commune de Richelieu afin d'aménager au mieux ce site.
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : 257 000 € HT (stade APD)
Plan de financement	<p>Etat (25%) : 64 250 € Département (25%) : 64 250 € Région CRST (30%) : 77 100 € TOTAL SUBVENTIONS (80%), soit 205 600 € Autofinancement CCTVV (20%) : 51 400 €</p> <p>TOTAL RECETTES : 257 000 €</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 16 novembre 2020 : validation du plan de financement en Bureau. - 16 novembre 2020 : lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre. - 17 décembre 2020 : décision du Président approuvant l'offre de GEOPLUS pour la maîtrise d'œuvre. - 14 juin 2021 : validation de l'avant-projet définitif en Bureau.

	<ul style="list-style-type: none"> – Juillet/Août 2021 : consultation des entreprises de travaux. – 05 septembre 2021 : choix de l'entreprise en Bureau. – Dernier trimestre 2021 : travaux – Avant fin d'année 2021 : réception des travaux.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'hectares dédiés à l'accueil des gens du voyage sur le territoire ▪ Fréquentation de l'aire (taux d'occupation, rotation des familles, durée du stationnement) ▪ Baisse du nombre d'installations illicites sur les autres communes du Richelais
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maitrise et sobriété foncière de l'emprise du projet par l'utilisation de terrain déjà aménagés, et disponibles ▪ Limitation des nuisances sur l'environnement (paysage, bruit, gestion des déchets) ▪ Maitrise des coûts d'exploitation

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°225-03
(Axe 02-Stratégie 02-Programme 05-Action 03)

Grand axe n°02	COHESION SOCIALE
Stratégie territoriale n°02	Développer des équipements et services de proximité
Programme n° 05	Diversifier et réhabiliter des équipements pour les populations fragiles
Action n°03 (Fiche-action n°225_03)	Création d'une aire de petits passages pour les gens du voyage à proximité de Sainte Maure de Touraine
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE (EPCI à fiscalité propre)
Description de l'action	<p>Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage met en avant, dans son article 6 pour le territoire, la préconisation de création de trois aires de petits passages sur les secteurs de L'Île Bouchard, Sainte-Maure-de-Touraine et Richelieu.</p> <p>La CCTVV a acté la priorisation de l'aménagement des trois aires de petits passages préconisées dans le schéma départemental comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1ère priorité : aménagement de l'aire de petits passages sur le secteur de l'Île-Bouchard pour répondre à la demande constante des familles du secteur : aire réalisée, aménagée et mise en service en juin 2020. • 2de priorité : confortement de l'aire de petits passages déjà existante sur la commune de Richelieu • 3^{ème} priorité : Aménagement d'une aire de petits passages sur le secteur de Sainte Maure de Touraine. (<i>objet de la présente fiche action</i>). <p>Nature des travaux ou dépenses :</p>

	<p>La première étape consistera à trouver un terrain adapté et à l'acquérir, le cas échéant.</p> <p>Il faudra ensuite l'aménager pour y apporter les services attendus sur une aire de petits passages, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les réseaux d'eau et d'électricité, - Le ramassage des ordures ménagères, - Un revêtement adapté à la circulation et au stationnement d'une dizaine de caravanes, - Une solution technique pour la gestion et des eaux usées, - Un aménagement paysager, adapté au terrain et à l'usage des gens du voyages <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les services qui concourent à la cohésion sociale • Apporter une réponse à la problématique du stationnement illicite des gens du voyage sur le territoire • Mailler le territoire communautaire en proposant une aire de petits passages à proximité de chacun des 3 pôles (L'Île-Bouchard, Richelieu et Sainte-Maure-de-Touraine)
Partenaires	<p>La CCTVV sera amenée à travailler avec la commune où sera implantée le terrain, ainsi qu'avec les gestionnaires de réseaux (eau et électricité) et le SMICTOM.</p> <p>Les partenaires financiers tels que l'État (DETR), le Département (F2D) et la Région (CRST) seront sollicités pour ce projet.</p>
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'hectares dédiés à l'accueil des gens du voyage sur le territoire ▪ Fréquentation de l'aire (taux d'occupation, rotation des familles, durée du stationnement) ▪ Baisse du nombre d'installations illicites sur les communes du Sainte Maurien
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maitrise et sobriété foncière de l'emprise du projet par l'utilisation de terrain déjà aménagés, et disponibles ▪ Limitation des nuisances sur l'environnement (paysage, bruit, gestion des déchets) ▪ Maitrise des coûts d'exploitation

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°311-01
(Axe 03-Stratégie 01-Programme 01-Action 01)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°01	Développer les énergies renouvelables
Programme n° 01	Vers quel mix énergétique ?
Action n°01 (Fiche-Action n°311-01)	Mission pour identifier et favoriser les potentiels des énergies renouvelables
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE (EPCI à fiscalité propre)
Description de l'action	<p>La Communauté de communes Touraine Val de Vienne organise une conférence et des ateliers sur le développement des Energies renouvelables afin d'apporter le maximum d'informations objectives ainsi que des témoignages concrets aux élus communautaires.</p> <p>Dans la continuité de cette démarche, et dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territoriale, les élus souhaitent, en outre, lancer une mission pour identifier et favoriser les potentiels des énergies renouvelables.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mener, à l'échelle de la CCTVV, un état des lieux précis, filière par filière, des potentiels de développement des EnR et des réseaux de chaleur en intégrant l'ensemble des contraintes financières, juridiques, environnementales, paysagères... – Identifier des zones plus ou moins favorables au développement des EnR – Doter les élus communautaires d'un outil d'aide à la décision lors de l'étude des projets d'implantation d'énergies renouvelables sur le territoire – Elaborer des orientations pour atteindre un mix énergétique
Partenaires	ADEME, prestataires extérieurs, Syndicat mixte du Pays du Chinonais porteur du CotENR sur le territoire du Pays du Chinonais et du Pays Indre et Cher.

Coût prévisionnel	<p>Nature des dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Animation de la conférence + ateliers : 5 000 € – Etude relative à l'état des lieux et aux propositions de zones favorables aux ENR : 55 000 € <p>Coût prévisionnel : 60 000 € HT</p>
Plan de financement	<p>Région CRST : 15 000 € Etat (40%) : 24 000 € ADEME (10%) : 6 000 € Autofinancement : 15 000 €</p>
Dispositifs mobilisés	<p>CRST : Dossier intégré dans la révision du CRST 2018-2023 à mi-parcours pour 15 000 €</p>
Calendrier	<p>Conférence + ateliers : 13 et 18 septembre 2021 Date prévisionnelle du lancement de l'étude : 2022 Date prévisionnelle de la restitution de l'étude : 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'étude : oui/non • Participation des élus à la démarche (conférence + atelier + étude) : % d'élus participant/nombre d'élus communautaires • Adhésion des élus à l'étude (vote) • Adéquation entre les orientations de l'étude et les avis communautaires sur les projets d'implantation d'EnR • Concordance entre les orientations de l'étude et les projets réalisés in fine
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production d'énergies renouvelables ▪ Limitation des nuisances sur l'environnement (paysage, bruit, etc) ▪ Diminution des émissions de gaz à effet de serre

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°312-01
(Axe 03-Stratégie 01-Programme 02-Action 01)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°01	Développer les énergies renouvelables
Programme n° 02	Développement de la filière photovoltaïque
Action n°01 (Fiche-Action n°312-01)	Installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics
Maître d'ouvrage	MARIGNY-MARMANDE (Commune)
Description de l'action	La commune de Marigny-Marmande souhaite installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires (école maternelle, école primaire, garderie périscolaire et restauration scolaire) et future micro-crèche/multi accueil. Objectifs poursuivis : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Production d'énergie renouvelable ▪ Economie financière au niveau des charges (électricité, chauffage, combustible) ou gain financier
Partenaires	
Coût prévisionnel	Nature des travaux : <ul style="list-style-type: none"> – Etude : 5 000 € – Pose de panneaux en toiture et Installation et mise en route : 200 000 € Coût prévisionnel : 205 000 € HT
Plan de financement	A définir
Dispositifs mobilisés	CRTE + A définir
Calendrier	Etudes préalables : 2021 APS, choix du maître d'œuvre : 2021 Date prévisionnelle de début de travaux : 2021/2022 Date prévisionnelle de fin de travaux : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité d'énergie produite par l'installation • Gain financier réalisé par la commune
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'énergies renouvelables

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°312-02
(Axe 03-Stratégie 01-Programme 02-Action 02)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°01	Développer les énergies renouvelables
Programme n° 02	Développement de la filière photovoltaïque
Action n°02 (Fiche-Action n°312-02)	Installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics
Maître d'ouvrage	RILLY SUR VIENNE (Commune)
Description de l'action	Rilly sur Vienne souhaite installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics communaux suivants, logements communaux, salle polyvalente et école, afin de participer activement à la transition écologique. Objectifs poursuivis : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Production d'énergie renouvelable ▪ Economie financière au niveau des charges (électricité, chauffage, combustible) ou gain financier (selon montage retenu)
Partenaires	
Coût prévisionnel	Nature des travaux : <ul style="list-style-type: none"> – Etudes préalables de faisabilité – Pose de panneaux en toiture et Installation et mise en route Coût prévisionnel : 240 000 € HT (estimation avant études)
Plan de financement	A définir
Dispositifs mobilisés	CRTE
Calendrier	A définir

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">• Quantité d'énergie produite par l'installation• Gain financier réalisé par la commune
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none">• Limitation de la consommation d'espaces et de ressources naturelles• Production d'énergies renouvelables

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°313-01
(Axe 03-Stratégie 01-Programme 03-Action 01)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°01	Développer les énergies renouvelables
Programme n° 03	Développement de la filière Bois
Action n°01 (Fiche-Action n°313-01)	Construction d'une chaufferie biomasse alimentant les équipements publics du pôle éducatif et sportif
Maître d'ouvrage	SAINTE MAURE DE TOURAINE (Commune)
Description de l'action	<p>La ville de Sainte Maure de Touraine souhaite construire une chaufferie biomasse pour alimenter les équipements publics regroupés sur son pôle éducatif et sportif (collège, école alimentaire, école maternelle, gymnase communal et communautaire, complexe de tennis couvert)</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rénovation énergétique des équipements communaux, communautaires et départements ▪ Réduction de la consommation d'énergie ▪ Exploitation de la filière d'approvisionnement locale en bois énergie issue de la forêt de Chinon.
Partenaires	Département Communauté de Communes
Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Construction d'une chaufferie biomasse – Réalisation d'un réseau de chaleur alimentant les différents équipements <p>Coût prévisionnel : 800 000 € HT</p>
Plan de financement	<p>DETR/DSIL : 320 000 €</p> <p>CRST : 160 000 €</p> <p>F2D : 160 000 €</p>

	<p>Autofinancement : 160 000 €</p> <p>Total recettes : 800 000 €</p>
Dispositifs mobilisés	<p>CRST</p> <p>Dispositif Petites Villes de Demain</p> <p>CRTE</p>
Calendrier	<p>Etudes préalables : 03/2022</p> <p>APS, choix du maître d'œuvre : 09/2022</p> <p>Avant Projet Définitif : 12/2022</p> <p>Date prévisionnelle de début de travaux : 03/2023</p> <p>Date prévisionnelle de fin de travaux : 03/2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'équipements alimentés par la chaufferie biomasse • Quantité de chaleur produite par la chaufferie biomasse • Economie financière réalisée entre nouveau et ancien système
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre avant et après travaux • Production d'énergies renouvelables : chaufferie bois, • Introduction dans les marchés de travaux de clauses environnementales et de clauses relatives à l'emploi et à l'insertion sociales • Maitrise des coûts d'exploitation

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°313-02
(Axe 03-Stratégie 01-Programme 03-Action 02)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°01	Développer les énergies renouvelables
Programme n° 03	Développement de la filière Bois
Action n°02 (Fiche-Action n°313-02)	Structuration d'une filière bois énergie locale sur le Pays du Chinonais
Maître d'ouvrage	SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU CHINONNAIS (coordination, éventuellement étude) et ses partenaires, (EPCI sans fiscalité propre)
Description de l'action	<p>Considérant l'importance de la ressource bois sur son territoire, le Pays travaille depuis plusieurs années à créer des conditions favorables à la mise en place d'une filière bois-énergie locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charte forestière de territoire signée en 2021 – Emploi de 2 chargés de mission successifs pour avancer sur le bois énergie jusqu'à 2015, puis pause faute d'avoir identifié un opérateur volontaire sur lequel s'appuyer - Soutien et accompagnement de l'étude portée par l'ESAT de Chinon en 2019/2020 pour la création d'une plateforme de valorisation des déchets verts et de bois énergie (manifestation d'intérêt de l'ESAT en 2018). <p>Aujourd'hui, prenant appui sur la volonté de l'ESAT de créer une activité de bûcheronnage et de production de bois bûche/bois plaquettes, le Pays cherche à développer le partenariat autour de l'ESAT et de la plateforme qui sera installée en forêt domaniale de Chinon, pour structurer et développer une filière locale.</p> <p>Grâce à l'entremise du Syndicat de Pays, l'ESAT et l'ONF ont trouvé un accord pour une mise à disposition d'un terrain pour la plateforme, et pour l'installation d'une</p>

	<p>activité de bûcheronnage en forêt domaniale de Chinon.</p> <p>Ce projet de filière locale est très cohérent avec la perspective de développement des chaudières bois soutenues par le COT EnR que le Pays a signé avec l'ADEME et la CC Touraine Val de l'Indre en 2020 pour au moins 3 ans.</p>
Partenaires	<p><u>Syndicat de Pays</u> : coordination, recherche de partenaires, recherche de financements et appui financier (notamment par les dispositifs qu'il gère : CRST et LEADER), recrutement d'un chargé de mission pour accompagner les démarches si besoin (à appréhender courant 2021/2022)</p> <p><u>ESAT Léopold Bellan de Chinon</u> : mise en place d'une activité de bûcheronnage et production de bois énergie (décidé à la suite de l'étude d'opportunité/faisabilité de 2020) – Il étudie actuellement son modèle économique tenant compte des conditions indiquées par l'ONF.</p> <p><u>ONF</u> : Location d'un terrain adapté pour la plateforme bois (dédiée au bois énergie), vente de bois à l'ESAT</p> <p><u>CC Chinon Vienne et Loire</u> : possible prise en charge de la location et l'équipement de la plateforme (intérêt manifesté par le Président à ce stade) – Participation à la démarche du Pays par son implication dans le Comité syndical.</p> <p><u>CC Touraine Val de Vienne</u> : Participation à la démarche du Pays par son implication dans le Comité syndical.</p> <p><u>Un nouvel opérateur à trouver</u> pour la production de plaquettes et la logistique (quelques pistes, notamment s'appuyer sur la CUMA de la Rabelaisie qui a manifesté un intérêt pour le projet)</p> <p><u>Des communes éventuellement</u>, en tant que fournisseurs (disposant d'espaces boisés en exploitation) ou clientes (chaudière bois).</p> <p>La possibilité d'un partenariat public-privé plus construit a été évoquée lors de l'étude de 2020.</p>
Coût prévisionnel	<p>Ce projet pourrait donner lieu aux investissements suivants (portés par divers opérateurs) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement/équipement de la plateforme en forêt (clôture, hangar de stockage...) : 1 500 000 € HT - Achat d'équipements/matériel de production, stockage, conditionnement et livraison de bois

	<p>énergie : 300 000 € HT</p> <p>Une éventuelle mission (ingénierie) pourrait être sollicitée pour accompagner efficacement les démarches lorsqu'un nouvel opérateur aura été trouvé pour compléter et renforcer la capacité d'implication de l'ESAT.</p> <p>Coût d'ingénierie estimé sur un an : 45 000 €</p>
Plan de financement	<p><u>Aides aux Investissements (sous réserves d'éligibilité et disponibilités) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Région (CRST) pour 40% des coûts HT - FEADER <p><u>Aides au fonctionnement (ingénierie) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Région (CRST) pour 50% des salaires chargés - AAP de l'Etat ?
Calendrier	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réponse au marché public de l'ONF par l'ESAT courant 2021 pour disposer de bois 2. Expérimentation de la production par l'ESAT et calcul de son modèle économique : 2021/2022 3. Recherche d'un second opérateur économique partenaire 2021/2022 4. Eventuelle mission d'accompagnement par le Pays (voire la CC CVL) 2022 5. Investissements et préparation de la plateforme : à compter de 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de tonnes de bois bûche et bois plaquettes produites sur le Pays • Nombre de kwh correspondant • Nombre de clients (chaudières bois utilisatrices et particuliers)
Critères d'éco-conditionnalité	<p>Lutte contre la production de GES par le développement du chauffage au bois et une contribution à une meilleure exploitation forestière (le bois capte du CO2 en phase d'exploitation, le combustible bois est une bonne alternative aux énergies non renouvelables et contribue au mix énergétique.</p>
Autres remarques	<p>Ce projet nécessite l'implication de plusieurs acteurs qu'il convient de mettre en réseau pour qu'ils s'accordent. Le projet de l'ESAT, en bonne voie de concrétisation, permettra d'initier une micro-filière, le Pays doit en parallèle trouver un nouvel opérateur partenaire pour pouvoir mettre en place une filière locale viable capable de répondre a minima aux besoins du territoire. Avec des moyens appropriés en ingénierie de projet la démarche pourrait être plus rapide.</p>

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°314-01
(Axe 03-Stratégie 01-Programme 04-Action 01)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°01	Développer les énergies renouvelables
Programme n° 04	Développer l'hydrogène
Action n°01 (Fiche-Action n°314-01)	A définir
Maître d'ouvrage	A définir
Description de l'action	<p>Dans le cadre des séminaires organisés en juin, les élus ont exprimé leurs souhaits de développer l'hydrogène sur le territoire, sans pour autant identifier un projet ou un porteur de projet.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction de la consommation d'énergie ▪ Développement de l'hydrogène
Partenaires	ALEC 37, ADEME
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Dispositifs mobilisés	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre le changement climatique : Diminution des émissions de gaz à effet de serre lors de la fabrication, l'usage et la fin de vie • Production d'énergies renouvelables • Maitrise des coûts d'exploitation

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°315-01
(Axe 03-Stratégie 01-Programme 05-Action 01)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°01	Développer les énergies renouvelables
Programme n° 05	Développer la géothermie
Action n°01 (Fiche-Action n°315-01)	Système de géothermie pour le chauffage du gymnase communautaire du Richelais
Maître d'ouvrage	CC TOURAINE VAL DE VIENNE (EPCI)
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la construction d'un gymnase à Richelieu, la CCTVV prévoit la mise en place d'une géothermie pour chauffer le futur bâtiment. Une étude de faisabilité rendue le 18/06/21 indique que la réglementation ne présente pas d'obstacle en la matière. Elle montre également que la solution géothermique est une solution intéressante pour avoir recours aux énergies renouvelables sur ce site.</p> <p>Au vu de cette étude et dans cet objectif d'inscrire ce nouveau bâtiment dans le contexte actuel de la transition énergétique, la CCTVV devrait opter pour la solution sur nappe.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction de la consommation d'énergie ▪ Développement de la géothermie pour un équipement phare de la CCTVV qui serait « valeur d'exemple »
Partenaires	ALEC 37, ADEME
Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux pour géothermie sur nappe : Réalisation d'un forage d'essai puis la géothermie est mise en place via un doublet de forages sur nappe, permettant le pompage et la réinjection dans la même nappe, soit 1 forage de captage (qui sera le forage d'essai) et un forage de rejet.</p> <p>Installation de 2 PAC et 2 ballons.</p> <p>Raccordement (tranchées et canalisations) entre les forages et la chaufferie.</p> <p>Maitrise d'œuvre, CSPS et contrôle technique.</p>

	<p>Coût prévisionnel : 300 820 € HT (invest.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude et forage d'essai : 54 950 € - Travaux : 201 370 € - Ingénierie : 44 500 €
Plan de financement	<p>ADEME : 143 610 € (47.74 %) Région CRST : 97 040 € (32.26 %) Autofinancement : 60 170 € (20 %) TOTAL RECETTES : 300 820 €</p>
Dispositifs mobilisés	<p>CRST CRTE</p>
Calendrier	<p>Etudes préalables : juin 2021 Forage d'essai : septembre 2021 Consultation des entreprises : novembre 2021 Date prévisionnelle de début de travaux : Janvier 2022 Date prévisionnelle de fin de travaux : Juin 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Economies réalisées par rapport à un système de chauffage gaz ou électrique</p>
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre le changement climatique : Diminution des émissions de gaz à effet de serre lors de la fabrication, l'usage et la fin de vie • Production d'énergies renouvelables • Maitrise des coûts d'exploitation

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°321-01
(Axe 03-Stratégie 02-Programme 01-Action 01)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°02	Sortir de l'énergie fossile
Programme n° 01	Dynamiser les intermodalités
Action n°01 (Fiche-Action n°321-01)	Requalification urbaine du quartier de la gare pour renforcer l'intermodalité entre les mobilités douces/transports collectifs et individuels
Maître d'ouvrage	NOYANT DE TOURAINE (Commune et CCTVV pour la partie piste cyclable Ste Maure-Noyant de Touraine)
Description de l'action	<p>La commune de Noyant de Touraine souhaite réaménager le quartier de la gare pour favoriser les intermodalités entre les mobilités douces, les transports collectifs et individuels.</p> <p>Ce projet de requalification/revitalisation s'articule autour de plusieurs phases d'actions qui contribueront à l'attractivité non seulement de la commune, mais de tout le territoire de la CCTVV.</p> <p>1°) Projet bâtiment de la gare et abords : La gare, bâtiment vacant depuis plusieurs années, pourrait héberger plusieurs activités en lien avec l'association ACTYVAL, la commune et la CCTVV. ACTYVAL est une association qui relève du domaine de l'insertion et qui a candidaté à l'expérimentation « territoire Zéro Chômeur Longue Durée » avec le soutien de la CCTVV</p> <p>2°) Projet rue de la Gare : Requalification de la voirie afin de permettre la connexion des liaisons douces avec les projets sur la RD 760 ; les espaces communaux limitrophes sont intégrés au projet.</p> <p>3°) Projet RD 760 et valorisation des commerces (incluant</p>

	<p>carrefour rue des Silos et Avenue de l'Europe) : Requalification paysagère et fonctionnelle des stationnements et des cheminements afin de faciliter l'accès aux commerces. La voie verte en provenance de Sainte Maure de Touraine serait prolongée jusqu'à la rue de la gare et les différents commerces.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer le cheminement doux en favorisant l'usage du vélo, en cohérence avec la piste cyclable existante entre Sainte Maure de Touraine et Noyant de Touraine (mais qui n'est pas achevée et n'atteint pas la gare), ▪ Réduire la dépendance à la voiture individuelle et favoriser le report vers d'autres mobilités ▪ Réduire la consommation d'énergie et les émissions de polluants ▪ Rendre plus attractifs et visibles les commerces situés sur la RD 760 ▪ Améliorer et sécuriser l'entrée de la ZA communautaire de la Justice ▪ Réhabiliter les friches SNCF tout en valorisant le patrimoine de la gare ▪ A terme, proposer une aire d'accueil et de services pour les campings cars à Noyant de Touraine, nœud de communications routier et ferroviaire.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▫ ADAC (voir étude jointe) ▫ CCTVV : Gestionnaire de la piste cyclable Ste Maure-Noyant de Touraine ▫ Services de l'Etat (DDT) ▫ Conseil départemental (STASO) : Propriétaire et gestionnaire des routes départementales ▫ Conseil régional : CRST et autorité organisatrice des transports interurbains
Coût prévisionnel	Coût global prévisionnel : 1 300 000 € (voir étude ADAC)
Plan de financement	<p>DETR/DSIL : 500 000 € Département : 200 000 € CCTVV : 200 000 € CRST : 200 000 € Emprunt : 200 000 €</p>
Dispositifs mobilisés	<p>CRST, CRTE Appel à projet « 1000 gares » Appel à projet « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée »</p>
Calendrier	Etude « Diagnostic de l'expérience intermodale » par l'ADAC : Avril 2021

	<p>Choix du maître d'œuvre : 07/2021 Avant Projet Définitif : 12/2021 Date prévisionnelle de début de travaux : 06/2022 Date prévisionnelle de fin de travaux : 2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la fréquentation de la piste cyclable Sainte Maure de Touraine-Noyant de Touraine • Augmentation de la fréquentation du train (abonnements réguliers des navetteurs) • Réussite ou non du projet de co-working au sein de la gare (opération 1000 gares)
Critères d'éco conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des sites aux transports publics, desserte du site par des transports en commun • Développement de solutions de déplacement alternatives à l'usage de la voiture individuelle • Mixité des usages • Organisation performante de la mobilité autour du projet et offre de services numériques limitant les déplacements • Encouragement au développement des mobilités douces • Usages mixtes des espaces publics • Introduction dans les marchés de travaux de clauses environnementales et de clauses relatives à l'emploi et à l'insertion sociales

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°322-01
(Axe 03-Stratégie 02-Programme 02-Action 01)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°02	Sortir de l'énergie fossile
Programme n° 02	Développer le parc de véhicules électriques
Action n°01 (Fiche-Action n°322-01)	Installation de bornes de recharges pour véhicules électriques
Maître d'ouvrage	LEMERE (Commune)
Description de l'action	<p>La transition énergétique dans laquelle s'est engagée la France concourt à faire du véhicule électrique un élément important et incontournable de la mobilité durable de demain.</p> <p>Pour que ce pari réussisse, il est indispensable de fournir aux utilisateurs des infrastructures de recharge adaptées. En effet, si l'essentiel des recharges se fait au domicile ou sur le lieu de travail, la disponibilité de bornes de recharge en accès public est également indispensable pour rassurer l'utilisateur contre le risque d'autonomie insuffisante.</p> <p>Il est prévu l'installation de 2, voire 3 bornes dans le bourg de Lémeré, notamment à proximité du Château du Rivau, site touristique majeur de la CCTVV.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser une mobilité plus sobre en milieu rural ▪ Réduire la dépendance à la voiture individuelle et favoriser le report vers d'autres mobilités ▪ Réduire les gaz à effet de serre ▪ Encourager l'usage du véhicule électrique
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	Nature des travaux : – Installation de bornes de recharge et de

	<p>panneaux signalétiques</p> <p>Coût prévisionnel : A définir</p>
Plan de financement	A définir après études
Dispositifs mobilisés	Prochain CRST CRTE
Calendrier	Date prévisionnelle de début de travaux : 2023 Date prévisionnelle de fin de travaux : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence mensuelle d'utilisation des bornes • Nombre mensuel d'utilisateurs différents • Evolution de ces indicateurs sur un an • Rejet de gaz à effet de serre évité
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre le changement climatique : Diminution des émissions de gaz à effet de serre lors de la fabrication, l'usage et la fin de vie • Limitation des nuisances sur l'environnement, notamment le bruit

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°323-01
(Axe 03-Stratégie 02-Programme 03-Action 01)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°02	Sortir de l'énergie fossile
Programme n° 03	Développer et mettre en réseau les voies douces
Action n°01 (Fiche-Action n°323-01)	Etude sur la faisabilité d'un parcours touristique entre Nouâtre et Trogues
Maîtres d'ouvrage	A définir
Description de l'action	<p>Acquisition de foncier de l'emprise de l'ancienne voie ferrée (qui reliait Port Boulet à Port de Pile) ou transfert de gestion, auprès de la SNCF, par les 3 communes concernées. Un parcours pour piétons, cyclistes et chevaux le long de la Vienne pourrait être réalisé à l'issue de ces acquisitions.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les mobilités douces en milieu rural ▪ Réduire la dépendance à la voiture individuelle et favoriser le report vers d'autres modes de mobilité, notamment entre les communes situées le long de la Vienne ▪ Réduire la consommation d'énergie et les émissions de polluants ; ▪ Préserver l'emprise du patrimoine ferroviaire ▪ Participer à la démarche « slow tourisme » en valorisant les mobilités douces le long de la Vienne
Partenaires	SNCF- Ce projet d'acquisition ou de transfert s'inscrit dans le cadre du projet de création d'une voie douce le long de la rive droite de la Vienne, projet porté par la CC-TVV et dans lequel l'entretien du nouveau chemin sera nécessairement inclus.
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir

Dispositifs mobilisés	CRTE
Calendrier	Acquisition ou transfert de gestion : A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'ha acquis à la SNCF• Continuité des tronçons
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none">• Encouragement au développement des mobilités douces

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°331-01
(Axe 03-Stratégie 03-Programme 01-Action 01)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°03	Réduire l’empreinte énergétique du parc de bâtiments publics et privés
Programme n° 01	Rénover énergétiquement les bâtiments publics
Action n°01 (Fiche-Action n°331-01)	Isolation thermique extérieure des bâtiments
Maître d’ouvrage	LEMERE (Commune)
Description de l’action	<p>Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi relative à la transition énergétique impose la réalisation de travaux d’isolation thermique à l’occasion de travaux de ravalement de façade importants.</p> <p>Les locaux communaux concernés se situent dans le bourg de Lémeré, dans le périmètre d’un monument historique. Sous réserve de l’accord des Bâtiments de France et des avis du SDIS visant à prévenir les risques d’incendie liés à ces travaux, la commune souhaite procéder à une rénovation thermique extérieure à l’occasion de leur ravalement.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire la consommation d’énergie des locaux communaux et gagner en performance énergétique ▪ Réduire les charges supportées par la commune ▪ Valorisation du patrimoine bâti communal ▪ Améliorer le confort thermique et phonique des bâtiments
Partenaires	ADAC Groupe « Rénovation énergétique », animé par le chef de

	projet CRTE et rassemblant les communes volontaires ayant un projet de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics
Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Isolation thermique et phonique des murs extérieurs – Ravalement de façades <p>Coût prévisionnel : A définir</p>
Plan de financement	A définir
Dispositifs mobilisés	Prochain CRST CRTE
Calendrier	<p>Etudes préalables : 2023</p> <p>Date prévisionnelle de début de travaux : 2024</p> <p>Date prévisionnelle de fin de travaux : 2025</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et linéaire de façades rénovées • Consommations énergétiques avant et après rénovation • Economies de fonctionnement, générées avant et après rénovation • Participation au groupe communautaire « rénovation énergétique » animé par le chef de projet CRTE : oui/non
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Maitrise et sobriété foncière de l'emprise du projet par la réhabilitation de bâtiments existants mais vétustes • Recherche d'une amélioration des performances énergétiques et thermiques : qualité du bâti (=étiquette énergie), KWh produits ou économisés, tonnes de CO2 évitées, qualification RGE, etc)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°331-02
(Axe 03-Stratégie 03-Programme 01-Action 02)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°03	Réduire l’empreinte énergétique du parc de bâtiments publics et privés
Programme n° 01	Rénover énergétiquement les bâtiments publics
Action n°02 (Fiche-Action n°331-02)	Rénovation énergétique de la salle des fêtes
Maître d’ouvrage	LIGRE (Commune)
Description de l’action	<p>Ce projet s’inscrit dans le cadre du lancement d’un plan local de rénovation des équipements communaux les plus énergivores.</p> <p>La municipalité a fixé comme priorité n°1 la rénovation énergétique de la salle des fêtes, lieu de convivialité et d’échanges intergénérationnels. En outre ce bâtiment est mis à disposition des élèves de l’école primaire et des associations pour les activités sportives et culturelles.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rénovation thermique et énergétique des équipements communaux ▪ Réduction de la consommation d’énergie ▪ Réduction des charges supportées par la commune pour lui permettre d’investir plus encore en faveur de l’efficacité énergétique. ▪ Confort des usagers dans leurs pratiques sportives et de loisirs
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▫ ADAC ▫ Chef de projet CRTE, en groupe avec les autres communes ayant un projet de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics
Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Désamiantage et réfection de la couverture : 96 000 € – Rénovation thermique : isolation extérieure et horizontale de la salle : 140 000 €

	<ul style="list-style-type: none"> – Installation d’une pompe à chaleur, ventilation régulation : 56 500 € – Changement des menuiseries : 42 500 € – Autres aménagements et études : 182 000 € <p>Coût prévisionnel : 517 000 €</p>
Plan de financement	<p>DETR/DSIL (30%) : 155 100 € Région CRST (30%) : 155 100 € Département (20%) : 103 400 € Autofinancement (20%) : 103 400 €</p> <p>Total des recettes : 517 000 €</p>
Dispositifs mobilisés	<p>Prochain CRST CRTE</p>
Calendrier	<p>Etudes ADAC : 2017 (scénario n°2 retenu) APS et autres études : 2022 APD : 2023 Lancement marchés de travaux : Début 2024 Date prévisionnelle de début de travaux : Fin 2024 Date prévisionnelle de fin de travaux : Fin 2025</p>
Indicateurs d’évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de m² rénovés • Consommations énergétiques avant et après rénovation • Economies de fonctionnement, générées avant et après rénovation • Augmentation du nbre de structures associatives utilisatrices et des locations à des privés.
Critères d’éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Maitrise et sobriété foncière de l’emprise du projet par la réhabilitation de bâtiments existants mais vétustes • Recherche d’une amélioration des performances énergétiques et thermiques : qualité du bâti (=étiquette énergie), KWh produits ou économisés, tonnes de CO2 évitées, qualification RGE, etc) • Réalisation d’une étude de faisabilité d’approvisionnement en énergies renouvelables et le recours, si possible, à un système de production d’énergies renouvelables ou autonome (chaufferie bois, chauffe-eau solaire, installation photovoltaïque, géothermie...)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°331-03
(Axe 03-Stratégie 03-Programme 01-Action 03)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°03	Réduire l’empreinte énergétique du parc de bâtiments publics et privés
Programme n° 01	Rénover énergétiquement les bâtiments publics
Action n°03 (Fiche-Action n°331-03)	Rénovation thermique des bâtiments de l’école primaire et du périscolaire
Maître d’ouvrage	L’ILE BOUCHARD (Commune)
Description de l’action	<p>Les bâtiments publics de la commune de L’Ile Bouchard, tels que l’école, la mairie et la salle polyvalente ont la particularité d’être situés sur une île de la Vienne, en cœur de ville.</p> <p>La municipalité souhaite réhabiliter les locaux de l’école primaire et de la garderie périscolaire, afin de développer la population, les commerces et les services qui en dépendent.</p> <p>L’isolation thermique et phonique de l’école est une priorité pour la municipalité, au titre de la transition écologique, des finances communales ainsi que du confort des usagers.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire la consommation d’énergie des locaux ▪ Réduire les charges supportées par la commune ▪ Valorisation du patrimoine bâti communal ▪ Améliorer le confort thermique et phonique des élèves et des personnels enseignants et territoriaux ▪ Mettre aux normes d’accessibilité aux PMR les sanitaires ▪ Aménager la cour élémentaire
Partenaires	ADAC Groupe « Rénovation énergétique », animé par le chef de projet CRTE et rassemblant les communes volontaires ayant un projet de rénovation énergétique de leurs

	bâtiments publics
Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Isolation thermique et phonique des murs – Restructuration et mise aux normes des sanitaires de l'école et de la garderie périscolaire – Réhabilitation de la cour de l'école élémentaire <p>Coût prévisionnel : A définir</p>
Plan de financement	A définir
Dispositifs mobilisés	<p>Ce projet n'a pas pu être retenu au titre de la révision du CRST en 2021</p> <p>Programme Petites Villes de Demain CRTE</p>
Calendrier	<p>Etudes préalables : avril 2021</p> <p>APS : Septembre 2021</p> <p>APD : Décembre 2021</p> <p>Date prévisionnelle de début de travaux : Juillet 2022</p> <p>Date prévisionnelle de fin de travaux : septembre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de m² rénovés • Consommations énergétiques avant et après rénovation • Economies de fonctionnement, générées avant et après rénovation • Niveau d'isolation phonique atteint • Participation au groupe communautaire « rénovation énergétique » animé par le chef de projet CRTE
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Maitrise et sobriété foncière de l'emprise du projet par la réhabilitation de bâtiments existants mais vétustes • Recherche d'une amélioration des performances énergétiques et thermiques : qualité du bâti (=étiquette énergie), KWh produits ou économisés, tonnes de CO2 évitées, qualification RGE, etc)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°331-04
(Axe 03-Stratégie 03-Programme 01-Action 04)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°03	Réduire l’empreinte énergétique du parc de bâtiments publics et privés
Programme n° 01	Rénover énergétiquement les bâtiments publics
Action n°04 (Fiche-Action n°331-04)	Rénovation énergétique de l’école
Maître d’ouvrage	RILLY SUR VIENNE (Commune)
Description de l’action	<p>Dans le cadre d’un programme global de rénovation énergétique des bâtiments communaux, la municipalité souhaite réhabiliter les locaux de l’école, afin de développer la population, les commerces et les services qui en dépendent.</p> <p>L’isolation thermique et phonique de l’école est une priorité pour la municipalité, au titre de la transition écologique, des finances communales ainsi que du confort des usagers.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire la consommation d’énergie des locaux ▪ Réduire les charges supportées par la commune ▪ Valorisation du patrimoine bâti communal ▪ Améliorer le confort thermique et phonique des élèves et des personnels enseignants et territoriaux
Partenaires	ADAC Groupe « Rénovation énergétique », animé par le chef de projet CRTE et rassemblant les communes volontaires ayant un projet de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics
Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Isolation thermique des murs, par l’extérieur <p>Coût prévisionnel : 100 000 € (estimatif avant études)</p>

Plan de financement	A définir
Dispositifs mobilisés	Prochain CRST CRTE
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de m² rénovés • Consommations énergétiques avant et après rénovation • Economies de fonctionnement, générées avant et après rénovation • Participation au groupe communautaire « rénovation énergétique » animé par le chef de projet CRTE : oui/non
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Maitrise et sobriété foncière de l'emprise du projet par la réhabilitation de bâtiments existants mais vétustes • Recherche d'une amélioration des performances énergétiques et thermiques : qualité du bâti (=étiquette énergie), KWh produits ou économisés, tonnes de CO2 évitées, qualification RGE, etc)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°331-05
(Axe 03-Stratégie 03-Programme 01-Action 05)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°03	Réduire l’empreinte énergétique du parc de bâtiments publics et privés
Programme n° 01	Rénover énergétiquement les bâtiments publics
Action n°05 (Fiche-Action n°331-05)	Rénovation énergétique de la mairie
Maître d’ouvrage	RILLY SUR VIENNE (Commune)
Description de l’action	<p>Dans le cadre d’un programme global de rénovation énergétique des bâtiments communaux, la municipalité souhaite réhabiliter le bâtiment de la mairie.</p> <p>L’isolation énergétique des bâtiments publics est en effet une priorité pour la municipalité, au titre de la transition écologique, des finances communales ainsi que du confort des usagers.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire la consommation d’énergie des locaux ▪ Réduire les charges supportées par la commune ▪ Valorisation du patrimoine bâti communal ▪ Améliorer le confort thermique et phonique des usagers
Partenaires	ADAC Groupe « Rénovation énergétique », animé par le chef de projet CRTE et rassemblant les communes volontaires ayant un projet de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics
Coût prévisionnel	Nature des travaux : <ul style="list-style-type: none"> – Travaux d’isolation intérieure, changement des menuiseries intérieures et divers travaux dans les locaux de la mairie

	Coût prévisionnel : 50 000 € (estimatif avant études)
Plan de financement	A définir
Dispositifs mobilisés	Prochain CRST CRTE
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de m² rénovés • Consommations énergétiques avant et après rénovation • Economies de fonctionnement, générées avant et après rénovation • Participation au groupe communautaire « rénovation énergétique » animé par le chef de projet CRTE : oui/non
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Maitrise et sobriété foncière de l'emprise du projet par la réhabilitation de bâtiments existants mais vétustes • Recherche d'une amélioration des performances énergétiques et thermiques : qualité du bâti (=étiquette énergie), KWh produits ou économisés, tonnes de CO2 évitées, qualification RGE, etc)

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°332-01
(Axe 03-Stratégie 03-Programme 02-Action 01)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°03	Réduire l’empreinte énergétique du parc de bâtiments publics et privés
Programme n° 02	Moderniser le réseau d’éclairage public
Action n°01 (Fiche-Action n°332-01)	Renouvellement des éclairages de l’espace public par un système LED moins consommateur d’énergie
Maître d’ouvrage	CHAMPIGNY SUR VEUDE (Commune)
Description de l’action	<p>Ce projet s’inscrit dans le cadre d’un plan local de rénovation des équipements communaux (bâtiments et éclairage de rues) les plus énergivores.</p> <p>Il s’agit ici de :</p> <p>Renouveler les réseaux d’éclairage public, rue de la Bonne Dame et rue Traversière, Faire l’extension de l’éclairage public rue des Bas Jardins et rue du Collège Dissimuler le réseau d’éclairage public « Varenne – Chassenai – Rue du Collège »</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Moderniser un parc d’éclairage avec des équipements optimisés pour offrir un meilleur rendement ▪ Réduire la consommation d’énergie • Diminuer les coûts de maintenance supportées par la commune pour lui permettre d’investir plus encore en faveur de l’efficacité énergétique.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▫ SIEIL ▫ Département
Coût prévisionnel	Nature des travaux : E.P rue de la Bonne Dame et rue Traversière : 23 272 €

	<p>HT E.P rue des Bas Jardins : 6 467 € HT Dissimulation réseau EP « Varenne – Chassenai – Rue du Collège » : 88 000 € HT</p> <p>Coût prévisionnel : 117 739 € HT</p>
Plan de financement	<p>DETR/DSIL : 12 750 € SIEIL : 68 576 € CRST : 12 750 € Autofinancement : 23 663 €</p> <p>Total recettes : 117 739 €</p>
Dispositifs mobilisés	Prochain CRST selon calendrier de réalisation
Calendrier	<p>Etudes préalables du SIEIL Date prévisionnelle de début de travaux : 2022 Date prévisionnelle de fin de travaux : 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de systèmes d'éclairage changés • % de système d'éclairage LED/ éclairage public communal • Réduction consommation d'énergie réalisée
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de systèmes et équipements permettant de contrôler et de limiter la consommation d'électricité • Lutte contre la pollution lumineuse nocturne par une meilleure gestion de l'éclairage • Modulation de l'éclairage selon les usages

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°332-02
(Axe 03-Stratégie 03-Programme 02-Action 02)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°03	Réduire l’empreinte énergétique du parc de bâtiments publics et privés
Programme n° 02	Renouveler le réseau d’éclairage public
Action n°02 (Fiche-Action n°332-02)	Renouvellement des éclairages de l’espace public par un système LED moins consommateur d’énergie
Maître d’ouvrage	LEMERE (Commune)
Description de l’action	<p>La commune de Lémeré se lance dans la modernisation de son parc d’éclairage public afin d’en améliorer la performance énergétique et de se mettre en conformité avec l’arrêté ministériel du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et la limitation des nuisances lumineuses.</p> <p>La rénovation concernera essentiellement l’éclairage de voirie destiné à favoriser la sécurité des déplacements, la sécurité des personnes, la sécurité des biens, et le confort des usagers, avec une temporalité maîtrisée.</p> <p>De nouveaux luminaires tels que ceux avec système LED permettront de bien éclairer les voies tout en réduisant les nuisances lumineuses.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gagner en performance énergétique ▪ Réduction de la consommation d’énergie ▪ Réduction des charges supportées par la commune pour lui permettre d’investir plus encore en faveur de l’efficacité énergétique.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▫ SIEIL ▫ Département

Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dépose du système d'éclairage existant et pose d'un système d'éclairage LED moins énergivore <p>Coût prévisionnel : A définir après étude</p>
Plan de financement	A définir après étude
Dispositifs mobilisés	CRTE, SIEIL
Calendrier	<p>Etudes : 2022</p> <p>Date prévisionnelle de début de travaux : 2023</p> <p>Date prévisionnelle de fin de travaux : 2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de systèmes d'éclairage changés • % de système d'éclairage LED/ éclairage public communal • Réduction consommation d'énergie réalisée
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de systèmes et équipements permettant de contrôler et de limiter la consommation d'électricité • Lutte contre la pollution lumineuse nocturne par une meilleure gestion de l'éclairage • Modulation de l'éclairage selon les usages

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°332-03
(Axe 03-Stratégie 03-Programme 02-Action 03)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°03	Réduire l’empreinte énergétique du parc de bâtiments publics et privés
Programme n° 02	Moderniser le réseau d’éclairage public
Action n°03 (Fiche-Action n°332-03)	Renouvellement des éclairages de l’espace public par un système LED moins consommateur d’énergie
Maître d’ouvrage	L’ILE BOUCHARD (Commune)
Description de l’action	<p>Ce projet s’inscrit dans le cadre d’un plan local de rénovation des équipements communaux (bâtiments et éclairage de rues) les plus énergivores.</p> <p>Il s’agit ici de remplacer les 51 points lumineux type « mercure » et type « boules » en 2021 et de les remplacer par un système LED.</p> <p>La commune souhaite réaliser des travaux de ce type tous les ans à compter de 2021 afin de remplacer entièrement ces équipements obsolètes à moyen ou long terme.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Moderniser un parc d’éclairage avec des équipements optimisés pour offrir un meilleur rendement ▪ Réduire la consommation d’énergie • Diminuer les coûts de maintenance supportées par la commune pour lui permettre d’investir plus encore en faveur de l’efficacité énergétique.
Partenaires	▫ SIEIL

	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Département ▫ Groupe « Eclairage public », animé par le chef de projet CRTE et comprenant les autres communes volontaires ayant un projet de ce type-là
Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Maîtrise d'œuvre SIEIL – Dépose du système d'éclairage existant et pose d'un système d'éclairage LED moins énergivore <p>Coût prévisionnel : 48 266 € HT</p>
Plan de financement	<p>DETR/DSIL : 14 500 € SIEIL : 24 133 € Autofinancement : 9 633 €</p> <p>Total recettes : 48 266 €</p>
Dispositifs mobilisés	Programme Petites Villes de Demain CRTE
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début de travaux : 2021 Date prévisionnelle de fin de travaux : 2021</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de systèmes d'éclairage changés • % de système d'éclairage LED/ éclairage public communal • Réduction consommation d'énergie réalisée • Participation au groupe « Eclairage public », animé par le chef de projet CRTE et comprenant les autres communes volontaires ayant un projet de ce type-là (oui/non)
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de systèmes et équipements permettant de contrôler et de limiter la consommation d'électricité • Lutte contre la pollution lumineuse nocturne par une meilleure gestion de l'éclairage • Modulation de l'éclairage selon les usages

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°332-04
(Axe 03-Stratégie 03-Programme 02-Action 04)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°03	Réduire l’empreinte énergétique du parc de bâtiments publics et privés
Programme n° 02	Renouvellement réseau d’éclairage public
Action n°04 (Fiche-Action n°332-04)	Renouvellement des éclairages de l’école maternelle par un système LED moins consommateur d’énergie
Maître d’ouvrage	NOUATRE (Commune)
Description de l’action	Ce projet s’inscrit dans le cadre d’un plan local de rénovation des équipements communaux les plus énergivores. Objectifs poursuivis : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rénovation thermique et énergétique des équipements communaux ▪ Réduction de la consommation d’énergie ▪ Réduction des charges supportées par la commune pour lui permettre d’investir plus encore en faveur de l’efficacité énergétique.
Partenaires	SIEIL
Coût prévisionnel	Nature des travaux : <ul style="list-style-type: none"> – Dépose du système d’éclairage existant et pose d’un système d’éclairage LED moins énergivore Coût prévisionnel : 8 000 € HT
Plan de financement	Etat (DETR/DSIL) : 2 000 € Département : 4 800 € Autofinancement : 1 200 € Total recettes : 8 000 €

Dispositifs mobilisés	CRTE
Calendrier	Date prévisionnelle de début de travaux : Début /2022 Date prévisionnelle de fin de travaux : Fin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de systèmes d'éclairage changés ▪ % de système d'éclairage LED/ éclairage public communal ▪ Réduction consommation d'énergie réalisée
Critères d'éco conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de systèmes et équipements permettant de contrôler et de limiter la consommation d'électricité

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°332-05
(Axe 03-Stratégie 03-Programme 02-Action 05)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°03	Réduire l’empreinte énergétique du parc de bâtiments publics et privés
Programme n° 02	Renouveler le réseau d’éclairage public
Action n°05 (Fiche-Action n°332-05)	Renouvellement des éclairages de l’espace public par un système LED moins consommateur d’énergie
Maître d’ouvrage	PANZOULT (Commune)
Description de l’action	<p>Ce projet s’inscrit dans le cadre d’un plan local de rénovation des équipements communaux (bâtiments et éclairage de rues) les plus énergivores. Il s’agit de remplacer les 50 lampadaires par un système LED.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Moderniser un parc d’éclairage avec des équipements optimisés pour offrir un meilleur rendement ▪ Réduire la consommation d’énergie • Diminuer les coûts de maintenance supportées par la commune pour lui permettre d’investir plus encore en faveur de l’efficacité énergétique.
Partenaires	SIEIL Département
Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dépose du système d’éclairage existant et pose d’un système d’éclairage LED moins énergivore <p>Coût prévisionnel : 40 000 € HT</p>
Plan de financement	<p>DETR/DSIL : 32 000.00 €</p> <p>Autofinancement : 8 000.00</p>

	Total recettes : 40 000.00 €
Dispositifs mobilisés	CRTE
Calendrier	Date prévisionnelle de début de travaux : 2023 Date prévisionnelle de fin de travaux : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de systèmes d'éclairage changés • % de système d'éclairage LED/ éclairage public communal • Réduction consommation d'énergie réalisée
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de systèmes et équipements permettant de contrôler et de limiter la consommation d'électricité • Lutte contre la pollution lumineuse nocturne par une meilleure gestion de l'éclairage • Modulation de l'éclairage selon les usages

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°332-06
(Axe 03-Stratégie 03-Programme 02-Action 06)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°03	Réduire l’empreinte énergétique du parc de bâtiments publics et privés
Programme n° 02	Moderniser le réseau d’éclairage public
Action n°06 (Fiche-Action n°332-06)	Renouvellement des éclairages de l’espace public par un système LED moins consommateur d’énergie
Maître d’ouvrage	PARÇAY SUR VIENNE (Commune)
Description de l’action	<p>Ce projet s’inscrit dans le cadre d’un plan local de rénovation des éclairages publics en 3 phases :</p> <p>Amélioration énergétique de l’éclairage public et remplacement des candélabres énergivores par de l’appareillage LED</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ En 2021 : « les Chillaudières » (en cours) ▫ En 2022 : secteur « la Musse, route du Pont, Avenue des acacias » ▫ En 2023 : secteur centre bourg + suppression de l’armoire de comptage. <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration du rendement énergétique des équipements communaux ▪ Réduction de la consommation d’énergie des éclairages publics ▪ Réduction des charges supportées par la commune pour lui permettre d’investir plus encore en faveur de l’efficacité énergétique.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▫ SIEIL ▫ Département

Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ « les Chillaudières » : 18 071 € ▫ Secteur « la Musse, route du Pont, Avenue des acacias » : 21 316 € ▫ Secteur centre bourg : 34 228 € <p>Coût prévisionnel : 73 615 € HT</p>
Plan de financement	<p>DETR/DSIL (30%) : 22 084.50 € SIEIL (50%) : 36 807.50 € Autofinancement : 14 723 €</p> <p>Total recettes : 73 615 €</p>
Dispositifs mobilisés	CRTE
Calendrier	<p>Etudes préalables du SIEIL Date prévisionnelle de début de travaux : 2021 Date prévisionnelle de fin de travaux : 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de systèmes d'éclairage changés • % de système d'éclairage LED/ éclairage public communal • Réduction consommation d'énergie réalisée
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de systèmes et équipements permettant de contrôler et de limiter la consommation d'électricité • Lutte contre la pollution lumineuse nocturne par une meilleure gestion de l'éclairage • Modulation de l'éclairage selon les usages

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°332-07
(Axe 03-Stratégie 03-Programme 02-Action 07)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°03	Réduire l’empreinte énergétique du parc de bâtiments publics et privés
Programme n° 02	Renouveler le réseau d’éclairage public
Action n°07 (Fiche-Action n°332-07)	Renouvellement des éclairages du terrain d’honneur du Stade Marc Desaché par un système LED moins consommateur d’énergie
Maître d’ouvrage	SAINTE MAURE DE TOURAINE (Commune)
Description de l’action	<p>Ce projet s’inscrit dans le cadre d’un plan local de rénovation des équipements communaux les plus énergivores, après le renouvellement des éclairages de l’Hôtel de Ville en 2020 et de l’école élémentaire Charles Perrault en 2021.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rénovation thermique et énergétique des équipements communaux ▪ Réduction de la consommation d’énergie ▪ Réduction des charges supportées par la commune pour lui permettre d’investir plus encore en faveur de l’efficacité énergétique.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIEIL ▪ Département ▪ Groupe « Eclairage public », animé par le chef de projet CRTE et comprenant les autres communes volontaires ayant un projet de ce type-là
Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dépose du système d’éclairage existant et pose d’un système d’éclairage LED moins énergivore et

	<p>conforme à la réglementation fédérale pour l'organisation de compétitions sportives</p> <p>Coût prévisionnel : 126 985 € HT</p>
Plan de financement	<p>DETR/DSIL : 50 794 €</p> <p>CRST : 25 397 €</p> <p>FAFA de la FFF : 15 000 €</p> <p>Autofinancement : 35 794 €</p> <p>Total recettes : 126 985 €</p>
Dispositifs mobilisés	<p>CRST</p> <p>CRTE</p>
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début de travaux : 03/2022</p> <p>Date prévisionnelle de fin de travaux : 09/2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de systèmes d'éclairage changés • % de système d'éclairage LED/ éclairage public communal • Réduction consommation d'énergie réalisée • Participation au groupe « Eclairage public », animé par le chef de projet CRTE et comprenant les autres communes volontaires ayant un projet de ce type-là (oui/non)
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Moderniser un parc d'éclairage avec des équipements optimisés pour offrir un meilleur rendement • Réduire la consommation d'énergie • Diminuer les coûts de maintenance supportées par la commune pour lui permettre d'investir plus encore en faveur de l'efficacité énergétique

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°332-08
(Axe 03-Stratégie 03-Programme 02-Action 08)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°03	Réduire l’empreinte énergétique du parc de bâtiments publics et privés
Programme n° 02	Renouvellement réseau d’éclairage public
Action n°08 (Fiche-Action n°332-08)	Renouvellement des éclairages de l’espace public par un système LED moins consommateur d’énergie
Maître d’ouvrage	THENEUIL (Commune)
Description de l’action	<p>Ce projet s’inscrit dans le cadre d’un plan local de rénovation énergétiques des équipements communaux (logements et éclairage de rues) les plus énergivores. Il s’agit de remplacer éclairages actuels énergivores et de les remplacer par un système LED, notamment aux lieux-dits « les Vallières et les Rabonnières ». La municipalité souhaite aussi renouveler les supports, mâts.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction de la consommation d’énergie ▪ Réduction des charges supportées par la commune pour lui permettre d’investir plus encore en faveur de l’efficacité énergétique. ▪ Modernisation du mobilier urbain
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▫ SIEIL ▫ Département ▫ Groupe « Eclairage public », animé par le chef de projet CRTE et comprenant les autres communes ayant un projet de ce type-là
Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dépose du système d’éclairage existant et pose

	<p>d'un système d'éclairage LED moins énergivore</p> <p>Coût prévisionnel : Non encore estimés</p>
Plan de financement	Non défini
Dispositifs mobilisés	CRTE
Calendrier	<p>Etudes préalables : 2022</p> <p>APS- APD : 2023</p> <p>Date prévisionnelle de début de travaux : 2023</p> <p>Date prévisionnelle de fin de travaux : 2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de systèmes d'éclairage et mâts changés • % de système d'éclairage LED/ éclairage public communal • Réduction consommation d'énergie réalisée • Participation au groupe « Eclairage public », animé par le chef de projet CRTE et comprenant les autres communes ayant un projet de ce type- là (oui/non)
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de systèmes et équipements permettant de contrôler et de limiter la consommation d'électricité • Lutte contre la pollution lumineuse nocturne par une meilleure gestion de l'éclairage • Modulation de l'éclairage selon les usages

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°332-09
(Axe 03-Stratégie 03-Programme 02-Action 09)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°03	Réduire l’empreinte énergétique du parc de bâtiments publics et privés
Programme n° 02	Renouveler le réseau d’éclairage public
Action n°09 (Fiche-Action n°332-09)	Renouvellement des éclairages de l’espace public par un système LED moins consommateur d’énergie
Maître d’ouvrage	CRISSAY SUR MANSE (Commune)
Description de l’action	<p>Ce projet s’inscrit dans le cadre d’un plan local de rénovation des équipements communaux (bâtiments et éclairage de rues) les plus énergivores. Il s’agit de remplacer les points lumineux à vapeur de mercure et de les remplacer par un système LED.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Moderniser un parc d’éclairage avec des équipements optimisés pour offrir un meilleur rendement ▪ Réduire la consommation d’énergie • Diminuer les coûts de maintenance supportées par la commune pour lui permettre d’investir plus encore en faveur de l’efficacité énergétique.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▫ SIEIL (en attente de rapport d’audit suite à visite sur place) ▫ Département
Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dépose du système d’éclairage existant et pose d’un système d’éclairage LED moins énergivore

	Coût prévisionnel : 40 000 € HT
Plan de financement	DETR/DSIL : 32 000.00 € Autofinancement : 8 000.00 Total recettes : 40 000.00 €
Dispositifs mobilisés	CRTE
Calendrier	Date prévisionnelle de début de travaux : 2022 Date prévisionnelle de fin de travaux : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de systèmes d'éclairage changés • % de système d'éclairage LED/ éclairage public communal • Réduction consommation d'énergie réalisée
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de systèmes et équipements permettant de contrôler et de limiter la consommation d'électricité • Lutte contre la pollution lumineuse nocturne par une meilleure gestion de l'éclairage • Modulation de l'éclairage selon les usages

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°332-10
(Axe 03-Stratégie 03-Programme 02-Action 10)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°03	Réduire l’empreinte énergétique du parc de bâtiments publics et privés
Programme n° 02	Renouveler le réseau d’éclairage public
Action n°10 (Fiche-Action n°332-10)	Renouvellement des éclairages du stade par un système LED moins consommateur d’énergie
Maître d’ouvrage	BRASLOU (Commune)
Description de l’action	<p>Ce projet s’inscrit dans le cadre d’un plan local de rénovation des équipements communaux les plus énergivores. Il s’agit de remplacer les projecteurs actuels du stade communal par des projecteurs LED.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Moderniser un parc d’éclairage avec des équipements optimisés pour offrir un meilleur rendement ▪ Réduire la consommation d’énergie ▪ Diminuer les coûts de maintenance supportées par la commune pour lui permettre d’investir plus encore en faveur de l’efficacité énergétique.
Partenaires	
Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dépose du système d’éclairage existant et pose d’un système d’éclairage LED moins énergivore <p>Coût prévisionnel : 34 000 € HT (selon devis joint)</p>
Plan de financement	<p>DETR/DSIL (40%) : 13 600 € ADEME (10%) : 3 400 € Département (20%) : 6 800 €</p>

	<p>Fédération de Football (10%) : 3 400 € Autofinancement : 6 800 €</p> <p>Total recettes : 34 000 €</p>
Dispositifs mobilisés	CRTE
Calendrier	<p>Etudes préalables : Janvier 2020 Date prévisionnelle de début de travaux : Juin 2023 Date prévisionnelle de fin de travaux : Septembre 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de systèmes d'éclairage changés • % de système d'éclairage LED/ éclairage public communal • Réduction consommation d'énergie réalisée
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de systèmes et équipements permettant de contrôler et de limiter la consommation d'électricité • Modulation de l'éclairage selon les usages

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°341-01
(Axe 03-Stratégie 04-Programme 01-Action 01)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°04	Réduire la production de déchets
Programme n° 01	Moderniser et agrandir les déchèteries
Action n°01 (Fiche-Action n°341-01)	Modernisation, extension et reconstruction des déchèteries
Maître d'ouvrage	SMICTOM DU CHINONNAIS (EPCI sans fiscalité propre)
Description de l'action	<p>Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un plan local de rénovation, extension et reconstruction des 11 déchèteries du SMICTOM du Chinonais qui comprend 4 Communautés de communes et 75 000 habitants.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversifier les filières de reprise des déchets triés ▪ Optimiser le tri existant ▪ Sécuriser l'accès et le fonctionnement des déchèteries tant pour les usagers que pour le personnel ▪ Augmentation des recettes des déchèterie et donc limitation de la hausse de la redevance aux usagers ▪ Développement des ressourceries (Cf fiche 342-01)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▫ CCTVV qui se charge de l'acquisition des terrains si nécessaire ▫ ADEME ▫ AMORCE
Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux : Mise aux normes, modernisation, valorisation des déchèteries par des travaux de rénovation, de réaménagement avec extension et de construction nouvelle</p> <p>Coûts prévisionnels (<i>montants prévisionnels indicatifs, issus d'une étude de 2013, à actualiser</i>) :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Déchèterie de Noyant de Touraine : 989 761 € HT - Déchèterie de l'Île Bouchard : 926 485 € HT - Déchèterie de Richelieu : 681 022 € HT - Déchèterie de Ports-sur-Vienne : 13 199 € HT <p>Coût total : 2 610 467 € HT</p>
Plan de financement	<p>DETR/DSIL (30%) : 783 140.10 € ADEME (30%) : 783 140.10 € Autofinancement : 1 044 186.80 €</p> <p>Total recettes : 2 610 467 €</p>
Calendrier	<p>2nd semestre 2021 : Désignation de l'AMO et la MOE 2022 : Etude de maîtrise d'œuvre, établissement des dossiers réglementaires et instruction, passation du marché d'exploitation 2023/2026 : Réalisation des travaux</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Création de nouvelles filières de déchets triés (nombre) • Développement des filières existantes (tonnages comparés avant et après travaux) • Augmentation de la fréquentation des usagers (avant et après travaux) • Optimisation des recettes des déchèteries (avant et après travaux sur le territoire de la CCTVV, en €)
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction, gestion et valorisation des déchets • Tonnage de mise en décharge évité • Introduction dans les marchés de travaux de clauses environnementales et de clauses relatives à l'emploi et à l'insertion sociales • Critères de performance des matériaux et équipements

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche projet n°342-01
(Axe 03-Stratégie 04-Programme 02-Action 01)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°04	Réduire la production de déchets
Programme n° 02	Limiter la production de déchets et favoriser le réemploi
Action n°01 (Fiche-Action n°342-01)	Création d'une ressourcerie
Maître d'ouvrage	A DEFINIR
Description de l'action	<p>Un projet de ressourcerie répond aux 3 enjeux du développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Enjeux environnementaux : Gestion plus vertueuse des déchets en recyclant au maximum les matériaux et objets déposés par les usagers, en diminuant les tonnages enfouis ou incinérés, ➤ Enjeux économiques : Revente des objets qui ont été détournés des déchèteries puis triés, réparés, nettoyés et revendus ; ces tonnages évités en déchèterie participeraient à limiter la hausse des redevances des habitants ➤ Enjeux sociaux : Création d'emplois d'insertion en détournant des déchèteries des objets qui pourraient être réparés, nettoyés et vendus à prix modiques, notamment pour les ménages les plus fragiles. Des zones de dons peuvent aussi être développées (pour des matériaux de construction, planches en bois, etc) <p>ACTYVAL, structure associative de préfiguration à la candidature Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), a pu commencer à identifier des besoins non satisfaits sur notre territoire auprès des habitants et collectivités. Parmi les activités susceptibles d'être mises en place par la future Entreprise à but d'Emploi (EBE) est ressortie celle d'une ressourcerie.</p> <p>A ce jour, les études de besoins et d'impacts doivent être approfondies au sein de la commission « activités » mise en place au niveau du Comité Local pour l'Emploi (CLE). Le CLE doit s'assurer que cette activité soit bien</p>

	<p>complémentaire et non concurrente avec des entreprises locales (ex : La Chèvre Verte à Sainte-Maure-de-Touraine).</p> <p>Même si le travail de recensement du besoin est porté par ACTYVAL, le maître d'ouvrage pour développer cette nouvelle offre de services éco-responsables reste à identifier : EBE ? (si le territoire est retenu dans le cadre de l'appel à projet TZCLD). Si ce n'est pas le cas : SMICTOM ? Communauté de Communes ? Autre structure privée ? (ex : TRI 37 sur la CC Gâtine Choisille Pays de Racan)</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▫ SMICTOM ▫ ACTYVAL, candidate à l'AAP TZLCD ▫ ADEME ▫ AMORCE ▫ TRI 37
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Création de nouvelles filières de déchets triés (nombre) • Tonnage de déchets détournés des déchèteries • Nombre d'emplois créés • Baisse du reste à charge des déchèteries pour le SMICTOM et donc la CCTVV • Chiffre d'affaires de revente des matériaux triés, réparés et remis en vente
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de matériaux recyclés et/ou locaux • Réduction, gestion et valorisation des déchets • Tonnage de mise en décharge évité • Prise en compte des métiers porteurs de la transition écologique et énergétique, ou ceux de l'économie sociale et solidaire • Création d'emplois locaux non-délocalisables • Introduction dans les marchés de travaux de clauses environnementales et de clauses relatives à l'emploi et à l'insertion sociales

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°351-01
(Axe 03-Stratégie 05-Programme 01-Action 01)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°05	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel
Programme n° 01	Protéger la biodiversité
Action n°01 (Fiche-Action n°351-01)	Création d'un étang
Maître d'ouvrage	COURCOUE (Commune)
Description de l'action	Objectifs poursuivis : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement touristique de la commune • Préserver la faune et la flore locales • Sensibiliser le public à la nature • S'assurer d'une réserve d'eau pour les années à venir
Partenaires	ADAC Syndicat de la Manse Etendu
Coût prévisionnel	Nature des travaux : <ul style="list-style-type: none"> – Création d'un étang Coût prévisionnel : A définir (étude ADAC en cours)
Plan de financement	DETR/DSIL : CRST : Autofinancement :
Dispositifs mobilisés	CRTE
Calendrier	Acquisition : Etudes : 4 ^{ème} trimestre 2021 Date prévisionnelle de début de travaux : Fin 2022 Date prévisionnelle de fin de travaux : Fin 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la fréquentation du site :

	<p>oui/non</p> <ul style="list-style-type: none">• Qualité de vie des habitants• Développement d'évènements culturels et associatifs autour du site : oui/non
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none">• Protection du milieu et de la biodiversité

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°352-01
(Axe 03-Stratégie 05-Programme 02-Action 01)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°05	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel
Programme n° 02	Favoriser l'agriculture raisonnée
Action n°01 (Fiche-action n°352_01)	Diagnostic et esquisse d'un plan d'actions en faveur d'une alimentation durable en Pays du Chinonais
Maître d'ouvrage	SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU CHINONNAIS (porteur du Contrat Local de Santé), ainsi que les acteurs porteurs d'actions futures (EPCI sans fiscalité propre)
Description de l'action	<p>Considérant l'importance de l'agriculture pour le Pays du Chinonais et l'intérêt de travailler à la transition du territoire en faveur d'une alimentation plus en lien avec la production locale, également pour appuyer les orientations décidées par deux communautés de communes à ce sujet dans leurs PCAET, les élus du Comité syndical du Pays ont décidé début 2021 d'engager un diagnostic de la situation du Pays et des attentes des acteurs concernés (production, consommation, distribution).</p> <p><u>Le but du Pays</u> : Tendre vers une meilleure autonomie et qualité alimentaire sur le territoire, et conforter l'agriculture en lien avec l'alimentation.</p> <p>Ce travail est engagé depuis juin 2021 dans le cadre d'une mission d'un an, grâce au recrutement d'un Volontaire territorial en Administration).</p>

	<p>Objectifs de la mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Avoir une vision précise de la situation (état des lieux) : qui produit quoi ? Comment est distribuée la production ? – Créer les conditions d’une dynamique collective autour de l’alimentation en prenant en compte la situation et les attentes de tous les acteurs du système alimentaire (diversification, initiatives solidaires...) – Définir les orientations prioritaires et envisager les mesures spécifiques qu’il conviendra de mettre en œuvre pour favoriser la réalisation des initiatives identifiées (candidature à un PAT, à un programme LEADER, etc.). <p>La réflexion conduite devra notamment s’inscrire dans le PAT (Projet alimentaire territorial) d’Indre-et-Loire et dans les PCAET des communautés de communes.</p>
Partenaires	<p>Le Syndicat de Pays Dans le cadre de cette mission de diagnostic, les partenaires principaux, sont les deux Communautés de communes du Pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CC Chinon Venne et Loire • La CC Touraine Val de Vienne <p>Un comité technique et un comité de pilotage sont constitués de représentants des deux communautés de communes. Celles-ci pourront à travers cette démarche affiner leurs plans d’actions initiés dans le cadre de leurs PCAET, pour pouvoir mettre en œuvre des actions avec leurs communes, qui relèvent de leurs domaines de compétences (restauration collective).</p> <p>Les autres partenaires potentiels concernés par le sujet seront bien entendu associés à la démarche (entretiens dans un premier temps puis groupes de travail), il s’agira à minima de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Chambre d’agriculture du 37 • Le PNR Loire Anjou Touraine <p>Cette démarche doit permettre au Syndicat de Pays de mieux cerner les besoins de soutien financier des différents porteurs de projets, et d’adapter les dispositifs de financements qu’il gère en conséquence (CRST Pays-Région, nouveau programme LEADER...).</p>

Coût prévisionnel

Dépenses de fonctionnement / mission actuelle :

Le Syndicat de Pays du Chinonais porte la mission d'un an et les charges y afférant :

- Salaires chargés sur 12 mois : 38 151,84 €
- Frais annexes (15 %) : 5 722,77 €

= 43 874,61 €

Dépenses de fonctionnement prévisionnelles / mission supplémentaire de 12 mois pour l'élaboration d'un PAT :

Selon les résultats, si le Comité syndical et les deux Communautés de communes adhérentes le souhaitent, la démarche pourrait être poursuivie par l'élaboration et la mise en œuvre d'un Projet alimentaire de territoire. Le coût estimé pour une mission de 12 mois serait le suivant :

- Salaires chargés sur 12 mois : 40 000 €
- Frais annexes : 11 000 €

Investissements potentiels 2021 à 2026 :

▪ Investissements des communes et CC pour l'adaptation de leurs outils de restauration collective (locaux et matériel pour la cuisine sur les cantine scolaires, EHPAD, ALSH...) : 300 000 € HT

▪ Investissements pour la mutualisation d'outils de stockage, livraison, préparation/transformation, conditionnement, ...

▪ Investissement de diversification agricole contribuant au projet de développement de la vente directe/circuits de proximité

▪ L'aménagement et la mise à disposition de foncier par les collectivités pour favoriser l'installation d'agriculteurs souhaitant s'engager dans des circuits de proximité, plus particulièrement sur des productions insuffisamment présentes sur le territoire pour répondre aux besoins (maraîchage en particulier)

▪ Investissements visant à faciliter le rapprochement producteurs/consommateurs (ex. magasins de producteurs, véhicules de tournées et livraisons...)

▪ Investissements pour l'installation de nouvelles activités répondant aux enjeux et objectifs du projet alimentaire ou à la création d'un Système alimentaire territorialisé

	<p>(ex. : création d'un chantier d'insertion en maraîchage...).</p> <p>Maîtres d'ouvrages potentiels : collectivités, associations et entreprises (de l'ESS notamment), groupements de producteurs...</p> <p>Le coût total des investissements pourrait s'élever à 1 300 000 € HT sur la durée du CRTE.</p> <p>Autres dépenses de Fonctionnement potentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation pour accompagner la mise en œuvre du projet du territoire (et les projets des acteurs) ▪ Plan de communication ▪ Formation des personnels de cuisine ▪ ... <p>Coût potentiel : 50 000 € HT / an</p>
Plan de financement	<p><u>Mission Alimentation en cours (1 an) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat /VTA (forfait) : 15 000 € - LEADER : 24 091€ - Autofinancement Pays : 4 783,61 € <p>= 43 874,61 €</p> <p><u>Mission complémentaire éventuelle :</u></p> <p>En cas de besoin de prolongation de la mission et/ou pour le déploiement des actions du plan préétabli voire pour l'élaboration d'un PAT (Projet alimentaire de territoire), un autre plan de financement sera réalisé :</p> <p>Dépenses (salaires chargés + frais annexes : 51 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Subvention Etat (AAP) : 25 200 € - Subvention Région / CRST (30%) : 15 600 € (peu de crédits restant disponibles) - Autofinancement Pays : 10 200 € <p><u>Investissements (collectivités, associations...) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région (CRST) dans la limite des crédits disponibles - FEADER en fonction des mesures existantes au PDR ou sur un nouveau programme LEADER éventuel <p>Le Pays sera candidat à un nouveau programme LEADER et souhaite d'ores et déjà pouvoir l'adapter aux orientations prioritaires qu'il a commencé à définir (études en cours : Alimentation, Santé...), orientations qui seront complétées début 2022 par le Projet de territoire (à engager à compter de l'automne 2021).</p>
Calendrier	<u>Phase 1</u> : Cadrage de la mission et méthodologie

	<p>générale (2 semaines à compter du 07/06/2021). <u>Phase 2</u> : Réalisation d'un diagnostic du système alimentaire du territoire (6,5 mois). <u>Phase 3</u> : Esquisse d'un plan d'actions et mise en œuvre de 2-3 actions « prioritaires » (4,5 mois). <u>Phase 4</u> : Bilan de la mission et évaluation des premières actions (2 dernières semaines de mai 2022).</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Indicateurs de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombres d'acteurs ayant manifesté un intérêt pour la question de l'alimentation et participé de près ou de loin à la réflexion - Nombre de répondants aux différentes sollicitations (enquêtes, questionnaires, entretiens) parmi les agriculteurs, artisans, transformateurs, restaurateurs de collectivité ou privés, distributeurs) <p>Indicateur d'impact : Nombre de restaurants ayant apporté des modifications dans leur système d'approvisionnement en faveur de produits locaux</p>

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°353-01
(Axe 03-Stratégie 05-Programme 03-Action 01)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°05	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel
Programme n° 03	Mise aux normes des STEU et rénovation/extension des réseaux d'assainissement
Action n°01 (Fiche-action n°353_01)	Construction d'une nouvelle station d'épuration et amélioration du réseau (postes de refoulement)
Maître d'ouvrage	ANTOGNY LE TILLAC (Commune)
Description de l'action	<p>Le fonctionnement de la station d'épuration n'est pas satisfaisant. La station actuelle étant dans le périmètre du PPRI, il n'est pas possible de la réhabiliter. Il convient donc d'en construire une nouvelle.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la qualité des rejets afin d'atteindre les normes à respecter ▪ Protection du milieu naturel
Partenaires	Agence de l'eau, SATESE 37
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> – Acquisition de terrain : 30 000 € – Etudes et maîtrise d'œuvre : 31 500 € – Construction de la station d'épuration : 380 000 € – Création d'un refoulement et modifications : 78 000 – Postes de refoulement et réseau : 200 000 € – Démolition ancien site : 40 000 € <p>Coût prévisionnel : 759 500 € HT</p>
Plan de financement	DETR/DSIL (40%) : 303 800 €

	Agence de l'eau (40%) : 303 800 € Emprunt : 151 900 €
Dispositifs mobilisés	Programme Agence de l'eau
Calendrier	Etudes préalables : Date prévisionnelle de début de travaux : 2d semestre 2022 Date prévisionnelle de fin de travaux : 2d semestre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité des rejets • Respect des normes en vigueur
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Protection du milieu et de la biodiversité • Introduction dans les marchés de travaux de clauses environnementales et de clauses relatives à l'emploi et à l'insertion sociales

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°353-02
(Axe 03-Stratégie 05-Programme 03-Action 02)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°05	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel
Programme n° 03	Mise aux normes des STEU et rénovation/extension des réseaux d'assainissement
Action n°02 (Fiche-action n°353_02)	Mise aux normes et extension de la station d'épuration
Maître d'ouvrage	POUZAY (Commune)
Description de l'action	<p>La station d'épuration est vieillissante et elle est utilisée au-delà de sa capacité.</p> <p>La mise aux normes de cette station ainsi que son extension sont donc à prévoir. Une extension du réseau d'assainissement collectif est, en outre, possible au nord de la commune.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la qualité des rejets afin d'atteindre les normes à respecter ▪ Protection du milieu naturel ▪ Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ▪ Augmentation de la capacité d'épuration de la station afin de répondre aux besoins de la population et des activités communales
Partenaires	Agence de l'eau SATESE 37
Coût prévisionnel	Nature des travaux :

	<ul style="list-style-type: none"> – Etudes et maitrise d'œuvre – Séparation des réseaux d'eaux pluviales de ceux des eaux usées – Augmentation de la capacité d'épuration de la station – Mise aux normes environnementales de la station – Extension du réseau au nord de la commune <p>Coût prévisionnel : A définir après études</p>
Plan de financement	A définir après études
Dispositifs mobilisés	Programme Agence de l'eau
Calendrier	<p>Etudes préalables : 2022</p> <p>Date prévisionnelle de début de travaux : A définir</p> <p>Date prévisionnelle de fin de travaux : A définir</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité des rejets • Diminution de la quantité des rejets suite à la mise en place d'un réseau séparatif • Respect des normes en vigueur • Nombre d'habitations desservies par l'extension du réseau d'assainissement collectif
Critères d'éco conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Protection du milieu et de la biodiversité • Amélioration significative de la qualité des rejets

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°353-03
(Axe 03-Stratégie 05-Programme 03-Action 03)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°05	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel
Programme n° 03	Mise aux normes des STEU et rénovation/extension des réseaux d'assainissement
Action n°03 (Fiche-action n°353_03)	Amélioration de la qualité des cours d'eau de la Maugonne et de la Manse par l'extension du réseau d'assainissement aux lieux dits « la Borderie et les Caves »
Maître d'ouvrage	NEUIL (Commune)
Description de l'action	<p>Le territoire de la commune de Neuil est scindé en deux bassins versants (au nord le bassin versant de l'Indre — au sud le bassin versant de la Vienne) ; Ces deux bassins versants alimentent la Manse par le ruisseau de la Maugonne. Or la zone des caves a été définie au schéma d'assainissement, réalisé en 2003 par le cabinet « Léotot Géologie », comme impropre à l'assainissement autonome du fait de la présence de nombreuses cavités, de la faible profondeur des sols et de l'affleurement des nappes à certains endroits.</p> <p>La rue de la Tour comporte actuellement plusieurs habitations qui n'ont pas de possibilité d'installation d'un assainissement autonome. Certains rejets sont encore déversés sur le domaine public près du lavoir de la Fontaine.</p> <p>Le secteur concerné par ce projet comportait lors de l'étude d'assainissement, en 2009, 40% de filières incomplètes, 8% de prétraitements seuls, 21% de fosses</p>

	<p>étanches et 5% de dispositifs inexistants à cause des raisons évoquées ci-dessus. Peu de travaux de réhabilitation ont été réalisés depuis cette date.</p> <p>Les diagnostics récents (début 2021) réalisés par le SATESE dans le cadre du SPANC laissent apparaître que les installations vérifiées sont non conformes.</p> <p>Il convient donc de traiter les pollutions au plus près, de préserver la faune et la flore, d'éviter les concentrations de pollution pour protéger les cours d'eau et autres eaux de surface.</p> <p>Le conseil municipal est aussi très attaché à la conservation du patrimoine souterrain de la commune qui accueille de nombreuses familles de chiroptères.</p> <p>Ainsi la commune souhaite profiter de l'opportunité du remplacement de la canalisation d'eau potable, inscrit au schéma d'adduction d'eau potable, par le Syndicat intercommunal de la région de St EPAIN pour y adjoindre un réseau d'assainissement collectif gravitaire afin de limiter les coûts pour l'habitant et ne pas altérer le ciel des cavités existantes. Une partie des tranchées du réseau d'eau potable servirait aussi au passage de la canalisation d'assainissement.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etendre le réseau d'assainissement collectif afin de trouver une alternative à l'assainissement autonome impropre aux contraintes géologiques et hydrologiques du sous-sol communal ▪ Saisir l'opportunité de travaux de réseaux d'eau potable pour réaliser des travaux d'assainissement ▪ Améliorer la qualité des cours d'eau de la Maugonne et de la Manse ▪ Protéger le milieu naturel et la biodiversité
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> – Agence de l'eau – SATESE 37 – Syndicat intercommunal de la région de St EPAIN
Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux :</p> <p>Création d'un réseau de collecte principal et de 20 branchements particuliers.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Collecteurs : 149 300 € HT – Branchements : 28 700 € HT – Maîtrise d'œuvre : 12 135 € HT <p>Coût prévisionnel : 190 135 € HT</p>

Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - DETR/DSIL (40%) : 76 054 € - Agence de l'eau (20%) : 38 027 € - Département (20%) : 38 027 € - Autofinancement (20%) : 38 027 € <p>Recettes prévisionnelles : 190 135 €</p>
Dispositifs mobilisés	Programme de l'Agence de l'Eau CRTE
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes préalables : 2009 lors de la création du réseau d'assainissement collectif - Mise à jour études et APS : SAFEGE Consulting, déjà retenu - Date prévisionnelle de début de travaux : Octobre 2021 - Date prévisionnelle de fin de travaux : Novembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de maisons desservies par le réseau • Nombre d'habitants sensibilisés et informés par ces travaux les concernant directement • Respect des normes en vigueur
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Limitation des nuisances sur l'environnement (rejets non conformes) • Protection du milieu et de la biodiversité • Amélioration de la qualité des cours d'eau de la Magonne et de la Manse

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°353-04
(Axe 03-Stratégie 05-Programme 03-Action 04)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°05	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel
Programme n° 03	Mise aux normes des STEU et rénovation/extension des réseaux d'assainissement
Action n°04 (Fiche-action n°353_04)	Construction d'une nouvelle station d'épuration et déconstruction de l'ancienne
Maître d'ouvrage	RICHELIEU (Commune)
Description de l'action	<p>La STEP de Richelieu est vétuste et son fonctionnement est perturbé par des apports d'eaux parasites importants entraînant une dégradation de la qualité des rejets. Des interventions nocturnes ont été réalisées lors de l'établissement du Schéma Directeur des Eaux Usées et ont identifié la partie du réseau du collecteur à remplacer ainsi que le poste de refoulement.</p> <p>Il s'agira donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Construire une nouvelle station d'épuration avec déconstruction de l'ancienne – Rénover le réseau collecteur Avenue du Québec – Réhabiliter un poste de refoulement <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la qualité des rejets afin d'atteindre les normes à respecter ▪ Protection du milieu naturel
Partenaires	Agence de l'eau SATESE 37

Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Avenue du Québec – tranche 1 : 450 000 € HT – Avenue du Québec – tranche 2 : 305 000 € HT – Construction de la station d'épuration : 1 920 000 € – Conduites de transfert : 305 000 € HT – Poste de relevage : 87 600 € HT <p>Coût prévisionnel : 3 067 600 € HT</p>
Plan de financement	<p>DETR/DSIL : 603 390 € Agence de l'eau : 1 778 390 € Emprunt : 685 821 €</p>
Dispositifs mobilisés	<p>Programme Agence de l'eau Petites Villes de Demain CRTE</p>
Calendrier	<p>Etudes préalables : avril 2021 APS : septembre 2021 APD : Janvier 2022 Date prévisionnelle de début de travaux : Mai 2022 Date prévisionnelle de fin de travaux : Eté 2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité des rejets • Respect des normes en vigueur
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Protection du milieu et de la biodiversité • Amélioration significative de la qualité des rejets • Maitrise de la quantité de déchets produits • Maitrise des coûts d'exploitation • Etude, dès le stade de la conception et de la construction, des pistes de réutilisation des eaux traitées (valorisation des sous-produits de l'épuration)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°353-05
(Axe 03-Stratégie 05-Programme 03-Action 05)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°05	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel
Programme n° 03	Mise aux normes des STEU et rénovation/extension des réseaux d'assainissement
Action n°05 (Fiche-action n°353_05)	Réhabilitation complète de la STEU du bourg et du Rouilly
Maître d'ouvrage	LIGRE (Commune)
Description de l'action	Le fonctionnement de la station d'épuration du bourg-centre et du hameau du Rouilly n'est pas satisfaisant et doit être réhabilité. En effet la qualité des rejets ne répond plus aux normes actuelles. Objectifs poursuivis : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la qualité des rejets afin d'atteindre les normes à respecter ▪ Protection du milieu naturel
Partenaires	Agence de l'eau SATESE 37
Coût prévisionnel	Nature des travaux : <ul style="list-style-type: none"> – Réhabilitation de la station actuelle en station d'épuration en filtres plantés de roseaux Coût prévisionnel : 200 000 € HT
Plan de financement	DETR/DSIL (40%) : 80 000 € Agence de l'eau (40%) : 80 000 €

	<p>Autofinancement : 40 000 €</p> <p>Recettes prévisionnelles : 200 000 €</p>
Dispositifs mobilisés	Programme de l'Agence de l'Eau CRTE
Calendrier	<p>Etudes préalables : 2022</p> <p>Date prévisionnelle de début de travaux : Début 2023</p> <p>Date prévisionnelle de fin de travaux : Fin 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité des rejets • Respect des normes en vigueur
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Protection du milieu et de la biodiversité • Amélioration significative de la qualité des rejets • Maitrise de la quantité de déchets produits • Maitrise des coûts d'exploitation

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°353-06
(Axe 03-Stratégie 05-Programme 03-Action 06)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°05	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel
Programme n° 03	Mise aux normes des STEU et rénovation/extension des réseaux d'assainissement
Action n°06 (Fiche-action n°353_06)	Construction d'une nouvelle station d'épuration et déconstruction de l'ancienne
Maître d'ouvrage	CHAMPIGNY SUR VEUDE (Commune)
Description de l'action	<p>Le fonctionnement de la station d'épuration n'est pas satisfaisant. Suite à une étude complémentaire de génie civil (GINGER), il conviendrait de construire une nouvelle station d'épuration et de déconstruire l'ancienne.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la qualité des rejets ▪ Protection du milieu naturel ▪ Desservir les habitations et répondre aux nouvelles normes sanitaires
Partenaires	Agence de l'eau, SATESE 37, Cabinet GINGER
Coût prévisionnel	<p>Nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Etudes IRH : 35 000 € – Acquisition de terrain : 10 000 € – Etudes SAFEGE Ingénierie : 27 000 € – Etudes SATESE : 8 000 € – Déconstruction : 200 000 € – Construction de la station d'épuration : 760 000 € <p>Coût prévisionnel : 1 040 000 € HT</p>
Plan de financement	<p>DETR/DSIL : 400 000 €</p> <p>Agence de l'eau : 400 000 €</p>

	<p>Emprunt : 240 000 €</p> <p>Recettes prévisionnelles : 1 040 000 €</p>
Dispositifs mobilisés	Programme Agence de l'eau, CRTE
Calendrier	<p>Dépôt dossier loi sur l'eau : septembre 2021</p> <p>Date prévisionnelle de début de travaux : 2022</p> <p>Date prévisionnelle de fin de travaux : 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité des rejets • Respect des normes en vigueur (conformité réglementaire)
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Protection du milieu et de la biodiversité • Amélioration significative de la qualité des rejets • Maitrise de la quantité de déchets produits • Maitrise des coûts d'exploitation • Etude, dès le stade de la conception et de la construction, des pistes de réutilisation des eaux traitées (valorisation des sous-produits de l'épuration)

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°354-01
(Axe 03-Stratégie 05-Programme 04-Action 01)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°05	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel
Programme n° 04	Préparer le transfert des compétences « Eau et Assainissement »
Action n°01 (Fiche-Action n°354-01)	Etudes financières et techniques pour les transferts des compétences « Eau et Assainissement »
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE (EPCI à fiscalité propre)
Description de l'action	<p>Les compétences « Eau et Assainissement » seront transférées à la Communauté de communes Touraine Val de Vienne le 01/01/2026.</p> <p>Il convient donc de dresser un état des lieux et de mener des études financières et techniques prospectives sur chacune de ces nouvelles compétences communautaires.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Préparer l'échéance de 2026 avec la prise de compétences eau et assainissement – Définir les contours des compétences eau (eau potable/eaux pluviales) et assainissement (collectif/non-collectif) – Définir les modalités et les conséquences financières, techniques et juridiques du transfert des compétences eau et assainissement – Disposer d'un outil d'aide à la décision – Etablir des perspectives techniques et financières à moyen et long terme (mise aux normes, développement, préservation des ressources, etc)

	<ul style="list-style-type: none"> – Projection sur les opportunités d'évolution des modes de gestion – Etablir un Programme Pluri-annuel d'investissement pour ces deux compétences
Partenaires	40 communes, les syndicats d'eau et d'assainissement du territoire, l'Agence de l'eau, les cabinets d'étude, etc
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel : 400 000 € HT
Plan de financement	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (50%) : 200 000 € Etat – DETR/DSIL (30%) : 120 000 € Autofinancement : 80 000 € Recettes prévisionnelles : 400 000 €
Dispositifs mobilisés	CRST : Dossier intégré dans la révision du CRST 2018-2023 à mi-parcours pour 15 000 €
Calendrier	De 2023 à 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement dans les transferts financiers : oui/non • Accompagnement dans les transferts de personnel et évaluation des besoins humains : oui/non • Projection des budgets annexes Eau et Assainissement BP 2026 : oui/non • Projection des redevances eau et assainissement 2026 et tableau de convergences de ces redevances • Réalisation d'un Programme Pluri-annuel d'investissement pour ces deux compétences : oui/non
Critères d'éco-conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Protection du milieu et de la biodiversité

[Retour au sommaire](#)

CRTE CC TOURAINE VAL DE VIENNE
Fiche action n°355-01
(Axe 03-Stratégie 05-Programme 05-Action 01)

Grand axe n°03	TRANSITION ECOLOGIQUE
Stratégie territoriale n°05	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel
Programme n° 05	Rénover les réseaux d'adduction d'eau potable
Action n°01 (Fiche-action n°355_01)	Remplacement des canalisations d'eau potable impactées par les chlorures de vynile monomère
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable (EPCI sans fiscalité propre)
Description de l'action	Rénover le réseau d'eau potable pour optimiser la gestion de la ressource en eau. Objectifs poursuivis : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacer les canalisations d'eau potable impactées par les chlorures de vynile monomère ▪ Protection du milieu naturel
Partenaires	Agence de l'eau CRTE
Coût prévisionnel	Nature des travaux : <ul style="list-style-type: none"> – Renouvellement des canalisations d'eau potable Coût prévisionnel : 1 790 762.50 € HT
Plan de financement	DETR/DSIL (30%) : 358 152.50 € Agence de l'eau (50%) : Autofinancement SMAEP (20%) : Total recettes prévisionnelles : 1 790 762.50 €
Dispositifs mobilisés	Programme Agence de l'eau CRTE
Calendrier	Date prévisionnelle de début de travaux : Janvier 2022 Date prévisionnelle de fin de travaux : Décembre 2023

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Linéaire de canalisations renouvelées • Baisse de la consommation de l'eau en m3 • Amélioration du taux de fuite avant et après travaux
Critères d'éco conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau • Protection du milieu et de la biodiversité • Diminution du prélèvement d'eau dans le milieu naturel en évitant les fuites

[Retour au sommaire](#)

				Avis des services de l'État		Le projet répond-il à un enjeu prioritaire pour le Conseil Régional ?		Le projet répond-il à un enjeu prioritaire pour le Conseil Départemental ?	
				La recevabilité des dossiers est classée en trois catégories, selon le code couleur suivant : I- Dossiers structurants- recevabilité confirmée II- Recevabilité à étudier (recevabilité à étudier) III- Recevabilité des projets non confirmée		CONSEIL REGIONAL		CONSEIL DEPARTEMENTAL	
Nom de projet de la Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget (HT)	Année de début de travaux	OUI/ NON	Commentaires	OUI/ NON	Commentaires	OUI/ NON	Commentaires
Action 1 – Relance économique	Création d'un tiers lieu dans une gare	CCTVV	70 000,00 €	2022	OUI	CPER Tiers lieu Mettre en évidence les gains énergétiques/ recherche de développement en énergies renouvelables (ENR)			
	Mise en place d'un espace de co-working	LEMERE	A définir	A définir	OUI	À retravailler/ préciser (budget et calendrier notamment)			
	Aménagement d'un point multiservices, dernier commerce de centre bourg, dans un local vacant	MAILLE	240 000,00 €	2022	OUI	Tenir compte de l'étude de faisabilité de la CCI	Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST Releve d'une négociation au BMP.		FDSR - Sous réservé dépôt de demande 2022
	Augmentation de surface pour le restaurant "le Rillois"	RILLY SUR VIENNE	30 000,00 €	2022	NON	À examiner dans le cadre de la DETR communale			
	Programme de formation pour mettre en adéquation l'offre et la demande + mise en valeur d'entreprises "pépites"	CCTVV (Fonctionnement)	190 000,00 €	2021	NON	Renvoie à des dépenses de fonctionnement, donc non éligible			
	Construction de deux ateliers blancs sur la ZAC des Saulniers II à ste Maure de Touraine	CCTVV	448 000,00 €	2022	OUI	Terrain déjà viabilisé avec réseaux	Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Releve d'une négociation au BMP		
	Construction de deux ateliers blancs sur la ZI de Richelieu/Champigny sur Veude	CCTVV	425 000,00 €	2023	OUI	Terrain déjà viabilisé avec réseaux	Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Releve d'une négociation au BMP		
	Portage immobilier (création ou réhabilitation) pour le programme Territoire Zéro Chômeur Longue Durée	CCTVV	A définir	A définir	OUI	À activer si le projet est effectivement retenu dans le cadre du programme national			
	Diagnostic et esquisse d'un plan d'actions en faveur d'une alimentation durable en Pays du Chinonais	Syndicat mixte du pays du Chinonais	43 875,00 €	2021	NON	Un volontaire territorial en administration (VTA) déjà financé sur les crédits de l'État	Relève potentiellement du cadre des CRST Releve d'une négociation au BMP		
	Identifier et inventorier le portage immobilier de distributeurs automatiques alimentaires sur le territoire	A définir	A définir	A définir	OUI	À retravailler/préciser (MO ; budget ; calendrier notamment)			

Orient:	Développement d'une offre slow tourisme : cyclotouristique, pédestre, équestre et fluvial (cales de mise à l'eau à la Vienne)	CCTVV	A définir	2022	OUI	Budget à définir Réflexion en cours à l'échelle communautaire	Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Releve d'une négociation au BMP	
	Réhabilitation du gîte communal (efficacité énergétique et maintien du classement 3 épis Nouvelles Normes gîtes de Fce)	ANTOGNY LE TILLAC	65 000,00 €	2022	OUI	Réflexion sur des synergies à mutualiser à l'échelle intercommunale (ex : groupement de commandes audits énergétiques)	Relève du cap hébergement	FIDIT / FDSR - Souérservé dépôt demande 2022
	Aménagement de toilettes sèches sur l'aire de pique nique de la Fontaine de Jable, à proximité du Château du Rivau	LEMERE	A définir	2024	NON	À examiner dans le cadre de la DETR communale		FDSR - Sous réserve dépôt demande 2024
	Création d'un parcours en eau vive sportif et touristique par utilisation de la masse d'eau; création de sentiers touristiques "nature et sensations" avec mise en valeur de la biodiversité; aménagement d'un espace événementiel d'accueil grand public en réseau	PORTS-SUR-VIENNE	555 000,00 €	2021	NON	À examiner dans le cadre de la DETR communale	Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Releve d'une négociation au BMP	FDADDT - pas de demande 2021
	Consolidation et mise en valeur du château de Nouâtre (dont création d'un parcours touristique)	NOUATRE	220 000,00 €	2023	NON	À examiner dans le cadre de la DETR communale	Pas assez de détails sur la nature du projet	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2023
	Acquérir, centraliser et mutualiser le matériel communautaire	CCTVV	A définir	2022	NON	Renvoie à des dépenses de fonctionnement, donc non éligible		
	Promouvoir l'identité du territoire 212-01	A définir	A définir	A définir	NON			
	Aménagement de la 2de tranche du lotissement « secteur des Amandiers » intégrant les objectifs du PLUI d'éco-conditionnalité	CHAVEIGNES	500 000,00 €	2024	NON	À examiner dans le cadre de la DETR communale	Dans le cas où le quartier n'accueillerait pas de logement social l'opération ne relèverait pas d'un soutien régional	
	Construction de 3 logements locatifs adaptés dans le lotissement des Amandiers	CHAVEIGNES	350 000,00 €	2026	OUI	- Mettre en évidence les gains énergétiques - Prendre en compte la question de la lutte contre l'artificialisation des sols (engager une réflexion sur un projet alternatif basé sur les logements vides dans le bourg ?)	Dans le cas où il ne s'agirait pas de logement social l'opération ne relèverait pas d'un soutien régional	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2026
	Aménagement d'espaces publics en cœur de village	LUZE	300 000,00 €	2026	NON	À examiner dans le cadre de la DETR communale	Pas assez de détails sur la nature du projet pour apprécier l'éligibilité au CRST	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2026
	Réalisation de deux écoquartiers ...vers l'écobourg de Ports sur Vienne	PORTS-SUR-VIENNE	280 000,00 €	2021	OUI	Tendre vers le label officiel d'éco-quartier, en remplissant l'ensemble des critères exigés		
	Création d'îlots de fraîcheur dans les quartiers urbains et résidentiels	SAINTE MAURE DE TOURAINE	75 000,00 €	2022	NON	À examiner dans le cadre de la DETR communale	Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Releve d'une négociation au BMP	
	Requalification du centre-bourg (3ème tranche)	NOUATRE	275 000,00 €	2024	NON	À examiner dans le cadre de la DETR communale	Ne relève pas d'un financement régional (requalification voirie)	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2024
	Aménagement d'espaces publics en cœur de village	CRISSAY SUR MANSE	290 000,00 €	2023	NON	À examiner dans le cadre de la DETR communale	Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Releve d'une négociation au BMP	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2023

Aménagement d'espaces publics en cœur de village	PANZOULT	252 500,00 €	2023	NON	À examiner dans le cadre de la DETR communale	Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Releve d'une négociation au BMP	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2023
Modification du PLUi, élaboration d'un cahier de recommandations architecturales et adaptation des périmètres de protection des Monuments Historiques	CCTVV	A définir	A définir	NON	Renvoie à des dépenses de fonctionnement Associer la DRAC		
programme Petites Villes de Demain	RICHELIEU	A définir	2022	OUI	Contenu à créer		
programme Petites Villes de Demain	L'ILE BOUCHARD	A définir	2022	OUI	Contenu à créer		
programme Petites Villes de Demain	SAINTE MAURE DE TOURAINE	A définir	2022	OUI	Contenu à créer		
Elaborer et mettre en œuvre collectivement le Constat Local de Santé du Pays du Chinonais	Syndicat mixte du pays du Chinonais	A définir	2021	OUI		Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP	
Extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de l'île Bouchard	CCTVV	400 000,00 €	2023	OUI	CPER	Sous réserve de s'inscrire dans le cahier des charges CPER 2021-2027 Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	F2D - Sous réserve dépôt demande 2024
Rénovation des cabinets médicaux et paramédicaux à Nouâtre	CCTVV	340 602,00 €	2024	OUI		Si l'opération devait intégrer des travaux de rénovation énergétique, elle relèverait du plan isolation des CRST	F2D - Sous réserve dépôt demande 2023
Construction d'un gymnase multisports à Richelieu	CCTVV	2 200 000,00 €	2021	OUI	DSIL classique 2021 : 527 000 euros	Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Releve d'une négociation au BMP	F2D 2021
Construction d'une piste d'athlétisme	NOYANT DE TOURAINE	970 200,00 €	2025	OUI	Pertinence de cet équipement vu la proximité de celui de Ste Maure ? Phaser le projet Diversifier les financements (ex.Crédits Agence nationale du sport)	Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST. Releve d'une négociation prochain contrat	FDSR - Sous réservé dépôt demande 2025
Construction d'un centre aquatique communal	SAINTE MAURE DE TOURAINE	5 000 000,00 €	2024	OUI	Y a-t-il eu une réflexion intercommunale ? - Engager une réflexion sur le site de l'ancienne piscine - Phaser le projet - Diversifier les financements (ex.Crédits agence nationale du sport)	Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	F2D - Sous réserve dépôt demande 2024
Rénovation énergétique de la salle polyvalente Anne de Rohan	SAINTE MAURE DE TOURAINE	200 000,00 €	2023	NON	- À examiner dans le cadre de la DETR communale - Mettre en évidence les gains énergétiques/ recherche de développement en ENR	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST(si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	
Réhabilitation du pôle culturel (dont rénovation énergétique)	ANTOGNY LE TILLAC	100 000,00 €	2021	NON	- Mettre en évidence les gains énergétiques/ recherche de développement en ENR	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST(si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	
Restauration des peintures de l'Eglise Saint Léger	NOUATRE	220 000,00 €	2024	NON	Les crédits DRAC ne sont pas cumulables avec la DETR		Fonds patrimoine rural non protégé - Soius réserve dépôt demande 2024
Réhabilitation d'une ancienne école en tiers-lieu (salles et espaces extérieurs de convivialité, jardins partagés)+acquisition de terrains adjacents pour densifier le centre-bourg	BRASLOU	335 000,00 €	2024	OUI	- Fiche à scinder en deux : Oui pour le projet de tiers-lieu, s'il pensé en cohérence avec celui porté par la CC - Mettre en évidence les gains énergétiques/ recherche de développement en ENR	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST(si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2024
Réhabilitation de la salle polyvalente (dont rénovation énergétique)	BRAYE SOUS FAYE	60 000,00 €	2022	NON	À examiner dans le cadre de la DETR communale Mettre en évidence les gains énergétiques/ recherche de développement en ENR	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST(si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	
Réhabilitation du centre Montpensier (dont rénovation énergétique)	CHAMPIGNY SUR VEUDE	1 006 000,00 €	2023	OUI	À examiner dans le cadre de la DSIL Reflexion sur des synergies à mutualiser (ex : groupement de commandes audits énergétiques)	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST(si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2023

Aménagement et rénovation thermique d'un bâtiment public vacant en espace de vie sociale intergénérationnelle	CROUZILLES	349 000,00 €	2023	OUI		La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2023
Rénovation énergétique et extension de la salle polyvalente	LUZE	250 000,00 €	2025	NON	À examiner dans le cadre de la DETR communale	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2025
Rénovation énergétique du bâtiment des associations	RICHELIEU	601 000,00 €	2022	OUI	Associer les services de l'ABF	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	F2D - Sous réserve dépôt demande 2022
Réhabilitation de la salle des fêtes (dont rénovation énergétique)	SAINT EPAIN	585 000,00 €	2022	OUI	- Vérifier la cohérence à l'échelle communautaire - Mettre en évidence les gains énergétiques/ recherche de développement en ENR	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2022
Réhabilitation d'un bâtiment vacant en bibliothèque communale	THENEUIL	100 000,00 €	2023	NON	À examiner dans le cadre de la DETR communale	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2023
Evolution du chauffage de la salle socio-culturelle vers un système de Pompe à Chaleur	MARCILLY SUR VIENNE	40 000,00 €	2022	NON	À examiner dans le cadre de la DETR communale		
Réhabilitation et extension de la salle des fêtes (en 2 phases)	COURCOUE	A définir	2022	NON	À définir	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2022
Rénovation énergétique de l'école	AVON LES ROCHES	88 200,00 €	2021	NON	À examiner dans le cadre de la DETR communale	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	FDSR 2021 - pas de demande
Restructuration de l'école (dont rénovation énergétique)	LA TOUR SAINT GELIN	580 000,00 €	2023	NON	À examiner dans le cadre de la DETR communale	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2023
Aménagement d'un city-Park	RILLY SUR VIENNE	60 000,00 €	2023	NON	À examiner dans le cadre de la DETR communale	Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Releve d'une négociation au BMP	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2023
Extension et rénovation énergétique de l'ALSH communautaire à l'île Bouchard	CCTVV	583 000,00 €	2021	OUI		Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Releve d'une négociation au BMP	F2D 2021 - pas de demande
Réhabilitation d'un ancien atelier communal en accueil de loisirs extra- et périscolaire à Nouâtre	CCTVV	A définir	2024	OUI	- Budget et calendrier à préciser - Mettre en évidence les gains énergétiques/ recherche de développement en ENR		FDSR - Sous réserve dépôt demande 2024
Création d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM)	MARCILLY SUR VIENNE	526 277,00 €	2022	OUI	Si rayonnement sur le bassin de vie de Nouâtre	Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Releve d'une négociation au BMP	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2022
Création d'un city stade/aire de jeux	MARIGNY-MARMANDE	175 000,00 €	2022	NON	À examiner dans le cadre de la DETR communale Équipement de proximité en accès libre susceptible de bénéficier d'un financement de l'ANS selon les orientations 2022 ou 2023 de l'agence	Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Releve d'une négociation au BMP	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2022
Création d'un bâtiment garderie périscolaire et micro-crèche	MARIGNY-MARMANDE	800 000,00 €	2023	OUI	Plan de financement à compléter. Un financement de la CAF est obligatoirement conditionné à une déclaration du service auprès de la SDJES	Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Releve d'une négociation au BMP	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2023

Aménagement de France Services du Bouchardais et siège CCTVV	CCTVV	163 000,00 €	2022	OUI			F2D - Sous réserve dépôt demande 2022	
	Equipement adapté des structures d'accueil temporaires pour les personnes âgées	PORTS-SUR-VIENNE	33 333,00 €	2021	NON	Une structure d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes est déjà située à proximité de Ports-de-Vienne : il s'agit du Relais Sépia à Descartes. Par ailleurs, du point de vue juridique, les structures pour personnes âgées dépendantes relèvent de la réglementation du code de l'action sociale et des familles. Elles doivent ainsi être autorisées par l'ARS et/ou le Conseil départemental après appel à projets. À ce jour, il n'existe aucun appel à projets.		
	Création d'une aire de petits passages à Richelieu	CCTVV	257 000,00 €	2021	OUI		F2D 2021 15 250 €	
	Création d'une aire de petits passages à proximité de Ste Maure de Touraine	CCTVV	A définir	A définir	OUI		F2D - Sous réserve dépôt demande	
Mission pour identifier et favoriser les potentiels en énergies renouvelables	CCTVV	60 000,00 €	2021	OUI	Plan de financement à consolider. Préconisations de l'ADEME : se focaliser sur une étude thermique, intégrant un volet « faisabilité installation de chaleur renouvelable », ciblant un panel de bâtiments identifiés comme prioritaires et cohérents dans le cadre d'une stratégie de rénovation globale du patrimoine. Une telle étude combinant étude thermique et faisabilité pourrait être financée par l'ADEME à hauteur de 60%. Il pourrait être opportun, si ce n'est déjà fait, que la collectivité se rapproche de l'ALEC 37 pour travailler sur ce sujet, et s'appuie sur l'étude de préfiguration du COT. - si la collectivité privilégie l'option d'un schéma directeur des énergies, tel que décrit dans la fiche, le document méthodologique produit par l'ADEME pourra l'orienter dans son approche	A étudier au titre du BMP		
	Installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics	MARIGNY-MARMANDE	205 000,00 €	2022	OUI		FDSR - Sous réserve dépôt demande 2022	
	Installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics	RILLY SUR VIENNE	240 000,00 €	A définir	OUI		FDSR - Sous réserve dépôt demande	
	Construction d'une chaufferie biomasse alimentant les équipements publics du pôle éducatif et sportif	SAINTE MAURE DE TOURAINE	800 000,00 €	2023	OUI	Engager une réflexion pour intégrer le projet de construction de centre aquatique	Relève potentiellement d'un soutien régional dans le cadre du partenariat avec l'ADEME.	F2D - Sous réserve dépôt demande 2023
	Structuration d'une filière bois énergie locale sur le Pays du chinonais	Syndicat mixte du pays du Chinonais	A définir	A définir	OUI	À préciser		
	Développer l'hydrogène 114-01	A définir	A définir	A définir	OUI	À articuler avec le projet départemental		

Géothermie du gymnase du Richelais	CCTVV	300 820,00 €	2022	OUI		Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Releve d'une négociation au BMP	
Requalification urbaine du quartier de la gare pour renforcer l'intermodalité entre les mobilités douces et les transports collectifs et individuels	NOYANT DE TOURAINE	1 300 000,00 €	2022	OUI	- Si retenu dans le cadre de l'Appel à projets « 1001 gares SNCF » - Vérifier la cohérence avec le niveau intercommunal	Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Releve d'une négociation au BMP	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2022
Installation de bornes de recharges pour véhicules électriques	LEMERE	A définir	2023	OUI	Veiller au maillage départemental (schéma de déploiement du SIEL)		FDSR - Sous réserve dépôt demande 2023
Acquisition d'un véhicule utilitaire communal	NOYANT DE TOURAINE	32 460,00 €	2022	NON	Non éligible aux financements		FDADDT / FDSR - Sous réserve dépôt demande 2022
Création d'un service de mise à disposition de véhicules électriques en autopartage	SAINTE MAURE DE TOURAINE	75 000,00 €	2022	NON	Renvoie à des dépenses de fonctionnement	Relève potentiellement d'un soutien régional	
Aménagement des mobilités douces piétons Rue de la Croix Moussé	CHAVEIGNES	198 000,00 €	2022	NON		Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Releve d'une négociation au BMP	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2022
Création d'espaces de stationnement sécurisés pour les deux roues	SAINTE MAURE DE TOURAINE	52 665,00 €	2021	NON			
Acquisition de parcelles à la SNCF sur l'emprise de l'ancienne voie de chemin de fer	NOUATRE, POUZAY, TROGUES	A définir	A définir	OUI	A préciser et chiffrer		
Bilan et perspective des services publics et privés de la rénovation énergétique sur le Pays du Chinonais	Syndicat mixte du pays du Chinonais	A définir	2021	NON	- Non finançable par des crédits DETR/DSIL - À associer au PTRE pour définir d'autres sources de financement (ADEME notamment)		
Point info Habitat et Rénovation énergétique sur la CCTVV	CCTVV	A définir	2022	NON	Renvoie à des dépenses de fonctionnement. Voir financements ADEME		
Définition d'un dispositif opérationnel d'amélioration du parc de logements privés (Etude puis réalisation)	CCTVV	80 000,00 €	2022	NON	- Possibilité de Financements ANAH - À ré-étudier si les projets se concrétisent		
Réhabilitation d'un bâtiment communal en logements locatifs ou en commerce (dont rénovation énergétique)	CHAMPIGNY SUR VEUDE	50 000,00 €	A définir	NON	A examiner dans le cadre de la DETR communale Reflexion sur des synergies à mutualiser à l'échelle intercommunale (ex : groupement de commandes audits énergétiques)	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	
Rénovation énergétique du parc de logements locatifs communaux et de la mairie	CHAVEIGNES	55 000,00 €	2023	NON	A examiner dans le cadre de la DETR communale Reflexion sur des synergies à mutualiser à l'échelle intercommunale (ex : groupement de commandes audits énergétiques)	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	
Rénovation énergétique d'un logement communal	CHEZELLES	A définir	2024	NON	A examiner dans le cadre de la DETR communale Reflexion sur des synergies à mutualiser à l'échelle intercommunale (ex : groupement de commandes audits énergétiques)	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2024
Rénovation énergétique de la "maison du presbytère" (logement communal)	PARCAY SUR VIENNE	55 000,00 €	2022	NON	A examiner dans le cadre de la DETR communale Reflexion sur des synergies à mutualiser à l'échelle intercommunale (ex : groupement de commandes audits énergétiques)	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2022
Isolation énergétique par l'extérieur de 2 logements communaux	PARCAY SUR VIENNE	A définir	2022	NON	A examiner dans le cadre de la DETR communale Reflexion sur des synergies à mutualiser à l'échelle intercommunale (ex : groupement de commandes audits énergétiques)		FDSR - Sous réserve dépôt demande 2022

Orientation 3 – Transition écologique

réhabilitation d'un logement communal (dont rénovation énergétique), sis au 11 Grande rue	THENEUIL	250 000,00 €	2023	NON	A examiner dans le cadre de la DETR communale Reflexion sur des synergies à mutualiser à l'échelle intercommunale (ex : groupement de commandes audits énergétiques)	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2023
Rénovation énergétique d'un bâtiment locatif communal (9 rue du 25 août 1944)	MAILLE	220 000,00 €	2023	NON	A examiner dans le cadre de la DETR communale Reflexion sur des synergies à mutualiser à l'échelle intercommunale (ex : groupement de commandes audits énergétiques)	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2023
Rénovation énergétique et aménagement de 2 logements locatifs communaux	PANZOULT	110 744,00 €	2022	NON	A examiner dans le cadre de la DETR communale Reflexion sur des synergies à mutualiser à l'échelle intercommunale (ex : groupement de commandes audits énergétiques)	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	
Rénovation énergétique d'un logement locatif communal	CROUZILLES	50 000,00 €	2022	NON	A examiner dans le cadre de la DETR communale Reflexion sur des synergies à mutualiser à l'échelle intercommunale (ex : groupement de commandes audits énergétiques)	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	
Rénovation énergétique d'un ensemble de 6 logements locatifs communaux, rue Descartes	RILLY SUR VIENNE	150 000,00 €	2022	NON	A examiner dans le cadre de la DETR communale Reflexion sur des synergies à mutualiser à l'échelle intercommunale (ex : groupement de commandes audits énergétiques)	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2022
Isolation thermique par l'extérieur de bâtiments communaux	LEMERE	A définir	2024	OUI	À préciser, au plan budgétaire notamment		FDSR - Sous réserve dépôt demande 2024
Isolation énergétique de la salle des fêtes	LIGRE	517 000,00 €	2024	OUI	Si réelle prise en compte de la dimension écologique »/bâti économe Mettre en évidence les gains énergétiques/ recherche de développement en ENR	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	FDSR - Sous réserve dépôt demande 2024
Rénovation thermique des bâtiments de l'école primaire et du périscolaire	L'ILE BOUCHARD	A définir	2022	OUI	Si le projet est clairement défini à l'automne (Affiner le plan de financement) Si réelle prise en compte de la dimension « transition écologique »/bâti économe - Mettre en évidence les gains énergétiques/ recherche de développement en ENR		FDSR - Sous réserve dépôt demande 2022
Rénovation thermique et phonique des locaux scolaires	MAILLE	50 000,00 €	2021	NON	A examiner dans le cadre de la DETR communale Reflexion sur des synergies à mutualiser à l'échelle intercommunale (ex : groupement de commandes audits énergétiques)	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	FDSR 2021 : 17 829 €
Rénovation énergétique de l'école	RILLY SUR VIENNE	A définir	A définir	OUI	Réflexion sur des synergies à mutualiser à l'échelle intercommunale (ex : groupement de commandes audits énergétiques)		FDSR - Sous réserve dépôt demande
Rénovation énergétique de la mairie	RILLY SUR VIENNE	A définir	2022	OUI	Réflexion sur des synergies à mutualiser à l'échelle intercommunale (ex : groupement de commandes audits énergétiques)		FDSR - Sous réserve dépôt demande 2022
Renouvellement des éclairages de l'espace public par un système LED , moins énergétivore	CHAMPIGNY SUR VEUDE	117 739,00 €	2022	OUI	Si mutualisation de certaines étapes au niveau intercommunal (groupement de commandes, par ex)	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	
Renouvellement des éclairages de l'espace public par un système LED , moins énergétivore	LEMERE	A définir	2023	OUI	Si mutualisation de certaines étapes au niveau intercommunal (groupement de commandes, par ex)		FDSR - Sous réserve dépôt demande 2023
Renouvellement des éclairages de l'espace public par un système LED , moins énergétivore	L'ILE BOUCHARD	48 266,00 €	2021	OUI	Si mutualisation de certaines étapes au niveau intercommunal (groupement de commandes, par ex)		

Renouvellement des éclairages de l'espace public par un système LED , moins énergétivore	NOUATRE	8 000,00 €	2022	OUI	Si mutualisation de certaines étapes au niveau intercommunal (groupement de commandes, par ex)		FDSR - Sous réserve dépôt demande 2022
Renouvellement des éclairages de l'espace public par un système LED , moins énergétivore	PANZOULT	40 000,00 €	2023	OUI	Si mutualisation de certaines étapes au niveau intercommunal (groupement de commandes, par ex)		
Renouvellement des éclairages de l'espace public par un système LED , moins énergétivore, sur 3 secteurs en 3 ans	PARCAY SUR VIENNE	73 615,00 €	2021	OUI	Si mutualisation de certaines étapes au niveau intercommunal (groupement de commandes, par ex)		
Renouvellement des éclairages du terrain d'honneur du stade Marc Desaché par un système LED , moins énergétivore	SAINTE MAURE DE TOURAINE	126 985,00 €	2022	OUI	Si mutualisation de certaines étapes au niveau intercommunal (groupement de commandes, par ex)	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	
Renouvellement des éclairages de l'espace public par un système LED , moins énergétivore	THENEUIL	A définir	2023	OUI	Si mutualisation de certaines étapes au niveau intercommunal (groupement de commandes, par ex)		FDSR - Sous réserve dépôt demande 2023
Renouvellement des éclairages de l'espace public par un système LED , moins énergétivore	CRISSAY SUR MANSE	40 000,00 €	2022	OUI	Si mutualisation de certaines étapes au niveau intercommunal (groupement de commandes, par ex)		
Renouvellement des éclairages du stade par un système LED , moins énergétivore	BRASLOU	34 000,00 €	2023	OUI	Si mutualisation de certaines étapes au niveau intercommunal (groupement de commandes, par ex)		FDSR - Sous réserve dépôt demande 2023
Moderniser/agrandir/ Construire les déchèteries	SMICTOM	2 610 467,00 €	2023	OUI			
Ressorcerie (Territoire Zéro Chômeur Longue Durée)	A définir	A définir	A définir	OUI	- Si le projet est effectivement retenu dans le cadre du programme national - Aspect financier à préciser		
Restauration d'une zone humide	PANZOULT	37 514,00 €	2022	NON	À examiner dans le cadre de la DETR communale	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	
Acquisition de matériels spécialisés pour surcroît d'activités lié à la protection de la biodiversité	NOYANT DE TOURAINE	44 400,00 €	2021	NON	Non éligible aux financements	Relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales) Non identifié au CRST Releve d'une négociation au BMP	FDSR 2021
Création d'un étang	COURCOUE	A définir	2022	OUI	À préciser, notamment sur le plan financier		FDADDT ?
Installation de citernes souples aux Maisons rouges, pour la lutte contre les incendies	NOUATRE	8 000,00 €	2022	NON	À examiner dans le cadre de la DETR communale		FDSR - Sous réserve dépôt demande 2022
Création d'un espace permaculture partagé	PORTS-SUR-VIENNE	31 802,40 €	2021	NON	À examiner dans le cadre de la DETR communale et du Plan de relance au titre des jardins partagés		
Diagnostic et esquisse d'un plan d'actions en faveur d'une alimentation durable en Pays du Chinonais	Syndicat mixte du pays du Chinonais	51 000,00 €	2021	OUI	À examiner dans le cadre d'un financement Plan de relance (au titre de la structuration de la filière agricole et du Programme alimentaire territorial- PAT)	La rénovation énergétique relève potentiellement du cadre des CRST (si conforme aux modalités régionales). Non identifié au CRST. Releve d'une négociation au BMP ou prochain contrat	
Construction d'une nouvelle station d'épuration et amélioration du réseau (postes de refoulement)	ANTOGNY LE TILLAC	759 500,00 €	2022	OUI	Prendre l'attache des services de l'AELB (projet de raccordement à la station des Ormes dans la Vienne/ coûts de l'opération)		
Mise aux normes et extension de la STEP	POUZAY	A définir	A définir	OUI			
Réhabilitation de 2 stations de relevage des eaux usées	MAILLE	55 000,00 €	2022	NON	À examiner dans le cadre de la DETR communale		

Amélioration de la qualité des cours d'eau de la Maugonne et de la Manse par l'extension réseau d'assainissement aux lieux dits "la Borderie- les Caves"	NEUIL	190 135,00 €	2021	OUI	Préconisations AELB : restaurer les ANC (assainissement non collectif) ou contracter un emprunt auprès de la Banque des Territoires		FDSR 2021 - pas de demande
Construction d'une nouvelle station d'épuration et déconstruction de l'ancienne station	RICHELIEU	3 067 600,00 €	2022	OUI			
Réhabilitation complète de la STEU du bourg et du Rouilly	LIGRE	200 000,00 €	2023	OUI	Associer les services de l'AELB, en lien avec le Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration (SATESE 37)		
Construction d'une nouvelle station d'épuration et déconstruction de l'ancienne station	CHAMPIGNY SUR VEUDE	1 040 000,00 €	2022	OUI	Montant du coût de l'opération à préciser (un diagnostic de juin 2021 chiffrait le projet à 800 K€)		
études financières et techniques pour les transferts de compétences eau et assainissement	CCTVV	400 000,00 €	2023	OUI	Financements AELB afin de préparer le transfert de compétences		
Rénovation du réseau d'eau potable	Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable	300 000,00 €	2022	NON	Ce type de travaux relève de l'entretien courant et doit donc être pris en charge par le prix de l'eau, dans le cadre de l'amortissement du réseau.		
programme de lutte contre l'érosion des sols et gestion des eaux pluviales pour le bassin de la Vienne. Préservation de la qualité de l'eau	PORTS-SUR-VIENNE	50 000,00 €	2021	NON	Acquisition foncière, donc non éligible		
Restauration de la fontaine de Vauzelles	RILLY SUR VIENNE	50 000,00 €	A définir	NON	À examiner dans le cadre de la DETR communale		FDSR ?
Remplacement des canalisations d'eau potable impactées par les chlorures de vinyle monomère	Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable	1 790 762,50 €		OUI	DETR 2021 : 358 152,50 euros		
Operations PVD	RICHELIEU			OUI	Sous réserve de la cohérence avec le plan d'action		

Analyse du CRTE de la CC de Touraine Val de Vienne

L'élaboration du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) repose sur une démarche de dialogue renforcé entre l'État et les collectivités territoriales.

La qualité des échanges menés avec le Président de la Communauté de communes Touraine Val-de-Vienne (CC TVV), les maires, et les services de la collectivité est ainsi à souligner.

La CC TVV a, dès le début, décidé de donner le temps aux élus pour s'approprier les enjeux et les thématiques.

Un consultant a notamment été pour animer trois ateliers successifs, avec ces élus et en présence des équipes concernées.

Cette animation a conduit à de nombreuses remontées communales.

Après la présentation des enjeux pour l'État sur le territoire de la CCTVV, des réunions ont régulièrement été mises en place pour échanger sur les thématiques, la procédure CRTE, et la rédaction des fiches actions.

Les fiches ont ainsi été enrichies, et les projets ont gagné en cohérence.

Ce travail partenarial a par conséquent permis :

- de définir et de respecter un calendrier commun, avec par exemple la tenue de plusieurs comités de pilotage, réunissant les élus et les représentants de l'État ;
- d'identifier des projets structurants pour le territoire, avec comme objectifs d'accélérer la relance et d'accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique.

1) Avis sur le diagnostic et la démarche engagée

Le document de diagnostic présenté le 15 juin en Copil analyse le territoire sous tous les aspects et a bien pris en compte les enjeux présentés par les services de l'État.

2) Avis sur les orientations stratégiques proposées

Dans le champ de la transition écologique, les orientations et champs d'actions proposés sont cohérents avec les enjeux posés dans le diagnostic .

3) Avis sur les projets

Au titre de l'ensemble des politiques publiques, les **123 projets finalement proposés** par la communauté de communes ont donné lieu à une analyse par les services de l'État, dont une synthèse est déposée en complément à ce document sur la plateforme OSMOSE.

Cette synthèse mentionne la recevabilité éventuelle des actions et projets au contrat de relance et de transition écologique selon trois types d'orientation :

- **recevabilité confirmée (32 projets) ;**
- **recevabilité à étudier** au bénéfice de précisions à apporter en matière de calendrier, de modalités de mise en œuvre, d'objectifs, de financements possibles, etc. **(40 dossiers) ;**
- **non recevabilité (51 dossiers).**

Sur les 126 projets étudiés au départ par les services de la DDT au regard des politiques publiques de transition écologique :

- 3 projets ont été jugés à éco-conditionnalité négative au titre de la consommation d'espace (constructions nouvelles de bâtiment d'activité) ;
- 15 projets neutres ;
- 108 projets jugés positifs pour un critère ou plus.

3-a) Un exemple de projet avec écoconditionnalité négative qui nécessite de le retravailler avec la collectivité s'il ressort structurant ou susceptible de l'être par ailleurs

La question du portage du projet de piscine à Sainte-Maure-de-Touraine mériterait d'être revue avec une vision à l'échelle intercommunale.

Une réflexion pourrait également être engagée sur le site de l'ancienne piscine, avec des objectifs d'économie en matière de foncier et de ressources.

3-b) Des projets avec écoconditionnalité neutre ou positive pour lesquels des compléments sont nécessaires afin d' confirmer leur caractère structurant

63 projets sont considérés « structurants », dont la plupart sous condition de l'avis d'une autre direction départementale ou de complément à apporter par le maître d'ouvrage.

À titre d'exemple,

- Le projet de développement de la géothermie en lien avec le gymnase de Richelieu sera pris en compte seulement si le gymnase est finalement retenu au CRTE ;
- Le projet lié à la ressourcerie devra s'appuyer sur des locaux existants et être retenu au titre du programme TZCLD ;
- La création d'un tiers lieu dans une gare doit mettre en évidence les gains énergétiques, ainsi que la recherche de développement en énergies renouvelables (ENR) ;
- L'aménagement d'un point multi-services ; dernier commerce dans le centre bourg de Maillé, doit prendre en compte l'étude de faisabilité de la CCI.

3-c) Projets autour des aspects « Eau et assainissement »

L'agence de l'eau Loire Bretagne (AELB) invite toutes les communes et les CC à réaliser un véritable diagnostic technique, suivi d'un schéma directeur le cas échéant, sur les aspects réseau d'eau potable, pluviales, d'assainissement, traitement des eaux usées. Il s'agit en effet de dégager les actions, et donc les projets, prioritaires.

Ces états des lieux -diagnostics sont financés par l'AELB.

3-d) Projets structurants manquants

Peu de projets intègrent la production d'ENR. Il n'y a pas par exemple de projet de réseaux de chaleur.

Les projets existants accompagnent surtout des équipements créés ou rénovés.

Par ailleurs, dans le champ de l'éclairage public, et de la pollution lumineuse, on pourrait imaginer un diagnostic, un appel d'offres et un suivi au niveau de la CC.

D'une façon générale, les observations effectuées invitent à une meilleure prise en compte de la transition écologique et à une réflexion à l'échelle communautaire comme :

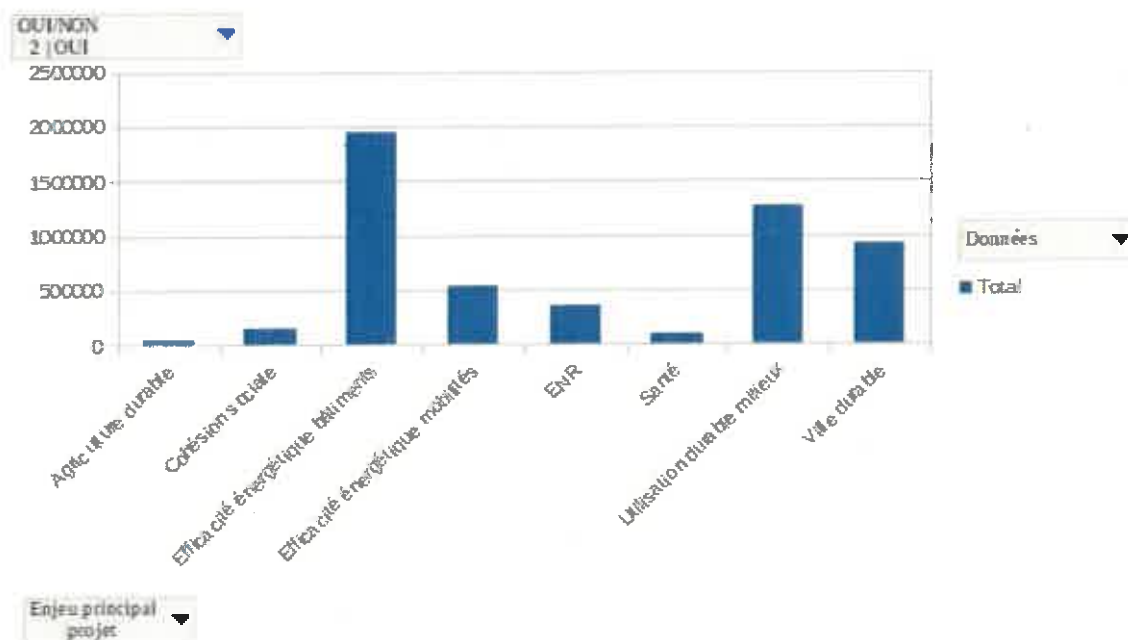
- Une stratégie communautaire des rénovations énergétiques pourrait permettre des économies, une réelle synergie et affirmer un objectif de gain énergétique. Une réflexion sur le développement des ENR (photovoltaïque ou autre), en accompagnement des travaux prévus, serait à envisager systématiquement ;
- La recherche d'alternatives à la construction ou aux aménagements nouveaux (utilisation de locaux vacants, dents creuses...) apporterait des éléments ;
- Certains projets sont aussi conditionnés par l'avis d'autres services compétents notamment pour les projets liés aux équipements sportifs, de santé, ou d'utilisation durable de l'eau comme l'Agence de l'eau ou de chaufferie biomasse.

Schéma de répartition des crédits par thématique

Sont pris en compte dans le graphique ci-dessous uniquement les projets qui apparaissent prioritaires pour l'État au regard des politiques publiques de transition écologique.

La majorité de ces projets structurants pour l'État (avec une réponse « OUI ») porte sur l'efficacité énergétique des bâtiments, l'utilisation durable des milieux et la ville durable et l'efficacité énergétique des mobilités.

Soit un total de 5 313 229 euros de financement « État » appelés sur des projets structurants, à mettre en regard avec la population : 25 435 habitants (*120 euros/habitant=3 052 200 euros).



À noter, pour information, que deux AAP sont en cours, avec des dates limites assez proches, en octobre :

AP Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) / OFB

- *Objectifs* : Après la 1^{ère} session qui a permis de sélectionner 115 projets grâce à une enveloppe de 8 millions d'€, l'OFB vient de lancer l'AAP pour la seconde session afin de financer la réalisation de nouveaux ABC. L'enveloppe est cette fois d'un million d'euros.
- *Publics éligibles* : en priorité à l'ensemble des communes et intercommunalités en France métropolitaine et dans les régions ultra-périphériques d'Outre-mer (RUP)
- *Conditions particulières* :
 - Plafond maximum d'aide / projet : 23 000 €
 - Durée maximum du projet : 24 mois (pouvant être portée à 36 mois sous conditions)
- *Date limite de candidature* : 15 octobre à 23h59
- *Pour plus d'informations* : <https://ofb.gouv.fr/actualites/lancement-de-la-seconde-session-de-lappel-projets-atlas-de-la-biodiversite-communale>

AAP Fond Friches : 2^e AAP pour le recyclage du foncier / DREAL Centre-Val de Loire

- *Objectifs* : Le fonds consacré au recyclage du foncier, objet de cet appel à projets, s'adresse aux projets d'aménagement dont les bilans économiques sont déficitaires, une fois toutes les autres subventions prises en compte.

Sont éligibles les projets de recyclage d'une friche dans le cadre d'une action ou opération d'aménagement [au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme].

Dans le cadre de ce fonds, sera considérée comme une friche :
 - tout terrain nu, déjà artificialisé et qui a perdu son usage ou son affectation,
 - un îlot d'habitat, d'activité ou mixte, bâti et caractérisé par une importante vacance ou à requalifier.

- *Publics cibles* : Les porteurs de projets éligibles sont les maîtres d'ouvrage des projets de recyclage d'une friche sous réserve du respect des règles européennes applicables aux aides d'État :
 - Les collectivités, les établissements publics locaux, ou les opérateurs qu'ils auront désignés,
 - Les établissements publics de l'État ou les opérateurs qu'ils auront désignés,
 - Les aménageurs publics (établissements publics d'aménagement, entreprises publiques locales, SEM, SPL),
 - Les organismes fonciers solidaires,
 - Les bailleurs sociaux,

 - Des entreprises privées, sous réserve de l'accord de la collectivité compétente en matière d'urbanisme et d'aménagement ainsi que concédant, mandant ou bailleur le cas échéant, et pour des projets présentant un intérêt général suffisant (en matière de logement social, de revitalisation économique...).
- *Date limite de candidature* : 8 octobre 2021 (inclus)
- *Pour plus d'informations* : <http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/francerelance-en-region-les-laureats-de-l-aap-du-a3729.html>

4) La signature du contrat

La signature du contrat pourra intervenir après :

- intégration des avis émis par les services de l'État (présent document et tableau de synthèse), complétés par ceux du Conseil régional Centre-Val-de-Loire et du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;
- validation de la version finale du texte par les instances de la collectivité.

Les projets qui n'auraient pas pu être pris en compte dans le CRTE, notamment par manque de temps, pourront être mentionnés comme devant faire l'objet d'une clause de revoyure, soit dans le cadre de la convention financière annuelle, soit dans le cadre d'une évaluation/révision du contrat, par exemple à mi-parcours.

Le sous-préfet de Chinon



Laurent VIGNAUD

ANNEXE FINANCIERE 2022 DU CRTE (version 03 au 24/01/2022)

Orientation	Thématique	Numéro fiche	Nom de projet de la fiche action	Maître d'ouvrage	Budget HT	Etat	Région	Département	Autres financeurs	Dépôt dossier demande de subvention DETR/DSIL/FNADT (oui/non, n° dossier)	Commentaires
Relance économique	Soutenir la création d'emplois locaux	112-01	Aménagement d'un point multi-services, dernier commerce du centre-bourg, dans un local vacant	MAILLE	240,000 €	96,000 €	- €	96,000 €	- €	OUI N° 7358537	Pas d'étude thermique : réhabilitation d'un bâtiment type grange
Relance économique	Faire du slow tourisme un levier pour l'emploi	132-01	Réhabilitation du gîte communal	ANTOGNY LE TILLAC	65,000 €	26,000 €	- €	- €	- €	OUI n°7408141	
Cohésion sociale et transition écologique	Développer l'attractivité du territoire, développer les continuités écologiques et contribuer à la mobilité éco-partagée	211-02	ECOBOURG : Programme des réseaux de l'éco-bourg et plateforme de véhicules auto-partagés	PORTS SUR VIENNE	62,000 €	27,900 €					
					145,000 €						Inscription 2023
Cohésion sociale	Développer les équipements et services de proximité	222-01	Construction du gymnase multisports du Richelais	CC TOURAINE VAL DE VIENNE	2,298,390 €	527,000 €	843,000 €	150,000 €	300,000 €	OUI N°3146212	DSIL attribuée le 28/06/2021
Cohésion sociale	Développer les équipements et services de proximité	223-07	Rénovation énergétique de la Maison des Associations	RICHELIEU	352,700 €	167,532 €	- €	114,372 €	- €	oui	
Cohésion sociale	Développer les équipements et services de proximité	224-01	Extension et rénovation énergétique de l'ALSH du Bouchardais	CC TOURAINE VAL DE VIENNE	583,000 €	150,200 €	140,000 €	16,200 €	160,000 €	OUI n° 3076469	DETR attribuée le 17/11/2021
Cohésion sociale	Développer les équipements et services de proximité	224-03	Création d'une Maison d'Assistants Maternels	MARCILLY SUR VIENNE	385,000 €	110,000 €	89,000 €	90,000 €	- €	OUI n°7076929	
Cohésion sociale	Développer les équipements et services de proximité	225-01	Aménagement des locaux de France Services du Bouchardais et du siège de la CCTVV	CC TOURAINE VAL DE VIENNE	100,000 €	40,000 €	- €	40,000 €	- €	OUI n°7401537	
Cohésion sociale	Développer les équipements et services de proximité	225-02	Création d'une aire de petits passages pour les gens du voyage à Richelieu	CC TOURAINE VAL DE VIENNE	151,972 €	38,207 €	30,394 €	15,250 €	- €	OUI	DETR attribuée le
Transition écologique	Développer la géothermie	315-01	Système de géothermie pour le chauffage du gymnase communautaire du Richelais	CC TOURAINE VAL DE VIENNE	300,820 €	26,946 €	70,100 €	- €	143,610 €	OUI n°6942839	Etudes transmises
Transition écologique	Sortir de l'énergie fossile : dynamiser les intermodalités	321-01	Requalification urbaine du quartier de la gare pour renforcer l'intermodalité entre les mobilités douces et les transports publics et individuels	NOYANT DE TOURAINE	1,504,317 €	490,000 €	178,000 €	200,000 €	330,000 €	OUI n°7277042	
Transition écologique	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments publics et privés	332-01	Renouvellement des éclairages public par un système LED moins consommateur d'énergie	CHAMPIGNY SUR VEUDE	53,893 €	10,479 €	6,981 €	- €	25,653 €	OUI n°7297438	
Transition écologique	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments publics et privés	332-04	Renouvellement des éclairages de l'école maternelle par un système LED moins consommateur d'énergie	NOUATRE	7,587 €	3,035 €	- €	- €	- €		
Transition écologique	Réduire l'empreinte énergétique du parc de bâtiments publics et privés	333-06	Renouvellement des éclairages de l'espace public par un système LED moins consommateur d'énergie	PARCAY SUR VIENNE	73,615 €	22,085 €	- €	- €	36,808 €	OUI n°7217645	
Transition écologique	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel	353-03	Amélioration qualité du cours d'eau de la Maugonne et Manse par extension du réseau d'assainissement aux lieux dits "la Borderie et les Caves"	NEUIL	190,135 €	85,561 €	- €	- €	38,027 €	OUI	
Transition écologique	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel	353-04	Construction d'une nouvelle station d'épuration et déconstruction de l'ancienne	RICHELIEU	3,318,000 €	603,690 €	- €	- €	1,882,025 €	OUI	
Transition écologique	Préserver les paysages et utiliser durablement le milieu naturel	353-06	Construction d'une nouvelle station d'épuration et déconstruction de l'ancienne	CHAMPIGNY SUR VEUDE	973,262 €	389,305 €	- €	- €	389,305 €	OUI n°7378121	
					10,804,691 €	2,813,939 €	1,357,475 €	721,822 €	3,305,428 €		